

LETTRES CURIEUSES,
 UTILES ET THÉOLOGIQUES
 SUR
LA BÉATIFICATION
 DES SERVITEURS DE DIEU,
 ET
LA CANONISATION
 DES BÉATIFIÉS,
 O U

ABRÉGÉ du grand Ouvrage de BENOIST
 XIV. sur la même matière.

Par le R. P. JOSEPH D'AUDIERNE, Provincial
 des Capucins de la Province de Bretagne

TOME CINQUIÈME



RENNES,

JULIEN VATAR, Place du Palais, au coin de
 la rue de Bourbon.

JULIEN CHAR. VATAR, fils, Imprimeur-Libraire,
 au coin des rues Royale & d'Estrées, au Parnasse.

M. DCC. LXIII.

Avec Approbations & Privilège du Roy.

BIBLIOTHEQUE S. J.

Les Fontaines

60500 CHANTILLY

A

MONSEIGNEUR,
MONSEIGNEUR
DE CHEYLUS,

*Abbé Commendataire de Cormeilles,
& nommé à l'Evêché de Tréguier.*

MONSEIGNEUR,

VOTRE nomination à l'Evêché de Tréguier, ce nouveau trait de l'équité de notre Monarque, excite dans ce Diocèse tous les sentimens de l'applaudissement le plus sincère. Je les éprouve moi-même, & je vous les exprimerois, si la plume pouvoit être un fidèle écho du cœur.

C'est cependant dans ma plume même, que je cherche un témoignage authentique & public, propre à vous convaincre, MONSEIGNEUR, de tout ce que je sens; & elle me le fait trouver dans l'édition du cinquième Volume de mes Lettres Théologiques sur la Béatification des Serviteurs de

É P I T R E

Dieu , & la Canonisation des Béatifiés , dont je vous prie d'accepter l'offrande & la dédicace. Je ne vous offre , il est vrai , MONSEIGNEUR , & je ne vous dédie qu'une portion de l'Ouvrage immense dont je ne suis que l'Abbréviateur : mais c'est la plus chère & la plus intéressante ; la plus chère à l'Eglise , puisqu'elle lui assure la possession où elle est de voir opérer dans son sein des signes & des prodiges ; & la plus intéressante pour les Saints , puisqu'elle traite des Miracles qui servent à manifester leur sainteté.

Cette manifestation nécessairement exigée après leur mort , n'exclut pas celle que renfermoit l'héroïsme des vertus qu'ils avoient pratiquées pendant leur vie ; & si les signes éclatans qui se manifestent aux sépulcres de tant de Saints Evêques & Pontifes , annoncent la gloire dont ils jouissent dans le Ciel , l'excellence de leurs bonnes-œuvres , pendant qu'ils vivoient sur la terre , étoit un heureux présage des merveilles qui décoreroient un jour leur tombeau.

Le vôtre , MONSEIGNEUR , ne sera donc pas peu célèbre ; on en peut juger par la voie de piété & de justice que vous frayez à ses honneurs , [honneurs cependant dont nous cédonz volontiers

DÉDICATOIRE.

le spectacle religieux à la postérité la plus reculée :]
non-seulement vous êtes par avance ce que l'Apôtre
(a) souhaite qu'un Evêque soit , mais vous ajoutez
même aux belles qualités dont il fait l'énumération,
des qualités plus rares encore que celles qui vous
rendent irrépréhensible. Voilà ce qu'une renommée
bien soutenue publie de votre Grandeur ; voilà ce
qui fomenté dans vos Diocésains l'ardent desir de
voir de leurs yeux ce qui charme leurs oreilles ;
voilà ce qui les fait soupirer après l'auguste céré-
monie de votre Consécration ; voilà le solide fonde-
ment des espérances de votre Clergé , de votre Peu-
ple , des Réguliers de votre Diocèse : de votre
Clergé ; il sçait qu'il trouvera dans son nouvel
Evêque , un modèle parfait de toutes les vertus
sacerdotales : de votre Peuple ; le caractère de Père
commun, inséparable de votre dignité, lui répond
de la place qu'il occupera dans votre cœur : & des
Réguliers de votre Diocèse ; ils ne doutent pas que
leur état même ne leur forme auprès de vous le
titre d'une glorieuse protection.

Venez donc au plûtôt , MONSEIGNEUR ;
mettre le comble à nos vœux ; & que l'impatience
où nous sommes de vous voir , soit pour vous un

(a) 1. Ad Timoth., cap. 3, v. 2.

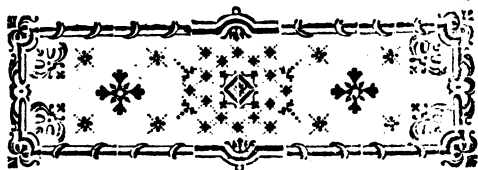
ÉPITRE DÉDICATOIRE.

motif d'abréger votre absence. Vous jugerez par les démonstrations de notre joie à votre arrivée, que nous n'étions pas indignes de jouir de votre présence ; mais si vous vous apperceviez que quelque symptôme de tristesse venoit se répandre sur des visages rians, je vous prévien, MONSEIGNEUR, que vous ne pourriez vous en prendre qu'à la supériorité de vos talens. Nous ne paroîtrions tristes, que parce qu'en vous recevant, nous craindrions de vous perdre, & qu'on ne transportât à quelqu'autre Eglise le trésor précieux destiné pour la nôtre. Et alors, MONSEIGNEUR, le Volume que j'ai l'honneur de vous consacrer, & dont je fais un hommage, moins à la noblesse du sang qui vous distingue dans le siècle, qu'aux vertus qui vous font admirer dans le sanctuaire ; & alors ce petit fruit de mon travail deviendra un monument éternel, que si le Siège qui vous tend les bras, ne peut vous conserver pour toujours ; il aura du moins eu la gloire de fixer vos premiers regards & alors encore l'offrande que je vous fais, MONSEIGNEUR, perpétuera dans ces Régions, le souvenir, d'un Prélat qu'on ne pourroit oublier sans crime, comme elle ne cessera de me rappeler tous les sentimens du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE GRANDEUR ;

**Le très-humble & très-obéissant Serviteur ;
FR JOSEPH D'AUDIERNE, *Exprovincial*
des Capucins de Bretagne.**



LETTRES CURIEUSES,
 UTILES ET THÉOLOGIQUES
 SUR LA BÉATIFICATION
 DES SERVITEURS DE DIEU,
 ET LA CANONISATION
 DES BÉATIFIÉS.

LETTRE CXXXIX.

*De la vue miraculeusement rendue aux
 Aveugles.*



N me proposant, Mr., de
 vous entretenir des guérisons
 miraculeuses en particulier,
 je ne prétends pas vous faire
 le détail de toutes les maladies & in-
 firmités dont on prend connoissance
 dans la Sacrée Congrégation des Ri-
 tes, lorsqu'on y fait la discussion des
 miracles. Je me bornerai aux plus or-

LETTRE
 CXXXIX.

*Des guéri-
 sons miracu-
 leuses en par-
 ticulier.*

Tome V.

A

2 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu,*

LETTRE
CXXXIX.

dinaires & aux plus connues, aux notes & aux oppositions du Promoteur de la Foi, & aux consultations par écrit, tant des Médecins qui ont été employés par la Sacrée Congrégation, que de ceux qui ont été appelés par les Postulateurs. Il n'en faudra pas

C'est à tort que Pierre du Moulin prétend que l'Eglise Romaine ne peut plus grossir la liste de ses Miracles, de la résurrection des morts & de la guérison des aveugles.

davantage pour réprimer la témérité avec laquelle Pierre du Moulin a osé avancer que les miracles de l'Eglise Romaine se réduisoient aujourd'hui à avoir chassé les démons, & qu'il n'y étoit plus question d'avoir ressuscité un mort, ou éclairé un aveugle de naissance.

On ne peut nier qu'il y ait eu des aveugles qui ont recouvré la vue.

Commençons par la guérison de l'aveuglement. Voyons d'abord si elle est effectivement miraculeuse, & nous examinerons ensuite quand on doit la regarder comme telle. Qu'il y ait eu des aveugles éclairés, c'est une vérité dont les quatre Evangélistes nous rendent témoignage : St. Matthieu aux chap. 9 & 20, St. Marc aux cha. 8 & 10, St. Luc au chap. 18, St. Jean au chap. 9. Les Interprètes ne sont pas d'accord sur le nombre des aveugles qui recouvrèrent la vue ; les uns prétendent que l'histoire rapportée par St. Matthieu est la même que St. Marc

& la Canonisation des Béatifiés. 3

& St. Luc répètent : mais quoiqu'il en soit de ce point de controverse , ce seroit un crime , remarquent Mercurial (a) & Jordan (b) , de douter que JESUS-CHRIST en rendant la vue aux aveugles dont il s'agit , eût opéré autant de miracles ; & Zacchias (c) déclare que tous ceux que ce Souverain Médecin a guéri , ne pouvoient l'être naturellement.

LETTRE
CXXXIX.

Les aveugles dont il est parlé dans l'Évangile , ont recouvré la vue par miracle.

On trouve plusieurs opérations miraculeuses de la même espèce citées dans les Bulles de Canonisation de St. Osmond , de St. François de Paule , de Sainte Françoise Romaine & de plusieurs autres Saints , sans compter celles qui sont rapportées par les Auditeurs de Rote dans les causes de Saint Ignace , de Saint Jean de Dieu & de St. Thomas de Villeneuve.

Les Bulles de Canonisation & les rapports des Auditeurs de Rose font mention d'un grand nombre de Miracles opérés en faveur des aveugles.

Mais , le moyen de connoître qu'un aveugle qui étoit privé de la vue dès sa naissance , ou qui l'avoit perdue par quelque accident , l'a recouvrée d'une manière surnaturelle ?

Comment connoître si un aveugle a recouvré la vue d'une manière surnaturelle ?

[a] *In suo lib. de thesi 75. morbis puerorum , cap.*

5.

[b] *In sua disput. inaugural. de paralyfi*

[c] *Quaest. Medico-Legal. lib. 4 , tit. 1 , quaest. 5 , num. 66.*

4 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu,*

On pourra, Mr., en juger, disent les Auteurs qui traitent de la Canonisation des Saints, par le concours des circonstances. Car si l'aveugle avoit surtout aperçu soudainement la lumière, si on ne lui avoit appliqué aucun remède spécifique sur les yeux; s'il avoit fait les actions qui, selon Bordon (a), servent ici d'épreuve, comme de se promener sans guide, de discerner les objets, de lire & d'écrire, &c.; on doit alors convenir du prodige. Matthæuccius (b) en convient volontiers à l'égard d'un aveugle né; mais à l'égard de celui qui auroit perdu la vue par un accident survenu après la naissance, il ne place le miracle que dans la troisième classe. Matta (c) remarque qu'il n'est pas nécessaire de recourir au miracle, pour guérir les yeux d'un homme qui n'est privé de la lumière que par quelque obstacle survenu dans l'organe visuel, sans le détruire. Il en est de même, selon Pignatelli (d); lorsqu'à l'invocation d'un

(a) *Medit.* 8, de §. 2.

Miraculis.

(a) *De Canonisa. S. S.*

(b) *In suâ practicâ Theologo-Canonicâ ad*

part. 3, *cap.* 11, *num.* 5.

Causas Beatifi & Canonisa., tit. 3, *cap.* 3, 5.

(b) *Consult.* 20, *tom.*

& la Canonisation des Béatifiés. 3

Serviteur de Dieu, la vue dont on avoit perdu l'usage , se recouvre peu à peu ; mais si cette perte , continue ce Théologien , provenoit de l'épaississement ou du mélange des humeurs en dedans ou au devant de la prunelle , il n'y a que Dieu qui puisse la réparer par sa puissance. Zacchias (c) avoue ingénument que les Médecins ne réussissent guères dans la cure des maux invétérés qui affectent les yeux , & que cependant il s'étoit trouvé quelques - uns qui , quoiqu'aveugles depuis longtems , avoient été subitement guéris d'un aveuglement casuel ; mais que pour ce qui étoit d'ouvrir les yeux d'un aveugle né , toute la nature ensemble l'entreprendroit envain.

LETTRE
CXXXIX.

Benoît XIV. étant Promoteur de la Foi , admit comme miraculeux le recouvrement de la lumière dans un aveugle né , parce qu'on démontra que l'aveuglement étoit causé par un vice essentiel dans l'organe de la vue , & non par l'adhésion des paupières , par la cataracte , ou quelqu'un de ces obstacles qui , au jugement de Zacchias & de Jérôme Marin , peuvent

On peut être guéri subitement sans miracle d'un aveuglement casuel quoiqu'invétéré.

(a) *Quæst. medico-legal. , lib. 4, tit. de Miraculis , num. 34.*

6 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu,*
être levés par la vertu des remèdes.
Le sçavant Promoteur confirma son
suffrage par l'histoire de l'aveugle de
naissance dont il est parlé au chapitre 9^e.
de Saint Jean, où il se recrie qu'il étoit
bien inoui que jamais personne eût
ouvert les yeux d'un aveugle né : sur
quoi Saint Ambroise, cité par Cor-
neille de la Pierre (a), dit que la
guérison d'un aveugle de naissance
n'appartient pas à l'art, mais à la puis-
sance.

Mais quand il a été question de l'a-
veuglement casuel, le même Promo-
teur a eu soin de faire examiner s'il n'a-
voit pas été causé par l'effusion de l'hu-
meur aqueuse, car cette humeur peut
se renouveler naturellement (b). La
privation de la vue, lorsqu'elle provient
de la simple compression des nerfs op-
tiques, ou de la trop grande relaxa-
tion ou contraction de la rétine, n'est
pas encore un mal naturellement in-

(a) *In cap. 9. Joan. part. 3, sect. 2, cap. v. 1., ubi sic: Quod 38... Zacchias, quæst. verò cæcus à nativitate curaretur, non sapius laud. lib. 8, tit. 1, quæst. 7, num. artis est, sed potestatis. 20... Bernard... Verzasche, observat. Medi-*

(b) *Vid. Sennert. cal, observ. 14. oper., tom. 2, lib. 1,*

& la Canonisation des Béatifiés. 7

curable, selon Hildan (a), & Alexandre de Benedictis (b); & selon Sen-
nert (c), le cours des larmes est un
grand remède contre les maladies des
yeux.

LETTR E
CXXXIX.

Parmi ces maladies la goutte sereine est une des plus affligeantes. Elle est une privation de la vue, sans qu'il y ait, disent les Médecins, aucun vice apparent dans l'œil. Si la privation est entière & absolue, les Médecins la jugent irrémédiable; & de-là vient qu'Ader (d) prétend que les aveugles qui avoient été éclairés par JESUS-CHRIST dans la Galilée & à Jericho, avoient la goutte sereine. Cependant parce que la cause de cette goutte est l'interruption du cours des esprits animaux dans la rétine, qui est occasionnée par la compression ou l'obstruction des nerfs optiques; la guérison d'un semblable mal ayant été produite dans la sacrée Congrégation, comme miraculeuse, notre habile Promoteur fondé sur ce qui s'étoit passé

La goutte sereine, lorsqu'elle est entière, est sans remède.

(a) *Centur. 5, observat. 19.*

(b) *Lit. 2, cap. 28.*

(c) *In prognost. de ophthalmiâ, lib. 1, pra-*

xis cap. 3 sect. 2.

(d) *Tratt. de morbis evangelicis, enarrat. 6.*

9. tractatum Biblicorum.

Pour juger si une goutte seréine est sans remède, ou non ; il faut examiner la manière dont se fait l'interruption du cours des esprits animaux.

lors de l'examen des miracles de Saint Jacques de la Marche, représenta qu'il étoit nécessaire d'aprofondir la chose, & de sçavoir si l'interruption regardoit les esprits animaux qui cessioient de communiquer à l'intérieur des nerfs les rayons de la lumière, ou si elle ne se faisoit pas dans la lympe dont les ventricules du cerveau se trouvoient trop remplis ; & qui comprimoit les parties extérieures des nerfs. On convenoit que dans la première supposition le mal étoit sans remède, & qu'il ne l'étoit pas dans la seconde.

Les Postulateurs prétendoient tirer un grand avantage de la longue durée de l'aveuglement dont il s'agissoit ; mais le Promoteur leur opposoit l'exemple de Tobie qui après avoir été aveugle pendant quatre ans, fut guéri par la vertu du fiel du poisson avec lequel son fils lui frota les yeux, conformément au conseil que lui en avoit donné l'Ange Raphaël. Quelques-uns estiment cette guérison miraculeuse, & le miracle consiste, disent-ils, dans la promptitude de la guérison ; n'étant pas possible que le fiel du poisson puisse naturellement produire cet effet dans une demi-heure. Quelques-autres

Les sentimens sont partagés touchant la guérison de l'aveuglement de Tobie.

& la Canonisation des Béatifiés. 9

LETTRÉ
CXXXIX.

le font confister , non pas précisément dans l'effet ni dans la manière dont il a été produit , mais dans la révélation que Raphaël en fit au jeune Tobie. C'est une grace toute singulière & toute surnaturelle. La Médecine jusqu'alors avoit ignoré le remède ; ce n'est que depuis ce tems-là qu'on l'a mis en usage. D'autres enfin ne reconnoissent rien que de naturel dans le recouvrement de la vue de Tobie , & voici leurs raisons : Ses yeux n'étoient point gâtés intérieurement ; ni la prunelle , ni le nerf optique n'étoient point endommagés , ni les humeurs altérées ; tout le mal consistoit dans une taie qui s'étoit formée sur la cornée ou sur la partie extérieure de l'œil , qui empêchant que les rayons de la lumière ne pénétraissent jusqu'à la prunelle & au nerf optique , suspendoit & arrêtoit les fonctions de cet organe. La fiente des hirondelles , qui est fort caustique , avoit d'abord caulé sur la cornée une espèce de brulure. Il s'étoit formé entre la première pellicule & la seconde , un abcès & une humeur étrangère qui détacha peu à peu ces deux membranes & qui interrompit le cours des rayons ; enforte qu'ils ne pénétroient

*On explique
que physiquement
la guérison de l'a-
veuglement
de Tobie.*

A V

10 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu* ;
plus jusqu'au dedans de l'œil. Pour
guérir le mal de Tobie, il ne falloit
que détacher cette première pellicule,
& la séparer du corps de la cornée.
Or le fiel de poisson, & surtout du
brochet & du *callyonimus* * & de quel-
ques autres, est fort bon contre le mal
des yeux, & en particulier pour faire
tomber les taies (a). Il ne paroît donc
pas nécessaire de recourir au miracle
pour expliquer cette guérison.

* C'est un
poisson de
mer qui aime
les rivages &
les graviers,
qui se nourrit
de petits pois-
sons, qui est
sans écailles
& de la lon-
gueur d'un
pied.

Le Promoteur rapprochant ce rai-
sonnement de celui des Postulateurs,
le parallèle ne pouvoit qu'embarrasser
ces derniers. Il ajoûtoit avec Schen-
kius (b) qu'on pouvoit citer plusieurs
exemples d'aveugles invétérés, qui
avoient été guéris sur l'heure par quel-
qu'accident qui leur survenoit, com-
me il arriva à un certain homme qui
ayant perdu la vue depuis longtems,
la recouvra à l'occasion d'une plaie
qu'il reçut au front. Ce fait est rapporté
par Marcel Donat (c). Bartholin (d)
en raporte un autre qui le fait rire, &

Plusieurs
aveugles ont
été guéris su-
bitement à
l'occasion de
quelque acci-
dent qui leur
arrivoit.

(a) *Vid. Vallesium, de Sacra Philosophiâ,*
cap. 42 ; & *Zacchi, loco citat. num. 49.*

tis. de oculis.

[c] *In Histor. natu-
ral. cap. 11, lib. 2.*

[d] *Centur. 3, epist.*

[b] *In suis observat. 67.*

& la Canonisation des Bénédictins. 11

qui vous divertira sans doute aussi, Mr. : il dit qu'il s'est trouvé un Moine, qui voyoit très-bien lorsqu'il avoit la barbe longue, & qui devenoit aveugle, dès qu'il la portoit rase.

LETTRE
CXXXIX.

Les Postulateurs pressés par les raisons & les exemples que le Promoteur leur oppoisoit, appellèrent à leur secours les Jurisconsultes & les Médecins, qui n'épargnèrent rien pour faire valoir le miracle. Les Médecins répondant dans la partie qui concernoit leur art, produisirent l'autorité du fameux Pascol, qui prouve dans sa Dissertation sur le premier miracle des sept B. B. Fondateurs de l'Ordre des

Servites, que dans la goutte sereine, les nerfs optiques, ou du moins la membrane qui forme la rétine, se trouvent endommagés, & que lorsqu'ils sont trop comprimés ou resserrés, il est bien plus difficile de les réduire à leur état naturel. Ce même Docteur

fait observer que la goutte sereine qui se forme peu à peu, n'est pas si dangereuse que celle qui se manifeste subitement; qu'elle est cependant presque incurable dans les vieillards, selon Sennert (a); mais qu'à l'égard de celle

La goutte sereine est plus ou moins incurable, selon qu'elle se forme plus ou moins lentement.

[a] *Pract. lib. 1, part. 3, cap. 44.*

qui ne provient que d'une légère compression ou contraction des nerfs, comme elle paroïsoit en un moment, on pouvoit la faire disparoître de même, & que ceux qui devoient le recouvrement de leur vue aux efforts de la nature, ou à l'habileté des Oculistes, n'avoient eu les yeux attaqués que de cette dernière espèce de goutte sereine, dont la guérison est quelquefois précédée ou accompagnée d'une évacuation. On ne manqua pas encore de citer l'autorité de Mr. Janvier Jannelli, célèbre Médecin de Rome, qui vivoit encore. Il avoit écrit dans la caule de Saint Vincent de Paule, & fait sentir combien il étoit difficile de remédier à la goutte sereine, soit qu'elle fût causée par l'adhérence des paupières à la cornée, ou par le desséchement des veines, comme l'enseigne Hypocrate (a), qui par veines entend les nerfs optiques, selon Prosper Martian son interprète, & par desséchement, l'obstruction qui empêche le libre passage des humeurs & des esprits animaux.

La goutte sereine est très-difficile à guérir, au jugement d'Hypocrates.

Inflammation aux yeux guérie par Miracle.

L'inflammation est encore une maladie des yeux qui leur interdit l'usage.

[a] De loca in homin. vers. 37.

ge de la lumière, & dont la guérison miraculeuse est quelquefois déferée au Tribunal de la Sacrée Congrégation, pour en juger avec l'avis des Médecins. Il en fut question dans la Cause de Sainte Agnès du Montpolitien; & Jean Thomasi, Docteur en Médecine, établit la réalité du prodige dans le recouvrement subit de la vue & dans la consolidation des membranes & de la paupière ulcérée.

Le septième miracle proposé dans la Cause de St. André Avellin, regardoit la guérison instantanée d'un œil corrodé & dévoré, pour ainsi dire, par une multitude de petits boutons ou de petites pustules. On consulta Paul Manfred, l'un des plus sçavans Médecins qu'il y eut alors à Rome; & il répondit qu'il y avoit eu dans cet œil un écoulement des humeurs aqueuse, cristalline & vitrée, & que, quoique la première puisse se renouveler, il n'en étoit pas ainsi des deux autres, dont le renouvellement ne pouvoit être l'effet que de la Toute-Puissance de Dieu. Ce fut sur le même principe qu'Ange Victori & les autres Médecins approuvèrent une semblable guérison, comme un grand miracle,

Yeux rongés & corrodés, miraculeusement guéris.

Ce qu'on doit inférer de tout ce qu'on vient de dire, lorsqu'on discute dans la Congrégation la guérison miraculeuse d'un aveugle.

On doit, Mr. , conclure de tout ce que nous venons de dire, que quand il s'agit dans la Sacrée Congrégation du recouvrement miraculeux de la vue, il faut d'abord prouver que l'aveuglement étoit réel & véritable, & déclarer si l'aveugle l'étoit de naissance ou par accident seulement; il faut s'expliquer ensuite sur la durée de l'infirmité, & sur les qualités de la guérison; il faut encore que des Médecins & des gens experts déterminent la cause du mal, telle qu'elle puisse être, & qu'ils démontrent qu'on ne peut en attribuer la guérison à aucune cause naturelle; il faut enfin s'assurer si cette guérison a été instantanée ou non: ce qui cependant n'a lieu ni à l'égard d'un aveugle né, dont les yeux ont été essentiellement endommagés dans l'organe visuel, ni à l'égard de celui qui n'a perdu la vue que par accident, lorsqu'il se trouve dans les yeux quelque vice essentiel; mais ce qui se pratique seulement dans la supposition d'un aveuglement de naissance ou casuel qui n'étoient pas naturellement incurables. La raison est que dans les

deux premiers cas la guérison se rapporte aux miracles de la seconde classe, & que dans le dernier, elle n'appartient qu'aux miracles de la troisième : or nous avons remarqué ailleurs qu'il n'y avoit que pour ces derniers qu'on exigeoit *l'instantanéité* ; aussi voyons-nous que la Sacrée Congrégation approuva dans les Causes de St. Jacques de la Marche & de St. Vincent de Paule, quelques guérisons opérées sur des aveugles, qu'elle mit, de l'avis des Médecins, au nombre des miracles du troisième ordre, au lieu qu'elle rejetta les mêmes opérations dans les Causes de Sainte Agnès & du B. Pierre Forerius, & cela surtout, parce qu'on ne pouvoit prouver que le recouvrement de la vue avoit été subit, entier & parfait.

Envain objecteroit-on que *l'instantanéité* qu'on exige ici paroît d'autant moins nécessaire, que tout le monde convient que JESUS-CHRIST en guérissant l'aveugle dont il est parlé au chapitre 8^e. de St. Marc, fit un grand miracle : cependant il ne le guérit pas tout d'un coup, mais par intervalle ; & ce ne fut qu'à la seconde fois qu'il lui appliqua les mains sur les yeux,

*Objection
contre la nécessité de la
condition de
l'instantanéité.*

LETTRE
CXXXIX.

16 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu*,
qu'il lui rendit la vue parfaite & dis-
tincte.

Réponse.

En vain, Mr., citeroit-on cet exem-
ple : toute la difficulté s'évanouit dès
qu'on reconnoît avec les Commenta-
teurs que la conduite que J. C. tint à
l'égard de notre aveugle, étoit tout-à-
fait mystérieuse. Peut-être, servit-elle
à rendre plus indubitable la vérité du
miracle ; ou que JESUS-CHRIST vou-
lut proportionner la grace qu'il lui ac-
cordoit à la qualité de sa foi : celle-ci
fut d'abord foible & chancelante ; à
mesure qu'elle s'augmenta, les yeux
de l'aveugle furent éclairés : *Augmen-
tūm fidei augmentum promeruit sanita-
tis*. Cette explication qui est d'Euthy-
mius, est suivie par Corneille de la
Pierre, Noel Alexandre & Calmet
dans leurs Commentaires sur le cha-
pitre 8^e. de St. Marc. Je suis, &c.



L E T T R E C X L.

De l'usage de la parole rendu miraculeusement aux muets, & de l'ouïe aux sourds.

Vous sçavez, Mr., qu'il est fait mention du premier de ces deux grands bienfaits, dans le chapitre 9^e. de St. Matthieu, où nous lisons qu'on présenta à J. C. un homme muet, possédé du démon, & que le démon ayant été chassé, le muet parla. Vous sçavez encore que le même Evangéliste, chap. 12, nous assure que le Sauveur rendit la vue & la parole à un autre possédé qui étoit aveugle & muet tout-à-la-fois. Vous n'ignorez pas non plus ce qui est rapporté au chap. 8. de Saint Marc, qu'on lui amena un homme sourd & muet; qu'il lui mit ses doigts dans les oreilles & de la salive sur la langue, & qu'aussitôt ses oreilles furent ouvertes, & que sa langue fut déliée. Vous sçavez enfin que St. Luc nous apprend dans le chapitre premier de son Evangile, que Zacharie devenu muet en punition du peu de foi qu'il avoit ajouté

LET. XCL.

Exemples de guérisons miraculeuses opérées en faveur des muets & des sourds, tirés de l'Evangile.

LBT. CXL. aux paroles de l'Ange Gabriël qui lui annonçoit la fécondité d'Elisabeth, recouvra miraculeusement l'usage de la parole à la naissance de l'enfant qui lui avoit été promis.

Observations à faire sur les exemples rapportés par les Evangélistes.

Observez, Mr., que, selon l'opinion la plus commune, l'homme muet dont il est parlé au chapitre 9^e. de Saint Mathieu étoit sourd en même tems, sans l'être de naissance, mais par la seule malice du démon qui l'obédoit, comme le remarque Corneille de la Pierre (a). Observez encore avec Calmet (b) que le miracle rapporté ici dans Saint Mathieu est différent de celui qui est raconté dans Saint Luc, chapitre 11^e. & que la plupart des Auteurs qui ont écrit des Concordes des quatre Evangélistes, veulent que Saint Luc, chapitre 11^e. Saint Mathieu, chapitre 12, & Saint Marc, chapitre 3, racontent la même guérison toute différente de celle-ci, & qui arriva assez longtems après; ce qui est fort probable à cause des circonstances qui suivirent cette action, & qui sont marquées dans les quatre Evangélistes. Calmet remarque de plus que l'homme sourd & muet dont

[a] *In cap. 9 Matth.* [b] *Super eodem cap.*

la guérison est rapportée par St. Marc , chapitre 7 , n'étoit ni muet ni sourd de naissance , ou par la malice du démon , mais par pure infirmité naturelle ; car autrement , malgré le rétablissement des organes , il n'auroit pu parler , sans avoir appris auparavant à former des paroles. Il parloit cependant fort bien : *Loquebatur rectè*. Quant à Zacharie , Théophraste écrit de lui que , parce qu'il n'avoit pas eu soin d'étouffer dès son principe , comme Abraham , le mouvement d'incrédulité & de défiance qu'il ressentit , il perdit l'usage de la parole & de l'ouïe , qui lui fut ensuite rendu par miracle.

Quelque grands que soient ces prodiges , il plaît au Seigneur de les renouveler de tems en tems à la gloire de son Eglise , comme on le peut voir par les Bulles de Canonisation de Sainte Cunegonde , de Saint Vulfstan Evêque & de plusieurs autres , & par les rapports des Auditeurs de Rote dans les Causes des B. B. Jérôme & Emilien , Grégoire X. & de tant d'autres. Nous lisons aussi dans les Bollandistes (a) que Saint Potitus Martyr ayant eu les yeux arrachés & la langue coupée par

La guérison miraculeuse des sourds & des muets se renouvelle de tems en tems dans l'Eglise.

[a] *Ad diem 13 Jan.*

LET. CXL. l'ordre de l'Empereur, n'en chanta pas moins des Pseaumes. Nous aprenons d'Eusebe Césarée (a) que Saint Romain, qui bégayoit avant que le Juge lui eût fait couper la langue par laquelle il avoit confessé le nom de Dieu, parloit plus distinctement après. Saint Jean Chrysostôme (b) prend plaisir à faire une longue description de ce miracle. On en voit de semblables à peu près chez Victor d'Udine (c), Rejes (d), Pierre de Castre (e) & Roland de Belebad (f).

N'omettons pas, Mr., celui qu'Anastase ou l'Auteur de la vie des Pontifes Romains, quel qu'il puisse être, rapporte de Saint Leon III. Ce pape, dit cet Historien, avoit été élu après la mort d'Adrien I. : Paschal & Campel neveux d'Adrien, irrités de n'avoir ni l'un ni l'autre succédé à leur oncle, attentèrent secrettement à la vie

St. Léon III. après avoir perdu par violence les yeux & la langue, recouvre ces deux sens par miracle.

[a] *Lib. 2, de resur-* *muus, & auditu sur-*
rect. edit. Sirmondi, *dis reddito, observat.*
opuscul. 12, pag. 96. *35 inter miscellanea*

[b] *Orat. 43 & 48.* *curiosa medico-physica*
germanic. Academiae

[c] *Lib. 3 de perse-* *decursu. I. an. 1670.*
cutione Vandalicâ.

[d] *Quæst. 55, num.* [f] *In descriptione*
12. *oris sine linguâ loquen-*

[e] *De loquelâ* *tis, pag. 507.*

& la Canonisation des Béatifiés. 21

LET. CXL.

de Leon , & envoyèrent contre lui des bandits & des scélérats armés , qui le couvrirent de sang & de plaies , lui coupèrent la langue & lui arrachèrent les yeux , & les jettèrent ensuite dans une étroite prison , où il fut bientôt guéri par l'intercession des Apôtres Saint Pierre & Saint Paul qui lui rendirent avec les yeux & la langue l'usage de la vue & de la parole. Le Martyrologe Romain fait mention de ce prodige , que quelques Historiens modernes révoquent en doute * ; mais Pagi le jeune démontre , par des raisons invincibles , que la relation d'Anastase est véritable ; ce qu'on peut confirmer par le poëme qu'Alcuin Précepteur de Charlemagne composa au sujet de la fuite de Saint Leon , qui s'étant sauvé de sa prison , sortit de Rome pour aller trouver cet Empereur (a).

* M. l'Abbé Fleuri est de ce nombre, comme on le peut voir dans son Histoire Ecclésiastique , lib. 45 , à l'année 799.

[a]. . . .

Verbera commemorans , extinctum lumine vultum

Narrat , & abscissam liquido de gutture linguam ;

Nunc medicante Deo , sanatum & ab omnibus istis

Esse malis &c.

Exquirat Carolus Casus , auditque laborum

LET. CXI. Tout étranger que je vous aye paru, Mr., dans les écoles d'anatomie & de médecine, lorsque j'ai touché la matière des maladies des yeux & de leur guérison miraculeuse, il faudra que vous souffriez encore, & peut-être plus d'une fois, que je me mêle de parler le langage des Médecins & des Anatomistes, à l'occasion des autres infirmités corporelles miraculeusement guéries. Nous en étions à celles qui regardent les oreilles & la langue : sur quoi le Scholiaste ou Commentateur de Pierre de Castre, remarque que les sourds de naissance sont presque toujours muets, soit à cause de la conjonction du nerf de la septième conjugaison, soit parce que n'entendant pas les autres parler, ils ne peuvent eux-mêmes former des paroles. Tel est aussi le sentiment de l'Université de

Remarques des Médecins & des Anatomistes touchant les sourds & les muets.

*Diversos : sceleris populi impia facta
 stupefcis,
 Miratur geminas jam dudum luce fenestras
 Extinctas ; & nunc reparatum lumine
 vultum,
 Truncatamque loqui miratur forcipe
 linguam.
 Alter in alterius configunt lumina vul-
 tus.*

& la Canonisation des Béatifiés. 23

Conimbre (a) & de Rejes (b). Notre premier père, il est vrai, parla parfaitement bien, sans qu'il eût besoin pour cela de maître ni d'exercice; mais il avoit été créé parfait, au lieu que ses enfans ne naissent pas ainsi, & que leurs sens ne se perfectionnent & ne se fortifient qu'à la faveur de l'âge. Quelques-uns ont prétendu que la langue hébraïque étoit la langue naturelle à l'homme: mais leur opinion a trouvé de puissans adverfaires dans Vallesius (c) & Rollan de Belebad (d). Si ces deux Ecrivains ont raison, comme on a tout lieu de le penser, l'expérience que fit Psammeticus Roi d'Egypte ne prouve rien.

Selon quelques-uns la langue Hébraïque est la langue naturelle des hommes, mais ils sont réfutés.

Ce Prince, au rapport d'Herodote (e), prit deux enfans nouvellement nés, qu'il donna à un Pasteur avec ordre de les élever séparément. Lors donc qu'ils furent en âge, le Pasteur remarqua que toutes les fois qu'il les voyoit, ils crioient *Beccos*. Il en donna avis au Roi, qui ayant remarqué

Histoire de l'expérience faite par un Roi d'Egypte pour sçavoir quelle étoit la première langue.

(a) *De animâ in sophiâ, cap. 3, pag. 76. problemate de auditu, sect. 2, num. 6.*

(b) *Quæst. 55, num. 25.*

(c) *De sacrâ Philo-*

(d) *In citat. disserta. oris sinè linguâ loquens, pag. 509, oper. citati.*

(e) *Lib. 2, cap. 2.*

LET. CXL.

la même chose par lui-même, s'informa dans quelle langue *Beccos* signifioit quelque chose: on lui dit que les Phrygiens appelloient ainsi du pain; ce qui lui fit conclure que la langue de ces peuples étant la langue primitive & naturelle des hommes, ils étoient eux-mêmes les plus anciens habitans du monde.

L'expérience faite par le Roi d'Égypte ne décide rien.

Mais *Pfammeticus* ne faisoit pas attention que les deux enfans qu'il avoit confiés au Pasteur, avoient imité le bêlement des brebis, ou plutôt le cri des chèvres qu'ils entendoient. Et c'est ce qu'ils marquoient par leur *Beccos*, ou simplement *Béec*; car *Os* est la terminaison grecque ajoutée par *Hérodote*. S'ils avoient été à portée d'ouïr autre chose, ils l'auroient prononcé de même. On ne peut donc rien conclure de l'expérience faite par le Roi d'Égypte.

Les muets de naissance ne sont pas toujours sourds.

Nous avons observé, avec le Commentateur de *Pierre de Castres*, que les muets de naissance étoient presque toujours sourds. Il dit, presque toujours, pour faire sentir que la règle n'étoit pas absolument générale; car il n'ignoroit pas que *Dominique Panarola* avoit fait la remarque qu'il s'étoit trouvé un enfant

enfant âgé d'environ douze ans qui entendoit ce qu'on disoit, mais qui étant muet de naissance, ne pouvoit dire ce qu'il entendoit. On a vu d'autres qui, privés de langue, ne l'étoient pas de l'usage de la parole, qu'ils avoient conservé sans miracle. Le même Scholiaste que nous venons de citer nous en fournit un exemple dans un certain homme de Saumur en France qui, ayant craché sa langue qu'une quantité de boutons, de pustules & de petits ulcères avoient tout-à-fait gâtée & corrompue, ne perdit pas pour cela la facilité de parler. On ajoûte qu'il remplissoit aisément toutes les autres fonctions qui appartiennent à la langue, comme de cracher, de goûter, de rouler dans la bouche les morceaux bien mâchés, & de les avaler ensuite. Ce fait a paru si singulier à Rolland de Belèbad, qu'il a composé un Traité entier *sur la Bouche qui parle sans Langue*. Guillaume Déerham admire (a) aussi ce prodige, qui cependant n'avoit rien de surnaturel.

On peut parler sans miracle, quoiqu'on n'ait pas de langue.

Ce qu'on dit, Mr., des ventrilo-

Des ventriloques.

(a) *In demonstrat. tis Dei, cap. 7, pag. de essentiâ & attribu- 131.*

26 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu* ;
 ques , ou ceux qui parlent du ventre ;
 me paroît encore assez curieux pour
 mériter de trouver ici sa place. On
 raconte qu'un certain homme du Bra-
 bant nommé Pierre faisoit sortir ,
 quand il lui plaisoit , de la partie la
 plus inférieure du corps , une voix ar-
 ticulée. Quoiqu'il en soit de la part
 que l'esprit immonde pouvoit avoir ,
 au jugement de Nieremberg (a) , à
 une façon de parler si indécente ; no-
 tre Scholiaste enseigne , dans l'ouvrage
 que nous avons tant de fois cité , que
 ceux qui parlent ainsi ont un talent
 particulier pour retirer l'air dans le
 poumon , en sorte qu'il paroît que la
 voix vienne , non d'eux-mêmes , mais
 de quelqu'autre en eux-mêmes ren-
 fermé. Jacques Rolland nous assure
 (b) avoir entendu dire à un célèbre
 Anatomiste , lorsqu'il traitoit de la du-
 plicature du médiastin , que cette mem-
 brane naturellement double se sépa-
 roit en deux parties , & qu'alors la pa-
 role sembloit partir de la poitrine.

Selon les observations (c) d'Antoi-

(a) *In historia natu- (c) Tract. de auro*
re , lib. 8 , cap. 20. humanâ , cap. I , num.

[b] *In opere sapientis 13.*
laudato , pag. 58.

ne-Marie Valsalva , sçavant Docteur en médecine de l'Université de Bologne , les conduits *auditifs* sont couverts dans un enfant nouvellement né , & surtout autour de la conque , d'une substance épaisse & blanchâtre qui s'étendant jusqu'à la membrane du tympan , semble y former une autre membrane ; & si celle-ci ne tombe pas & vient à s'endurcir , elle cause une espèce de surdité de naissance dont on ne guérit que difficilement , mais dont on peut cependant espérer la guérison de la main adroite d'un habile Chirurgien ou Anatomiste. Pierre de Castre donne les mêmes expériences à l'égard des muets de naissance ; mais Zacchias soutient que ce seroit en vain qu'on entreprendroit la guérison des muets & des sourds , dès qu'il se trouve quelque vice naturel dans les nerfs ; & je crois qu'il a raison.

Il se trouve quelquefois dans les enfans nouvellement nés une espèce de surdité qui n'est pas absolument incurable.

Les Médecins enfin & les Anatomistes produisent plusieurs exemples de muets & de sourds , qui ont recouvré sans miracle l'usage de la parole & de l'ouïe. Tels furent , au rapport de Schenkus (a) , Maximilien , fils de

On ne doit pas espérer la guérison des muets & des sourds , dès qu'il se trouve quelque vice naturel dans les nerfs.

(a) *Observat. Medicinal , lib. 1 , de lin-*

guâ , titulo de sermone & voce , pag. 207.

On produit plusieurs exemples de muets & de sourds à qui la parole & l'ouïe ont été rendues sans miracle.

28 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu,*
 l'Empereur Frederic , III. & un enfant
 de Raguse , qui trouvèrent la guérison
 de leurs infirmités dans la consomption
 de la surabondance des humeurs
 qui dominoient dans la tête. Le même
 Auteur raconte après Hérodote
 qu'un Soldat Persan étant sur le point
 de tuer Crœsus , le fils de ce Prince
 qui étoit muet , effrayé de ce danger ,
 s'écria : *Arrête , Soldat , ne porte pas la
 main sur Crœsus ;* & qu'il continua dans
 la suite à parler avec beaucoup de fa-
 cilité. Un autre exemple cité par Mi-
 chel-Bernard Valentin (a) , est celui
 d'une femme muette qui ayant prépa-
 ré sa confession par écrit pour la re-
 mettre à un Confesseur , recouvra
 tout-à-coup la parole , & se confessa de
 bouche & fort distinctement ; ce que
 l'Ecrivain attribue à l'extrême desir
 qu'avoit la pénitente de remplir un
 des devoirs les plus humilians de sa re-
 ligion. Un certain Tisserand , sourd
 depuis longtems de l'oreille gauche ,
 cessa de l'être , à une attaque de para-
 lyse qu'il eut du côté droit : c'est ce
 que Valentin nous apprend encore ,

(a) *Observat. 41 , demon. ann. 1684 ,
 inter Miscellanea Me- pag. 117.
 dico-physic. germanic.*

Nous apprenons de plus d'un Auteur Italien (a), qu'une femme qui étoit muette & sourde de naissance, parla & entendit fort bien, dès qu'elle fut guérie d'une fièvre dont elle avoit été agitée. Ader enfin fait observer (b) que la privation de la parole provient quelquefois de ce que l'ulcère qui s'est formé sous la langue, lorsqu'on a coupé le filet autrement dit le frein, a été mal pansé: il regarde cette incommodité comme incurable dans les hommes, mais non pas dans les enfans.

La guérison des muets & des sourds équivaut, dans les principes de Zacharias (c), à celle des aveugles. Ainsi quand il en est parlé dans la Sacrée Congrégation, il faut faire les mêmes observations, à peu près, que nous avons faites en traitant du recouvrement de la vue. J'ajoute avec Zacharias que pour regarder comme miraculeuse la liberté de la langue dans celui qui ne l'avoit point, ce n'est pas assez qu'il ait éprouvé quelque diffi-

On doit raisonner de la guérison des muets & des sourds à peu-près comme de celle des aveugles.

(a) In opere cui titulus: Saggio delle transazioni filosofiche, d'all'anno 1700 al. 1720.

bus evangelicis, enarrati. 7.

(c) Quæstionib. Medico-Legal. lib. 4, tit. 1, quæst. 8, num.

(b) In enarrationibus 52.

30 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu,*
culté en parlant, mais il faut que l'empêchement ait été notable; il faut même, selon Ader, bien examiner s'il n'auroit peut-être pas été levé par quelque autre maladie qui est survenue. La Congrégation enfin est si attentive à toutes les circonstances, que dans la Cause de St. Stanislas Jésuite, elle ne voulut point admettre au nombre des miracles la guérison subite d'une femme qu'une pierre, qu'on lui avoit jetée dans l'oreille pendant qu'elle étoit enfant, avoit rendue sourde, mais qu'elle rejetta 27 ans après, à l'invocation du Bienheureux Stanislas. Le Promoteur de la Foi objecta que cela pouvoit être arrivé naturellement, & l'objection eut tout son effet. Dans la Cause, au contraire, de St. Vincent de Paule, on mit au nombre des miracles de la troisième classe, le recouvrement subit de la parole & des forces dans une fille âgée de huit ans, muette de naissance & percluse de ses jambes, parce qu'on ne pouvoit attribuer sa guérison à aucune vertu naturelle. Je suis, &c.

LETRE CXXI.

*De la guérison miraculeuse des Boiteux ,
de ceux qui ne peuvent marcher , & des
Bossus.*

I. **C**E que le Prophète Isaïe avoit
annoncé , Mr. , par ces paroles
(a) , *le boiteux bondira comme le cerf* ,
s'est vérifié à la lettre après la venue
du Messie. Le chapitre 3^e. des Actes
des Apôtres nous en rend un témoi-
gnage bien authentique. Il y est rapporté
que Pierre & Jean montoient au Tem-
ple pour y prier ; qu'un homme boi-
teux dès le sein de sa mère , que l'on
mettoit tous les jours à la porte du
Temple , leur ayant demandé quel-
qu'aumône , Pierre lui répondit : Je
n'ai ni or ni argent ; mais je vous don-
ne ce que j'ai : Levez-vous au nom
de JESUS-CHRIST , & marchez ;
qu'aussitôt les plantes & les os de ses
pieds se raffermirent ; qu'il se leva sur
l'heure , & qu'il entra dans le Temple
avec les deux Apôtres , en marchant ,
en sautant & en louant Dieu. Saint
Luc a cru devoir faire une description

*St. Pierre
guéris mira-
culeusement
le Boiteux
qui deman-
doit l'aumô-
ne à la porte
du Temple ,
qu'on appel-
loit la belle
porte.*

(a) *Isaïe 35 , v. 6.*

32 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu,*
 d'autant plus exacte de ce prodige ,
 qu'il étoit plus éclatant. Il s'étoit opé-
 ré proche le Temple , à la vue & à
 la grande admiration du peuple assem-
 blé qui en bénissoit le Seigneur ; Saint
 Pierre en prit occasion de faire un
 excellent discours par lequel il con-
 vertit cinq mille personnes. L'hom-
 me d'ailleurs qui avoit été guéri avoit
 plus de quarante ans , & son infirmité
 par conséquent paroissoit naturelle-
 ment incurable. Il se fit par l'inter-
 cession de Saint Paul (a) un sembla-
 ble miracle à Lystre. Les Idolâtres en
 furent si frapés qu'ils prirent Barnabé
 pour le Dieu Jupiter , & Paul pour le
 Dieu Mercure *. Le Sacrificateur mê-
 me du Temple de Jupiter amena des
 taureaux & apporta des couronnes de-
 vant la porte , voulant aussi bien que
 le peuple leur sacrifier ; mais les deux
 Apôtres indignés de l'aveuglement &

*St. Paul
 guéri aussi
 un Boiteux.*

(a) *Actor. 14.*

* Barnabé étoit ap-
 paremment un hom-
 me bien fait , d'une
 taille avantageuse &
 d'un port majestueux.
 St. Paul n'avoit pas
 ces avantages ; mais
 il étoit éloquent &

sçavant : & voilà , peut-
 être , la raison pour
 laquelle les Lystriens
 croyoient voir le plus
 grand des Dieux dans
 Barnabé , & le Dieu
 de l'éloquence dans
 Paul.

de la folie de cette multitude, déchirèrent leurs vêtements en s'écriant :
» Mes amis , que voulez - vous faire ?
» Nous ne sommes que des hommes
» non plus que vous , & sujets aux mêmes infirmités : & nous vous annonçons que vous vous convertissiez de ces vaines superstitions , au Dieu vivant qui a fait le ciel & la terre , la mer & tout ce qu'ils contiennent.

Parmi les miracles cités dans les Bulles de Canonisation de Sainte Elisabeth Religieuse du Tiers - Ordre de Saint François , de Saint Guillaume Evêque de Saint Briec , de Saint Stanislas Evêque de Cracovie , de Saint François de Sales & de Saint François Xavier , on n'oublie pas la guérison miraculeuse des boiteux. Les Auditeurs de Rote en font aussi mention dans le rapport de plusieurs Causes , & lorsqu'ils firent celui de la Cause de Sainte Thérèse , ils comptèrent au nombre des miracles du second ordre la guérison subite & parfaite d'un enfant tellement contrefait depuis sa naissance que son corps représentoit une S.

Pour ne rien précipiter , Mr. , dans le jugement qu'on porte sur les prodiges qui s'opèrent en faveur des boi-

Les Bulles de Canonisation & les rapports des Auditeurs de Rote font mention de la guérison des Boiteux.

34 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu,*
 teux, & de tous ceux qui par infirmité
 sont dans l'impuissance de marcher,
 il faut encore consulter les Anatomis-
 tes & les Médecins; ils enseignent donc
 que le corps n'est capable des mouve-
 mens destinés aux fonctions commo-
 des de la vie, qu'autant que les os sont
 solides & bien unis dans leurs articu-
 lations. De tous ces mouvemens, il
 n'en est pas de plus intéressant que ce-
 lui qui donne l'activité aux jambes &
 aux pieds: ce mouvement pour être
 parfait, exige, selon Verheyen, outre
 la solidité, la continuité & l'articula-
 tion des os, que l'os soit joint & atta-
 ché par des ligamens, & que rien ne
 pèche du côté des dix muscles de la
 jambe & des huit du pied. D'autres
 renchérissant sur Verheyen, deman-
 dent une juste proportion dans la ca-
 vité des articulations, dans la consis-
 tance des os & leur longueur, dans
 l'élasticité des fibres, la force des ten-
 dons, dans l'humectation qui provient
 du fluide mucilagineux.

*L'infirmi-
 té des Boi-
 teux provient
 de quatre
 causes.*

Ce n'est pas tout, Mr.; il faut que
 nous trouvions dans ces principes les
 causes de l'infirmité des boiteux. Il y
 en a quatre. La première est l'interrup-
 tion du cours des esprits ou de la cir-

culation du sang dans l'articulation droite ou gauche de la cuisse, du genou, du tibia & du pied. La seconde consiste dans la contraction ou l'extension de l'articulation : il y a contraction, lorsque les tendons & les ligamens se rompent & que les muscles sont divisés ; l'extension vient de la relaxation des tendons, de la dissolution des muscles, & surtout d'une matière plâtreuse, osseuse ou d'une autre espèce qui vient à se former entre les deux os articulés. La troisième cause qui fait boiter, se prend de l'os qui paroît rompu vers l'endroit de son articulation, ou qui se trouve endommagé avec les cartilages. La quatrième enfin est un vice de naissance qui affecte l'articulation, ou le tendon, ou les muscles.

Or, il est très-difficile, mais il n'est pas impossible qu'un boiteux soit subitement guéri de son infirmité, si elle ne provient que de la première cause, & pourvu qu'il n'y ait qu'obstruction, & que les parties solides n'aient aucun vice invétééré. Un transport de colère, une terreur subite, la crainte d'un incendie, peuvent quelquefois procurer la guérison dans les cas sup-

Certains Boiteux peuvent être guéris subitement sans qu'il y ait du miracle.

posés, surtout dans les enfans, & même dans les personnes avancées en âge, selon ce que Schenklius rapporte (a) d'un Architecte, qui avant de tomber du haut d'une tour, boitoit d'un pied, & qui marchoit fort droit des deux après cette chute. Suivant les mêmes principes, ceux qui n'ont perdu le libre usage de leurs jambes que par le simple déboîtement des os, peuvent le recouvrer tout-à-coup sans qu'il y ait du miracle.

Mais ni la nature avec toute sa vertu, ni l'art avec tous ses secrets, ne peuvent procurer un rétablissement si parfait & si subit, dès que l'infirmité a son principe, ou dans la rupture des tendons ou des nerfs, ou dans des excrescences osseuses, ou dans la lésion intérieure de la structure des parties solides, ou dans la mauvaise conformation des os & de leurs articulations avec laquelle on vient au monde. Supposé donc qu'on propose dans la Sacrée Congrégation la guérison miraculeuse d'un boiteux, il faut faire voir évidemment la réalité du mal, sa durée, & le parfait & solide rétablissement de l'infirme, dont on doit aussi

Il y a des Boiteux qui ne peuvent marcher droit sans miracle.

(a). *Observat. lib. 5, de affectu pedum.*

spécifier l'âge. On appellera des Chirurgiens & des Médecins pour examiner les causes & les qualités de l'infirmité guérie ; & si on juge qu'elle étoit incurable, on la comptera au nombre des grands prodiges, en cas qu'on puisse prouver *l'instantanéité* ; & des miracles du second ordre, au défaut de cette circonstance.

Lorsqu'on agita les causes de St. Péregrin du territoire de Rome, & de Saint Vincent de Paule, on s'efforça d'attribuer à l'intercession de ces Saints la guérison de quelques enfans qui étant d'abord dans l'impuissance de marcher, marchèrent fort bien dans la suite ; mais quoique les Médecins prétendissent qu'il y avoit du miracle, le Promoteur de la Foi ayant opposé qu'ils en pouvoient opérer de semblables sans recourir à d'autre vertu qu'à celle de leur art, la Sacrée Congrégation ne jugea pas à propos d'approuver comme miraculeuses les guérisons qui avoient été proposées comme telles. Elle ne se montra pas plus complaisante dans la Cause de Ste. Catherine de Bologne ; il y étoit rapporté qu'une Religieuse qui s'étoit recommandée aux mérites de la Sain-

La Sacrée Congrégation n'approuve pas aisément la guérison des Boiteux proposée comme miraculeuse.

38 *Let. jur la Béat. des Sery. de Dieu,*
LET. CXLII. te, se trouva dégagée sur le champ
 d'une incommodité au pied où il y
 avoit laxation & enflure; mais le Mé-
 decin interpellé déclara que le mal
 pouvoit s'être naturellement évanoui,
 & la Congrégation confirma son ju-
 gement. Les Médecins jugèrent tout
 autrement dans la Cause de St. Louis
 de Gonzague, à l'invocation duquel
 on attribuoit le parfait & subit réta-
 blissement d'un homme qui courbé
 depuis 18 ans, marchoit moins qu'il
 ne rampoit, parce que la contraction
 des nerfs qui s'étoient enfin endurcis,
 rendoit le mal absolument incurable.
 Les Auditeurs de Rote n'opinèrent pas
 moins favorablement lors de la discus-
 sion des miracles de St. François Xa-
 vier à l'égard de la guérison d'un en-
 fant qui boitoit, & qui n'avoit pu mar-
 cher droit malgré tous les remèdes
 qu'on lui avoit appliqués.

*De la gué-
 rison des Bos-
 sus.*

II. L'incommodité, Mr., & en mê-
 me - tems l'humiliante difformité des
 bossus a quelquefois encore excité la
 dévotion de ceux-ci envers les Saints,
 & la compassion des Saints envers

*Il y a trois
 sortes de Bos-
 sus.*

ceux - là. On distingue trois sortes
 de bosses; la première, & c'est celle
 qu'on appelle la véritable bosse, vient

de ce que les vertèbres du dos avancent en dehors , & alors les cartilages qui sont entre les corps des vertèbres , sont extrêmement minces & durs par devant : dans la seconde , les vertèbres sont tournées en dedans ; les cartilages sont gros par devant , & minces & durs par derrière : la troisième charge l'épaule droite ou l'épaule gauche , & rend le corps de la personne qui la porte oblique & tortueux. Si la bosse est du côté de l'épaule droite , les cartilages du même côté sont fort épais , mais minces & secs du côté opposé.

De quelque espèce que soit la bosse , on est toujours fort heureux , lorsqu'on peut se décharger de ce fardeau. Emmanuel du Château eut ce bonheur ; selon ce que nous lisons dans la Bulle de Canonisation de Saint Jean de Facondo. Emmanuel s'étant rompu l'épine du dos , étoit bossu depuis trois ans. Il ne marchoit & n'agissoit qu'avec une extrême difficulté , ayant le corps tout courbé , & les mains appuyées sur les genoux. Sa mère le voua au Bienheureux Jean , le conduisit à son tombeau pour y faire une neuvaine , après laquelle se sentant

Bossu guéri par l'intercession de St. Jean de Facondo.

LET. CXLII. fortifié , il jette son bâton , & s'en retourne chez lui sans avoir besoin d'aucun secours étranger. Sa bosse même se dissipa ensuite , à cela près que l'os demeura toujours élevé. François de Rubéis Promoteur de la Foi objecta qu'il n'y avoit rien de miraculeux dans ce qui étoit arrivé à Emmanuel ; puisqu'une bosse causée par la laxation des vertèbres n'étoit pas naturellement incurable , puisque d'ailleurs l'infirmes marchoit librement , avant que la bosse eût disparu , & qu'enfin il lui étoit demeuré un fort mauvais reste de son infirmité dans l'élevation de l'os. Mais toutes ces difficultés s'évanouirent , dès que Jean - Baptiste Bottini , ce célèbre Avocat Consistorial , eût démontré par écrit que la bosse provenoit de la rupture de l'épine du dos & des vertèbres , & que quand bien même elle n'eût eu d'autre cause qu'une simple laxation , il suffisoit qu'elle fût invétérée , pour être devenue en quelque façon incurable ; au jugement de Valetius de Tarente (a) , d'Egineta (b) & de Sennert (c). Le sçavant

(a) *Lib. 1, §. pro- 109 & cap. 112, gnostica. circa medium.*

(b) *Lib. 6, cap. (c) Lib. 5, practi-*

Avocat ajoûtoit que le miracle n'en étoit que plus grand , de ce que l'impuissance de marcher eut cessé pendant que la bosse dont elle étoit l'effet subsistoit encore , & que l'os n'étoit demeuré élevé , que pour servir à la manifestation du prodige. Saint Philippe Beniti en opéra un semblable dans la personne d'un enfant perclus de ses jambes , & bossu de naissance. Voilà des faits de la discussion desquels les Consultants de la Sacrée Congrégation peuvent tirer de grands éclaircissemens , lorsqu'on y agite la guérison miraculeuse des bossus. Je suis , &c.

LET. CXLII.

LE T T R E C X L I I .

De la guérison miraculeuse des Paralytiques.

LE premier paralytique que J. C. guérit miraculeusement , ce fut , Mr. , le serviteur , & non le fils du Centenier , comme quelques-uns l'ont prétendu. Ce miracle est rapporté au chapitre 8^e. de St. Matthieu , & plus

LET. CXLIII.

J. C. guérit plusieurs paralytiques.

carum , pars. 6 , capite primo , prognostica , §. 7. titulo ,

42 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu,*
LXX. CXLII. au long encore au 7^e. de Saint Luc.
 Les Pères croient communément que
 le Centenier étoit Gentil; & en effet
 les Romains ne donnoient ces emplois
 de Centeniers qu'à des Romains. Il
 pouvoit cependant être Profélyte, car
 St. Luc remarque qu'il aimoit les Juifs
 & qu'il leur avoit bâti une Synago-
 gue; mais les Interprètes sont bien
 plus d'accord sur les qualités du Cen-
 tenier que sur les caractères de la ma-
 ladie de son serviteur. Ader (a) semble
 insinuer qu'elle consistoit, non dans
 une paralysie, mais dans une convul-
 sion ou contraction violente & invo-
 lontaire des nerfs. Corneille de la
 Pierre, au contraire, prétend (b) que
 la paralysie étoit réelle, mais d'une
 espèce qui a du rapport avec la gout-
 te & qui cause de vifs sentimens de
 douleur; & selon Bartholin (c), la
 convulsion étoit jointe à la paralysie.
 Quoiqu'il en soit de ces différentes
 opinions, il est certain que le mal
 étoit des plus férieux, & que par con-
 séquent on ne peut douter de la gran-
 deur du miracle.

*Qualité de
 la paralysie
 du serviteur
 Centenier.*

(a) *Tract. de morbis evangelicis enarras. 2. vici historia.*
 (b) *In cap. 8 Math.*
 (c) *In hujus paraly-*

Saint Matthieu nous rapporte encore , dans le chapitre 9^e. de son Evangile , la guérison miraculeuse d'un autre paralytique qui ayant entièrement perdu l'usage de ses membres , étoit couché dans un lit , & fut présenté en cet état à JESUS-CHRIST. St. Marc (a) & St. Luc (b) nous apprennent que la foule du peuple qui écoutoit JESUS & qui assiégeoit sa maison , étoit si grande , que ceux qui portoient le lit , ne pouvant le faire entrer par la porte , le tirèrent au haut de la maison sur la plate-forme , & ayant découvert le toit , le descendirent avec des cordes au bas de la maison où étoit JESUS. Bartholin * (c) se plaît à détailler cette circonstance , & réfute avec force l'opinion d'un particulier qui avoit osé avancer que le malade dont nous parlons étoit frappé d'apoplexie , ce qui est manifestement faux , puisque l'apoplexie est une privation subite du mouvement & du sentiment de tout le corps , avec lésion des principales fonctions de l'ame , & qu'il restoit à notre paralytique assez de connoissance pour croire & mettre sa confiance en JESUS - CHRIST.

* *Scavans*
Médecin &
Anatomiste.

(a) Cap. 2.

(c) *Loco mox citat.*

(b) Luc. cap. 5.

44 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu,*

Le troisième paralytique qui éprouva la vertu prodigieuse & bienfaisante du Sauveur, est celui dont St. Jean fait mention au chapitre 5^e. de son Evangile. J. C. le guérit à Jerusalem, à la piscine probatique. Il n'est pas, Mr., de mon dessein de m'étendre sur les particularités qui regardent cette piscine. Ceux qui seront curieux de les sçavoir, trouveront abondamment de quoi satisfaire leur louable curiosité dans le commentaire littéral de Dom Calmet sur le même chap. que nous venons de citer. Ce qui nous intéresse le plus ici, est de connoître l'espèce d'infirmiété dont il y est parlé; mais comme l'Evangéliste ne s'explique pas là-dessus, il faut avoir recours à ses interprètes. Tous, selon le témoignage qu'en rend Corneille de la Pierre, conviennent qu'il s'agissoit de paralytie, d'une paralytie même universelle, accompagnée d'atrophie *

* Ce mot signifie amaigrissement & consommation de tout le corps, ou de quelques-uns de ses membres.

qui affligeoit tout le corps du malade, au jugement d'Ader qui la regardoit d'autant plus incurable qu'elle étoit plus invétérée. Le sentiment d'Ader est confirmé par celui de Bartholin. Cet Anatomiste relevant l'éclat & l'excellence de la guérison du

paralytique de la piscine probatique, est ravi d'admiration à la vue d'un homme, qui trop infirme & trop foible pour pouvoir se porter lui-même, reçoit subitement des forces suffisantes pour porter lui-même son lit.

Si nous passons, Mr., de l'Évangile aux Actes des Apôtres (a), nous trouverons que St. Pierre étant allé visiter les Saints, c'est-à-dire, les Fidèles & les Chrétiens de Lydde, y guérit un nommé Enée qu'une paralysie retenoit au lit depuis huit ans, & que ce prodige procura la conversion de tous ceux qui habitoient à Lydde & dans la Sarone *. Vous sçavez, Mr., la manière subite & abrégée dont Enée recouvra sa santé. Il ne fallut pour cela que deux ou trois paroles. Le Seigneur JESUS-CHRIST vous guérit, lui dit le Prince des Apôtres: levez-vous, faites vous-même votre lit; & aussitôt le paralytique se leva. Qui oseroit contester la divinité d'une pareille guérison? On en lit de semblables dans les Bulles de Canonisation & dans les rapports des Auditeurs de Rote, où on ne manque pas de les placer au nombre des vrais miracles. On con-

St. Pierre guérit un Paralytique.

* C'étoit un canton au septentrion de Lydde ou Diospolis.

[a] Cap. 9, v. v. 33, 34, 35.

46. *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu,*
LIT. CXLII. viendra que c'est avec bien du fonde-
ment, pourvu qu'on ait quelque no-
tion de la maladie qu'on nomme pa-
ralysie.

Ce que c'est
que Paraly-
sis. La paralysie est une privation ou
diminution considérable du sentiment
& du mouvement volontaire, ou de
l'un des deux, en conséquence du re-
lâchement des parties nerveuses &
muculeuses. La paralysie est *parfaite*,
quand le paralytique est privé du mou-
vement & du sentiment tout ensen-
ble. Elle est *imparfaite*, lorsque l'un
des deux est aboli, & que l'autre sub-
siste: c'est ordinairement le sentiment
qui reste. Celle qui afflige tout le corps
est *universelle*. Si elle n'occupe qu'une
partie, ou un membre, elle est *par-*
ticulière. Quelquefois elle est suivie
d'atrophie, & alors elle est presque
incurable, selon Hippocrate, Rive-
rius, Jungken, Manget & plusieurs
autres Docteurs en médecine. L'âge
plus ou moins avancé de l'infirmes,
la durée plus ou moins longue de son
infirmes, la rendent plus ou moins sus-
ceptible de remède; d'où Sennert &
Victorius concluent qu'elle est plus fa-
cile à guérir dans les enfans, que dans
les vieillards. Au jugement de Syl-

& la Canonisation des Béatifiés. 47

vius , plus elle est invétérée , moins on en doit espérer la guérison ; & à celui de Reges , celle qui affecte les jambes est plus violente que celle qui tombe sur les bras.

LES. CULT.
Il est plus dangereux d'être paralytique des jambes que des bras.

Toutes ces remarques n'échappoient pas à notre Eminentissime Auteur , lorsqu'il étoit Promoteur de la Foi ; & il faisoit en sorte qu'elles n'échappassent pas aux autres , toutes les fois qu'il s'agissoit dans la Sacrée Congrégation de la guérison miraculeuse de quelque paralytique. Il faisoit encore observer que selon Sennert , Etmuller , Hippocrate & Zacchias , le tremblement , la fièvre & la sueur sont les signes d'une guérison naturelle , & qu'il falloit avoir égard à ces bons symptômes avant de crier miracle. Il ajoûtoit qu'il étoit nécessaire de plus , d'examiner la cause de la paralysie ; parce que , si elle provient de flatuosités , elle ne dure , dit Hippocrate , qu'autant que les flatuosités persévèrent. Souvent elle a pour principe une qualité scorbutique ; & alors Eugalen prétend que ses mauvais effets ne sont pas permanens , comme dans les autres espèces de paralysie. Quelquefois elle est causée , non par humeur

Signes naturels qui annoncent la guérison d'une paralysie.
On doit en rechercher la cause.

froide & visqueuse, mais par une certaine matière vaporeuse qui se porte aux extrémités des nerfs; & en ce cas, Pierre Salius ne croit pas qu'elle soit au-dessus de la vertu naturelle des remèdes. Le sçavant Promoteur citoit enfin des exemples de paralytiques qui à la suite d'une frayeur subite ou d'un transport de colère s'étoient trouvés parfaitement guéris; exemples dont il appuyoit la vérité sur les témoignages de Schenkius (a), de Grégoire Horstius (b), de Marcel Donat (c) & de plusieurs autres Ecrivains dignes de foi.

Les Médecins que les Postulateurs emploient, ou que la Sacrée Congrégation consulte, ne s'écartent pas dans leurs avis, des observations que nous venons de faire avec notre Eminentissime Ecrivain. C'est ce qu'on peut voir par les dissertations qu'on produisit dans les causes de Saint Jacques de la Marche, de Saint Stanislas Kostka & de Saint Jean - François Regis. Le

[a] *In suis observat. epistol. sect. 12. lib. 1, de Paralyti. tis. de curatione fortuitâ, observat. 2.*

[c] *De medicâ histor. mirabili, lib. 5, cap. 5.*

[b] *Lib. 3, consil. 6.*

Seul Pascole douta, dans la Cause de Saint Péregrin du Territoire de Rome, si la paralysie qui attaque les jambes, étoit plus violente que celle qui affecte les bras. Quant à la fièvre, tous les Médecins opinèrent qu'il n'y avoit que celle qui étoit capable de remuer, d'expulser ou de consumer l'humeur qui causoit la paralysie, qui peut être salutaire au malade; mais qu'il ne devoit guères en attendre du soulagement, si l'humeur avoit son siège jusque dans la moëlle spinale; encore moins peut-il espérer la guérison à la faveur d'une fièvre lente & invétérée, comme Jean - Antoine Vulpius le fit voir dans la Cause de Saint Jean de la Croix, & Marc-Ange de Marcangelis dans celle de Saint Vincent de Paule.

Toute fièvre indifféremment n'a pas la vertu de soulager un Paralytique.

Nous avons dit, Mr., que la sueur étoit dans les paralysies une marque naturelle de guérison; cependant Máttoeuccius (a) a remarqué que si la transpiration avoit suivi l'invocation d'un Serviteur de Dieu, ou d'un Bienheureux, on devoit la regarder comme un commencement de miracle :

Observations à faire, lorsque la sueur survient dans la Paralytie.

[a] *De Official. cur. Eccles. cap. 47, sub num. 23.*

50 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu,*
LET. CXLII. mais parce qu'il ne faut pas attribuer à une cause surnaturelle ce qui peut être un effet de la nature; Lancisi (a) fit observer, dans la Cause de St. Jacques de la Marche, qu'une sueur qui se manifestoit peu à peu, & qui duroit pendant plusieurs semaines, n'avoit rien que de naturel; mais qu'il en falloit juger autrement, lorsqu'elle ne couloit qu'une seule fois.

Nous avons enfin indiqué plusieurs causes de paralysie: mais, soit qu'elle provienne de flatuosité, d'une qualité scorbutique, ou d'une matière vaporeuse, tous les Médecins conviennent que pour que la guérison de ce mal soit censée divine, il est nécessaire qu'il soit violent & invétéré; il faut encore qu'on ne puisse pas l'attribuer à quelque cause passagère, qu'on n'y ait appliqué aucun remède, ou que du moins les remèdes appliqués ayent été sans effet, & que la santé qui est survenue à l'invocation du Ciel, ait été parfaite, constante & subitement recouvrée. Ce ne fut qu'à ce prix qu'on compta au nombre des miracles les guérisons opérées en fa-

Conditions nécessaires pour que la guérison d'un Paralytique soit censée miraculeuse.

[a] *In suâ dissert. super novo miraculo ejusdem Sancti.*

& la Canonisation des Béatifiés. 51

veur des paralytiques dont il est fait mention dans les Causes de St. Pie V., de St. Stanislas Kostka, de St. Jean de la Croix, de St. Péregrin du territoire de Rome, de St. Jacques de la Marche, de St. Jean Nepomucène, de St. Vincent de Paule & de Ste. Julienne de Falconieri.

LET. CXLII.

S'agit-il donc dans la Sacrée Congrégation de la discussion des miracles de cette espèce? On ne sçauroit se montrer trop attentif à l'état qui a précédé & qui a suivi la maladie, aussi-bien qu'à celui où se trouvoit le malade, lorsqu'il a été subitement guéri. Que si on assuroit qu'il étoit également privé de tout mouvement & de tout sentiment; il faudra s'enquérir de la manière dont il sera devenu insensible, des épreuves qu'on aura faites pour s'assurer de son insensibilité, & de l'intervalle plus ou moins long qu'il y aura eu entre la privation de tout sentiment, & la parfaite guérison. Il sera encore nécessaire de consulter les Médecins & les Anatomistes pour ne pas prendre le change sur la cause du mal & les simptoms, non plus que sur la nature de la paralysie, qui peut-être seroit telle, qu'elle pourroit

*On ne sçau-
roit trop exam-
iner toutes
les circonf-
sances qui
précèdent,
qui accompa-
gnent & qui
servent la
Paralysie.*

céder même subitement aux efforts de la nature , ou aux secrets de l'art. On pourra , à la faveur de ces sages précautions , se mettre en état de juger dans quelle classe on peut placer la guérison d'un Paralytique ; dans la classe des miracles , ou dans celle des graces seulement. Valeriola (a) compte pieusement au nombre des guérisons miraculeuses celle d'un ancien Prêtre François qu'il guérit peu-à peu d'une paralysie , avec le secours des remèdes tant extérieurs qu'intérieurs ; mais la Sacrée Congrégation n'approuve point de pareils miracles.

Mains sèches & percluses , miraculeusement guéries.

Celui que JESUS-CHRIST opéra (b) sur un homme à qui il rendit d'une seule parole l'usage d'une main qu'il avoit sèche & percluse , n'étoit pas équivoque. Jeroboam n'éprouva pas moins la vertu toute-puissante du Seigneur , lorsqu'à la prière du Prophète il recouvra le mouvement de la même main qui s'étoit desséchée pendant qu'il brûloit de l'encens sur l'Autel (c). Saint Bernard rapporte une semblable guérison dans la vie de Saint

[a] Lib. 4 , obser- u. 10 & 13.
vat. 4.

[c] 3. Reg. cap. 13.

[b] *Matth.* 12. v.

Malachie; sans compter celles dont les Bulles de Canonisations de Sainte Claire d'Assise & de Saint Louis Roi de France tendent un glorieux témoignage, sur celui que les plus habiles Médecins & Anatomistes en avoient rendu les premiers, suivant les principes de leur art.

Conformément à ces règles, on ne peut guères espérer de remédier à l'atrophie par des voies naturelles, parce que ce mal qui, pour parler le langage de la Faculté, s'appelle *aridure*, consiste dans l'amaigrissement & consommation de quelques-uns des membres du corps qui, ne prenant plus de

L'*Aridure* est un mal presque incurable.

nourriture, se retrouvent & se cachent à un point qu'ils ne ressemblent plus qu'à des membres morts: ce qui a fait dire à Louis Mercat (a) que l'*aridure* étoit le dernier terme de la maladie; & quoique selon Jean Fort (b), la partie desséchée ne soit pas incurable pendant qu'elle est susceptible de douleur, la guérison en est cependant très-difficile, au jugement d'un des plus célèbres Médecins,

[a] De intern. morbor curat. rom. 3, lib. 1, cap. 15.

[b] Tom 2, Censuræ, Consult. 32.

54 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu,*
 (a) si on a négligé de la procurer d'abord. Ainsi, Mr., lorsque vous verrez que par l'intercession d'un Serviteur de Dieu une main, un bras ou une jambe reprennent l'activité qu'ils avoient perdue par l'atrophie, ne craignez pas sur la parole de Matthœuccius (b) d'y reconnoître du surnaturel & du divin. Je suis, &c.

L E T T R E C X L I I I .

De la guérison miraculeuse des Epileptiques.

Ouvrons, Mr., l'Evangile selon Saint Matthieu, nous trouverons que le même fait que nous allons citer est rapporté par Saint Marc (c) & par Saint Luc (d). Nous trouverons au chapitre 7^e., « Qu'un homme s'approcha de JESUS-CHRIST, se jeta à genoux à ses pieds, & lui dit : Seigneur, ayez pitié de mon

[a] *Denat. Anton. nonisa., tit. 3, cap. 3, ab alto-mari de med. §. 4, num. 11 & secund. human. corpor. quent.*

cap. 14.

[b] *In practica & 16.*

Theologo-Canonicâ ad causas Beatifi & Ca.

[c] *Cap. 9, v. v. 14*

& 16.

[d] *Cap. 19, v. 39.*

» fils qui est lunatique , & qui sou- **LET. CXLIII.**
» fre beaucoup : car il tombe souvent
» dans le feu , & souvent dans l'eau.
Voilà l'état du malade , voyons main-
tenant sa guérison. Le Seigneur , con-
tinue notre Évangéliste , se le fit amener , & ayant menacé le démon , il
fortit de l'enfant , lequel fut guéri à
l'instant même.

*Guérison
d'un Lunatique
ou Epileptique opérée
par J. C.*

Cet enfant , selon Origènes , Saint Chrysostôme & Saint Jérôme , n'avoit aucune cause de maladie. Ils croient que le démon pour tromper les hommes , & pour les engager à blasphémer contre le Créateur de la lune , & contre cet astre comme cause de maladies , tourmentoit plus violemment les malades en certain tems qu'en d'autres , suivant l'accroissement ou le déclin de la lune. Quelques autres pensent que l'enfant dont nous parlons , étoit épileptique , & que par conséquent il devoit être beaucoup plus tourmenté dans le plein de la lune qu'aux autres tems. Calmet est de ce sentiment , & en cela il suit celui d'Ader , de Valesius & de Zacchias. Les Bulles des Canonisations de St. Stanislas Evêque , & de Saint Louis Archevêque de Toulouse , aussi-bien que les Auditeurs de

LET. CXLIII. Rote, dans le rapport des Causes de Ste. Françoise Romaine & de St. André Corfin, parlent aussi de quelques personnes qui, attaquées d'épilepsie, en avoient été miraculeusement délivrées.

On explique
que ce que
c'est que l'E-
pilepsie.

L'épilepsie est un mot qui dérive de verbe grec *ἐπιλαμβάνω* qui signifie *surprendre & empoigner*, à cause que ce mal saisit & surmonte les sens de telle sorte que le malade semble mort. Les Latins l'ont appelé *comitialis morbus*, parce que s'il fut avvenu dans les assemblées du peuple Romain qui s'appelloient *comitia*, que quelqu'un fût surpris de quelque accès d'épilepsie, on rompoit l'assemblée; car cet accident passoit pour un sinistre présage. On l'appelle aussi *mal-caduc*, du verbe latin, *cadere*, tomber; *haut-mal*, en ce qu'il attaque la tête qui est la partie du corps la plus haute; *mal de St. Jean*, par analogie à la tête de ce Saint qui fut décapité par l'ordre d'Hérodes; & enfin les Grecs ont appelé cette maladie divine & sacrée, soit parce qu'elle affecte la plus noble partie du corps, soit qu'elle soit envoyée par une punition spéciale de Dieu.

Quoiqu'il en soit, Mr., de ces dif-

férentes étymologies; ce dont tous les Médecins conviennent avec leur divin Galien (a), c'est que l'épilepsie prise en elle-même, n'est autre chose qu'une convulsion de tout le corps ou de quelques-unes de ses parties, avec lésion de l'entendement & des sens, qui vient par accès & de tems en tems. L'épilepsie, dit Scheackius (b), procède d'une abondance d'humeurs malignes & âcres qui, se mêlant avec les esprits animaux, leur donnent un mouvement extraordinaire & déréglé.

Mais laissons Messieurs les Médecins étaler leur doctrine sur la nature & les causes de l'épilepsie, & arrêtons-nous à ce qui intéresse le plus la matière des miracles que nous traitons. Ce sont les symptômes de cette fâcheuse & humiliante maladie. Dans le paroxysme ou redoublement du mal, l'épileptique tombe subitement par terre, & paroît hors de lui-même; il jette de l'écume par la bouche, il s'agite & se tord les membres, serre les dents, se mord quelquefois la langue & les lèvres. Il a les yeux

*Symptomes
de l'Épilep-
sie.*

[a] Lib. 1. de Sympt. *lepsiâ, in suis observati-
Caus cap. 8. Medicinalibus.*

[b] Lib. 1, de Epi

58 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu ;*
LET. CLXIII. fixes , le visage rouge , livide , gonflé ;
les poings fermés. Il se donne des
coups sur la poitrine , ou se frappe la
tête contre terre. L'accès fini , il reste
étonné & assoupi ; ensuite il revient
à lui , sans se souvenir de ce qui s'est
passé. Il ne se plaint que d'une pesan-
teur de tête , d'un accablement univer-
sel & d'une grande lassitude.

*On doit ju-
ger de l'état
des Epilep-
tiques par les
symptômes de
leur mal.*

Zacchias (a) expliquant les différens
dégrés de la maladie des épileptiques ,
veut qu'on en juge par la violence , la
multitude & la durée des accès qu'ils
souffrent , & par les suites de ces ac-
cès. Lœvinius Lemnius [b] a observé
qu'il y a des épileptiques qui hurlent ,
d'autres qui aboient , d'autres qui sis-
siflent & grincent des dents , d'autres
qui jettent d'horribles cris , & quel-
ques-autres qui se taisent tout-à-fait.

On peut encore juger par les cir-
constances de la force de l'épilepsie ;
car si elle est héréditaire , c'est-à dire ,
si on la tient de ses parens par la nais-
sance , & si elle survient après l'âge
de 25 ans , il est presque impossible
d'en guérir , selon Hippocrate & Toz-

*L'Épilepsie
est un mal
presque incu-
rable dans
ceux qui ont
passé l'âge de
25 ans.*

[a] *Quæst. Medico-
Legal , lib. 9 , consil.
17 , num. 1.*

[b] *De oculis natu-
rarum miraculis , lib. 2 ,
cap. 3.*

zius [a]. Ce n'est pas qu'il ne se soit jamais trouvé d'Epileptiques qui, âgés de 25 ans & plus, ayent recouvré leur santé : Sennert a observé le contraire. Elle a pu se rétablir à la faveur d'une crise naturelle ou d'un remède violent, d'une fièvre ou d'une gale survenue à propos, & même d'une métastase ou transport de la matière morbifique dans un autre endroit que celui qui étoit le foyer de la maladie. On prétend seulement que l'âge de 25 ans met à la guérison de l'épilepsie un obstacle qui ne se surmonte que rarement, comme Riverius [b] l'a fort bien remarqué après Hippocrate *.

* Quelques-uns prétendent que c'est un remède contre l'Epilepsie, que de boire tout

Conséquemment, Mr., à ce que nous venons de dire, il faut conclure que l'épilepsie n'est que légère dès que le malade peut se tenir ferme sur les

le sang d'un homme qui a été décollé. L'a-t-on jamais éprouvé ? Et si on ne l'a pas fait, qu'en peut-on savoir ?

[a] Aphor. 7, sect 5, ubi sic: Epilepsia, quibus ante pubertatem fiunt, mutationem accipiunt, quibus autem vigesimo quinto anno fiunt, ferè commoriuntur.

25 annum incurabilis dicatur Epilepsia ab Hippocrate, hoc tamen non est perpetuum veritatis; multos enim ætate profectos ab hoc morbo liberatos fuisse, pluribus observationibus relatum est, quamvis tamen hoc rarò contingat.

[b] In praxi medicâ, tit. de Epilepsia, ubi sic: Licet enim post

60 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu;*
LET. CLXIII. pieds, & que dans le plus fort de son mal, il se conserve dans la possession de lui-même & de sa raison : rien de tout cela n'est impossible dans les attaques d'une légère épilepsie, ou volontairement procurée. Telle étoit, au jugement de Marcel Donat [a], celle d'un certain bâteleur qu'il guérit heureusement ; mais, pour ne pas porter sa réussite au-delà de sa juste valeur, il déclare que son malade n'étoit pas attaqué de l'épilepsie *idiopathique* ou *essentielle* qui survient par le seul vice du cerveau, mais de la *simpatique* ou *accidentelle*, qui est précédée de quelqu'autre maladie. Cette distinction sert de base au suffrage que Lancisi porta dans la Cause de la Bienheureuse Hyacinthe de Mariscotti.

La guéri- Conséquemment encore à toutes
son parfaite ces explications, on doit opiner pour
de l'Epilepsie le miracle dans la guérison parfaite de
dont les ac- l'épilepsie dont les symptômes étoient
cès sont vio- graves & propres à épuiser toute la
lens & supé- vertu des remèdes naturels, & qui a
rieurs aux cependant suivi de près la confiance
remèdes hu- avec laquelle on a eu recours à Dieu
maines, doit par l'intercession de ses serviteurs :
être regardée
comme divi-
ne.

[a] *De medicâ. historiâ mirabili, lib. 2, cap. 4.*

& la Canonisation des Bénédictins. Or
c'est ce que Sinibald n'oublie pas d'in- **LEX. CXLIII**
finuer en votant dans la Cause de St.
Jacques de la Marche.

Les Médecins distinguent deux for- Il y a deux
tes de passions épileptiques; l'une qu'ils sortes de pas-
appellent *Paroxisme*, & l'autre *Di-* sions Epilep-
thèse. Dans la première les accès sont tiques.
périodiques & reviennent par inter-
valles réglés, comme les accès des
fièvres intermittentes. Dans la seconde
le mal a son siège dans la disposition
ou constitution de l'homme, tant na-
turelle que contre nature. La cessation
du *Paroxisme* n'a rien de surnaturel,
puisqu'on voit des épileptiques qui,
tombés par terre, se relèvent peu-à-
peu d'eux-mêmes, & sans le secours
de la médecine. Toute la difficulté se
réduit donc à la *Diathèse*; & elle fut
agitée dans la Cause de la bienheureuse Une Reli-
Hyacinthe, à l'invocation de laquelle gieuse est su-
une certaine Religieuse fut subitement bitement gué-
& parfaitement guérie de l'épilepsie rie de la pas-
héréditaire dont elle n'avoit ressenti sion Epilep-
les premières attaques qu'après l'âge rique, dite
de 25 ans, & contre laquelle elle avoit Diathèse.
employé en vain tous les remèdes na-
turels: bien plus, son mal guéri, elle
avoit usé d'alimens capables de l'y
faire retomber. Le Promoteur de la

62 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu,*

LET. CXLIII. foi, qui étoit notre Eminentissime Au-
Oppositions teur, opposa que la procédure qui con-
du Promoteur de la Foi. cernoit cette guérison, n'avoit été inf-
truite que 18 mois après le dernier
Paroxisme; qu'on ignoroit si, pendant
cet intervalle, il n'étoit pas survenu de
nouvelles attaques; que la Religieuse
vivant encore pouvoit retomber dans
les mêmes accidens dont elle avoit
été délivrée: d'où il concluoit qu'on
ne devoit pas approuver comme mira-
culeux, le retour de sa santé.

Réponse
des Postula-
teurs.

Les Postulateurs s'efforçoient de
prouver que depuis le premier moment
que la Religieuse avoit commencé à
se bien porter, elle n'avoit pas res-
senti la moindre atteinte de son mal;
que cela suffisoit, puisque le droit ca-
nonique n'exige l'épreuve que d'un an,
pour permettre à un Prêtre de repren-
dre les fonctions qui lui étoient inter-
dites à raison d'épilepsie, & que la re-
chute après tout, auroit-elle été réel-
le, ne devoit pas être regardée comme
un mauvais reste de la précédente ma-
ladie, mais comme l'effet d'une ma-
ladie nouvelle causée par la qualité
nuisible des alimens dont la Religieuse
avoit fait usage.

Réplique
du Promoteur de la Foi.

Le Promoteur répliqua que l'exem-

& la Canonisation des Béatifiés. 63
 ple du Prêtre épileptique ne prouvoit **LET. CXLIII**
 rien ; parce qu'en cas de rechute , on
 pouvoit lui interdire de nouveau la cé-
 lébration des Saints Myſtères ; au lieu
 qu'un miracle une fois approuvé , on
 ne peut guères en venir à une retracta-
 tion. L'approbation de celui dont *On différa*
 nous parlons fut différée , & ne ſe don- *l'aprobation*
 na qu'après treize années de date , pen- *du miracle*
 dant lesquelles on avoit ſoin de pro-
 duire de tems en tems des preuves du
 recouvrement parfait & conſtant de
 la ſanté de la Religieuſe. On propo-
 ſa un miracle ſemblable dans la Cauſe
 de Saint Jacques de la Marche , mais
 auffi ſans ſuccès , pour les mêmes rai-
 ſons que nous venons d'alléguer avec
 le Promoteur de la Foi. Je ſuis, &c.

LET T R E C X L I V.

*De la guérison miraculeuse de la Manie
 & de l'Hydrophobie.*

I. **N**E perdons point de vue , Mr. , **LET. CXLIV.**
 les Evangéliſtes. St. Matthieu
 & St. Luc (a) nous apprennent que
 JESUS-CHRIST guérit deux poſſédés
 qui étoient ſi furieux , que perſonne

[a] *Utrorique cap. 8.*

LIT. CXLIV. n'osoit passer proche les sépulchres qui leur servoient de retraite. Ader (a) prétend que ces deux hommes étoient lycanthrophes ou maniaques; mais soit qu'ils fussent attaqués de lycanthrophie ou de manie *, il est constant que le bienfait de leur guérison n'en étoit ni moins signalé, ni moins prodigieux. Les Bulles de Canonisation de St. Pierre Célestin & de Ste. Claire nous fournissent des exemples de semblables prodiges; & au rapport de Wading (b), St. Antoine de Padoue délivra un maniaque qui l'interrompoit dans ses discours.

* *Ce mot est Grec : $\muανια$ qui signifie furor, infamia.*

Idee de la maladie appelée Lycanthrophie.

Jugeons, Mr., de la grandeur de ces miracles par la nature & les symptômes des maladies qui en ont été l'objet. La lycanthrophie est une espèce de délire mélancolique dans lequel les malades s'imaginent être changés en loups; ils hurlent comme eux, courent la nuit, les rues & les champs, marchent à quatre pattes, outragent ceux qu'ils rencontrent, & fuient de jour la compagnie des hommes. Voilà d'où vient que le peuple appelle les Lycanthrophes *Loups-garous*. La manie

(a) *De morbis evan-* (b) *In Annal. ad an-*
gelicis, enarratione 5. 123, 14

& la Canonisation des Béatifiés. 65

ne diffère presque point de la lycanthropie ; c'est un délire perpétuel & furieux, sans fièvre. Les maniaques se jettent sur tout ce qui se présente, brisent tout, maltraitent ceux qu'ils peuvent attraper ; ils déchirent leurs propres habits, & mordent comme des chiens, en sorte qu'on est obligé de les enchaîner, encore rompent-ils souvent leurs liens.

LET. CXLIV.
Idée de la maladie appelée Manie.

Mais quelle peut être la cause d'un mal si violent & si pernicieux ? Nicolas Piso [a], Forestus [b], Sennert [c] & Silvaticus [d] enseignent qu'il a sa source dans les passions de colère, de crainte, de tristesse, & qu'il peut aussi provenir aisément d'une trop grande assiduité & contention d'esprit à l'étude.

Causes de la Manie.

Il paroît, Mr., par ce que nous venons de dire de la manie, que de toutes les maladies elle est une des plus férieuses ; aussi Galien ne trouve presque aucune ressource dans les mania-

La Manie est un mal

(a) Lib. 1, de cognoscendis & de curandis morbis, cap. 24.

(c) Institut. lib. 2, part. 3, sect. 2, cap. 4, pag. 421.

(b) In schol. ad observat. 21, lib. 10, pag. 179.

(d) Centur. 1, consil. 53, pag. 57.

presque incurable.

ques de quelque espèce qu'ils soient ; *Nulla deliratio* , dit-il , *tuta est*. Curtius Martinellus désespère , pour ainsi dire , de leur guérison ; *agrè ac difficile curatur* ; & surtout on ne peut compter , selon Thomas Willis (*a*) ; sur le rétablissement de leur santé , lorsque la manie qui les agite est invétérée ou héréditaire , ou causée par la morsure d'un chien enragé. Doloeus (*b*) en apporte la raison : c'est que les anciennes traces du cerveau étant venues à s'effacer , il n'est pas possible de les y réimprimer.

On peut trouver chez les Auteurs qui ont écrit en matière de médecine , plusieurs autres éclaircissemens qui regardent la manie , aussi bien que le jugement qu'on doit porter de sa guérison & de sa cessation. Car quelque difficile qu'en soit la cure , elle n'est cependant pas impossible. Hippocrate (*c*) & Riverius (*d*) enseignent que

(*a*) *Lib. 1 , de morbis animæ nobiliores facultates obsidentibus , cap. 10.*

(*b*) *Encyclopediæ , lib. 1 , tit. de Maniâ , pag. 45 , ubi sic : In cerebro enim vestigia olim impressa , sed postea*

sublata minimè restitui possunt.

(*c*) *Aphorif. 57 , sic enunciato . Desipientiæ quæ cum risu fiunt , securiores.*

(*d*) *Cap de Maniâ , §. facilius curatur.*

le rire est dans les maniaques un heu-
reux pronostic ; mais il faut prendre
garde que le ris qui semble leur écha-
per quelquefois ne soit en effet un mou-
vement convulsif, tel que fut celui
de Tycon qui, au rapport du même
Hippocrate (a), ayant reçu un coup
de fusil dans la poitrine, fut saisi d'un
ris forcé que son scholiaste Vallesius
(b) explique d'un mouvement con-
vulsif analogue au rire.

LET. CXLIV.
La Manie
est moins
dangéreuse
& plus faci-
le à guérir,
lorsqu'elle est
accompagnée
de ris.

S'il y a des maniaques qui semblent
rire, il y en a d'autres, Mr., qui pa-
roissent parler raison, & si bien qu'on
les croiroit guéris : mais Corneille Cel-
sus avertit (c) de ne s'y pas laisser
tromper ; ce n'est, dit-il, qu'une ruse
dont ils se servent pour se délivrer
des chaînes ou des liens qui les in-
commodent. Il faut cependant conve-
nir qu'il y a quelquefois dans la ma-
nie de véritables suspensions d'accès,
mais ce ne sont que des suspensions,
comme Etmuller l'a fort bien obser-
vé (d).

Il y a des
Maniaques
qui contre-
font les sages ;
il faut se dé-
fier de leur
artifice.

Les Ma-
niaques ont
de bons mo-
mens où leur
manie est
réellement
suspendue
pour quelque
tems.

(a) s. Epid. text. 94.
(b) In commentar.
pag. 277, ubi sic : Ego
verò ut in controver-
sijs dixi, non arbitròr
hunc fuisse risum, sed
convulsivum quem-

dam motum risui si-
millem.
(c) Lib. 1, cap. 18.
(d) De delirijs, tit.
quoad prognosim Ma-
nie, pag. 501.

LET. CXLIV.

Difons ; Mr. , & cela pour exciter l'émulation de ceux à qui il appartient par état de connoître de cette tâcheufe maladie , ou de confoler ceux

Il ne faut pas défefpérer entièrement de la guérifon des Maniaques.

qu'elle intérefle ; difons qu'elle n'eft pas toujours à l'épreuve de la vertu des remèdes & des reffources que fourniffent la nature & le tempérament.

Remède contre la Manie.

Schenkius (a) rapporte plufieurs exemples de maniaques dont les uns avoient heureufement éprouvé que la nature avoit fuppléé chez eux à la foibleffe de l'art , & dont les autres avoient trouvé dans l'art de quoi fuppléer efficacement à la foibleffe de la nature ; foit par l'ufage de l'ellébore

fi familier aux anciens , & fi falutaire aux maniaques ; foit par de fréquentes faignées ; foit par de grandes évacuations , fi c'eft le tempérament qui agit par lui-même , ou par des fueurs abondantes qui furviennent à propos. Tels font les moyens de guérifon indiqués par Sennert (b) & les autres fameux

On fe guérit quelquefois de la Manie à la dicinal , lib. 1 , de Mafaveur d'une niâ , verbo , curatio , obautre mala-fer vas. 2. Et 3. die qui survient.

[a] *Obfervat. Me-fer vas. 2. Et 3.*

[b] *Pract. lib. 1 , part 2 , cap. 15 , pag. 394 , ubi fic : Plurimi*

fanati funt ex reiteratis frequenter venæ fectionibus , & poftèa incolumes longam duxerunt vitam. . . . incohanda verò curatio à venæ fectione. . . . eſt

Médecins. Hippocrate (a) cite l'exemple remarquable d'un maniaque qui se trouva guéri à la faveur de la suppression d'un flux hémorroïdal accompagnée d'une fièvre aiguë & violente. Riverius (b) attribue le même bon effet à la fièvre tierce, ou quarte, & Hippocrate (c) à la métastase par laquelle une maladie prend la place d'une autre.

Ce qui est de pratique dans la Sacrée Congrégation, lorsqu'on y propose la guérison miraculeuse d'un Maniaque.

Revenons maintenant, Mr., à la Sacrée Congrégation des Rites, dont nous ne nous écartons si souvent que pour mieux réussir dans la découverte des points de pratique qui nous y doivent fixer. Y propose-t-on la guérison d'un maniaque, comme ayant été miraculeusement opérée par l'intercession d'un serviteur de Dieu ou d'un Bienheureux? il faut d'abord prouver

autem venæ sectio in hoc affectu tam singulare præsidium, ut multi Maniaci ab aliis derelicti hoc solo remedio sanati sunt. ... via ad salutem est insignis aliqua evacuatio per alvum aut per sudorem.

133, juxta Vallini divisionem.

(b) In praxi Medicâ, lib. 1, cap. 13.

(c) In diebus iudicataribus, num. 10, ubi ait: Insaniam aliquandò curatam suborto dolore ad pedes, aut per tussim vehementem.

(a) 4. Epidem. num.

LIT. CXLIV. que la manie étoit réelle, & accompagnée des symptômes furieux & effrayans. Il faut démontrer ensuite qu'elle étoit invétérée; car si elle étoit récente, elle ne suffiroit pas pour constituer une maladie de l'ordre de celles dont la guérison est réputée miraculeuse. Ce n'est pas assez; on veut savoir si le malade a recouvré subitement la santé. Cela ne suffit pas encore: on demande s'il ne lui est point resté un certain étourdissement de tête, ou une certaine stupidité dans l'esprit; parce que s'il en étoit ainsi, ce seroit une marque qu'il n'auroit été guéri qu'imparfaitement. On ne doit pas manquer de s'informer sur tout en quel tems la maladie a cessé; car si c'étoit pendant la canicule, dans le solstice, ou dans l'équinoxe, il n'y auroit peut-être en cela rien de surnaturel. Il est enfin nécessaire de s'instruire de la durée du tems qui s'est écoulé depuis la guérison, qui ne peut être censée parfaite qu'autant qu'une longue date répond de sa solidité. Il est bon de se rappeler ici ce que nous avons dit des précautions que prend la Sacrée Congrégation, avant d'approuver un miracle en matière d'épilepsie.

II. Quant à l'hydrophobie * dont LET. CXLIV.
les Médecins font mention , c'est une * De l'Hydrophobie ,
crainte extrême de l'eau causée par mot Grec composé de
la rage , & presque toujours accom- ὕδρω, eau ,
pagnée d'une furieuse manie. C'est un & de φόβος,
symptome qui arrive aux malades mor- timor.
dus de bêtes enragées. Galien prétend
que le chien est le seul animal qui en-
rage : *Rabies cani soli accidit* : mais pour
le coup il se trompe , ou il faut don-
ner le démenti à Aristote (a) , à Avicen-
ne & à Fernelius qui , fondés sur des
exemples , soutiennent que les loups ,
les chameaux , les porcs , les bœufs ,
les renards & plusieurs autres animaux ,
sans excepter même le coq & la pou-
le , sont susceptibles de la maladie
qu'on appelle rage. Aimé de Portugal
raconte qu'un Marchand de Thessalo-
nique fut mordu avec toute sa famille
par un chat enragé , & qu'ils mouru-
rent tous en même tems , & en peu
dans les plus cruelles convulsions. Un
Espagnol qu'un chat encore enragé
mordit au doigt , éprouva le même
malheureux sort , comme on le peut
voir par son épitaphe (b) qu'on lit

*Le chien
n'est pas le
seul animal
qui puisse en-
rager.*

(a) 8. De *Historiâ animalium* , cap. 22 &
24 apud *Avicenam* & *Fernelium*.

(b) *Hospes* , dice novum mortis genus :

LET. CXLIV. dans l'Eglise de Sainte Marie proche la porte Flaminienne à Rome.

Ces exemples ne permettent pas de laisser le chien dans la possession funeste du malheur exclusif d'enrager seul : & de - là vient que Gaspar de Reges (a) voulant justifier Galien, donne à ses paroles une interprétation favorable, & dit qu'il n'a pas prétendu autre chose, sinon que le chien est celui de tous les animaux le plus sujet à la rage.

Cette furieuse maladie ne provient pas nécessairement d'une cause extrinsèque & étrangère au sujet qui en est attaqué, telle que le seroit une morsure venimeuse, puisque cette cause n'a pu avoir lieu à l'égard du premier chien qui a enragé; car s'il a été le premier qui ait enragé, ce n'a pu être par la morsure d'un autre chien qui eût la rage. Il y a des Médecins qui enseignent que cette maladie ne s'engendre point d'elle-même dans l'homme, comme dans les animaux; mais il y en a d'autres qui sont d'un avis con-

Les hom-
mes peuvent
contracter la
rage sans
qu'elle leur
soit causée

Improba felis,
Dum trahitur, digitum mordet, & intereo.
[a] In suo incunda- po, quest. 61, num.
rum quest. Elypsio Cam. 4.

traire

traire, & qui estiment qu'il peut se former dans le corps humain des humeurs virulentes semblables à celles qui causent la rage dans un chien, qui indépendamment de leur venin étranger jettent les hommes dans l'hydrophobie. C'est le sentiment de Salius Diverfus (a), & de Gaspar de Reges (b) qui soutient que la rage peut provenir & de la corruption de l'air, & de quelque maligne disposition intérieure, sans que l'infection de l'air y ait aucune part.

Une chaleur excessive & une colère violente, & souvent l'une & l'autre ensemble, sont les causes plus ordinaires de l'hydrophobie : aussi remarquons-nous que les chiens enragés ne sont jamais plus communs que dans le mois d'Août. On remarque encore que l'araignée & la vipère irritées deviennent extrêmement venimeuses ; & la colère peut tellement corrompre & infecter la salive & les autres fluides, qu'on tombe par leur communication, dans les mêmes accidens qu'on éprouve dans les maladies contagieuses.

Causes ordinaires de l'Hydrophobie.

[a] Cap. 19, fol. 328, de affect. particul. 20
[b] Quest. 61, num. 20 & 214

LIT. EXLIV. Les animaux travaillés de la rage

Les ani- deviennent hydrophobites. Il en est
maux enra- ainsi des hommes qui ont été mordus
gés devien- par quelque animal enragé. On en
nent hydro- a vu un exemple à Bologne dans l'hô-
phobites. pital de Sainte Marie de la Mort.

L'École des Arabes ajoute qu'on aper-
çoit de petits chiens , ou quelque
chose de semblable , dans les urines
des enragés ; ce qui est confirmé par
le Bienheureux Pierre Damien (*a*).

Raison
pour laquelle
les Hydro-
phobites crai-
gnent l'eau.

Donat (*b*) attribue leur aversion pour
l'eau à la lésion de leur jugement cau-
sée par les figures & les images de
chiens que leur imagination ne cesse
de leur présenter ; de sorte qu'à force
de se figurer qu'ils ont des chiens de-
vant les yeux , ils s'imaginent qu'ils
sont eux-mêmes devenus chiens , &
alors surtout , lorsqu'ils regardent l'eau ,
il leur semble y voir ces animaux.
Salus Diversus n'est pas de ce sen-
timent ; & dit que la raison pour la-
quelle les Hydrophobites craignent
l'eau , c'est que l'usage de l'eau & des
liqueurs remue & excite en eux l'hu-
meur virulente , de façon qu'elle ébran-

(*a*) *Lib. 1 . epistol. toriâ mirabili , lib. 6 ;*
ad Pontifi. epist. 5. cap. 1 , pag. 295.

[*b*] *De medicâ b if-*

le violemment les parties intérieures. LET. CXLIV.

Selon Donat, au même endroit cité, il n'y a que le seul enragé qui puisse découvrir les petits chiens qu'on suppose cachés dans les urines de ceux qui ont la rage; & Gaspar de Reges fait remarquer que le Bienheureux Pierre Damien rapportoit ce qu'il avoit entendu, & non pas ce qu'il avoit vu.

C'est-à-dire, Mr., que l'histoire des petits chiens ne passe pas chez les Médecins mêmes pour un dogme de la faculté; mais il ne leur est pas également libre de croire ou de ne point croire les trois degrés de l'hydrophobie. Ils doivent nécessairement la distinguer en trois tems différens, dans son commencement, dans son progrès & dans toute sa violence. On ne

Il faut distinguer trois degrés ou trois tems différens dās l'Hydrophobie.

la discerne qu'à peine dans son commencement, n'ayant, pour ainsi dire, d'autres symptômes que l'insomnie, qu'une chaleur vague & qu'une altération dont on ne peut indiquer la cause. Son progrès ne se fait sentir ordinairement que vers le quarantième jour, quoique le venin fut peut-être caché depuis plusieurs années, & alors le malade paroît inquiet & colère. Il a les yeux étincellans & les

LET. CXLIV.

paupières agitées de mouvemens convulsifs. Il témoigne avec une soif ardente quelou'aversion pour tous les liquides. Que si la violence des accès est telle que l'hydrophobite écume de la bouche, effraye des yeux, jette d'horribles cris, se déchire & se mord lui-même, sans épargner les autres, & s'il regarde avec horreur tout ce qui se peut boire, le mal est rendu à son dernier période. Il n'est pas in-

L'Hydrophobie n'est pas incurable dans son commencement & dans son progrès; mais parvenue à son dernier degré de violence, elle est sans remède.

curable dans son commencement, ni même dans son progrès; mais parvenu à son plus violent degré, les hommes n'y peuvent rien, au jugement de la plûpart des Docteurs en médecine (a); & par conséquent on n'a plus d'autre ressource qu'en Dieu.

Ne soyez pas surpris, Mr., que ne prétendant pas nous ériger en Médecins, nous n'indiquions pas les remèdes qu'on peut employer contre la ra-

[a] Rudius, de morbis oculis, fol. 132, cap. 13. Lomnius, observat. lib. 2, fol. 63. Fonseca, Consult. Medic. 25, fol. 90. & alii... Stalpartius, observat. Centur. priore, observat. 100, pag. 415 & sequentibus, ubi affert illud Ovidii,

*Tollere nodosam nescit Medicina podagram,
Nec formidatis ulla medetur aquis.*

ge , lorsqu'elle n'est encore qu'imparfaite. Nous laissons ce soin au sçavant Loevinus Lemnius qui en a fait un charitable recueil. Pour nous, nous nous contenterons d'emprunter de la médecine ce qui peut contribuer à régler & à fixer le jugement qu'on doit porter sur la guérison miraculeuse de la rage , & de son principal symptôme qui est l'hydrophobie. Ce jugement ne sera pas précipité , si on fait attention que la guérison de cette maladie n'est quelquefois qu'apparente. Abel Roscius fameux Médecin le prouve par un fait qu'il communique par une Lettre (a) à Hildanus , & qui arriva 1581. Le voici.

La guérison de la Rage n'est quelquefois qu'apparente.

Une certaine Dame parente d'Abel , avoit été mordue par un chien enragé : on appella les plus habiles Médecins qui employèrent les plus excellens remèdes. La malade s'en trouva si bien , qu'en peu de jours elle ne ressentoit plus , pas même la moindre impression ou atteinte de son mal. Mais après sept ans d'un heureux intervalle , la maladie se reproduisit avec un redoublement de violence dans ses symptômes.

On cite un exemple qui prouve qu'après avoir été guéri de la Rage , il ne faut pas trop compter sur cette guérison.

[a] *Has litteras recensuit observat. 86 , Censur. 1 , fol. 65.*

LET. CXLIV. Elle disparut de nouveau par la vertu des mêmes remèdes qui y avoient déjà été employés , & reparut pour la troisième fois , après un intervalle encore de sept ans. La malade enfin après six années d'une nouvelle convalescence , c'est-à-dire , la vingtième , à compter depuis le tems qu'elle avoit été mordue , éprouvoit encore de fréquentes attaques , mais moins violentes , de son ancien mal.

La guérison de la rage & de l'hydrophobie ne peut donc passer pour miraculeuse , qu'aux mêmes conditions , à peu près , auxquelles la guérison de la manie est réputée telle.

Conditions auxquelles la guérison de la Rage & de l'Hydrophobie est censée miraculeuse. Non, Mr. : on exige aussi dans celle-là la preuve; 1°. que celui qui a été guéri, avoit été véritablement mordue; 2°. qu'il l'avoit été par un animal réellement enragé & hydrophobite; 3°. que sa maladie étoit accompagnée de tous les symptômes qui caractérisent la rage & l'hydrophobie. Ces trois conditions sont également nécessaires dans les trois différens degrés de la maladie. Que si dans le tems de la guérison, la maladie n'étoit encore que dans son premier degré & ne faisoit que commencer , on pourra faire consister la force du mi-

racle en ce que le malade devant naturellement essuyer dans la suite toute la violence du mal dont il avoit senti les premières atteintes, s'en étoit trouvé parfaitement délivré; & cela sans le secours de l'art ou de la nature, mais par la seule intercession du serviteur de Dieu, ou du Bienheureux en qui on avoit placé sa confiance. Il faudra ajouter que le tems qui s'est écoulé depuis le recouvrement de la santé a été si considérable, que les Médecins ont jugé qu'il n'y avoit point de rechute à craindre. Ce ne sera pas assez de le dire; il sera nécessaire de le prouver, & cette nécessité s'étend au cas même où la maladie seroit parvenue à son second degré; mais si elle étoit rendue à son dernier période, il suffiroit, pour établir le miracle, de démontrer qu'elle a cessé dès-qu'on a eu recours à une fervente prière; parce que si on y retomboit, ce seroit une marque qu'elle n'étoit que dans son second degré.

La guérison de la rage & de l'hydrophobie est si difficile aux hommes, que Dieu semble avoir réservé à ses Saints le privilège de la procurer. De toutes les Eglises dédiées à la gloire

*Eglises cé-
lèbres pour
la guérison
miraculeuse
de la morsu-
re des chiens
enragés.*

des Saints, il n'en est pas de plus cé-
lèbre en ce genre de prodiges, que
celle de St. Bellin; puisqu'au rapport
de Coelius Rhodiginus (a), il a suffi à
plusieurs d'en toucher les clefs, pour
être guéris de la morsure virulente des
chiens enragés. Matthiolus (b) nous as-
sure que de son tems, il étoit très-rare
que ceux qui avoient eu le malheur
d'être mordus par ces animaux, eussent
recours aux Médecins, mais qu'ils cou-
roient presque tous aux Eglises de St.
Domin & de St. Bellin. Molañus (c)
Thyrus Gonzalve* (d) Joseph Proha
(e) rapportent la même chose de l'E-
glise de St. Hubert honoré à Liège.
Théophile Raynaud (f) reconnoît la
même vertu dans Ste. Walpurgé; & il
ajoute, sur le témoignage de Chapra-
villa, qu'un nommé Jean Calvin ayant
eu un enfant mordu par un chien hy-

* Il a été
Général des
Jésuites.

(a) *Antiquar. lec- tion. , lib. 17, cap. 18.* *ris Religionis Cathol. cap. 8.*

[b] *Comment. in cap. 37, lib. 6. Dioscori- dis.*

(c) *In natalibus Sanctorum Belgii, ad diem 25 Martii.*

(d) *Tom. 2, verita-*

(e) *In sua opere de novendialibus supplica- tionibus, cap. 12.*

[f] *Oper. tom. 8, loco inscripto, tituli cultus Sanctorum spe- cialis, pag. 651.*

& la Canonisation des Béatifiés. 81
drophobite , renvoya cet enfant à St. **LET. CXLIV.**
Hubert pour être guéri par son inter-
cession. Dieu veuille , Mr , que nous
n'ayons pas besoin de faire ce pélé-
rinage. Je suis , &c.

LET T R E C X L V.

*De la guérison miraculeuse de l'Hydro-
pisie & de l'Empyème.*

I. **L'**Évangile nous apprend encore , **LET. CXLV.**
LMr. , que JESUS-CHRIST étant
entré chez un des principaux Phari-
siens pour y manger , rendit la santé à
un hydropique. Quoiqu'il en soit des
qualités de sa maladie rapportées par
Ader (a) , car les Evangélistes n'en-
trent pas toujours dans le détail des
circonstances qui accompagnent les
guérisons opérées par le Sauveur ; on
ne peut douter que celle de notre hy-
dropique ne fût divine & miraculeuse.

L'hydropisie est une maladie causée
par un amas d'eau dans quelque par-
tie du corps. Elle prend différens noms ,
suivant les parties qu'elle occupe. Cel-
le qui est produite par un épanche-
ment d'eau , ou dans les cavités , ou

*Définition
de l'Hydropi-
sie, & notion
de ses diffé-
rentes espé-
ces.*

(a) *De morbis evangelicis, enarrat. 10.*

82 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu* ;
 LET. CXLV. entre le péritoine & les muscles, s'appelle *ascite*. Celle qui est causée par de l'air ou des vents, se nomme tympanite ; parce qu'en frapant le ventre il raisonne comme un tambour, nommé en latin *tympanum*. Celle enfin qui se forme par la lympe, ou l'eau qui séjourne dans le corps adipeux entre la peau & la chair, est appelée *anasarque* : C'est une tumeur ou enflure coedémateuse de toute l'habitude du corps, qui retient l'impression du doigt, & qui est accompagnée de langueur, de pâleur, de difficulté de respirer & de quelques autres symptômes qui dénotent la cachexie ou la mauvaise habitude du corps. On peut encore distinguer l'hydropisie, en hydropisie commençante & en hydropisie formée. Lorsqu'elle occupe tout le corps, Pascole l'appelle universelle ; & particulière, si elle n'en occupe qu'une partie.

Or, Mr., suivant les principes que nous avons constamment établis, une guérison ne peut être censée miraculeuse & divine, qu'autant que la maladie qui en faisoit l'objet étoit grave & difficile à traiter ; ce qu'on ne peut pas dire d'une hydropisie com-

La guérison de toute sorte d'Hydropisie ne doit pas être censée miraculeuse.

mençante ; & par conséquent il ne s'agit ici que de celles dont la cure paroît comme désespérée. L'ascite est de ce nombre. L'enflure dans le ventre , dans les pieds , les jambes & les cuisses , une soif insupportable avec une toux sèche , en sont les symptômes : & elles ne le sont pas moins d'une mort prochaine , au jugement des Médecins cités par Mr. Tozzius (a). La tympanite se guérit aisément dans les jeunes gens , pourvu qu'il n'y ait ni lésion ni obstruction dans les entrailles. Il en est encore ainsi , lorsqu'elle ne fait que commencer ; mais elle est presque sans remède , si elle se trouve jointe à l'ascite , & accompagnée d'une rétention d'urine ; si le corps surabonde de bile , & enfin si l'hydropique ressent des douleurs de foye & d'estomach. Ce furent les remarques de Mr. de Lancisi dans la Cause de Saint François Regis.

L'hydropisie qu'on nomme anasarque , cède aisément à la vertu d'une bonne & forte crise ; mais il est difficile d'y remédier dans un vieillard , & lorsqu'il y a obstruction , fièvre & épuisement. Après tout , Mr. , on peut con-

(a) *Lib. 1 , pag. 216.*

§4 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu* ;
 sulter Sennert (a), & écouter Hyppocrate qui prononce que l'hydropisie qui survient dans une maladie aiguë, est mortelle; *Hydrops acuto superveniens lethalis*, & que la rechute ne l'est pas moins dans l'hydropique qui avoit recouvré sa santé: *Hydropici . . . si reciderint, desperati.*

Donat (b) & Schenckius (c) citent plusieurs exemples d'hydropiques à qui la nature & l'art avoient fourni les moyens efficaces de se bien porter. Avant donc de placer la guérison des hydropiques dans l'ordre des miracles, il est de la prudence de s'assurer par le témoignage des Médecins, si l'hydropisie étoit réelle & véritable, car il y a, dit Sydenham, d'autres tumeurs de l'abdomen qui n'en ont que les seules apparences. Qu'en conclure? Qu'on ne sçauroit trop examiner les hydropiques & leur guérison, avant

Caractères d'opiner en faveur du miracle. L'hydropisie, soit ascite, soit tympanite, étoit-elle donc invétérée & grave? La santé qui a suivi l'invocation du

auxquels on peut juger sûrement que la guérison d'un Hydropique a été divine & surnaturelle.

(a) *De medicâ historiam mirabili*, lib. 4,

cap 21.

(b) *In suis observa-*

tionibus medicinalibus, lib. 3, de Hydrope.

(c) *In suo tractatu*, de Hydrope, pag. 85.

& la Canonisation des Béatifiés. 85

Serviteur de Dieu ou du Bienheureux, a-t-elle été opérée à l'instant même, & sans qu'il y ait eu ni crise précédente, ni remèdes appliqués avec succès? L'enflure s'est-elle totalement dissipée, & les forces se sont-elles entièrement réparées, & subitement? Le malade, en un mot, a-t-il paru parfaitement guéri? Qui doute, conclut Matthœuccius (a), que sa guérison ne soit surnaturelle & divine?

LET. CXLV.

L'hydropisie particulière n'occupe, comme nous l'avons dit, qu'une partie du corps. Elle s'appelle hydrocéphale, si cette partie est la tête; & elle est commune dans les enfans. Il y en a de deux sortes; l'une qui est aqueuse, & l'autre venteuse. Celle-ci provient des vents, & l'autre d'eau. Dans la première, ou l'eau se ramasse entre la peau de la tête & le péricrâne, ou entre le crâne & le péricrâne, & alors le mal n'est pas absolument dangereux. Mais si elle est contenue entre le crâne & les meninges, & surtout entre les meninges & le cerveau, non seulement les Médecins n'y peuvent

De l'Hydropisie particulière, & de ses différentes espèces.

(a) *In practicâ Theolog. tit. 3, cap. 3, §. 7.*

LET. CXLV, rien , de l'aveu des Médecins même ; mais c'est que la mort est très-prochaine. Toutes ces circonstances bien pesées , & la qualité de l'hydrocéphale ayant été duement déclarée , les Consultants de la sacrée Congrégation peuvent prononcer sûrement sur les guérisons miraculeuses de cette maladie.

La guérison miraculeuse de l'Hydrocéphale discutée dans la Cause de St. Laurent Justinien. Lorfqu'on disputa la Cause de Saint Laurent Justinien ; il fut question de la guérison de l'hydrocéphale jointe à l'épilepsie. Zacchias ayant été consulté , répondit qu'elle étoit prouvenue d'une matière aqueuse qui s'étoit ramassée entre le crâne & les meninges , & opina pour le miracle. Mais comme il parut une tumeur extérieure dans le tems même de la guérison , on douta si on ne devoit pas attribuer celle-ci à une bonne crise , par laquelle la nature réunissant toutes les forces , surmonte & chasse au dehors tout ce qui l'incommode au dedans. Zacchias crut pouvoir résoudre ce doute par une distinction , & dit que l'expulsion de la cause du mal pouvoit se faire , ou par les forces de la nature qui rejette au dehors ce qui lui est nuisible , ou par la violence & la malignité de la

maladie même qui agitent la nature par la surabondance de la matière morbifique, dont la grande quantité trop reflerrée dans les parties intérieures s'épanche sur les extérieures; & il convint que dans le premier cas la santé recouvrée n'étoit que l'effet naturel d'une bonne crise, mais que dans le second, qui étoit celui, affuroit-on, où s'étoit trouvé le malade, on devoit rapporter sa guérison aux mérites du bienheureux Laurent qu'il avoit invoqué. Le Promoteur de la foi, après avoir fait quelques remarques contre les preuves alléguées du fait, renvoya par ordre de la Sacrée Congrégation à l'examen de Romulus Speciolius, premier Médecin du Pape Alexandre VIII, l'examen du doute survenu, & les réponses de Zacchias. Romulus qui approuva deux autres miracles proposés, ne dit mot de celui qui étoit en controverse, & qui pour cette raison ne fut pas approuvé par la Sacrée Congrégation: ce qui confirme bien ce que nous avons répété plusieurs fois, que pour que la guérison de quelque maladie que ce puisse être soit regardée comme surnaturelle & divine, il est nécessaire qu'il ne soit survenu aucune crise na-

turelle. D'Ingraffia (a) nous apprend qu'ayant été attaqué lui-même d'hydrocéphale, dès l'âge de quatre ans, il en fut miraculeusement guéri par l'intercession de Saint Vincent de Paule à qui sa mère l'avoit voué.

De l'Hydropisie de poitrine.

Il y a une autre espèce d'hydropisie que les Médecins appellent de poitrine ; elle est causée par des humeurs féreuses qui se répandent dans les poumons, où il s'en fait un amas dans la cavité de la poitrine. Ses symptômes sont une fièvre lente, une toux âcre, une difficulté de respirer, une soif excessive, l'enflure aux mains & aux pieds, & une diminution dans le volume des urines. Pascal (b) & Sennert (c) ne prononcent, pour ainsi dire, que des sentences de mort contre les hydropiques d'une hydropisie de poitrine. Cependant, parce qu'il n'est pas impossible d'en guérir naturellement, on doit, avant d'en regarder la guérison comme miraculeuse, observer tout ce que nous avons dit en parlant de l'hydrocéphale.

L'Hydropisie de poitrine est mortelle.

(a) *De tumoribus seu de corpore humano ; præter naturam, pag. lib. 3, sect. 3, cap. 1. 311.*

(c) *Tom. 3, lib. 2,*

(b) *Tratt. de homine, cap. 20.*

L'hydropisie de poitrine ne diffère guères de l'*empyème*, qui en général est un amas de pus dans quelque cavité du corps, dans la tête, dans le bas ventre ou ailleurs; mais parce que cet amas se fait plus souvent dans la poitrine que dans toute autre cavité, on appelle particulièrement *empyème* une collection de pus dans la capacité de la poitrine. L'*empyème*, selon la doctrine d'Hippocrate, occupe tantôt toute la cavité de la poitrine, & tantôt il n'en occupe qu'une partie; & selon Sennert. il est plus dangereux lorsque toute la cavité est occupée, que lorsqu'il n'y en a qu'une partie; lorsque le dépôt s'est fait dans le côté droit, que lorsqu'il se trouve dans le côté gauche. Mais pour être en état de décider si la guérison de cette maladie doit être rapportée aux heureux efforts de la nature, ou au don surnaturel des miracles; il faut auparavant bien connoître la qualité & les degrés du mal; & pour cela on n'a qu'à écouter encore les oracles du plus célèbre Médecin de l'antiquité (a), lorsqu'il indi-

LET. CXLV.
De l'Empyème.

(a) *Hippocrates* 2, *tissimum* *superfunt*, *prognost.* 63, *ubi sic*: quos febris eadem die *Suppuratorum* hi *po-* *dimiserit* *post* *ruptio-*

que les symptômes sur lesquels on doit mesurer le plus ou moins d'espérance de vie que peut donner le malade.

Bonet avertit (a) que la *paracentèse*, c'est-à-dire, la ponction faite à-propos, pourroit lui être très-salutaire.

La ponction faite à-propos peut être très-utile dans la maladie qu'on appelle l'Empyème.

Cette opération se fait ou par-devant, ou à la partie postérieure de la poitrine en l'ouvrant entre les côtes avec un bistouri, pour faire sortir le sang & le pus. Pascol assure (b) qu'il avoit connu deux hommes qui s'étoient parfaitement bien rétablis de l'empyème à la faveur de la *paracentèse*.

On agit dans la Cause de la Bienheureuse Hyacinthe de Marescotti une guérison miraculeuse de l'Empyème.

Il fut question de la même maladie dans la Cause de la Bienheureuse Hyacinthe de Marescotti. Une fille de 33

nem, ac cibum citius appetunt, & siti liberati sunt, & venter exigua ac consistentia dejicit, & pus album, leve, concolorque est, & vacans pituita, absque labore à validâ tussi expurgatum. Itaque optime sic ac celeberrimè indicantur; sin minus, quibus ad hæc proximè accedunt. Moriuntur verò hi quos febris non dese-

ruerit, aut cum videretur deserere, denuò recalescens innotescit; & sitiunt, nec cibum appetunt. Alvus tumida est, pus viride, lividumque spuunt, vel pituitosum spumosumque est.

(a) *In Mercur. compilar. lib. 5, pag. 164, num. 21.*

[b] *In citat. tract. de homine, tom. 2, lib. 2, sect. 3, cap. 2.*

ans ressentoit au côté droit une douleur très-piquante causée par l'inflammation de la pleure, & comme il ne s'étoit pas fait d'évacuation dans les 14 jours, le mal avoit dégénéré en empième. La malade ne pouvoit se tenir que sur le côté droit, & lorsqu'elle se tournoit sur le gauche, elle sembloit étouffer. Ses crachats étoient des moins louables, & sa fièvre des plus opiniâtres. Les Médecins l'avoient traitée avec autant d'inutilité que de soins. La malade touchant donc à son dernier terme, se recommanda à sa Servante de Dieu dont elle appliqua l'image sur le côté où elle ressentoit de la douleur, & se tournant subitement de l'autre, elle s'endormit; elle mangea de bon appetit en se reveillant, & reçut son Médecin avec tout l'air de gaieté qu'il pouvoit attendre d'une personne à qui il ne trouvoit pas même de fièvre. Une telle guérison ne portoit-elle pas tous les caractères du prodige ?

Aussi, Mr., les Postulateurs ne manquèrent-ils pas de la faire valoir dans la Sacrée Congrégation. Le Promoteur de la Foi (c'étoit encore Monseigneur Lambertini) fit quelques op-

positions contre les preuves du fait ; mais elles cédèrent bientôt à la force & à l'évidence des repliques. Les Médecins qui avoient eu soin de la fille guérie , fondoient le merveilleux de cette guérison sur ce que l'évacuation de la matière morbifique n'avoit eu lieu qu'après le quarantième jour ; or selon Hyppocrate (a) tous ceux qui , à raison du mal au côté , sont dans le cas de suppuration , si l'évacuation se fait dans les quarante jours , à commencer du jour de l'irruption , ils sont sauvés ; *liberantur* ; si , au contraire , ils tombent dans la phthisie * , *ad tabem*

* *Amai-
grissement ou
consomption
colliquative
de tout le
corps , causée
par un ulcè-
re ou des tu-
bercules ulcé-
rées dans le
poumon.*

transeunt. Le Promoteur objecta avec Sennert & Tozzius que le terme de quarante jours n'étoit pas tellement décisif , qu'il ne fût pas possible que s'il s'y faisoit une évacuation notable , le reste du pus s'évacuât dans la suite , & que le malade recouvrât la santé. Il objecta encore qu'à la vérité le Médecin ordinaire de la malade avoit déclaré ne lui avoir point trouvé de fièvre , mais que son Médecin extraordinaire s'étoit contenté d'assurer qu'il l'avoit trouvée sans une grande fièvre. Mr. Lancisi , Médecin juré aux ordres

[a] *Aphorism. 15 , lib. 5.*

gé par état de rendre témoignage à l'exacte vérité , après avoir bien examiné le tout & recherché les symptômes mortels ou salutaires de la maladie , à la faveur des lumières concentrées dans les Aphorismes d'Hypocrate , se déclara pour le miracle. Il le jugeoit d'autant plus indubitable , que l'art avoit épuisé ses remèdes , & que la santé recouvrée l'avoit été subitement & parfaitement. Quant aux Médecins , il dit qu'il falloit préférer l'ordinaire à l'extraordinaire ; & il fit remarquer que le dernier n'avoit entendu par petite fièvre , qu'une certaine vivacité dans les battemens du pouls , qui se fait ressentir pendant quelque tems après la fièvre. Le miracle se trouvant donc bien avéré , & du côté du fait & du côté du droit , la Sacrée Congrégation l'approuva.

En suivant exactement , Mr. , les voies que notre Éminentissime Écrivain nous a tracées , je devrois , en les parcourant , vous dire quelque chose des guérisons miraculeuses de la passion hystérique , de l'hernie , du flux de sang & des hémorrhagies en général : mais comme la Langue Française est

94 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu ;*
LET. CXIV. si délicate & si scrupuleuse qu'elle permet à peine de nommer certaines maladies que les Médecins Latins, & même François, lorsqu'ils en traitent *ex professo*, peuvent expliquer sans scrupule, je vous préviens, Mr., que ce n'est qu'en laissant ici quelques lacunes que la guérison miraculeuse des plaies fera le sujet de ma première Lettre. Je suis, &c.

LET T R E C X L V I.

De la guérison miraculeuse des Plaies.

LET. CXLVI. **I**L fut question, Mr., & la question fut vivement agitée, d'un miracle de cette espèce dans la Cause de Saint Stanislas Kostka, où on prétendoit le faire valoir, pour passer de la Béatification à la Canonisation. Voici ce dont il s'agit.

*Guérison
miraculeuse
d'un Ethio-
pien qui s'é-
toit coupé la
gorge.*

Un esclave Ethiopien s'étant coupé la gorge, respiroit encore par l'ouverture de la plaie; il avoit perdu une si grande quantité de sang, qu'il n'avoit plus la force de parler ni de se soutenir. Il y avoit lésion entière dans les veines jugulaires & dans les artères carotides. Les témoins dépoisoient

que le coup avoit porté si avant , qu'outre que la trachée-artère & l'œsophage fussent traversés , on voyoit par la plaie les doigts qu'on passoit par la bouche du blessé. Les mêmes témoins dépoisoient encore que les domestiques étoient accourus ; qu'on appella des Médecins & des Chirurgiens qui firent une suture ; que l'Éthiopien fut baptisé , & que dès que les assistans eurent invoqué en sa faveur le Bienheureux Stanislas & appliqué son image sur la plaie , le sang s'étoit arrêté , le moribond avoit recouvré l'usage de la parole , & paru parfaitement bien rétabli de sa blessure.

Le Promoteur de la Foi convenoit que la plaie étoit très-dangereuse , mais il faisoit observer en même tems que Panarola [a] & Valeriola [b] citent plusieurs exemples de gens qui , blessés à mort , avoient été guéris sans miracle ; & comme il prévoyoit bien que les Postulateurs ne manqueroient pas de répliquer & de prouver qu'il y avoit une différence totale entre les plaies de ceux dont on produisoit l'exemple,

*Opposition
du Promoteur
de la Foi.*

[a] *In suis medicis
observationibus , obser-
vat. 43.*

[b] *Lib. 9 , enarrat.*

& celle de l'Ethiopien, il forma de nouvelles difficultés tant contre l'*instantanéité* de la guérison, que contre les dépositions des témoins qui, dit-il, avoient exagéré, & qu'ils paroïssent gens sans lumières & sans expérience. Car, ajouta-t-il, ce qui est porté par l'interrogatoire n'a pu se passer en moins de tems qu'une heure entière; or si tout ce qu'on a déposé étoit vrai, le sang qui sortoit des artères & qui se jettoit sur les poumons, auroit dû, au jugement de tous ceux qui ont traité des blessures de la gorge, suffoquer le blessé dans l'intervalle d'une heure... Mais la vie lui fut conservée par miracle! Rien ne prouve plus évidemment, continua le Promoteur, l'exagération & l'ignorance des témoins qu'une pareille réplique: leur ignorance, en ce qu'un miracle fait avant l'invocation du Bienheureux, ne peut être attribuée à ses mérites; & leur exagération, en ce qu'ils affuroient que l'Ethiopien avoit vécu sans le secours du miracle pendant l'espace d'une heure entière, pendant laquelle il étoit impossible qu'il vécût naturellement.

Les Postulateurs & les Medecins en-

Vous sentez bien, Mr., quel fut l'embarras des Postulateurs pour se tirer

rer de ces mauvais pas , qu'ils ne purent franchir , quelque favorable que leur fût Mr. Lancisi. Ce fameux Médecin ayant été choisi du Pape , qui étoit Clément XI. , pour porter son jugement , convint qu'il y avoit de l'exagération dans la déposition des témoins , & qu'il n'étoit pas possible que les doigts passés par la bouche du blessé eussent pu atteindre jusqu'aux lèvres de la plaie dans la trachée-artère ; mais il déclara en même tems , qu'eu égard à la qualité de la plaie & à la manière dont elle avoit été guérie , la guérison en devoit être regardée comme miraculeuse. Les Postulateurs & le Médecin Manfredi destinés pour soutenir les intérêts du Bienheureux , alléguèrent les raisons les plus ingénieuses & les plus propres à faire opiner en faveur du miracle : malgré tout cela la Sacrée Congrégation ne put se résoudre à l'approuver , parce que le défaut de bonne-foi & de sincérité dans les témoins , forme toujours chez elle un préjugé défavantageux qu'elle ne surmonte jamais.

Le succès fut plus heureux dans la Cause de Saint Louis Turribius. On y proposa & on approuva au nombre

*Guérisons
des plaies approuvées
comme miraculeuses.*

LET. CXLVI. 98 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu,*
des miracles du troisième ordre la gué-
rison subite d'une plaie mortelle reçue
à l'estomach. A peine eut-on suspen-
du la Croix pectorale du Saint au cou
du blessé, qu'on vit arrêter le sang
qu'il vomissoit avec d'autant plus d'a-
bondance, que le ventricule, la veine-
cave & la grande artère étoient no-
tablement offensés. Lorsqu'on discuta
la Cause de Saint André Avellin,
on produisit la guérison instantanée
d'une plaie profonde faite à la tête,
dont il n'étoit resté aucune cicatrice;
& elle fut approuvée comme surna-
turelle & divine, & mise encore au
rang des miracles de la troisième classe.

Comme il arrive assez souvent
qu'on propose dans la Sacrée Congrè-
gation des guérisons miraculeuses de
plaies & de blessures, il est du devoir
des Consultants de distinguer avec les
Médecins & les Chirurgiens trois sor-
tes de plaies. Les unes sont absolu-
ment mortelles; il n'y a point de pan-
semens qui puissent empêcher d'en
mourir. Les autres sont simplement
mortelles: tantôt on en meurt, & tan-
tôt on en guérit. Les troisièmes ne sont
pas dangereuses par elles-mêmes: on
les panse ordinairement avec succès,

*On distin-
gue trois sor-
tes de plaies.*

& si on en meurt quelquefois, ce n'est que par accident & par le défaut de soins. Telles sont, dit Hyppocrate (a), les plaies légères à la tête. Mais il n'a que des Sentences de mort à prononcer contre ceux qui auroient eu le malheur d'être blessés au cerveau, au cœur, au diaphragme, à quelqu'une des parties minces & déliées des intestins, au ventricule, au foie, à la veine-cave ou pulmonaire. Quelques Médecins ont cru que pour juger si une plaie étoit absolument mortelle ou non, il falloit avoir égard non-seulement à la nature de la partie offensée, mais encore à la grandeur de la plaie & à la complication des symptômes. Thomas Reinisius (b) au contraire soutient que le mortel d'une blessure doit se prendre uniquement de la partie endommagée; & Tezzius (c) expliquant le 18^e. Aphorisme d'Hyppocrate, remarque fort bien qu'on appelle plaies mortelles, celles qui se font avec lésion des parties principales destinées à la conservation de la

Plaies incurables selon Hyppocrate.

[a] In lib. de vuln. etâ, lib. 4, cap. 2. ribus capitis.

[c] Tom. 4. partie 3.

[b] In suâ scholâ in aphorism. Hippocratis.

LET. CXLVI. vie , qui en interrompent l'union & l'harmonie , & qui en troublent les fonctions , comme la circulation du sang & les évacuations du corps par les voies ordinaires.

Outre les plaies qui sont mortelles , selon Hippocrate , il y en a plusieurs autres. Barœus (*a*) compte au nombre des plaies mortelles celle qui seroit faite à la rate ; & Brasaulus & Corneil Celsus (*b*) enchérissant sur Hippocrate & Barœus , prétendent qu'on ne peut survivre à la lésion de la vessie , du fiel , du péricarde , du poumon , des reins , des veines & des artères qui environnent surtout le gosier , & des meninges du cerveau.

Toutes les plaies qui sont incurables ne sont pas pour cela mortelles. Nous observerons ici , Mr. , avec Tozzius que les plaies incurables ne sont pas toujours mortelles. Par exemple , il est rare qu'on remédie à la fracture des os ; on n'en meurt cependant pas nécessairement. Quant aux intestins grêles & menus , si le duodenum , le jejunum & l'ileum sont blessés , le mal est sans remède ; mais il ne faut pas désespérer de la guérison d'une plaie qui se trouve au cœcum , au colon & au rectum. Quelques-uns même , au raport de Pigreus , de Donat

[*a*] *Lib. 9 , cap. 33.*

[*b*] *Lib. 1 , cap. 26.*

& de Schenkus, ont été guéris des plaies qui affectoient le cerveau & les principaux intestins ; mais selon la remarque de Tozzius, ces Médecins ne parlent point des parties organiques des intestins ou du cerveau, mais seulement des parties superficielles & extérieures. La lésion de celle-ci est simplement mortelle ; mais lorsque celles-là sont offensées, il faut mourir.

Ainsi rapellant ce que nous venons de dire, il sera aisé de connoître si la guérison d'une plaie est divine ou naturelle. Il ne s'agit pas des plaies non mortelles, on n'y a aucun égard ; mais de celles qui menent absolument ou simplement à la mort. Le miracle est du second ordre quand on revient des premières, & du second ordre encore, quand on est guéri des secondes, & même de celles qui ne seroient mortelles que par accident, pourvu que la guérison soit accompagnée des circonstances dont nous avons parlé plus haut, & qui n'échappent point à l'attention des Médecins, des Chirurgiens & autres chargés par office de rendre témoignage à la vérité, & que par conséquent il faut consulter.

La guérison des plaies mortelles est du second ordre.

LET. CXLVI.

*Malchus
blessé par St.
Pierre, est
guéri mira-
culeusement.*

L'exemple de Malchus ne fera pas mal ici, Mr. : Saint Pierre lui coupa l'oreille, au rapport de Saint Jean (a); & selon Saint Luc (b), JESUS-CHRIST ayant touché l'oreille de cet homme, le guérit: *Et cum tetigisset auriculam ejus, sanavit eum.* Quelques-uns fondés sur le Texte Grec, ont cru que son oreille fut coupée entièrement, & quelques-autres soutiennent qu'elle tenoit encore à la peau par le bout, & qu'elle ne tomba pas à terre. Si les premiers ont raison, le miracle étoit de la seconde classe, parce que toute partie d'un animal vivant qui vient à être séparée de son principe meurt aussitôt, & ne peut revivre que par une vertu toute divine. Mais si l'opinion des seconds est la véritable, il faudra rapporter la guérison de Malchus aux miracles de la troisième classe; car quoiqu'avec le secours des remèdes naturels, on eut pu dans la suite guérir son oreille, on ne le pouvoit néanmoins naturellement en un instant, & par le seul toucher de la main, comme Zacchias & quelques-autres l'ont fort bien remarqué. Leur remarque peut dans

[a] Cap. 18.

[b] Cap. 22, v. 51.

l'occasion servir de règle dans la Sa- LET. CXLVI.
crée-Congrégation des Rites.

Ajoutons , Mr. , à l'exemple que nous avons tiré de l'Évangile , celui que nous lisons dans le Martyrologe Romain (a) , où il est dit que Saint Jean Damascene ayant eu la main coupée , la Sainte Vierge la lui remit en son lieu naturel. Je suis , &c. Saint Jean Damascene à qui la main droite avoit été coupée, fut guéri par la Ste. Vierge.

LETTRE CXLVII.

De la guérison miraculeuse de la Lèpre , du Cancer , de la Gangrène & de quelques-autres Maladies.

I. **C**omme la charité du Sauveur LET. CXLVII:
égaloit sa puissance , il suffisoit , Mr. , pour mettre sa puissance en œuvre , d'intéresser sa charité. Un lépreux , dit St. Matthieu (b) , [le même fait est rapporté par St. Marc (c) & par St. Luc (d)] un lépreux se présente à lui en disant : » Seigneur , si vous voulez , vous pouvez me guérir. Jesus J. C. étend dans la main guéris un Lépreux.
» étendant la main , le toucha , & lui dit : je le veux , foyez guéri ; & sa lèpre fut guérie au même instant. »

[a] *Ad diem 6 Maii.*

[c] *Cap. 1.*

[b] *Cap. 8 , v. 1.*

[d] *Cap. 5.*

LET. CXLVII. St. Ambroise (a) réfléchissant sur les circonstances merveilleuses de ce prodige, est ravi d'admiration, & fait remarquer que JESUS-CHRIST, par ce miracle, prouvoit sa toute-puissance contre Photin, sa divinité contre Arius & la vérité de sa chair contre les Manichéens. St. Luc (b) parle de dix autres lépreux que le Sauveur purifia encore; purification miraculeuse dont Tertulien (c) relève l'excellence sur ce qu'il n'y est fait aucune mention de la puissance du divin Médecin, & qu'elle paroïssoit être un effet de sa seule volonté: *Tacitâ potestate, & solâ voluntate.* Dira-t-on que ces lépreux n'étoient pas naturellement incurables? Qu'on consulte Ader (d) & Corneille de la Pierre (e), & on sera bientôt persuadé qu'il n'y avoit qu'un Dieu seul qui les pût guérir?

La Lèpre est une maladie qui se communique.

Nous apprenons, Mr., par la loi rapportée au chapitre 13^e. du Lévitique, que la lèpre est une maladie qui

[a] *Oper. tom 1, pag. 451, editi. Parisi- lib. 5, in Lucam, col. sien.*

1356, num. 4.

[b] *Cap. 17.*

[c] *Lib. 4, contra Marcion, cap. 35,*

(d) *De morbis evangelicis, enarrat. 1.*

(e) *In cap. 17, Sans-*

ti Luca.

s'attache aux hommes, aux maisons LET. CXLVII.
& aux vêtements. On pourra la discerner aux tumeurs, aux pustules, aux taches blanchâtres, luisantes & pourprées, & surtout au poil devenu rougeâtre à l'endroit où la tache de la lèpre s'est faite, & à l'inégalité de la peau. La lèpre a pour principe un sang qui s'est d'abord corrompu au-dedans, & qui infecte ensuite toute l'habitude extérieure du corps. Quelques-uns l'attribuent à une certaine vermine qui s'engendre entre la peau & la chair : du moins sçavons-nous par expérience qu'il se forme dans les laines mal purifiées, & dans les étoffes trop longtems conservées, une multitude de petits vers qui les rongent. On prend encore la lèpre par contagion & communication ; n'est-ce pas pour cette raison que Moïse avoit ordonné que tous les lépreux, sans excepter même les Rois, fussent retranchés du commerce & de la société des autres hommes, & qu'à leur mort ils fussent inhumés en des endroits séparés & particuliers ?

Signes auxquels on peut discerner la Lèpre.

Causes de la Lèpre.

De toutes les maladies, la lèpre est une des plus difficiles à guérir ; & elle est absolument incurable, selon *On guérit difficilement de la Lèpre.*

E V

LET. CXLVII. Calmet, lorsqu'elle est invétérée. Les Médecins ayant observé que la lèpre avoit plusieurs symptômes qui lui étoient communs avec le scorbut, comme le gonflement, la corrosion des gencives, la noirceur & l'ébranlement des dents; Aretæus, Galien, Valeriola, Hildan & Horstius font consister ses marques spécifiques & distinctives, en ce qu'elle rend la peau tantôt livide, tantôt jaune, tantôt rouge d'un rouge enfoncé. La peau du lépreux, observent-ils encore, est huileuse, inégale & ridée, & couverte de tubercules, de taches blanches & farineuses, ou d'écaillés comme le poisson: son nez se gonfle, & il souffre dans toute l'habitude de son corps une extrême démangeaison. Or, Mr., si un lépreux recouvroit tout-à-coup la santé par l'intercession de quelque Serviteur de Dieu, ne seroit-il pas juste d'y reconnoître du divin & du prodigieux? On le reconnut dans les Causes de St. Wilhelm Abbé, de St. Edmond Evêque, de St. François-Xavier & de Ste. Elisabeth Reine de Portugal, où on approuva comme miraculeuse la guérison des lépreux qui avoient eu recours aux mérites de ces Saints.

*Symptômes
spécifiques de
la Lèpre.*

*Guérisons
miraculeuses
de la Lèpre.*

Ranchin (a) croit que la lèpre des Hébreux étoit différente de celle des Grecs, des Arabes & des Européens, puisque pour être guéri de celle-là, on n'employoit pas le ministère des Médecins, mais celui des Prêtres. La lèpre ne se communique pas toujours, selon Marcel Donat (b), qui cite l'exemple d'un certain Annibal Piémontois qui, infecté de cette maladie, n'en infecta pas ceux qui lui rendoient les services les plus assidus & les plus familiers. Gaspar Reges (c) rapporte aussi un fait semblable. Mais Sennert prétend (d) que pour gagner la lèpre des Arabes, il n'est pas nécessaire de les toucher, & qu'il suffit de s'en approcher à une certaine distance.

LIT. XLVII.
 La Lèpre des Hébreux étoit différente de celle des autres Nations.

La Lèpre ne se communique pas toujours.

La Lèpre des Arabes se communique très - aisément.

Quoiqu'il en soit, Mr. , de ces observations; nos Médecins enseignent que la gale, la rogne & la lèpre ne sont que la même maladie, qui a cependant différens degrés de malignité. Ils appellent gale, ces petites pustules qui gâtent la peau; rogne *, cette ul-

La Gale, la Rogne & la Lèpre ne différens que par leurs différens degrés de malignité.

* Ce mot vient de Rougn, qui en langue Celtique, ou bas Breton, signifie Gale.

(a) *Tract. de Leprâ.* 11.
 (b) *Lib. 1, Medicæ Histor., cap. 4.*
 (c) *Quæst. 60, num.*
 [d] *Tom. 4, lib. 6, part. 3, cap. 4.*

LIT. CXLVII.

cération légère du cuir qui se fait avec prurit ou grande démangeaison ; & lépre , cette effusion de sang trouble & grossier , qui corrompt la peau en dedans & au dehors. Ils la distinguent en deux espèces , *la lépre des Grecs* , & *la lépre des Arabes*. La première est sèche , écailleuse ou farineuse. La seconde , qui est plus affreuse & plus maligne , est fanieuse : elle se nomme

On distingue deux sortes de Lèpres.

* Du mot Grec : ἐλι-φά νθιασις.

en latin *elephantiasis* * , parce que les malades ont leur peau âpre , ridée & inégale , comme les Eléphants.

Le Scorbut ressemble beaucoup à la Lèpre.

Le scorbut * , cette maladie si familière sur mer & dans les pays septentrionaux , n'a pas peu de rapport avec la lépre. C'est un assemblage

Symptômes du Scorbut.

de plusieurs symptômes , dont les plus ordinaires sont le relâchement , le gonflement , la lividité & le saignement des gencives ; la noirceur , l'ébranlement & la chute des dents ; les ulcères & la puanteur de la bouche ; les taches & les vergetures rouges , livides , quelquefois jaunes sur la peau ;

* Ce mot est Hol- de *scormus* , qui signifie *os rompu* , ou *bouche rompu* , parce que la bouche & les gencives souffrent beaucoup dans ce mal.

les douleurs vagues & les lassitudes **LET. CXLVII.**
des bras & des jambes ; les ulcères livides , malins & rebelles en différentes parties du corps ; la gangrène sèche des membres , la carie des os , les crudités acides , les obstructions des viscères , & quantité d'autres accidens qui se déguisent sous le masque de toutes sortes de maladies , & qui les rendent très-longues & très-difficiles à guérir ; le tout ordinairement sans fièvre. C'est ce qu'il est intéressant de bien examiner avant d'en proposer la guérison comme miraculeuse & surnaturelle. En attendant , passons , Mr. , de la lépre qu'Avicenne définit un chancre ou un cancer universel , aux cancers particuliers.

II. Il en fut mention dans la Cause **Des Can-**
de St. Louis de Gonzague. Une Reli- **cers.**
gieuse qui avoit souffert depuis quatre ans une douleur très-violente au côté gauche , y ayant porté la main , trouva qu'il s'y étoit formé une tumeur dure & de la grosseur d'un œuf. Les Médecins après en avoir exactement recherché les symptômes , avoient jugé que c'étoit un véritable cancer ; mais ils n'en avoient pas encore trouvé le vrai remède , lorsqu'on applica

LXX. CXLVII. sur la partie affligée une relique du Saint. La malade s'étant trouvée à l'instant même parfaitement guérie, on en informa les Auditeurs de Rote qui consultèrent sept insignes Médecins de Rome. Ceux-ci après avoir pesé au poids du Sanctuaire la qualité & la durée du mal, aussibien que le recouvrement subit & parfait de la santé de la Religieuse, furent d'avis qu'elle ne pouvoit en être redevable qu'au miracle. Les Auditeurs de Rote adhérèrent à ce jugement, & la Sacrée Congrégation le confirma.

Autre guérison miraculeuse d'un Cancer par les mérites de St. Laurent Justinien.

On lui proposa un miracle à-peu près semblable dans la Cause de Saint Laurent Justinien. Une femme âgée de 70 ans ressentoit à la poitrine des douleurs les plus violentes causées par une tumeur noire, dure, de la grosseur d'un œuf & accompagnée de fièvre. Cette tumeur frotée par ordre des Médecins d'huile de lys & d'amandes, suppura un peu, ce qui n'empêcha pas la malade de toucher à sa dernière heure. Dans cette extrémité, elle implore St. Laurent, & le fait si efficacement qu'elle en obtient sur le champ la plus parfaite santé. On enjoignit à Zacchias d'exposer son sen-

timent sur la qualité naturelle , ou divine de cette guérison. Il examina la nature de la tumeur , qu'il jugea cancéreuse & jointe à un ulcère à la poitrine. Il observa le grand âge de la malade , l'inefficacité du remède appliqué , l'inutilité de la petite évacuation qui s'étoit faite , l'instantanéité de la guérison & d'une guérison si entière , qu'elle ne laissoit après elle aucun mauvais reste de la maladie passée ; & il conclut enfin qu'elle étoit miraculeuse. L'avis de Zacchias fut confirmé par Romulus Spétiolus ; ce qui déterminâ la Sacrée Congrégation assemblée sous le Pontificat d'Alexandre VIII. d'opiner aussi en faveur du miracle.

Nous voyons , Mr. , un prodige de la même espèce opéré par St. Jean de St. Facond sur une femme dévorée par deux cancers invétérés , & qui , au jugement des Médecins , étoient incurables. La Sacrée Congrégation crut devoir compter ce miracle au nombre de plusieurs autres qui s'étoient faits par l'intercession du même Saint. Elle se montra encore favorable dans la Cause de St. François Solan , où elle approuva comme surnaturelle la gué-

On propose quelques autres guérisons miraculeuses du Cancer , opérées par St. Jean de St. Facond & de Saint François Solan.

LIT. CXLVII. rison subite & instantanée de Jeanne de Blancas incommodée d'une tumeur cancéreuse, mais ce fait exige quelques éclaircissemens.

Le mal que Jeanne avoit au sein, faisoit tous les jours de nouveaux progrès. Il la tourmentoit depuis 7 ans, sans lui permettre aucun repos. Cette femme de douleur avoit épuisé tous les secours humains, lorsqu'elle s'adressa à Dieu par la médiation du B. Solan. A peine eut-elle commencé sa prière, qu'elle s'endormit tranquillement. Elle se reveille enfin, & ne sent plus aucune douleur. Elle se transporte à l'Eglise, prie devant l'Image du Bienheureux, & de retour chez elle, la tumeur crève tout-à-coup & rend beaucoup d'eau. La malade tombe en défaillance & paroît sur le point d'expirer. On appelle le Médecin & le Chirurgien. Celui-ci fait l'extirpation de son cancer qui faisoit horreur par sa grandeur, par sa couleur & par ses racines variqueuses. La patiente souffre l'opération sans donner aucun signe de douleur & sans effusion de sang. Le Chirurgien fait des injections dans la cavité de la plaie, & le neuvième jour la malade se trouve par-

Faitement bien rétablie. Parmi les Médecins que la Sacrée Congrégation consulta touchant cette guérison, quelques-uns opinèrent que la maladie étoit un vrai cancer, & quelques autres que ce n'étoit qu'une tumeur cancéreuse; mais tous convenoient de la vérité du miracle. On n'oublia pas de prendre l'avis, surtout, du célèbre Malpighi excellent Médecin & Anatomiste qui demouroit alors à Rome, & qui, après avoir fait faire plusieurs sçavantes remarques sur le cancer & la tumeur cancéreuse, répondit qu'il y avoit du merveilleux dans le cas proposé, en ce que la tumeur n'eût pas reparu, & que l'extirpation se fût faite sans effusion de sang.

Benoît XIV. qui en ce tems-là occupoit la place de Promoteur de la Foi, demandoit dans ses Notes critiques sur ce miracle qu'on agitât cette question; sçavoir, si l'humeur aqueuse que la tumeur avoit rendue en crevant, étoit contraire à la nature du cancer, & s'il n'étoit pas possible que cette eau l'eût amolli de façon, & fait dans les chairs voisines de telles excavations, qu'il fût extirpé avec tant de facilité? Le même Promoteur concluoit

Le Promoteur de la Foi demande de nouveaux éclaircissemens.

Le Promoteur conclut le miracle.

LET. CXLVII. que les opinions des Médecins s'étant trouvées partagées sur la nature de la maladie, il n'étoit pas certain que ce fût un véritable cancer, & que par conséquent on ne pouvoit compter la guérison de la malade qu'au nombre des miracles du troisiéme ordre; bien plus, qu'on ne la devoit pas même placer en ce rang, puisqu'elle n'avoit pas été subite & instantanée.

*Ce combat
la conclusion
du Promoteur.*

La conclusion du Promoteur ne demeura pas sans réplique. Dominique Lopez fit voir avec Bonet contre Claudin, que le véritable cancer attaque le sein, & qu'on ne peut l'extirper à la faveur d'aucune humeur aqueuse, émolliente ou corrosive; que les émolliens même sont contraires au cancer, & que la corrosion est mortelle. La réponse de Lopez se trouvoit d'ailleurs appuyée des raisons produites par ceux qui, sur le même miracle, avoient écrit tant pour le fait que pour le droit. Le tout donc murement examiné, la Sacrée Congrégation ayant égard aux suffrages de tant de Médecins, & à tant de circonstances qui favorisoient le miracle, ne traita, à la vérité, la maladie de Jeanne de Plancas que d'humeur cancéreuse; mais elle rap-

& la Canonisation des Béatifiés. 115
 porta sa guérison aux miracles du troi-
 sième ordre, parce que le défaut d'ins-
 tantanéité regardoit plutôt la cicatrice
 restée que la guérison opérée.

LET. CLVII.

Toutes les fois donc qu'on propose
 dans la Congrégation quelque miracle
 de cette espèce, il faut, avant de pas-
 ser outre, examiner surtout si la ma-
 ladie étoit véritablement un cancer
 ou un squirrhe, ou une certaine tu-
 meur dont parle Louis Mercatus (a),
 & qui tient le milieu entre le squir-
 rhe & le cancer.

Examen
 qui doit pré-
 céder l'ap-
 probation du
 miracle en
 matière de
 guérison du
 Cancer.

Nous sommes, Mr., fort dispensés
 de rechercher les causes du cancer
 que Sennert (b) attribue à l'atrabile, &
 Munnincks (c) à la trop grande aprété
 des acides. Mais nous ne devons pas
 omettre d'observer ici que toutes les
 parties du corps peuvent devenir la
 proie du cancer, qui cependants'atta-
 che plus ordinairement aux parties
 molles & spongieuses. Il commence,
 selon Sennert (d); par une petite tu-
 meur de la grosseur d'un pois ou d'une

Symptômes
 du Cancer.

[a] Lib. 1, de affec- ad praxim hodiernam
 tionibus mulierum, cap. adornatâ, lib. 1, cap.
 17. 23.

[b] Pract. lib. 5, part. 1, cap. 20.

(d) Loco mox lauda-
 to.

[c] In sua, Chirurgiâ

LXX. CXLVII. noisette. Mais ensuite elle croît assez vite, & devient tantôt plus, tantôt moins douloureuse. Elle est ronde, inégale, livide ou plombée, environnée de plusieurs vaisseaux gonflés, variqueux, qui représentent à peu près les pattes d'un écrevisse, appelée en latin *Cancer*, d'où elle a pris son nom.

Du Squirrhe. Le squirrhe est défini par les Médecins une tumeur dure, indolente, pesante, qui se forme & croît lentement dans les parties molles du corps, tant internes qu'externes, sans inflammation & sans douleur; mais quand elle devient livide, douloureuse & moins dure, c'est une marque qu'elle dégénère en cancer (a).

Après avoir indiqué les symptômes du cancer, il est bon, Mr., que nous sachions ce que les Médecins pensent du recouvrement de la santé de ceux qui sont devenus les victimes de cette crucifiante maladie. Galien assure qu'il

Ce que les Médecins pensent du recouvrement de la santé de ceux ou celles qui ont un Cancer. avoit guéri un cancer naissant, mais lorsqu'il est parvenu à une certaine grosseur & maturité, il est incurable au jugement des Docteurs en Médecine que nous avons cités; & ils ont

[a] *Vid. Sennertum de citatis, & Celsum, & Munnicks, loci smolib. 5, cap. 28.*

pour garant Hippocrate , qui décide dans son 38^e. aphorisme qu'il vaut mieux s'abstenir de traiter ceux qui ont des cancers occultes , parce que les traitemens ne servent qu'à précipiter leurs jours , au lieu qu'ils vivent plus long-tems , lorsqu'on les abandonne au cours naturel de la maladie (a). St. Augustin (b) s'est servi de cet aphorisme pour prouver la guérison miraculeuse d'une certaine femme qui avoit un cancer au sein. Mais qu'entend Hippocrate par cancers occultes , *cancros occultos* ? C'est sur quoi ses disciples ne sont pas d'accord. Ceux qui l'expliquent des cancers qui ne sont pas encore ouverts ou ulcérés , paroissent les mieux fondés.

Il suit évidemment de ce que nous venons de dire , que tout cancer formé est incurable , soit qu'il soit ulcéré , ou non. L'ulcéré se manifeste par sa puanteur , son inégalité & sa noirceur : les bords en sont durs , calleux , gonflés & renversés.

Le Cancer formé est incurable.

Scultet cependant rapporte (c)

- [a] *Cancros occultos habentes melius est non curare: curati enim citò perçunt; non curati verò longius tempus vivunt.*
- [b] *Lib. 2 de Civitate Dei, cap. 8.*
- [c] *In armam. Chirurg. observat. 52.*

l'exemple d'une personne qu'il avoit guérie lui-même d'un cancer, après avoir coupé la mamelle qui en étoit attaquée, & appliqué le feu à l'endroit de l'amputation: mais outre qu'il convient que ce cancer n'avoit pas encore jetté de profondes racines, & que son opération, quelque heureuse qu'elle parut, ne mit pas la malade à couvert des autres maladies, & surtout de la herpe ou dartre miliaire qui ne cessa de l'incommoder dans la suite; c'est qu'elle ne fut que très-imparfaitement guérie du cancer même, puisque la guérison parfaite de ce mal exige qu'on en soit délivré sans qu'il en coûte la perte de la partie affligée. L'exemple rapporté par Scutet n'est pas unique. Plater (a) en met un aussi sur son propre compte, en avouant toutefois que la même maladie n'avoit pas tardé à se produire. Telle est sa fatale fécondité; ce qui a fait dire à Avicenne (b) & à Mercat (c), que les cancers guéris en engendroient d'autres, ou du moins d'autres tumeurs.

[a] *Lib. 2, observat. Medic. pag. 530.*

[c] *De mulier. affect. ii. lib. 1, cap. 17, pag.*

[b] *Lib. 4, tract. 2, 534. cap. 16, pag. 131.*

S'agit-il donc de prononcer sur la guérison miraculeuse du cancer? ce n'est pas assez de s'enquérir si le mal étoit naissant ou invétéré; il faut de plus s'affurer si le malade a recouvré la santé, à l'invocation du Serviteur de Dieu ou du Bienheureux, de façon qu'il n'a paru dans la suite ni métastase ni rechute. S'il en est ainsi, le miracle est incontestable, quand bien même il y auroit eu des remèdes appliqués, & que la guérison n'eût pas été subite & instantanée, puisque le cancer est rebelle aux remèdes, & que les miracles du second ordre n'exigent point d'instantanéité. On se comporta conséquemment à ces principes dans les Causes de Saint Thomas de Villeneuve, de Saint Charles Borromée, de Saint Ignace de Loyola & de Saint François Xavier, comme il paroît par les Bulles de leur Canonisation, aussi bien que dans les Causes de Sainte Thérèse, de Sainte Elisabeth & du Bienheureux Jérôme Emilien. Les rapports des Auditeurs de Rote en font foi.

LET. CXLVII:
Conséquen-
ces qu'on doit
tirer de ce
qui a été dit.

Pour ce qui est du squirrhe, Paul Ægineta (a) & Aebius (b) convien-

(a) Lib. 3.

(b) Lib. 10, cap. 17.

nent qu'il est incurable, lorsqu'il est invétéré, & que s'il est naissant, on ne le peut guérir que fort difficilement, & surtout quand il attaque les parties internes & principales. « Nous » avons souvent réussi, dit Galien (a), » dans le traitement de ceux qui avoient » dans le foie un squirrhe qui ne fai- » soit que commencer à se former ; » mais, & moi & tous les autres Mé- » decins, nous avons toujours perdu » notre peine à l'égard des personnes » qui le portoient depuis plusieurs jours. Voilà ce qui peut servir de règle aux Consulteurs de la Sacrée Congrégation, pour juger quand le squirrhe est facile ou difficile à guérir ; quand il est possible ou impossible d'y remédier, & quand enfin on doit en rapporter la guérison aux miracles de la seconde ou de la troisième classe.

*De la Gan-
grène & de
quelques au-
tres mala-
dies.*

III. Les témoins peu versés en matière de médecine, confondent souvent l'ulcère, la gangrène, le sphacèle & la fistule avec le cancer ; & c'est pour cette raison qu'on doit employer, dans les Causes de Béatification & de Canonisation, le ministère des Médecins & des Chirurgiens les plus capa-

(a) 2. *Ad glauc. cap. 5.*

bles de bien connoître la qualité de ces maladies & d'en démêler les différens symptômes. Il est du devoir des Consultants de la Sacrée Congrégation de s'en instruire, & d'avoir une notion de l'ulcère & des autres maux qui y ont du rapport. L'ulcère n'est autre chose qu'une solution de continuité dans quelque partie molle que ce soit du corps humain, avec érosion de substance & écoulement de pus. Cette définition distingue exactement l'ulcère de la plaie; car celle-ci n'entraîne nécessairement aucune déperdition de substance, au lieu que dans celui-là, il se perd toujours quelque portion de la partie ulcérée.

Définition de l'Ulçère.

Il y a de la différence entre l'Ulçère & la Plaie.

La gangrène & le sphacèle consistent dans la mortification de quelque partie du corps, causée par l'interruption de la circulation du sang. L'une & l'autre ne diffèrent que du moins au plus. La gangrène n'est qu'un commencement de sphacèle. Là les chairs commencent à se mortifier, & ici elles sont entièrement mortifiées. La première se borne aux chairs, & ne rend pas insensible la partie gangrénée; & le second n'épargne pas même les os, & prive de tout sentiment la partie sphacélée.

Notion de la Gangrène & du Sphacèle.

Différences entre la Gangrène & le Sphacèle.

F

LET. CXLVII.

De la Fistule.

La fistule est un ulcère calleux, profond, sinueux, dont l'entrée est étroite & le fond large. Son nom vient de ce qu'il a une cavité longue & étroite comme une flute, appelée en latin *Fistula*. Il en coule continuellement une abondance de sang gâté & corrompu, si ce n'est que la grande callosité empêche cet écoulement.

Il y a eu des guérisons miraculeuses dans chacune des espèces de maladies dont on vient de parler.

tous ces maux, il n'en est aucun dont nous ne trouvions des exemples de guérison divine & merveilleuse dans les actes de Canonisation de St. Louis de Gonzague, de St. Louis Bertrand, de St. Palchal Baylon, de St. Vincent de Paule & de plusieurs autres; sans parler des exemples cités par St. Augustin de plusieurs personnes qui avoient été miraculeusement guéries de la fistule.

A l'égard, Mr., des maladies dont nous venons de faire mention, Matta [a], Bordon [b] & Matthœuccius [c] ne veulent y reconnoître du miracle, qu'autant que les malades auront su-

Conditions que le miracle exige dans le cas des maladies dont on vient de parler.

(a) *Part. 4, cap. 7, logo-Canonicâ, ad Causas Beatific. & Canoniz.*

(b) *De Miraculis, sat., tit. 13, cap. 13, medis. 7, quest. 17. §. 14.*

(c) *In practisâ Theo-*

bitement recouvré la santé. Il y a bien d'autres remarques à faire avant de prononcer sur le merveilleux de la guérison. S'il s'agit d'un ulcère, il faut sçavoir quelle forme il avoit, quelle partie du corps il occupoit, quelle étoit sa cause, sa grandeur & sa durée; il faut examiner de plus s'il étoit accompagné d'écoulemens d'humeurs, s'il étoit interne & caché, ou externe & ouvert, sans, ou avec corruption, ou carie des os: par-là on pourra, dit Munnicks [a], connoître le plus ou moins d'espérance qu'on avoit lieu de concevoir de l'application des remèdes, presque toujours inutiles, continue-t-il, dès que les os sont cariés. Hippocrate [b] & Vallesius [c] ne pensent pas plus favorablement de l'ulcère rond; & lorsqu'il affecte les parties nerveuses, membraneuses & cartilagineuses, Hoffmannus [d] en augure très-mal. Sennert [e] n'augure pas mieux de l'ulcère putride & infectant.

La gangrène n'est pas un mal incu-

La Gangrène n'est pas un mal incurable.

(a) *Chirurgia lib. 3, cap. 1. & sequentibus*
 (b) *6. Epid. sect. 1, sextu 18.*
 (c) *In Comment.*

(d) *In annota. & additam. ad Petrum Pelerium, pag. 110.*
 (e) *Pract. lib. 1, part. 3, cap. 1.*

LXX. CXLVII. rable , puisqu'au rapport de Schenckius (a) on a vu une femme qui par la vertu des remèdes en avoit été parfaitement guérie : mais elle est très-dan-

Elle se guérit très-difficilement lorsqu'elle dégénère en Sphacèle , & plus facilement dans les jeunes gens.

gèreuse , selon Sennert (b) , & dégénère en sphacèle , qui est plus dangereux encore , si on n'y remédie de bonne heure. On remarque que dans cette maladie les jeunes gens se traitent avec beaucoup plus de succès que les vieillards. Uffembacchius (c) fait la même observation en parlant de la fistule , qui ,

La Fistule est plus facile à guérir dans les jeunes gens & lorsqu'elle est récente , que dans les vieillards & lorsqu'elle est invétérée.

dit-il encore , est bien plus aisée à guérir lorsqu'elle est récente , que lorsqu'elle est invétérée.

Il ne suffit donc pas qu'en matière d'ulcères , de gangrène & de fistules , le recouvrement de la santé ait été subit & instantané , pour qu'on doive le regarder comme surnaturel & divin ; il faut encore faire une attention spéciale aux différens caractères & symptômes de ces maladies , aussi-bien qu'aux remèdes qu'on y a appliqués , & qui peut-être étoient assez efficaces pour en prouver la guérison.

[a] *Lib. 4. medic. prognosticis. observat.*

[c] *In thesauro Chirurgia , pag. 308. part. 2 , cap. 19 in*

Bien plus, on doit avant d'opiner LET. CXLVII.
pour le miracle, laisser s'écouler un certain tems pour voir si la même maladie ne seroit pas reproduite, ou n'auroit pas fait que céder sa place à une autre; car en ce dernier cas il y auroit un obstacle invincible à l'approbation du miracle: or en fait de guérison d'ulcères & de fistules, le même mal peut revenir aisément, & la métastase n'est pas rare, au jugement d'Hypocrate & des plus fameux Médecins.

J'aurois dû, Mr., partager cette Lettre en deux; je ne m'en apperçois que trop, mais trop tard. Je suis, &c.

LET T R E C X L V I I I .

De la guérison miraculeuse de la Fièvre.

LEs Historiens sacrés nous fournissent, Mr., deux exemples bien illustres de guérisons divinement opérées dans la maladie dont nous allons parler. Le premier est rapporté par St. Jean (a) qui expose au long la manière dont JESUS-CHRIST rendit la santé au fils d'un Officier de Caphar-

*J. C. gué-
rit miracu-
leusement de
la Fièvre le
fils d'un Offi-*

[a] Cap. 4, v. v. 46. & sequentibus.

LET. CXLVIII *naum* malade de la fièvre. Le second
cier & la est celui de la belle - mère de Saint
belle-mère de Pierre détenue par la même maladie,
St. Pierre. & que le Sauveur guérit encore, com-
 me Saint Mathieu (*a*), Saint Luc (*b*)
 & Saint Marc (*c*) nous en assurent. Se-
 dulius, Prêtre Écossais & Poëte chré-
 tien, célèbre ce prodige par de fort
 beaux vers (*d*). Or il paroît par le
 Texte Sacré que l'un & l'autre mala-
 de étoient agités d'une fièvre violente.
 Ader, Zacchias & Schevchzerus qui
 en sont convaincus, ne pensent qu'à
 relever l'éclat du miracle, dont ils font
 consister l'excellence dans la promp-
 titude avec laquelle le mal disparoît
 au premier ordre du Souverain Méde-

[*a*] *Cap. 8, v. 14.*[*b*] *Cap. 4, v. 38.*[*c*] *Cap. 1, v. 30.*[*d*] *Fortè Petri validæ terrebat lampadis
 æstus**Febris anhela socrum, dubioque in fu-
 nere pendens**Saucia sub gelidis ardebat vita periclis,
 Immensusque calor frigus lethale co-
 quebat:**At, postquam fessos Domini manus
 attigit artus,**igneus ardor abit, totisque extincta
 medullis**Fonte latentis aquæ cecidit violentia
 flammæ:*

cin, & les forces perdues se réparent. LET. CXLVIII
Nous lisons, dans le chapitre 28^e. des Actes des Apôtres, une autre guérison miraculeuse de la même espèce de maladie opérée par Saint Paul à l'égard du père de Publius, qui avoit tout-à-la fois & la fièvre & la dyssenterie, dont la fièvre est un symptôme grave; car la dyssenterie est *bénigne*, lorsqu'elle n'est pas accompagnée de fièvre; mais elle est *maligne*, lorsque la fièvre l'accompagne.

Si vous demandez, Mr., à Hippocrate & à Galien ce que c'est que la fièvre, ils vous répondront que c'est *la conversion de la chaleur naturelle en une chaleur excessive & contre nature*; mais consultez les Médecins modernes, & vous verrez qu'ils ont été plus heureux en découvertes que leurs premiers Maîtres, & qu'ils ont trouvé qu'il y avoit des fièvres algides ou froides qui ne sont accompagnées ni suivies d'aucune chaleur. Bien plus, plusieurs Docteurs en médecine cités par Tozzius enseignent que la fièvre n'est pas une véritable maladie, mais une fermentation extraordinaire qui se fait dans le sang pour le purifier. Ce qui arrive en effet, lorsque la fièvre n'est

Définition de la Fièvre selon Hippocrate.

La définition d'Hippocrate n'est pas exacte.

La Fièvre, pourvu qu'elle soit modé-

LET. CXLVIII ni trop légère , ni trop violente , ni trop invétérée. Et c'est pour cette raison que le nom de fièvre tire son étymologie , non du verbe latin , *ferveo* , je brûle , mais de celui de *februo* , je purifie : d'où Tozzius conclut (a) que non-seulement la fièvre n'est pas toujours nuisible , mais que très-souvent elle est même salutaire.

Il ne s'agit pas ici , Mr. , de donner un traité entier de toutes les espèces différentes de fièvres ; nous ne parlerons que de celles dont la guérison a été proposée à l'examen de la Sacrée Congrégation , & qui dans l'occasion pourront servir d'exemples aux Consultants : car il ne suffit pas toujours pour le miracle qu'on ait été subitement délivré d'une fièvre , après avoir invoqué un Serviteur de Dieu , comme on peut l'inférer des actes de la Canonisation de St. Raymond de Penafort.

(a) *Part. 3 , tom. 4 , lib. 6 , Aphorism. 40 & 51 , in Commentar. ad Aphorism. 40 , ubi sic : Pro Coronide autem deducere licebit ex hoc aphorismo , non semper Febrim nocuam esse , sed sæpè sæpiùs salutarem ; quemadmodum non hïc solùm , sed alibi pluries idem Hippocrates est testatus.*

De la Fièvre Étique.

La guérison de cette espèce de fièvre fut discutée dans la Cause de St. Charles Borromée. Candide d'Agudis Religieuse Capucine que cette fièvre avoit conduite aux portes de la mort, s'étant vouée au Serviteur de Dieu & ayant touché légèrement son habit, se lève à l'instant même pleine de santé. La durée du mal, l'épuisement des forces, les convulsions survenues, & les autres symptômes graves dont il étoit accompagné, ne permettoient pas de douter qu'il ne fut des plus férieux. Cette fièvre étique, en un mot, étoit de la troisième espèce: car elle a trois degrés. Le premier est, quand elle consume l'humidité des parties, & alors elle est fort susceptible de remèdes: le second, quand elle dévore leur substance charnue, & alors elle est plus difficile à guérir: le troisième, quand elle s'attache aux parties solides & les détruit, & alors elle est incurable. Elle fait comme la flamme qui consume d'abord l'huile d'une lampe, puis l'humidité du lumignon, & enfin le lumignon même. Ce degré de fièvre étique s'appelle marasme*, contre

F V.

* Extrême
maigrir en

LET. CXLVIII lequel Galien (a) & Avicenne (b) consommation avouent que toute la vertu de leur art de tout le ne peut rien. Les Auditeurs de Rote corps. On pa- ayant donc scrupuleusement examiné rois comme toutes les circonstances de la maladie un squelette. & de la guérison de la Capucine, jugè-

Une Capu- tine est mira- culeusement guérie de la Fièvre éti- que par St. Charles Bor- romée.

Camille de Ferrare ob- tient la mé- me faveur par l'inter- cession de Louis de Gonzague.

rent qu'il y avoit du miracle, & un mi- racle du second ordre; jugement que la Sacrée Congrégation confirma volon- tiers. On produisit avec le même suc- cès, des prodiges à peu près sembla- bles dans les Causes de St. Louis de de Gonzague & de St. Rose de Lima. Camille de Ferrare, selon le témoi- gnage qu'en rendirent les Auditeurs de Rote, étoit sur le point de succom- ber à une fièvre avec phthisie & cra- chement de sang, contagieuse par conséquent, quand elle recouvra su- bitement sa santé par l'intercession de Louis, dont les mérites furent d'autant plus efficaces auprès de Dieu, que les Médecins avoient employé plus inu- tilement toute leur habileté.

De la Fièvre avec délire & léthargie.

Ste. Cathé- rine de Bolo- gne guérit une Religieu- se de la Fié- vre avec dé-

Sœur Marie Gertrude, Religieuse du

[a] Lib. 1, de dif- ferentiis Februm, cap.

[b] Lib. 4, Sent. 1, tract. 3, cap. 1.

monastère du Sacré Corps de Christ, se trouva incommodée l'an 1673 d'une légère fièvre. On appella aussitôt des Médecins : mais malgré leurs bons traitemens , il survint le 24 Novembre un délire qui dégénéra bientôt en léthargie & en tremblement. Le 8 Décembre la maladie se relâcha de façon qu'on put administrer les Sacremens à la malade , mais le mal ne tarda pas à se renouveler ; en sorte que la fébricitante fut deux jours sans prendre aucun aliment , & tellement accablée de léthargie que le feu même n'étoit pas capable de la réveiller. Sa foiblesse étoit extrême , lorsque le 54^e. jour de sa maladie elle implora le secours de Ste. Catherine de Bologne. Le secours fut si prompt & si efficace que la Religieuse qui n'avoit plus qu'un souffle de vie , se leva sur le champ , & se trouva assez forte pour remplir tous les devoirs de son état avec autant d'aisance que si elle n'avoit jamais été malade.

Ce fait , Mr. , étoit attesté par onze témoins oculaires , parmi lesquels il y avoit trois Médecins & un Chirurgien qui déposoient en faveur du miracle. Il fut en effet approuvé com-

Le fait rapporté est incontestable.

Le miracle est approuvé.

me tel par un décret du 17 Mai 1707 ; & cela étoit juste , car des symptômes aussi graves que ceux que nous avons fait remarquer , joints à une fièvre aiguë , annoncent une mort prochaine. L'expérience ne nous l'apprend que trop , & Hippocrate (a) , Celle (b) & Mercat (c) ne nous permettent pas d'en

*Objection
contre le mi-
racle.*

douter. Dira - t - on que le quarantième jour est le dernier terme des maladies aiguës , & que si elles durent au - de - là , elles sont sur leur déclin ? On répondra avec Vallesius (d) & André Laurent (e) que dans ces fortes de maladies les jours critiques ne se comptent pas seulement du jour de l'invasion du mal , mais encore de celui auquel il survient une maladie nouvelle , telle que le délire ou la léthargie qui vinrent se réunir , dans la Religieuse de Christ , à la fièvre dont elle étoit déjà attaquée ; & par conséquent on ne pouvoit pas dire que le moment où elle se trouva guérie , fut celui de la rémission ou du relâchement de son mal.

Réponse.

[a] Lib. 2 , de mor-
bis.

[b] Lib. 3 , cap. 9.

[c] Lib. 3 , part. 2 ,
art. 4 , quest. 188.

[d] Lib 3 , Contro-
vers. Medici. & Philo-
sophi. cap 5.

[e] Lib. 2 , de crisi-
bus , cap. 11.

De la Fièvre Maligne.

Les Médecins, Mr., indiquent ordinairement deux causes en général de la fièvre maligne; l'une qu'ils tirent de la trop grande épaisseur du sang, & l'autre de la solution ou désunion de ses parties. La fièvre maligne qui provient de cette seconde cause est accompagnée de foiblesse, de lassitude, de diarrhées, d'hémorrhagies, de sueurs & d'urines abondantes; & celle qui vient d'un sang trop épais arrête le libre cours des fluides, endort & appésantit: mais on en guérit plus aisément que de l'autre. On peut voir là-dessus Willisius (a) & Hippocrate, (b) qui après avoir distingué les différens degrés de violence des fièvres malignes, enseignent qu'elles se terminent par la mort, ou le quatrième, & même plutôt, ou le septième, l'onzième, le quatorzième, le dix-septième ou le vingtième jour de la maladie.

On reconnoît en général deux causes de la Fièvre maligne.

Les guérisons opérées en ces sortes de maladies, & déferées à la Sacrée Congrégation, n'y sont pas toujours

Conduite de la Sacrée Congrégation en matière de guérisons des Fièvres malignes.

[a] Cap. 12, de Febre malignâ, §. sans alterius generis.

[b] Prognost. num. 10.

134 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu*, également bien reçues. Tantôt les Consulteurs votent en faveur du miracle, & tantôt contre, selon la diversité des circonstances. Ils se montrèrent favorables dans les Causes de St. Cajetan, de Ste. Rose de Lima & de St. Stanislas Kostka; mais ils refusèrent leur approbation dans celle de Ste. Catherine de Riccis, soit parce que les Médecins qui avoient été témoins de la guérison n'avoient pas attesté que la fièvre étoit maligne, soit parce qu'il ne constoit pas de l'instantanéité de cette guérison. On exige donc en pareils cas l'attestation des Médecins qui ont traité les malades : on doit attendre le jugement de ceux qui ont été consultés, & prendre une exacte connoissance de la durée de la fièvre, des remèdes appliqués, de l'exclusion de la bonne crise, & du recouvrement subit, durable & parfait de la santé & des forces perdues, sans qu'il ait paru ni recidive ni métastase. Car Hippocrate nous apprend encore (a) que les fièvres qui cessent sans qu'on voie les signes de la coction des humeurs peccantes & de l'atténuation de la matière morbifique,

[a] *Prognost. 2.*

font sujettes, ou à se convertir en d'autres maladies, ou à traîner en longueur; ou à devenir mortelles, ou à se renouveler. LET. CXLVIII

Matthœuccius soutient (a) que la guérison de la fièvre maligne dans un malade qui après une longue insomnie s'endormiroit à l'invocation d'un Serviteur de Dieu, & se réveilleroit en pleine santé, ne devoit pas être exclue de l'ordre des miracles. Tel fut aussi le sentiment de Lancisi, ce sçavant Médecin, dans la Cause du B. Pierre Forrerius, & de Thomasi Médecin encore célèbre, dans celle de la Bienheureuse Agnès du Montpolitien. Il faudroit cependant penser autrement, s'il s'agissoit de fièvres aiguës, & surtout de fièvres tynoques * & éphémères où une bonne crise peut survenir pendant le sommeil, comme le même Lancisi en convint avec le Promoteur de la Foi, lors de la discussion de la Cause de la Bienheureuse Hyacinthe de Marefcotti.

(a) *In suâ practicâ Theologo - Canonicâ*, puis le commence-
ment jusqu'à la fin sans
lib. 3, cap. 3, §. 11. redoublement. Elle
* C'est l'épithète s'étend jusqu'au qua-
qu'on donne à une trième, ou au septié-
espèce de Fièvre con- me jour, quelquefois
tinue, qui persiste de- davantage.

LET. CXLVIII. Nous n'en sommes pas encore, Mr., à la fin des guérisons miraculeuses des fièvres. Elles nous fourniront le sujet d'une Lettre entière. Je suis, &c.

LET T R E C X L I X.

Des Fièvres Symptômatiques.

LET. CXLIX. **J**USQU'ICI, Mr., nous n'avons traité que des fièvres *essentiell*es, c'est-à-dire, qui ne dépendent que d'elles-mêmes. Disons maintenant quelque chose des *Symptômatiques*; & ce sont celles qui surviennent comme symptômes à une maladie antérieure, comme au phlegmon, à l'érysipelle, à une plaie, à un abcès.

De la Fièvre accompagnée de bubons.

On propose dans la Cause de St. François Solan la guérison comme miraculeuse de la Fièvre accompagnée de bubons. Parmi les guérisons miraculeuses que les Postulateurs dans la Cause de St. François Solan présentèrent à la Sacrée Congrégation, ils insistoient plus particulièrement sur celle d'une nommée Françoise Victoire & de son frère, qui avoient été saisis d'une fièvre violente accompagnée de vomissemens & de bubons. On ne pouvoit douter que leur maladie ne fut l'effet

de la peste qui ravagea bientôt la Ville * d'où ils étoient. Leur mère fut aussi attaquée d'une grosse fièvre qu'elle gagna en soignant de trop près sa fille. On ouvrit la veine à la fille & à la mère, mais envain, & aussi inutilement frotta-t on les bubons de pierre avec de l'huile d'amande; mais à peine eut-on appliqué l'image du Bienheureux Solan sur les bubons du fils, sur la personne de la mère & celle de la fille, que les trois malades se trouvèrent également guéris.

LBT. CXLIX.
* *Dise en Latin Montilia, nom que mes dictionnaires ne fournissent pas.*

Le Bienheureux Solan guérit trois personnes d'une Fièvre pestilentielle.

Ces faits, Mr., essuyèrent de grandes contradictions de la part du Promoteur de la Foi. Il objectoit qu'on avoit eu recours aux Médecins & aux remèdes; que les bubons même pestilentiels qui, après tout, n'avoient pas paru dans la mère, pouvoient se guérir naturellement. Les Postulateurs de leur côté s'efforçoient de satisfaire aux objections du Promoteur, & disoient avec les Médecins chargés de soutenir la Cause du Bienheureux Solan; que la fièvre de la mère & des enfans étoit contagieuse; qu'en ces sortes de maladies la saignée étoit plus nuisible que salutaire, & que la guérison avoit été subite; d'où ils con-

Oppositions du Promoteur de la Foi.

Réponse des Postulateurs.

LET. CXLIX. cluoient qu'elle étoit furnaturelle & divine. On consulta le célèbre Malpighi qui convint qu'à en juger par les signes, il étoit certain que la fièvre du fils, & probable seulement, que celle de la mère, avoient été pestilentiennes. Il ajouta, conformément aux avis des autres Médecins, que les bubons n'étant pas incurables, les remèdes qu'on y avoit appliqués avoient pu avoir leur effet; mais que la guérison ayant été instantanée & subite, cette circonstance tenoit beaucoup du merveilleux & du prodige. C'est-à-dire, que les Postulateurs ne tentèrent rien pour cette fois.

Reprise de la même cause.

Deux fameux Médecins s'expliquent en faveur du triple miracle.

La même Cause ayant été reprise dans la suite, Emmanuel Lopez fit une dissertation par laquelle il démontrait toute la malignité & les caractères pestilentiels de la fièvre de la mère. Il faisoit voir de plus, que bien loin que les enfans dussent se trouver mieux après que leurs bubons eurent disparu, ils devoient au contraire en être naturellement beaucoup plus mal. Il prouvoit enfin que l'usage qu'on avoit fait des remèdes ne méritoit aucune attention, puisque l'huile d'amande n'avoit pas assez de

vertu pour délivrer des bubons sur le champ, & que d'ailleurs les malades ne firent qu'empirer après la saignée. Le sentiment de Lopez fut confirmé par celui de Lancisi, qui avoit eu ordre du Pape d'ouvrir son opinion. LÉT. CXLIX.

Tout cela, Mr., ne put déterminer la Sacrée Congrégation à reconnoître du prodige dans ce qui s'étoit passé dans la mère & dans le fils, tant parce que les preuves ne lui parurent pas suffisantes, que parce que Malpighi avoit fait observer que la fièvre de la mère étoit moins violente que celle de ses enfans. Mais elle mit au rang des miracles du troisiéme ordre la guérison de Victoire, & elle se fonda pour cela sur la violence de la fièvre, sur le grand péril de mort auquel les bubons avoient exposé la malade, & enfin sur l'instantanéité du parfait rétablissement de sa santé. La Congrégation eut encore beaucoup d'égard à ce que les bubons eussent rentré à l'application de l'Image; ce qui étoit absolument mortel, au jugement de tous les Médecins, qui enseignent unanimement qu'on doit s'étudier à rappeler les bubons qui s'évanouissent d'eux-mêmes. Hoffmannus en donne

*La Sacrée
Congrégation
n'approuve
comme mira-
culeuse, que
la guérison
de Victoire.*

140. *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu ;*
LET. CXLIX. la raison : c'est, dit-il (a), que le venin pestilentiel qu'ils renferment, ne se dissipe ni par les sueurs, ni par les évacuations qui se font par les voies ordinaires, mais seulement par l'excrétion ou l'effort que la nature fait pour chasser au-dehors les matières & les humeurs nuisibles.

De la Fièvre Erysipélateuse.

Cette fièvre, Mr., n'a que trop de rapport avec la pestilentielle. Elle en diffère cependant en ce qu'elle a sa cause au-dedans, & que la pestilentielle a la sienne au-dehors. Il y a encore cette différence, que l'érysipélateuse n'est ni contagieuse, ni même dangereuse, si ce n'étoit toutefois que l'humeur vint à rentrer; ce qui peut arriver en deux manières, par la faiblesse de la nature qui n'a pas la force de repousser au-dehors ce qui l'incommode au-dedans, ou par quelque lotion extérieure, comme si on se la-voit d'eau froide. Tozzius expliquant le vingt-cinquième aphorisme d'Hippocrate, dit (b) que la seconde ma-

(a) *In medicinâ rationali, tom. 4, part. 1, sect. 1, cap. 12, de Febris pestilentiali, §. 7.*
[b] *Erysipelas ab exterioribus verti ad*

& la Canonisation des Béatifiés. 141

nière est mauvaise , mais bien moins mauvaise & dangereuse que la première. LET. CXLIX.

Dans le rapport que les Auditeurs de Rote firent dans la Cause de Sainte Thérèse , il est fait mention d'une Religieuse que la Sainte guérit d'une érésipelle , en la touchant de la main. *Guérison miraculeuse de l'Érésipelle opérée par Ste. Thérèse.*

Les mêmes Auditeurs de Rote , qui avoient bien examiné ce fait en lui-même & dans ses circonstances , déclarèrent qu'il étoit miraculeux. Ils portèrent le même jugement sur un fait tout - à - fait semblable , produit dans la Cause de Saint Pierre d'Alcantara. Ainsi lorsqu'il n'en a coûté à un Serviteur de Dieu , pour rendre subitement la santé à une personne grièvement malade , que de la toucher de la main , & que d'ailleurs ses vertus ont été approuvées , on ne court aucun risque de se tromper en opinant pour le miracle. Mais si la chose s'étoit passée autrement , il faudroit y regarder de plus près , & voir surtout si la rechute n'auroit pas eu lieu ; car l'érésipelle est , selon Sennert (a) , un

interiora , non bonum : [a] Lib. 2 , de Fe-
ab interioribus autem bribus , cap. 16.
ad exteriora , bonum.

L'Érésipelle se répro-
duis aisément.

LET. CXLIX. mal qui, à l'égard de quelques-uns, devient familier & comme héréditaire.

Définition de l'Érépipelle. L'érépipelle, qu'on nomme tantôt *role*, *rosa*, tantôt feu sacré, *ignis sacer*, & tantôt feu de Saint Antoine, *ignis Sancti Antonii*, est une tumeur superficielle, inflammatoire, qui s'étend facilement sur la peau, & qui est accompagnée d'une chaleur âcre & brûlante.

Différentes sortes d'Érépipelles. L'érépipelle se distingue en véritable ou simple; en *bâtarde* ou scorbutique; en *ulcérée* ou non ulcérée.

La *bâtarde* se trouve quelquefois jointe aux phlegmons, ce qui est très-dangereux; quelquefois aux squirrhes, & alors le malade a longtems à souffrir; quelquefois à l'œdème*, qui venant à dégénérer en ulcère, l'ulcère se convertit très-aisément en gangrène.

* Tumeur molle, lâche, blanche, sans douleur, ordinairement sans inflammation.

* C'est-à-dire qui n'est causée par aucune autre maladie ni accident primitif.

Puisque nous voilà, Mr., en spaciment dans les galeries d'Hippocrate, remarquons y encore que la fièvre érépipellateuse est tantôt idiopathique & tantôt symptomatique: mais surtout n'oublions pas de recueillir pour fruit de notre curiosité que l'érépipelle véritable & non ulcérée est plus facile à guérir que la *bâtarde* & l'ulcérée, & qu'elle est plus maligne & plus dangereuse dans les vieillards que

dans les jeunes gens ; à la tête , que dans les autres parties du corps (a).

On essaya de faire passer pour miraculeuse & divine la guérison d'une érépelle à la tête , dans les Causes de Saint Turribius & de Saint Jean de la Croix : mais Benoît XIV. alors Promoteur de la Foi , rendit par ses observations critiques les preuves du fait si suspectes , & releva si bien la vertu des remèdes naturels auxquels on avoit eu recours , que la Sacrée Congrégation ne jugea pas à propos d'approuver les deux prétendus miracles. C'est ce qui paroît par les décrets du 5 Février 1727 , & du 11 Janvier 1726.

La Congrégation refuse d'approuver comme miraculeuse , la guérison d'une Érépelle à la tête.

De la Fièvre causée par l'Angine.

Que le terme d'angine ne vous effarouche pas , Mr. ; on peut y substituer celui d'esquinancie , qui signifie la même chose. L'angine , comme l'esquinancie , est une maladie de la gorge qui rétrécit le larynx & le pharynx , & qui rend la respiration & la dégluti-

(a) *Vide Eginetam rurgiâ, lib. 1, cap. 5. in Chirurgiâ Medicâ, Francis. Romanum, tit. Erysipelas seu Rosâ, lib. 4, cap. 21. 31 & alios. Munnicks, in suâ Chi-*

LET CXLIX.

Il y a deux espèces d'Angine ou d'Esquinancie.

tion très-difficiles. On distingue aussi l'angine en deux espèces. On appelle la première *vraie* ou *légitime*, & la seconde *bâtarde* ou *fausse*. La *vraie* est une inflammation & un gonflement des muscles du larynx avec fièvre, chaleur & ardeur à la gorge, respiration difficile, suffocation & douleur en cette partie. La *fausse* est un dépôt de sérosité ou de puitie qui abreuve les glandes de la gorge sans fièvre, sans inflammation & sans grande difficulté d'avaler & de respirer. Que si dans l'esquinancie il ne paroît aucune tumeur ni dedans, ni dehors, elle est très-périlleuse, & même mortelle, parce qu'elle se convertit alors en inflammation du poumon. Voilà ce qu'on doit inférer du dixième aphorisme d'Hipocrate bien expliqué.

Il n'y a point d'autre remède contre l'Esquinancie que la saignée.

Il ne suffit pas que la guérison de l'Angine ait été subite, pour être re-

La saignée est, au jugement de tous les Médecins, l'unique remède naturel qui puisse soulager ceux qui sont malades d'angine ou d'esquinancie. Pour que leur guérison soit réputée naturelle & divine, on ne se contente pas de sçavoir qu'elle a été subite & instantanée; on veut de plus, avant de prononcer en faveur du miracle, se bien assurer que rien n'en a affoibli

affoibli la vérité , soit du côté de la qualité du mal & de ses symptômes , soit du côté de la fièvre qui l'accompagnoit , & des remèdes qu'on y a employés , de la saignée surtout. On s'informe encore s'il n'est pas survenu de crise ; s'il n'y a point eu de rechute , & si une seconde maladie n'a pas succédé à la première. Cette enquête ne fut pas oubliée dans la discussion de la Cause de St. Jean de la Croix ; & parce que le résultat n'en fut pas favorable au Saint , la Sacrée Congrégation ne voulut pas compter au nombre de ses opérations miraculeuses , la guérison de l'angine qui avoit été proposée comme telle.

gardée comme miraculeuse.

De la Fièvre causée par le tetanos.

Ce mot , *Mr.* , qui est purement grec , se prend quelquefois pour toute sorte de convulsions en général : mais en particulier , il signifie une espèce de convulsion dans laquelle le corps est droit & roide sans pouvoir pencher ni d'un côté ni d'autre. Du tems d'Hippocrate , cette maladie , selon Hippocrate lui-même (a) , cessoit d'être

(a) *Aphorism. 1. de Tetano, ubi sic: Qui cumque Tetano corripiuntur, in quatuor*
Tome V. G

LIT. CXLIX. tre dangéreuse après le quatrième jour.

Il y a à craindre dans la maladie du Tetanos au-delà même du septième jour. Mais aujourd'hui il y a à craindre pour le malade, au-de-là même du septième; soit, dit Tozzius (a), que l'air soit moins pur, soit que les tempéramens soient plus foibles qu'ils ne l'étoient autrefois.

La guérison du Tetanos proposée comme miraculeuse dans la Cause de St. Laurent Justinien, ne fut pas admise comme telle. On produisoit au nombre des merveilles opérées par Saint Laurent Justinien la guérison d'une personne très-incommodée du tetanos, & Zacchias jugeoit que cette guérison étoit miraculeuse; mais parce qu'en donnant son avis il avoit paru douter que la personne guérie eût eu la fièvre, qu'on sçait par expérience être un remède

La Fièvre est un remède contre le Tetanos.

contre les convulsions; il eut beau chercher dans son art de quoi résoudre son doute, le miracle ne fut point admis.

N'oublions pas, Mr., de dire aussi un mot de la fièvre pleurétique & jointe à la péripneumonie. Cette espèce de fièvre étant devenue très-commune, il en est souvent question dans la Sacrée Congrégation. Gorgon enseigne (b) qu'une douleur violente,

diebus percunt: si verò hos effugiunt, sani sunt.

(a) *In Comment. ad dictum 1. Aphorismum;*

(b) *In lilio Medicinæ*

une difficulté de respirer, une toux LET. CXLIX
importune, des crachats sanguinolens,
qui deviennent ensuite livides, rouil-
lés & visqueux, annoncent la mort,
s'il n'y a point d'expectoration, & si
le malade se trouve plus mal des re-
mèdes qu'on lui a fait prendre con-
formément aux règles de la médecine.

De la Fièvre appelée Inflammatoire.

Cette fièvre est causée par l'inflam-
mation de différentes parties de la poi-
trine. Elle prend différens noms, se-
lon la différence de ces parties. Elle
a ses symptômes spécifiques, & la ma-
nière de la traiter est particulière. Les
Médecins modernes, quoiqu'en disent
les anciens, prétendent avec Mr. Paf-
col (a), que les poumons sont le vé-
ritable siège de la pleurésie, & leur
prétention fut reconnue comme très-
bien fondée, par l'Académie de Bo-
logne l'an 1705. La pleurésie est faul-
se, selon la doctrine d'Hoffmannus (b),
si l'inflammation occupe les parties ex-
térieures de la poitrine; elle est vé-
La Fièvre
inflammatoi-
re a des noms
& des caractères particu-
liers.
Les pou-
mons sont le
véritable siè-
ge de la Pleu-
résie.
Caractères
de la fausse
& de la
vraie Pleuré-
sie.

ne, particul. 4, cap. 2.

3, de pleurisi.

[b] In dissertati. de

(a) In suo tract. de pleuritiide & peripten-
homine, lib. 2, sect. 3, moniâ.

ritable, s'il y a inflammation dans la superficie des poumons, & plus ou moins dangereuse & tendante à la pneumonie, selon que les poumons sont plus ou moins offensés dans leurs parties internes. La fausse pleurésie est accompagnée d'une douleur piquante, d'une toux sèche, avec fièvre & un pouls dur, enfoncé & fréquent. Dans la véritable, la difficulté de respirer est plus grande, la fièvre plus aiguë, & les crachats sont teints de sang.

*Qualités
de la Péri-
pneumonie.*

La péripleurésie fait souffrir davantage encore, rend la respiration plus difficile & les malades plus inquiets, & conduit à grands pas au tombeau, les vieillards surtout. C'est toujours après Hoffmannus que nous parlons & que nous décidons; & c'est enfin avec lui que nous assurons que de toutes les fièvres il n'en est aucune où les crises soient plus fréquentes que dans la fièvre causée par la péripleurésie, aucune encore où les

*Utilité de la
Saignée dans
la Péripleu-
ronie.*

rechutes soient plus ordinaires, aucune enfin où la saignée soit plus nécessaire pour empêcher le progrès de l'inflammation.

Toutes ces remarques, Mr., méritent toute l'attention des Consul-

teurs de la Sacrée Congrégation : aussi ne manquèrent - ils pas de les faire dans la Cause de Béatification de Saint Jean de la Croix. Aucune n'en échappa non plus à Mr. Thomasi dans la Cause de Sainte Agnès du Mont-Politien. Cet habile Médecin, qui n'avoit rien trouvé de surnaturel dans la guérison subite d'une certaine femme malade de pleurésie, jugea autrement de la guérison subite encore d'une Religieuse qui avoit la même maladie, avec une fièvre très - violente & une érépelle à la jambe droite ; mais ce ne fut qu'après avoir fait voir que la pleurésie étoit véritable , & qu'il n'avoit paru dans la malade ni expectoration, ni transpiration, ni évacuation: d'où il devoit arriver, selon le cours ordinaire, que le mal se fût converti en un autre plus fâcheux encore. Le sentiment de Thomasi fut suivi par la Sacrée Congrégation, qui approuva le miracle par son Décret du 2 Avril 1726. Je suis, &c.

On approuve comme miraculeuse la guérison d'une Religieuse malade de Pleurésie.



L E T T R E C L.

De la guérison de différentes maladies opérées miraculeusement.

Le Sauveur guériffoit tous les malades sans distinction de maladies.

IL est écrit du Sauveur qu'il guériffoit indifféremment tous les malades qu'on lui présentoit : *Omnes malè habentes curavit* (a) : d'où , Mr. , nous pourrions prendre occasion de parler ici des guérisons miraculeuses qui s'opèrent en toute espèce de maladies. Mais , comme ce seroit trop entreprendre , nous nous bornerons à celles dont la Sacrée Congrégation des Rites prend quelquefois connoissance ; telles sont l'apoplexie , la goutte , l'ischurie , l'ileos , l'aneurisme ; renvoyant pour les autres maladies à ce que nous avons dit en général des conditions requises pour qu'une guérison soit censée surnaturelle & divine.

De l'Apoplexie.

Les Consulteurs de la Sacrée Congrégation doivent sçavoir ce que c'est que l'Apoplexie.

Les Médecins distinguent & comptent plusieurs espèces d'apoplexie. On peut les entendre là-dessus. Mais les Consulteurs de la Congrégation ne doivent pas ignorer que l'apoplexie en

général est une privation subite du mouvement & du sentiment de tout le corps, avec la lésion des principales fonctions de l'ame, accompagnée d'un tonnement & de difficulté de respirer, & dans laquelle les couleurs ordinaires du visage & le pouls ont coutume de se soutenir, jusqu'à ce que la mort soit proche. Le malade semblable à un mort, n'entend, ne voit, ni ne parle. Le pique-t-on? Il ne sent rien. Ses yeux sont fermés, les paupières suspendues ou refermées. En un mot, son mal n'est pas équivoque: l'apoplexie est manifeste, dit Sennert (a), qui trouve dans les symptômes qu'on vient d'indiquer, des caractères qui la distinguent de la léthargie, du care *, de la suffocation histérique, & du catarre suffocant. Car, quoique ces affections aient quelque rapport avec l'apoplexie, les signes cependant de ces maladies ne sont pas les mêmes.

Définition de l'Apoplexie.

Il ne faut pas confondre l'Apoplexie avec quelques autres maladies qui y ont du rapport.

* C'est-à-dire, affection soporeuse.

Si vous succombiez jamais, Mr., à la tentation trop commune de s'ériger en Médecin, je vous préviens qu'en matière d'apoplexie, la tentation vous

(a) Tom. 2, *pract. lib. 1, pars. 3, cap. 33 de Apoplexiâ.*

LET. CL. fera honneur ; pourvu que vous soyez attentif à juger de la violence du mal par le plus ou moins de difficulté à respirer. Écoutez Tozzius (a) ; il nous apprend que le mal est très-violent, lorsque la respiration est entièrement empêchée ; ou du moins insensible ; violent, lorsqu'on respire encore, mais avec peine ; moins violent, quand la respiration est moins embarrassée ; & léger, supposé qu'on respire avec autant de facilité, pour ainsi dire, qu'à l'ordinaire.

Selon Hippocrate, l'Apoplexie est sans remède dans son premier & second degré de violence. Consultons maintenant Hippocrate, & inférons de son 42^e. aphorisme (b) qu'il est impossible de remédier à l'apoplexie dans son premier & second degré de force, & que dans son troisième & quatrième, elle ne cède pas facilement à la vertu des remèdes. Schenckius (c) remarque cependant qu'une certaine femme qui étoit apoplectique au second degré, en étoit réchappée ; mais il remarque en même-tems que ceux qui ne le sont qu'au troisième, ou au quatrième mê-

(a)

(b) Solvere Apoplexiam fortem, impossibile ; debilem verò

non facile.

(c) *Observat. Medicis. lib. 1, de Apoplexiâ.*

me, n'en revenoient que très-difficilement. Ambroise Nunnez (a) adopte l'aphorisme d'Hippocrate avec toute la rigueur : mais Sanctorius (b) s'élève contre l'erreur de ceux qui regardent les aphorismes comme des oracles d'éternelle vérité, & conclut avec Galien que le 42^e. doit s'entendre de façon qu'on envisage l'apoplexie violente comme un mal presque désespéré, & non désespéré au point qu'il ne soit jamais arrivé qu'on en ait été guéri, & qu'il n'arrivera jamais qu'on en guérisse.

Le quarante-deuxième Aphorisme d'Hippocrate ne doit pas s'entendre à la rigueur.

Telle est encore la bénigne interprétation qu'on doit donner à quelques-autres aphorismes où Hippocrate prononce d'un ton affirmatif que certaines choses n'arrivent jamais, & que d'autres arrivent seulement en certaines circonstances; décision qui, prise à la rigueur, est manifestement fautive, au jugement de Galien, de Senecque & d'Athenée. L'impossibilité dont parle Hippocrate, ne signifie donc autre chose qu'une extrême difficulté; c'est le sentiment de Gaspar de Reges (c), qui enseigne qu'Hyp-

(a) In comment. ad error., cap. 31.

Aphorism. 42.

(c) Quaest. 79, num^o

(b) Lib. 1, vitand. 17.

LIT. CL.

pocrate, par son terme d'impossible; *impossible*, prétend seulement qu'on ne peut espérer de recouvrer une santé parfaite, après avoir effuyé une forte apoplexie, puisqu'elle est toujours suivie de paralysie ou d'imbécillité: ce qui ne doit pas empêcher, dit

Quelque violente que soit une Apoplexie, on doit toujours tâcher d'y remédier.

Tozzius, d'y apporter tous les remèdes les plus convenables *.

Les Causes de Ste. Marie-Magdeleine de Pazzi, de St. Ignace & de St. Felix de Cantalice fournissent quelques exemples d'apoplectiques miraculeusement guéris. On s'efforça de faire valoir le même miracle dans la Cause de St. Turribius, mais inutilement; parce que les Médecins n'avoient pu prononcer d'une manière assez positive sur la qualité du mal, qui paroït-
 soit une épilepsie plutôt qu'une apoplexie. Supposé donc qu'on se trouve dans le cas de discuter si la guéri-

On cite quelques exemples de guérisons miraculeuses en matière d'Apoplexie.

* Pour guérir de l'Apoplexie, il faut éviter l'excès du vin & du travail; employer des remèdes qui fassent de grandes évacuations, & n'en donner aucun où il entre de l'Opium, ou des astringens; & pour prévenir ce mal, il faut éviter l'excès du vin & du travail; manger avec modération, ne point dormir après le dîner; faire beaucoup d'exercice de corps; & ne se point laisser accabler par le chagrin.

fon de cette maladie étoit furnaturel-
le ou non ; il faudra user des mêmes
précautions , & faire les mêmes en-
quêtes dont nous avons fait mention
en parlant de la guérison miraculeuse
de l'épilepsie.

De l'Arthride & de la Goutte.

La goutte & l'arthride sont deux
maladies qui ne diffèrent guères que
de nom , & qui dans le fond ne sont
que la même. L'une & l'autre con-
sistent dans la douleur des jointures
& de leurs parties voisines , excitée
selon les Académiciens de Bologne ,
par l'alcide , ou l'alkali *. Lorsque
la douleur parcourt les jointures ou
les articles , la goutte s'appelle vague
& universelle , *vaga & universalis*. Si
elle s'arrête à certains articles , elle se
nomme fixe & particulière , *fixa & par-
ticularis*. Celle-ci se subdivise en chi-
ragre , *chiragra* , qui attaque les mains ;
en podagre , *podagra* , qui vient aux
pieds ; en genagre , *genagra* , qui se
jette sur les genoux ; & en sciatique ,
ischias , qui occupe la hanche & les
parties voisines. Cette maladie étoit
aussi rare du tems d'Hyppocrate ,
qu'elle est aujourd'hui commune ; ce

L'Arthri-
de & la Gout-
te ne différen-
t que peu entre
elles.

* Sol po-
reux tiré par
élixiriation
de la cendre
d'une plante
nommée en
Arabe Alka-
li.

Nom qu'on
donne par
analogie à
certaines hu-
meurs gout-
teuses.

Principales
espèces de
gouttes.

LET. CL. qu'on doit attribuer, si nous en croyons Galien (*a*) ; (& pourquoi ne le croirions - nous pas,) ce qu'on doit attribuer à l'intempérance, à l'oisiveté, au libertinage & à la facilité avec laquelle la goutte passe des parens à leur postérité.

La goutte n'est pas mortelle, s'il n'y survient des symptômes graves, comme une extrême foiblesse, des inflammations & des fièvres dangereuses; mais elle est difficile à guérir, au jugement de Sennert (*b*), quand on n'y remédie point dès le commencement; ce qui a fait dire à Tozzius

Un Goutte se négligée est très-difficile à guérir. (*c*) qu'on devoit en arrêter d'abord leur progrès par une grande sobriété & un bon régime de vie, *exactâ victûs ratione*. Sans cela les remèdes qu'on emploie contre elle, ne servent qu'à l'irriter & à la rendre plus périlleuse: (c'est toujours Tozzius qui parle :) & alors on attribue à un défaut de ressources dans l'art, ce qui n'est qu'un effet de la mauvaise conduite des malades. On reproche à la Faculté ce

(*a*) *In commentar. cap. 4. ad Aphorism. 28.*

(*c*) *Tom. 1, partis*

(*b*) *Operum tom. 4, prioris Medicinæ ad in tract. de Arthride, tit. de Arthride.*

qu'Ovide a dit , sans aucune intention de l'offenser :

Tollere nodosam nescit Medicina podagram.

Et le vulgaire se confirme dans la folle opinion où il est que la goutte fait le déshonneur des Médecins , *opprobrium Medicorum.*

L'ordonnance la plus salutaire que les Médecins peuvent donc délivrer en faveur des goutteux , est de leur prescrire un régime de vie. Ce régime exactement observé peut les guérir entièrement , comme il paroît par les exemples cités par Rodignius (a) & Majolus (b). Il est vrai que ces exemples supposent une goutte récente ; car si elle étoit invétérée , si un vieillard en étoit attaqué , si elle étoit accompagnée de nœuds remplis d'une matière gypseuse * , Hyppocrate (c) déclare qu'elle seroit alors incurable. Sennert (d) en juge de même , si elle étoit héréditaire. Mais ni Hyppocrate , ni Sennert ne disent qu'on ne puisse par un bon régime en adoucir la dou-

* C'est-à-dire , semblable à de la craie , ou à de l'amidon.

Quelqu'incurable que soit la Goutte , on peut du moins en adoucir la rigueur par un régime de vie.

(a) Lib. 13 , anti-
quarum lectionum, cap.
25.

(c) 2. Prognost.

[d] In *citat. tract.*

(b) In *diebus canicularibus* , tom. 1. , pag.

Arthride , *quæst.* 10.

138 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu* ;
Lit. ci. leur , & en tempérer la vivacité , quel-
qu'incurable qu'on la suppose d'al-
leurs.

*Conditions
auxquelles la
Sacrée Con-
grégation re-
garde comme
miraculeuse
la guérison
d'un gout-
teux.*

La goutte qui épuise presque tou-
jours toute l'habileté des Médecins ,
cède quelquefois à la vertu miracu-
leuse des Serviteurs de Dieu. Mais
la Sacrée Congrégation ne compte ja-
mais au nombre des faits surnaturels
& divins la guérison de ce mal , qu'elle
n'en ait bien pesé la qualité & les
circonstances. On s'efforceroit en vain
de lui faire prendre le change , & de
lui faire adopter pour une guérison
parfaite , ce qui ne seroit qu'un sim-
ple soulagement. A ses yeux un gout-
teux n'est réputé parfaitement guéri
par miracle , qu'autant qu'il ne ressent
plus du tout de douleur ; qu'il recou-
vre sur le champ l'usage de ses mem-
bres , qu'il continue à se bien porter ,
& que quelqu'autre maladie ne suc-
cède pas à celle dont il vient d'être
délivré. Toutes ces conditions se trou-
vèrent merveilleusement remplies à
l'égard du Médecin qui , au rapport de
Saint Augustin (a) , reçut avec la gra-
ce du baptême , celle d'être guéri de

[a] *Lib. 2. de Civit. Dei , cap. 8 , num. 4. ,
vol. 666 , tom. 7.*

la goutte qu'il avoit aux pieds. Ce ne fut aussi qu'à ces conditions que la santé rendue à un goutteux par le Bienheureux Laurent Justinien, servit à consommer le grand ouvrage de sa Canonisation.

LET. CL.

De l'Ischurie, la Dysurie & la Strangurie.

Quel langage, Mr. ! ces termes choquent les oreilles; mais ce qu'ils signifient, fait plus patir encore le corps humain. De toutes les infirmités auxquelles l'homme est sujet, il n'en est guères de plus douloureuses & de plus humilantes que l'ischurie, la dysurie & la strangurie. Elles sont caulées par des ulcères ou des excoriations, par l'acrimonie des urines, l'inflammation dans les reins & dans la vessie, & souvent par le gravier, sable ou petites pierres qui se forment dans ces parties. L'ischurie est une entière suppression ou retention d'urine. Dans la dysurie, les urines passent, mais avec difficulté & douleur; & dans la strangurie, l'envie d'uriner est fréquente & involontaire. On ne rend l'urine que goutte à goutte, & qu'avec beaucoup de douleur, de chaleur &

Causes des maladies appellées Ischurie, Dysurie & Strangurie.

On donne une idée de ces maux.

LET. CL. de cuisson. La première de ces trois

ils ne sont pas tous également dangereux. maladies est si dangereuse , selon la doctrine de Sennert (a) , qu'il faut mourir , si on ne recouvre la liberté des urines sous le septième jour. Le même Auteur Médecin n'augure pas si mal de la seconde ni même de la troisième , quoiqu'il convienne que celle - ci ne laisse pas que de causer des inquiétudes. Salius (a) & Fonséca (b) sont du sentiment de Sennert touchant l'ischurie ; mais Schenckius (c) , Vallesius (d) , Donat (e) & plusieurs autres Médecins produisent des exemples qui prouvent non-seulement qu'on peut , sans mourir , porter une rétention d'urine jusqu'à l'onzième & seizième jour , & même jusqu'à quatre mois ; mais encore que dans ces intervalles , les urines reprennent quelquefois leur cours naturel , & qu'en conséquence le malade recouvre sa santé.

On peut recouvrer la santé après quatre mois même de rétention d'urine.

(a) *Pract. lib. 3 , part. 8 , cap. 2 , in prognosticis.*

(b) *Cap. 14 , de affectionibus particularibus.*

(c) *Tom. 2 , Consult. 96.*

[d] *Observat. Medicæ lib. 3 , tit. de Ischuriâ.*

[e] *De sacrâ Philosophiâ , cap. 66 in fine.*

[f] *De medicâ historiciâ , lib. 4 , cap. 27.*

C'est sur ces expériences que Gaspar de Reges (a) se fonde pour établir, 1°. qu'il n'y a point de terme fixe après lequel il ne reste plus aucune ressource contre la rétention d'urine; 2°. que pour juger de ce mal & de ses événemens, il faut auparavant bien étudier le tempérament des malades & les degrés de chaleur des parties internes; 3°. qu'il se fait toujours par la voie des selles, des sueurs ou des vomissemens, une certaine évacuation de sérosités dans ceux qui ne sont délivrés de la rétention d'urine que longtems après le septième jour.

LET. CL.

Sous les impressions douloureuses de cette dangereuse maladie, on cherche souvent dans la religion un supplément à l'inefficacité des remèdes. Ce fut le pieux parti que prit le Père Jean Justiniani Jésuite, à qui la gravelle caufoit depuis onze jours une rétention d'urine entière & absolue. Tout son corps en étoit devenu extrêmement enflé, & exhaloit une mauvaise odeur qui annonçoit la mort; mais s'étant appliqué sur le côté des Reliques de Saint Louis de Gonzague,

*Guérison
miraculeuse
de la Gravelle.*

[a] *Quæst.* 87, *num.* 8.

LET. CL.

il s'en détacha une pierre qu'il rendit par la voie des urines avec une grande quantité de graviers. Il reprit aussitôt ses forces : sa santé parut si parfaite & le miracle si évident, que les Médecins consultés, les Auditeurs de Rote, la Sacrée Congrégation elle-même n'ont pu se dispenser dans la suite d'en reconnoître la réalité.

De l'Iléos, ou du Vomissement.

Le vomissement est une maladie dans laquelle on rend par la bouche tout ce qu'on a pris par la même voie :

* C'est le troisième & dernier des Intestins grêles, qui est le plus long de tous;

ce qui arrive lorsque l'intestin iléon*, d'où elle tire son nom, se trouve bouché, embarrassé & enflammé. Elle est mortelle quand les excréments viennent par la bouche, ou que le hoquet survient. Les Médecins modernes ob-

* Douleur très-aiguë qu'on sent dans l'Intestin Iléon.

servent que la passion iliaque*, appelée colique de *miserere***, provient de ce que les intestins entrent dans leur propre cavité de bas en haut, ou de

** Ayez pitié, à cause des vives douleurs que l'on souffre.

haut en bas. Cette dernière manière est la plus dangereuse. Or quoique cette colique soit accompagnée de vomissement, le mal n'est cependant pas

La Colique de Miserere, quoiqu'accô-

fans remède, puisqu'au rapport de Sen-
nert (a), de Riverius (b) & de Fo-

[a] *Logo jam lauda-*

[b] *Observat. comun. observat. 10.*

restus (c), plusieurs en effet en ont été guéris. LET. CL:

Que si on prétendoit, Mr., attribuer au miracle la guérison de cette maladie, ce qui arriva dans la Cause de Sainte Marguerite de Cortone, il ne faudroit pas trop compter sur sa prétention. Marguerite, assure-t-on, avoit guéri une personne d'une colique de *miserere*; mais le Promoteur de la Foi, qui étoit alors Benoît XIV, objecta que le mal n'étoit que léger, puisque le malade ne l'ayant contracté que pour avoir monté à cheval, il étoit probable que l'entrée des intestins dans leur propre cavité s'étoit faite de bas en haut. Il ajoûta que ni la fièvre, ni les autres symptômes mortels indiqués par Sennert, ne s'étoient manifestés; qu'on avoit employé les remèdes, & les meilleurs remèdes; qu'on ne devoit avoir aucun égard à la courte durée d'une maladie qui étant du nombre des maladies aiguës, se terminoit en fort peu de tems, ou pour la vie, ou pour la mort; & qu'enfin, quelque prompt qu'eut paru la guérison à l'invocation de la Bienheureuse, elle n'avoit cependant pas été

pagnée de vomissement, n'est pas incurable.

On proposa dans la Cause de Ste. Marguerite de Cortone, mais sans succès, la guérison prétendue miraculeuse d'une Colique de Miserere.

[a] Lib. 21, observat. 22.

164 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu,*
 subite & instantanée. Les notes du
 Promoteur se trouvèrent conformes
 à celles du Médecin Paschol, qui opi-
 noit par office. En falloit-il tant pour
 prévenir contre le miracle une Con-
 grégation qui, quand il s'agit des faits
 merveilleux attribués aux Serviteurs
 de Dieu, ne veut croire, pour ainsi
 dire, que ce qu'elle voit, que ce
 qu'elle entend, que ce qu'elle touche?
 Non, Monsieur.

De l'Aneurisme.

Vous me demandez, Mr., ce que
 c'est que l'aneurisme? Je vous protes-
 te que je n'en sçais rien; & peut-être
 n'en sçauriez-vous rien vous-même,
 si je ne devenois ici l'écho des Méde-
 cins, qui enseignent que l'aneurisme
 est une tumeur molle qui obéit au tou-
 cher, engendrée de sang & d'esprits
 épandus sous la chair par la dilatation
 ou par l'ouverture d'une artère. Ces
 deux causes font distinguer, avec Lan-
 cisi (a), l'aneurisme en *vrai* & en *faux*.
 Le vrai est celui qui se forme par la
 dilatation de quelque artère. Il cède
 à la compression des doigts, & revient
 aussitôt qu'on cesse de le comprimer.

*Définition
 de l'Aneuris-
 me.*

*On distin-
 gue l'Aneu-
 risme en vrai
 & en faux.*

[a] *De moru cordis & aneurismatibus.*

& la Canonisation des Béatifiés. 165

Le faux se fait par un épanchement de sang en conséquence de l'ouverture d'une artère, accident qui arrive quelquefois dans la saignée. Parmi les aneurismes, il y en a, dit Paschol (a), qui sont extérieures & sensibles, & d'autres qui sont insensibles & cachés. On abandonne ces derniers aux conjectures des Médecins.

LBT. CL.

Il y a deux sortes d'Aneurismes.

Nous avons dit, Mr., que l'aneurisme étoit causé par la dilatation d'une artère; ce qui les distingue d'une autre tumeur appelée varice, tumeur molle, inégale, tortueuse, livide ou noirâtre, causée par la dilatation de quelque veine engorgée d'un sang épais ou gêné qui s'y ralentit. La varice comme l'aneurisme, est tantôt interne & tantôt externe. Celle-là se forme dans les recoins ou cavités des intestins, & celle-ci dans les parties externes du corps: les veines engorgées s'élèvent en forme de tumeurs qui cèdent facilement à l'impression des doigts, mais qui se relèvent dès que la compression cesse. Paræus (b) juge que l'aneurisme interne est incurable; mais Municks (c) & Sennert

Ce que c'est que la Varice.

[a] *Tract. de homine, tom. 1, lib. 1, sect. 2, cap. 17.*

(b) *Lib. 6, cap. 2^o*

[c] *Cap. 27, num. 6.*

LIT. CL. (a) en pensent plus favorablement, quand il n'est ni considérable ni invé-

Les Vari-
ces ne sont
dangereuses
qu'autant
qu'en les ou-
vrant, on
cause des hé-
morrhagies.

téré. Pour ce qui est des varices, elles ne sont dangereuses qu'autant qu'on les ouvre, & qu'en les ouvrant, on occasionne de funestes hémorrhagies. Le sang se purifie par leur moyen, & le plus expédient est de n'y point tou-

Le plus
sûr est de les
laisser telles
qu'elles sont,
s'il n'y a
point d'acci-
dent à crain-
dre.

cher, si ce ce n'étoit qu'elles fussent d'une grosseur extraordinaire, ou qu'on craignit une perte de sang, ou qu'elles fussent extrêmement douloureuses & notablement ulcérées; & alors les anciens Médecins ordonnoient de les couper; ce qui fut exécuté à l'égard de Marius, au rapport de Plutarque (b) & de Cicéron (c).

On propo-
se à la Sacré
Congrégation
une guérison
miraculeuse
de l'Aneuris-
me.

On regarde ordinairement les vari-
ces comme un mal fort léger; delà
vient, Mr., qu'il n'en est jamais par-
lé dans la Sacrée Congrégation. Il n'en
est pas ainsi de l'aneurisme; il en fut
question dans la Cause de Ste. Cath-
erine de Riccis, qu'on supposoit avoir
guéri une Religieuse qui avoit une
fièvre opiniâtre avec battement au
côté droit de la poitrine, une gran-

(a) *Cap. 43. in prog- Marii.*
nosticis.

(c) *2. Tuscul. questi-*
[b] In vitâ Caii- versus medium.

de difficulté de respirer, un goût de sang dans le gosier, de l'élevation dans les côtes, & des pulsations intermittentes; maladie qu'elle souffroit depuis un an, & qui ne lui permettant de demeurer ni couchée ni levée, l'avoit réduite à la dernière extrémité. Dans cette affligeante situation, elle emploie auprès de Dieu la médiation de Catherine qui lui obtient à l'instant le grand bienfait de la santé la plus complete. Les Médecins qui avoient traité la Religieuse, assuroient que son mal étoit un aneurisme, & ne balançoient pas de reconnoître du prodige dans sa guérison. Il en fut de même des Médecins qui furent chargés d'épouser les intérêts de la Servante de Dieu, que de ceux qui par office étoient tenus de ne s'intéresser que pour la pure vérité. Mais la même Religieuse, après une parfaite convalescence de quatre mois, étoit retombée dangereusement malade, pour avoir trop accordé à son bon appétit, & avoit eu de nouveau recours à sa première bienfaitrice qui la guérit pour la seconde fois. Les Postulateurs prétendoient que cette seconde guérison étoit un second miracle; parce que la

168 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu;*
LET. CL. seconde maladie avoit eu une cause
différente de la première. Le Promo-
teur de la Foi soutenoit au contraire
qu'il n'y avoit qu'un miracle, parce
que les deux maladies n'avoient eu
qu'une même cause. Le Médecin Sol-
datus opinoit en faveur du double mi-
racle; mais la Sacrée Congrégation, qui
ne cherche pas à multiplier les êtres
sans une vraie nécessité, déclara par
son Décret du 14 Août 1732, que des
deux guérisons il n'en résultoit qu'une
miraculeuse. Si les Postulâteurs ne fu-
rent pas contens de cette décision, du
moins devoient-ils l'être. Je suis, &c.

L E T T R E C L I .

De l'Enfantement miraculeux.

LET. CLII.

Saint Thomas (a) demande, Mr. ;
si le Mystère de l'Incarnation fut
annoncé d'une manière convenable ;
& il répond affirmativement, puique
ce fut un Ange qui fut envoyé à Ma-
rie (b) ; qu'il fut envoyé de la part de
Dieu, & que pour la convaincre de
la possibilité du Mystère, il lui pro-

*Le Mystère
de l'Incarn-
ation fut-il
annoncé d'u-
ne manière
convenable ?*

[a] 3. *Part. quest.* [b] *Luc. 1.*
30, *art. 4.*

posâ

posa l'exemple de sa cousine Elisabeth qui avoit conçu malgré l'obstacle invincible qu'opposoient à sa fécondité son grand âge & la stérilité. Sur quoi le même Docteur se forme cette difficulté ; qu'on ne prouve pas suffisamment le plus par le moins : or la fécondité dans une vierge qui demeure vierge, est une merveille bien plus inconcevable qu'elle ne l'est dans une femme âgée & stérile qui cesse d'être stérile, & par conséquent il semble que le raisonnement de l'Ange n'étoit pas assez convaincant.

L E T. C L I.

Objection
contre la réponse.

Voici, Mr., ce que St. Thomas se répond à lui-même. Il dit que l'exemple proposé par l'Ange n'étoit que symbolique, & que pour le confirmer, il ajouta une preuve sans réplique qu'il tiroit de la Toute-puissance de Dieu : *Quia non erit impossibile apud Deum omne verbum.*

Réponse à
l'objection.

Le même Docteur Angélique enseigne encore (a) que la conception de JESUS - CHRIST fut simplement miraculeuse, & en quelque manière naturelle. Les raisons qu'en donnent les Théologiens, c'est que Marie devint mère sans cesser d'être vierge, & que

La conception de J. C. a été simplement surnaturelle & en quelque façon naturelle.

(a) 3. Part. quest. 33, art. 4.
Tome V.

H

170 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu* ;
LET. CLI. le corps du Sauveur se trouva dans le même instant parfaitement formé, animé & hypostatiquement uni au Verbe divin.

Ce n'est donc que sur le témoignage du St. Esprit que nous regardons comme surnaturelle la grossesse d'Elisabeth, que les longues années & la stérilité rendoient incapable de concevoir. Nous en disons autant de la fécondité de Sara femme d'Abraham [a], de la fécondité de la femme de Manué [b] & d'Anne femme d'Elcana [c]. Aux exemples près que nous li-

L'Eglise

ne reconnoît guères pour miraculeuses les grossesses survenues après un très-grand âge, ou la stérilité.

ne met guères au nombre des miracles les grossesses qui ont été précédées d'un âge très-avancé, ou de la stérilité, quelque miraculeuses qu'elles soient, peut-être, en elles-mêmes : car, sans parler des hommes qui ont vécu avant le déluge, & qui, âgés de beaucoup plus que cent ans, ont eu des enfans, nous voyons qu'il s'est trouvé après

le déluge, des hommes octogénaires & nonagénaires qui ont été pères, & des femmes sexagénaires qui ont été mères [d]. Thomas Reinerius

(a) Genesios, 17.
(b) Judicum, 13.

(c) I. Reg. 1.
(d) Vids Donat., de

[a] fixe, à la vérité, avec Aristote, pour dernier terme de la fécondité, l'âge de 70 ans dans les hommes & de 50 dans les femmes; mais il remarque en même tems que la nature s'est réservée le privilège de faire des exceptions dans cette règle générale, en donnant de la postérité à des hommes qui avoient plus de 70 ans, & à des femmes qui en avoient plus de 50.

Sennert (b) qui trouve que Matthœuccius, en réduisant à deux les différentes espèces d'accouchemens (c), ne les multiplie pas assez, en compte jusqu'à six. Les couches, dit-il, de la première espèce sont naturelles; celles de la seconde, difficiles & naturelles; celles de la troisième, vicieuses & contre nature; celles de la quatrième, tardives; de la cinquième, nulles; & de la sixième, Cæsariennes.

On distingue six espèces d'Accouchemens.

Dispensez-moi, Mr., d'entrer ici dans des explications que le sujet que

medicâ historiâ mirabili, lib. 4, cap. 14. cap. 3.

(a) *In scholâ Juris Consultorum medicâ*, lib. 3, cap. 9. (c) *Practicâ Theologico-Canonicâ, ad Causas Beatificas. & Canonizat. tit. 3, cap. 3, §.*

(b) *Tom. 4, lib. 4, pract. part. 2, sect. 6, 13.*

L E T. C L I. je traite, autorise; mais que vous ne me pardonneriez peut-être pas vous-même. Je me contente donc de vous dire à la hâte qu'une des conditions de l'accouchement naturel, est qu'il se fasse au terme ordinaire, qui est celui de neuf ou de dix mois, comme on peut l'inférer du livre second des Macchabées chap. 7, & du chapitre septième de la Sagesse. Plus le fœtus approche de son terme naturel de neuf mois, plus il est fort & robuste. Celui qui vient au septième mois, & par conséquent auparavant encore, meurt bientôt, selon Zacchias (a); ou s'il vit pendant quelque tems, ce n'est que d'une vie imparfaite & languissante. D'autres ont cru qu'un enfant né au terme de trois ou quatre mois seulement, pouvoit vivre & vivre longtems; & ils se fondoient sur ce passage du 4^e. Livre d'Esdras, chap. 6, où il est dit « que les femmes mettront au monde des enfans de trois » & quatre mois, & qu'ils vivront. » Mais l'Eglise rejette le 4^e. d'Esdras comme apocryphe. Quoiqu'il en soit; puisque, selon le témoignage de

Le terme ordinaire de l'Accouchement est celui de 9 ou de 10 mois.

Des Con- sées préma- surées.

(a) *In questionibus Medico & Legalibus libro primo.*

Schenckius (a), de Licetus (b) & de Lemnius (c), on a très-souvent vu des femmes qui avoient mis leur fruit au jour dès le cinquième, le 6^e., le 7^e. & le huitième mois de leur grossesse, & que ces enfans nés avant le terme ordinaire, ont pris des forces, & se sont fort bien portés dans la suite. On auroit beau avoir imploré dans de pareilles couches, le secours d'un Serviteur de Dieu ou d'un Bienheureux, elles ne pourroient passer pour miraculeuses.

Les Couches prématurées ne peuvent passer pour miraculeuses.

Mais, s'il y a des couches prématurées, il y en a d'autres qui sont tardives. Caranza (d) fait voir qu'il s'est trouvé des femmes qui n'ont accouché qu'au terme de treizè & de quatorze mois, & qui cependant ont accouché heureusement. Mercurial (e) n'en demeure pas là : il raconte qu'une femme avoit porté dans son sein son fruit tout vivant pendant quatre années entières. Il pouvoit ajouter que la mère fut dispensée de la peine d'allaiter son

Des Couches tardives.

(a) Lib 4, observat. 22.

Medic.

[d] Cap. 15, de

(b) In suo opere de partu naturali.

monstris, pag. 222.

[e] Consil. 35, ad

(c) De miraculis oc-

Illustriſſ. Christophorum

is naturæ, lib. 4, cap.

Welchenſtein.

174 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu* ;
 LET. CLI: enfant. Nous n'y sommes pas, Mr. :
 au rapport de Nicolas Trigautius (a),
 Lauzu philosophe Chinois ne parut au
 monde que la 80^e. année, à compter
 du jour de sa conception ; c'est-à-dire,
 qu'en naissant, il avoit perdu ses dents
 de vieillesse. Bartholin qui a fait le
 recueil de ces merveilles, a, dit-il,
 bien de la peine à les croire toutes :
Omnibus fidem adhibere vix possum (b).
 Je pense bien, Mr., qu'il en est de mê-
 me de vous.

Comme les douleurs de l'enfante-
 ment sont plus ou moins dangereuses,
 à proportion que les obstacles qui se
 rencontrent dans les couches, sont
 plus ou moins difficiles à lever ; de-
 là vient que les Auteurs qui traitent
 de la Canonisation des Saints, exigent
 qu'en matière de miracles opérés en
 faveur des femmes qui sont en travail
 d'enfant, on produise une attestation
 de Médecin qui déclare que le péril
 de mort étoit évident ; que les dou-
 leurs ont duré pendant trois ou qua-
 tre jours ; & si l'enfant étoit mort avant
 que de naître, le Médecin ne doit

*Ce que les
 Ecrivains
 exigent pour
 le miracle en
 matière d'Ac-
 couchement.*

[a] *Lib. 1. de Christ. experient. apud Sinas, cap 10.* [b] *In suâ dissert. de insolitis partibus humani ni viis.*

pas oublier cette circonstance surtout.

Matthœucciùs (a) donne, ce semble, à entendre qu'il y a du miracle, lorsqu'un enfant qui a pris une situation oblique dans le sein de sa mère, naît en cet état, sans qu'il en coûte la vie ni à la mère ni à l'enfant. Il insinue la même chose dans le cas où la mère auroit porté quelque tems son fœtus mort, dont elle accoucheroit cependant heureusement. Bordon adopte cette opinion, à condition que les couches ne soient pas suivies de quelqu'autre maladie. Pignatelli y souscrit de même (b); mais il exige pour le miracle, qu'aucun secours humain n'ait eu part au succès de l'accouchement. Il paroît par les Bulles de Canonisation de Saint Raymond de Pennafort & de quelques autres Saints, que la Congrégation s'étoit conformée à la doctrine des Canonistes qu'on vient de citer.

Il ne faut cependant pas trop compter sur ces exemples. On ne sçauroit user de trop de précaution dans la matière dont il s'agit: car nous voyons

[a] *Opere supra laudato*, t. 3, cap. 3, n. 7. §. 13.

[b] *Consult.* 26, tom.

LET. CLII.

*La Sacrée
Congrégation
n'approuve
que rarement
les miracles
qu'on prétend
avoir été op-
érés en fa-
veur des fem-
mes en cou-
che.*

par expérience que la Sacrée Congrégation ne se déclare que rarement en faveur du miracle dans les cas d'accouchemens, même *difficiles*; & il semble qu'il seroit assez inutile d'insister sur ces circonstances, que les enfans font venus au monde au terme de quatre, de sept ou de huit mois; qu'ils étoient garçons ou filles, jumeaux, ou en plus grand nombre. Il y a d'autres circonstances que les Postulateurs peuvent faire remarquer avec plus d'avantage; ils les trouveront à la suite du 20^e. chapitre de la première partie du Livre 4^e. que j'abrège. Je suis, &c.

LET T R E C L I I.

Du miracle qui se fait en ressuscitant les Morts.

LET. CLIII.

A Vant que de nous entretenir, Mr., de ce miracle du premier ordre, distinguons deux sortes de résurrection, l'active & la passive. Celle-là regarde celui qui ressuscite, & celle-ci celui qui est ressuscité. Distinguons encore celle-là en universelle & en particulière. L'universelle

*On distin-
gue plusieurs
sortes de Ré-
surrection.*

*Différences
entre la Ré-*

se fera au Jugement dernier , quoi- LIT. CLII
 qu'en disent les Sadducéens & les Sa- surrection
 maritains parmi les Juifs ; & parmi universelle
 les Hérétiques , les Simonjens , les Sa- & la particu-
 turniens , les Basiliens , les Valenti- culière.
 niens , les Marcionites & les Sociniens.
 La particulière est un privilège spécial
 par lequel Dieu rapelle à la vie quel-
 ques particuliers qui étoient morts.
 Dans l'universelle , la mort perdra tous
 ses droits , au lieu qu'elle les reven-
 dique dans la particulière. L'univer-
 selle n'intéressera que les hommes ; les
 animaux peuvent participer à la par-
 ticulière.

La particulière est la seule , Mr. ;
 dont il est ici question ; & vous n'igno-
 rez pas les exemples admirables &
 frappans que l'Écriture sainte nous en
 fournit au 4^e. Livre des Rois chap. 4
 & 13 , aux chap. 9^e. de Saint Mat-
 thieu , 7^e. de Saint Luc , 11^e. de Saint
 Jean , & 9^e. & 20^e. des Actes des Apô-
 tres. Nous ne mettons pas au nom-
 bre des résurrections particulières cel-
 les des Saints qui ressuscitèrent avec
 le Sauveur (a) , puisqu'il est incer-
 tain parmi les Théologiens , s'ils ressus-
 citèrent pour ne plus mourir , ou s'ils

*Il ne s'a-
 git ici que de
 la Résurrec-
 tion particu-
 lière.*

*Il n'est pas
 certain que
 les morts qui
 ressuscitèrent
 avec J. C.,*

[a] *Math. 27 , v. 52.*

LET. CLII. moururent quelque tems après , pour
ne moururent pas dans la suite. ressusciter avec nous à la fin du monde.
 Ce qui est incontestable , c'est que les
 résurrections que nous venons de ci-

La Résurrection d'un mort est naturellement impossible. ter ne pouvoient être l'effet d'une puis-
 sance inférieure à celle de Dieu. L'ad-
 miration qu'elles excitoient dans les
 infidèles mêmes , leur conversion qu'el-
 les opéroient , en étoient une preuve
 évidente , preuve confirmée par ces
 paroles du Roi Prophète (a) : » Fe-
 » rez - vous donc des miracles à l'égard
 » des morts ; ou les Médecins les res-
 » susciteront - ils afin qu'ils vous
 » louent * ? Et ces autres de Job :
 » L'homme étant mort *une fois* , pour-
 » roit - il bien vivre de nouveau (b) ?
 » *Putas-ne , mortuus homo rursus vivet ?*
 La résurrection d'un mort est donc une
 œuvre qui surpasse toutes les forces
 de la nature.

(a) *Psal. 87 , v. 111*

* Comme si le Pro- feront dans le tom-
 phète avoit dit au Sei- beau , qui louera votre
 gneur : Attendez-vous nom , & qui s'intéres-
 que nous soyons morts , sera à votre gloire ?
 pour nous ressusciter , Les Médecins vien-
 & pour faire éclater dront-ils nous rendre
 votre puissance sur la vie , & vous susciter
 nous ? Lorsque ceux de nouveaux Adora-
 qui vous connoissent , teurs ?

[b] *Job. 14 , v. 14*

Cette vérité se manifeste par les lumières de la raison même. *A privatione ad habitum*, disent les Philosophes, *non datur regressus*. Mais écoutons le Théologien François, qui raisonne ainsi dans sa 12^e. Lettre Théologique: De même qu'il n'y a qu'un Dieu infiniment sage & puissant qui puisse former un composé aussi admirable que l'est l'homme; de même aussi il n'y a que Dieu seul qui puisse le reformer quand il vient à se détruire. De-là on peut juger combien peu on doit ajoûter foi aux narrations de Plutarque, & de Platon avant lui, qui rapportent, dit Saint Augustin (a), que plusieurs morts avoient naturellement recouvré la vie. Celse assure la même chose chez Origène (b), mais avec aussi peu de fondement; car, ou tous ces faits (n'en déplaise aux Philosophes qui les avancent) sont absolument faux, ou on a regardé comme morts ceux qui ne l'étoient pas en effet, & qui paroissoient l'être par l'accablement où la violence du mal les avoit jettés. On peut voir là - dessus

Ce que Platon, Plutarque & Celse racontent de la Résurrection naturelle de certains morts, est tout-à-fait fabuleux.

[a] Lib. 22 de Civit. Dei, cap. 28.

[b] Oratione paræneticâ ad Gentes.

180 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu;*
LIT. CLII. Mr. Huet (a), Martin de Rio (b) &
Pignatelli (c).

St. Justin parlant de la résurrection prétendue de Herus - Armenius de Pamphilie, qui, au rapport de Platon, après avoir perdu la vie dans un combat, & avoir passé dix jours sur le champ de bataille parmi les morts, ressuscita le 12^e., & raconta ce qu'il avoit vu aux enfers, où il avoit été témoin du bonheur des gens de bien & des supplices des impies: Saint Justin, dis-je, croit que Platon avoit puisé cette idée de résurrection dans les livres des Juifs, & que pour persuader aux Grecs qu'il y avoit après cette vie des récompenses à recevoir & des châtimens à subir, il avoit fabriqué l'histoire de la résurrection de Herus.

*Histoire fa-
buleuse de
Mr. Hecquet
touchant la
possibilité na-
turelle de la
Résurrection.*

Celle que Mr. Hecquet, qui veut prouver que la résurrection est naturellement possible, raconte d'un certain peuple de Russie, qui meurt, dit-il, en hyver, & qui ressuscite au printems, n'a pas plus de vraisemblance: aussi le Théologien François

[] *Demonstratione lib. 2, quæst. 29, sect. evangelicâ, propos. 9, 2.*

num 5. & sequent.

[c] *Consult. 60, vers.*

[b] *Disquisit. Magic, 4.*

(a) ne l'a écoutée que comme une fable qu'il réfute avec chaleur. Medina (b) n'en pense pas plus favorablement : car , parlant de ces sortes de résurrection , il enseigne que ce ne sont que de pures chimères , recon- nues même pour telles par les plus sages d'entre les Gentils qui s'efforçoient de les réaliser ; ou tout au plus que des résurrections apparentes & fausses , & non de réelles & véritables , qui supposent une séparation effective de l'ame d'avec le corps. Il démontre ensuite que tous ceux qui ont été ressuscités par JESUS-CHRIST , ou ses Apôtres , étoient véritablement morts. Voici ses preuves en substance. 1°. Les ennemis du Sauveur qui lui reprochoient de guérir les Démoniaques au nom de Béelzebuth , & d'avoir avec le démon un commerce continuel , n'ont jamais prétexté ni apoplexie , ni syncope , ni maladie , pour affoiblir la vérité des résurrections qu'il opéroit. 2°. L'ame de Lazare ne pouvoit habiter un corps qui sentoit déjà mauvais , & le trépas de

[a] Dans la quatorzième Lettre Théologique , nombre 64.

[a] *De rectâ in Deum fide*, lib. 2, cap. 7. pag. 54.

182 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu* ;
LET. CLII. la fille du chef de la sinagogue étoit si évident, que ceux qui entendirent ces paroles de JESUS-CHRIST, elle n'est pas morte, mais elle dort, en témoignèrent de la surprise & du mépris même. 3°. Les ressuscités par le Sauveur, ou par ses Apôtres en son nom, n'ont pas repris la vie, parce qu'ils le vouloient ; mais parce que tel étoit l'ordre du Seigneur ou de ses Apôtres qui l'ordonnoient ainsi, afin que leur résurrection fervît d'un témoignage éclatant & incontestable à la divinité de la prédication de l'Évangile.

Je fais, Mr., que les partisans de la possibilité naturelle de la résurrection s'imaginent trouver de quoi réaliser leur chimère dans le commerce littéraire de Nuremberg à l'an 1732. On y lit que certains morts sortis de leur tombeau, sans y faire aucune ouverture, venoient sucer le sang des vivans qu'ils tuoient par cette succion ; que ces morts ressuscités, appelés vampires, avoient été trouvés dans leurs cercueils entiers & sans corruption, mais que les Magistrats ayant ordonné de leur couper la tête, & de brûler leurs corps, ils n'avoient plus paru. Voilà des fruits d'imagination

échauffée ; qui n'ont de cours que parmi les esprits grossiers qui les produisent. Quant aux gens éclairés, ils les regardent comme de pures rêveries ; & c'est ce qu'on peut voir dans le même commerce littéraire.

LET. CLII.

Personne de bon sens n'a donc jamais douté que les résurrections particulières qui se sont faites à la prière des Saints, ne méritassent d'être placées au rang au moins des miracles du second ordre. En effet elles occupent au moins ce rang dans le rapport des Causes, & dans les Bulles de Canonisation de St. Raymond, de St. François Xavier, de St. Philippe de Néri & de plusieurs autres Saints. St. Ignace, au rapport de Ribadeneira qui a écrit la vie de ce Saint, ressuscita un homme qui s'étoit pendu par un mouvement de désespoir ; & cet homme, continue le même Historien, mourut de nouveau après avoir reçu le Sacrement de la Pénitence. L'hérétique Danhauver tourne ce miracle en ridicule, en disant qu'on ne sort pas de l'enfer ; mais Melchior Corneus, Théologien de la Société de Jésus, tâche de le justifier, en faisant remarquer que Dieu prévoyant la prière de son Serviteur

La Résurrection d'un mort est au moins un miracle du second ordre.

184 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu ;*

en faveur du suicide , avoit pu suspendre le jugement de ce malheureux , ou ne le condamner que sous condition. C'est sur le même principe que les Théologiens expliquent ce qu'on raconte de St. Grégoire le Grand , qui retira , dit-on , de l'enfer l'ame de l'empereur Trajan. Mais , plus ces fortes de faits sont merveilleux , plus on a droit d'exiger de fortes preuves de leur vérité.

Les animaux peuvent participer à la résurrection particulière.

Nous avons dit , Mr. , que la résurrection universelle ne regarderoit que les hommes , mais que les animaux pouvoient avoir part à la particulière. On en trouvera les preuves dans la vie de St. François de Paule [a] , chez les Bollandistes [b] , chez Sévérin de Cracovie [c] & Bagatta [d]. Cependant , comme la vraie résurrection suppose *une identité numérique* dans celui qui ressuscite ; c'est-à-dire , que le mort doit reprendre la vie avec la même ame & le même corps qu'il

(a) *In vitâ Sancti Francisci à Paulâ , editâ ab Episcopo Perimedio , & notis illustratâ.*

[b] *Ad dies 4 & 13 Januarii.*

(c) *Lib. 2 , de vitâ Sancti Hyacinthi , cap. 18.*

[d] *Tom. 1 , cap. 6 ; lib. 6 , §. 1. & sequentibus.*

avoit avant de mourir ; ce qu'on ne peut pas dire des bêtes , dont l'ame périt avec le corps : de - là vient que Zacchias [a] & quelques autres ne les croient capables que d'une résurrection improprement dite ; & en cela ils s'écartent de la doctrine de St. Thomas [b] , qui prétend que Dieu peut reproduire numériquement les mêmes êtres qui avoient été détruits ou annihilés , pourvu cependant que la nature de ces êtres ne consiste pas , comme le tems & le mouvement , dans une durée successive. La raison sur laquelle le Saint Docteur appuie son opinion , c'est , dit-il , qu'il est aussi facile à Dieu de produire de nouveau ce qui avoit cessé d'être , que de donner l'être à ce qui n'avoit pas encore été produit. Conséquemment à cette doctrine , la résurrection des animaux n'est ni moins véritable , ni surtout moins miraculeuse que celle des hommes. Je suis , &c.

Selon la doctrine de S. Thomas , la Résurrection des bêtes n'est ni moins véritable , ni moins miraculeuse , que celle des hommes.

[a] *Quaest. Medico-
Legal. lib. 4 , tit. 1 , §.
quaest. 11 , num. 14.*

[b] *Quolibeto 4 , art.*

L E T T R E C L I I I .

Elle est une suite de la précédente.

LET. CLIII.

ON convient assez, Mr., que la résurrection d'un mort est un miracle, & un fort grand miracle; mais, parce qu'il n'y a que ceux qui sont réellement morts qui puissent ressusciter véritablement, la Sacrée Congrégation ne convient jamais du miracle, qu'après qu'on lui a démontré la vérité de la résurrection par la réalité de la mort. Le défaut de cette preuve fut, dans la Cause de St. Turribius, un obstacle qu'on ne put surmonter. Quelles sont donc les marques auxquelles on peut connoître qu'un homme a effectivement cessé de vivre?

Point de Résurrection miraculeuse, si la Résurrection n'est véritable, & point de véritable résurrection si la mort n'est réelle.

A quelles marques peut-on connoître qu'un homme est véritablement mort?

Tous ceux qui paroissent morts, ne le sont pas toujours en effet.

Démocrite, cité par Celse [a], pense que les Médecins n'en ont aucune de certaine. Schenckius [b], & il n'est pas le seul, rapporte qu'on avoit vu des gens qu'on croyoit morts d'apoplexie, & qui vivoient cependant;

[a] *Lib. 2, de Medicinâ, cap. 6, pag. 57, editionis Amstelodami.*

[b] *In observati. Medicinal., lib. 2, de Apoplexiâ, in ultimâ observat.*

d'autres qui paroissoient étranglés ou suffoqués par les eaux, & qui étoient encore pleins de vie. Bien plus : Donnat (a), Arnaud (b) & Gaspar de Reges (c) assurent qu'on ne manque pas d'exemples de personnes dont les unes avoient été trouvées toutes vivantes dans leur tombeau, & dont les autres n'y avoient péri, qu'en laissant après elles des marques qu'on les avoit enterrées avant leur mort. Vous sçavez, Mr., qu'on met dans ce dernier nombre le célèbre Scot, surnommé le Docteur Subtil; mais vous n'ignorez pas non plus que c'est une fable qui a été bien réfutée par Wading (d), ce qui ne doit pas empêcher les Médecins de profiter de l'avis d'Hoffmannus (e) qui les avertit de ne pas regarder d'abord comme morts ceux qui sont tombés en syncope. Lemnius [f] leur recommande la même chose; & ils ne doivent pas oublier ce qu'on raconte

LET. CLIII.

Ce qu'on raconte du genre de mort de Scot, est une pure fable.

[a] *In sua medicâ historiâ mirabili, lib. 4, cap. 11.*

[b] *In cap. de Apoplexiâ.*

[c] *In suo jucundarum quest. elysio cambræ, quest. 79, num. 8.*

[d] *In vitâ Scoti, tom. 1. operum, editionis Lugdun an 1639.*

[e] *Tom. 25, cap. 1, pag. 35.*

[f] *De occultis naturæ miraculis, lib. 2, cap. 3.*

LET. CLIII. d'Asclepiade , qui guérit un homme qu'on portoit au tombeau.

Le jugement qu'on porte sur la Résurrection d'un mort, ne doit pas être précipité. Quoiqu'il en soit, Mr., de la vérité de cette histoire ; il consiste toujours par ce que nous venons de dire, qu'on ne doit pas précipiter le jugement qu'on porte sur la résurrection d'un mort, à l'invocation d'un Serviteur de Dieu. Il faut, avant de se déclarer pour le miracle, se bien assurer de la vérité de la mort ; soit en supputant le tems pendant lequel elle a paru réelle ; soit en examinant les symptômes mortels dont elle a dû être accompagnée ; soit enfin en prenant une exacte connoissance des épreuves qui auroient été faites, pour sçavoir si celui qu'on suppose avoir été ressuscité, étoit véritablement mort, ou s'il ne l'étoit qu'en apparence.

Du tems qui a dû s'écouler avant d'en venir à l'inhumation d'un mort. Quant à ce qui concerne l'intervalle du tems qui a dû s'écouler depuis le décès, le Rituel Romain ne le fixe pas : il se contente d'ordonner de différer pendant un tems suffisant, l'inhumation de ceux qui sont morts d'une mort subite & précipitée. Mais la mort du Sauveur ne pourroit-elle pas servir ici de règle ? Il ressuscita, dit

St. Matthieu (a), après avoir été renfermé pendant trois jours dans le tombeau; ce qui suffisoit, ou jugement de St. Thomas (b), pour prouver la vérité de sa mort, parce qu'il n'arrive pas que celui qu'on croit mort & qui vit, ne donne, sous le terme de trois jours, quelques signes de vie.

LET. CLIII.

Trois jours passés sans donner aucun signe de vie, suffisent pour juger qu'un homme est véritablement mort.

Passons, Mr., de la théologie à la physique, & reconnoissons avec les Médecins les plus renommés, que l'espace de soixante-douze heures semble nécessaire pour pouvoir juger sûrement qu'un apoplectique, par exemple, est véritablement mort. On doit dire la même chose de ceux qui sont suffoqués, ou par l'eau, ou par la corde, ou par la fumée de charbons & du mercure, ou par un excès de liqueurs fortes, ou par la foudre, ou par le sang extravasé en suite d'un coup reçu à la tête, ou par un air empesté. Zacchias (c), à qui nous devons ce détail, n'ou-

Selon les Médecins, il faut 72 heures d'écoulés depuis la mort pour pouvoir juger qu'elle est certaine, à l'égard du moins d'un Apoplectique & de quelques autres.

[a] Cap. 12.

[b] 3. Part. quest. 53, art. 1, ubi sic: Ad veritatem autem mortis Christi manifestandam, sufficiebat, quod ad tertium diem ejus resurrectio differ-

retur, quia non contingit, quin infra hoc tempus, in homine qui mortuus videtur, cum vivat, appareant aliqua signa vitæ.

[c] Quæsti. Medico-Legal. jam cit. num 28.

LET. CLIII. blie pas à l'égard des femmes la suffocation causée par la passion hystérique, & à laquelle elles survivroient peut-être, si peut-être on ne les entéroit pas avant leur mort. Que s'il étoit question, non d'une défaillance, ou pamoison subite & considérable appelée lipothymie; mais de la syncope proprement dite, qui est accompagnée d'une sueur froide, d'un pouls presque ou tout-à-fait imperceptible, d'une perte de connoissance, de mouvement & de sentiment, & d'une respiration insensible; comme on ne peut vivre longtems en cet état, 24 heures écoulées à l'égard de ceux qui y sont tombés, fussent pour pouvoir assurer prudemment qu'ils ne participent plus à la vie.

La réalité de la mort se manifeste par des symptômes.

On en juge encore par les symptômes de mort qu'on apperçoit, comme, lorsqu'il paroît de l'écume à la bouche. Mais cette marque, qu'Hippocrate trouve suffisante, ne l'est pas, au jugement de Galien, qui exige de plus que la respiration soit interrompue, & que cette interruption soit accompagnée de quelques-autres signes mortels, au nombre desquels on compte les couleurs plombée, noirâ-

tre ou verdâtre du visage. On doit LIT. CLIII
sur-tout bien examiner les yeux dans
tous les genres de maladie; parce que
l'ame y donne toujours quelque mar-
que de sa présence, pendant que
l'homme conserve un souffle de vie.
Tous enfin conviennent avec Zac-
chias (a) & Hoffmannus (b), que lorf-
que le corps, ou quelques-unes de ses
parties commencent à se corrompre
& à exhaler une odeur de mort, il est
indubitable qu'il ne reste plus que le
cadavre.

Il y a, Mr., un autre moyen de L'expérien-
ce est un autre
moyen pour
connoître si
un homme est
mort, ou s'il
vit encore.
s'assurer si un homme a effective-
ment rendu l'esprit ou non; & c'est
celui d'avoir recours aux épreuves.
On approche de la bouche d'un mo-
ribond ou d'un mort un flocon de
coton ou de laine finement cardée,
ou une chandelle allumée: si on re-
marque quelqu'agitation dans le co-
ton, dans la laine, ou dans la flam-
me de la chandelle, il est certain que
l'ame n'a pas encore abandonné le
corps. On met un vase plein d'eau
sur la poitrine; si l'eau demeure tran-

[a] *Loco sapius lau- [b] Tom. 25, cap. 1
dato, numero 55 & pag. 34.
sequentibus.*

LET. CLIII.

quille ; c'est une marque que le corps est désormais sans ame. Une plus sûre épreuve , selon quelques-uns , seroit de présenter à la bouche du malade une glace bien nettoyée & bien claire ; car si elle vient à s'obscurcir , on peut juger qu'il respire encore ; si au contraire , on a tout lieu de penser qu'il est expiré.

Mais de toutes les épreuves , il n'en est , peut-être , pas de plus infailibles que de faire entrer dans le nez du malade quelque poudre , ou quelque liqueur propre à exciter l'éternuement. N'apperçoit-on alors en lui aucune envie d'éternuer ; on ne doit plus , de l'aveu de tout le monde , le compter au nombre des vivans. Lancisi (a) approuve fort cet expédient , sans condamner les autres dont nous avons

*Règle sûre
donnée par le
célèbre Lan-
cisi pour pou-
voir déclarer
librement
qu'un homme
est mort.*

parlé. Il ajoûte que chaque épreuve mérite une attention spéciale , lorsque la cause de la maladie qui a précédé , n'étoit pas absolument mortelle ; mais , si la mort devoit suivre nécessairement , le Médecin , continue Lancisi , peut alors déclarer librement que le malade a rendu les derniers soursirs.

[a] *De subitaneis capite 16.
mortibus , libro primo.*

On

On doit souscrire d'autant plus volontiers à cette opinion, que l'autorité de celui qui l'enseigne, est plus accréditée; & si l'on étoit curieux de sçavoir quelles sont les causes nécessaires de mort, on n'a qu'à consulter le chap. 13^e. du même ouvrage & du même livre qu'on vient de citer.

Parmi le grand nombre de miracles qui furent proposés dans la Cause de St. Thomas de Villeneuve, on insistoit surtout sur la résurrection de deux morts. On démontra, par les épreuves qui avoient été faites, que la mort l'avoit réellement précédée: les Auditeurs de Rote en convinrent, & opinèrent en faveur des miracles, & leur jugement fut confirmé par la Sacrée Congrégation.

La Résurrection de deux morts fut approuvée comme miraculeuse dans la Cause de Saint Thomas de Villeneuve.

Le procès pour la Béatification du Serviteur de Dieu Pierre Forrierius faisoit aussi mention de deux enfans qui avoient été ressuscités, après avoir demeuré près de trois heures sous un charriot chargé de vin tombé sur eux, & d'où ils avoient été retirés comme morts. Le Médecin Soldatus déclara qu'il y avoit une cause nécessaire de mort. L'Avocat Consistorial de son côté fit voir que les deux enfans avoient

Deux enfans ressuscités par le B. Pierre Forrierius.

194 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu* ,
 en effet expiré sous le poids énorme qui
 les accabloit. La Sacrée Congrégation
 en conséquence , & sans avoir égard
 aux oppositions du Promoteur de la
 Foi , reconnut le double prodige ,
 qu'elle mit au nombre des miracles de
 la seconde classe.

*La Résur-
 rection de
 ceux qui pa-
 roissent noyés,
 souffre de
 grandes diffi-
 cultés.*

Il y a , Mr. , plus de difficulté à
 l'égard de ceux qui , tombés dans l'eau ,
 demeurent au fond pendant un tems
 considérable , & qui en étant retirés
 reprennent la vie & les forces par l'in-
 tercession d'un Serviteur de Dieu ou
 d'un Bienheureux. Car peut-on croire
 que leur mort est suffisamment prou-
 vée par la raison seule qu'ils ont été
 longtems sous l'eau ? La Bulle de Ca-
 nonisation de Sainte Hedwige rapporte
 qu'un enfant qui étoit tombé dans une
 rivière , avoit été rappelé à la vie
 à l'invocation de la Sainte ; mais le
 courant de l'eau avoit entraîné cet en-
 fant sous la roue d'un moulin , ce qui
 ne pouvoit arriver sans que tous les
 membres en fussent fracassés. On lit
 des prodiges à-peu - près de la mê-
 me espèce dans les Bulles de Canoni-
 sation de Saint Thomas d'Hereford ,
 de Saint François de Sales , & dans
 la vie de Saint Hyacinthe écrite par

le Père Sévérin de Cracovie. La Cause de Saint Charles Borromée fait aussi mention d'un enfant qui surnagea pendant un quart d'heure sur le fleuve où il étoit tombé, & qui se sauva dès qu'il fut recommandé aux mérites du Saint Cardinal. Mais la Sacrée Congrégation ne tint pas compte de ce miracle, comme si le Saint Archevêque avoit ressuscité un mort; mais comme ayant miraculeusement arraché des bras de la mort un enfant évidemment exposé à perdre la vie.

Michel-Ange Lapius autrefois sous-Promoteur de la Foi, qui a fait un Opuscule sur la matière que nous traitons, imprimé à Rome en 1670, ne croit pas qu'on doive mettre au rang des ressuscités un homme qui après être tombé dans l'eau, & en avoir été retiré, comme s'il étoit mort, reprend les fonctions de la vie, à l'invocation d'un Serviteur de Dieu ou d'un Bienheureux; mais il suppose que cet homme avoit pu vivre naturellement, pendant le tems qu'il avoit demeuré sous l'eau, & il prouve sa supposition par l'exemple de ceux qui font la pêche des perles, & qui vivent longtems sous l'eau sans respirer. Il cite encore

L'opinion de Lapius touchant la Résurrection de ceux qui paroissent avoir été suffoqués par l'eau.

L'opinion
de Lapius a
un puissant
adversaire
dans Pigna-
telli.

l'exemple des apoplectiques & de ceux qui tombent en syncope, comme il arriva au Pape Innocent VIII. qui fut, dit-on, pendant vingt-deux heures sans pouls & sans respiration, mais qui revint de son accident dans le tems même que les Cardinaux commençoient à se donner des mouvemens pour lui donner un successeur. Pignatelli (a) combat fortement l'opinion de Lapius, & prétend qu'un homme submergé, & qui ne sçait point nager, meurt nécessairement & bientôt par le défaut d'air, & de respiration.

Point de
vie sans res-
piration, &
point de res-
piration sans
vie.

Mais avant de décider lequel des deux a raison, il faut supposer d'abord avec Hyppocrate [b] & Zacchias [c] qu'il n'y a point de vie sans respiration, ni de respiration sans vie. En effet, selon les Anatomistes modernes, qui ont bien mieux expliqué que les anciens les fonctions des poumons, leur principale fonction est de communiquer le sang & l'air à toutes les parties même les plus intimes & les plus imperceptibles du corps. Ce sont

[a] *Consult. 57, to. 4. lib. 4, tit. 1, quest.*

[b] *De usu Aeris. 11.*

[c] *Loco sapius citat.*

les paroles de Willefi (a). Truston [b] fait consister le principal usage de la respiration dans le mouvement & dans l'action de faire passer le sang du ventricule droit du cœur au ventricule gauche, & Etmuller (c) dans le passage entre les poumons du sang qui part du cœur. Or de quelque manière que la respiration se fasse, dès qu'il y a de l'intermission, il faut que l'animal meure, non pas à la vérité sur le champ, comme l'explique le sçavant naturaliste Alphonse Borel (d), mais après quelques minutes passées entre la vie & la mort. Boyle (e) fait voir par quelques exemples, qu'il est possible que certains hommes qui se sont accoutumés à se passer d'air, vivent sous l'eau pendant un tems assez considérable; mais il ajoûte bientôt, qu'il en est peu qui puissent, en cet état, vivre sans respiration au-delà de deux minutes. Qu'en conclurons-nous, Mr. ? Que ce qui a été raporté d'In-

On peut vivre quelque tems sous l'eau, sans air, mais non pas sans respiration.

(a) In Pharmacœus. [d] In lib. de motu part. 2, §. 1, cap. 2, animalium, part. 2, §. 2. propof. 112.

[b] De respirationis usu, pag. 60 & 63. [e] In suis novis experimentis physico-mechanicis, pag. 145.

[c] Dissert. 2, cap. 10, §. 1. & §. 16.

LET. CLIII. nocent VIII. , & que ce qu'on raconte de Jule II. & de quelques autres , est tout-à-fait fabuleux ; car , quoique la respiration parut interrompue chez eux , ils respiroient cependant d'une manière du moins imperceptible. Pour s'en convaincre , on n'a qu'à consulter Salpartius (a) , qui distingue deux sortes de respiration ; l'une qui est sensible , & l'autre qui ne l'est pas.

On distingue deux sortes de respiration.

Revenons , Mr. ; si un homme ne peut vivre naturellement sous l'eau que pendant deux ou trois minutes , il semble que s'il passoit quatre ou cinq minutes au fond de l'eau , ce tems suffiroit pour qu'on dût le regarder comme mort ; & comme ressuscité , supposé qu'après en avoir été retiré , on n'eût apperçu en lui que des symptômes de mort , & qu'il eût donné des signes de vie à l'invocation d'un Serviteur de Dieu ou d'un Bienheureux.

Quatre ou cinq minutes passées sous l'eau , semblent suffire pour que la respiration soit totalement interrompue.

Ce raisonnement , quelque concluant qu'il paroisse , souffre une grande difficulté. Elle est fondée sur l'observation que font les Anatomistes , que pendant que le fœtus réside dans le sein de sa mère , & qu'il ne peut

Grande difficulté touchant l'intermission plus ou moins longue de la respiration.

[a] *In observat. medic. anatomic. pag. 353.*

Et la Canonisation des Béatifiés. 199
 respirer, il y a deux passages par lesquels le sang se communique, sans que les poumons y concourent. Ils observent encore qu'après la naissance du fœtus, ces passages se ferment, mais qu'ils demeurent ouverts dans les enfans jusqu'à ce qu'ils ayent atteint l'âge de cinq ans, & plus longtems encore dans ceux qu'on a habitués dès leur enfance à nager sous l'eau, ou entre deux eaux (a); d'où il paroît évident qu'on peut, sans mourir, demeurer bien du tems sous l'eau. Les Castors en effet, & les autres animaux amphibies ne s'y plaisent-ils pas? Ils y manquent cependant de respiration, selon l'opinion la plus commune. C'est sur ce principe que Lancisi jugea dans la Cause de Saint Stanislas-Kostka, qu'il ne constoit pas de la résurrection des deux enfans qu'on supposoit s'être noyés, parce que, disoit-il, ils conservoient encore les deux ouvertures ou passages dont nous venons de parler; mais il décida autrement à l'égard d'un jeune homme qui étoit

Les animaux amphibies vivent dans l'eau sans respiration.

[a] *Vid. Mars. Fonetum, anat. pract lib. gellium, in Miscell. nat. 2, sect. 2, observat. car. an. 1675 & 1676. 168 in app. observat. 225. & Bo-*

aussi tombé dans un fleuve, par la raison que celui-ci étoit d'un âge plus avancé. La Sacrée Congrégation n'approuva aucun de ces miracles, parce qu'il n'y en avoit aucun dont les preuves fussent évidentes. Ajoutons que les Anatomistes modernes ont encore remarqué que les deux passages, qui dans les enfans servent de supplément à la fonction principale des poumons, se trouvent très-souvent ouverts dans les adultes mêmes.

L'examen qui doit précéder le jugement qui regarde la Résurrection de ceux que l'on prétend avoir péri par l'eau.

Il faut donc, pour ne pas se tromper dans le jugement qui regarde les résurrections dont il s'agit, il faut se bien informer de l'âge de celui qu'on prétend avoir été ressuscité, & s'il sçavoit nager; s'il a été tiré de dessous ou de dessus l'eau; car, s'il avoit été trouvé dessus, ce seroit une marque qu'il vivoit encore, puisque les corps de ceux qui se sont récemment noyés vont à fond, dit Lemnius (a), & ne reviennent sur l'eau que quatre ou huit jours après, pendant lesquels ils ont eu le tems de se corrompre. Il faut de plus observer si, pour exciter le vomissement, & rapeller par-là les sens,

[a] *De miraculis occultis naturæ*, lib. 2, cap. 6.

on a suspendu par les pieds celui qu'on a tiré de l'eau; car si on avoit ulé de ce moyen, & qu'il eût réussi, n'y ayant pas d'ailleurs aucune cause nécessaire de mort, le miracle ne pourroit avoir lieu. Le défaut même de vomissement ne seroit pas une preuve invincible qu'il n'y a plus de principe de vie, puisqu'il peut arriver que pendant qu'on est dans l'eau, on soit attaqué d'apoplexie, ou qu'on tombe en syncope, accidens qui ne permettent pas de boire; & alors, si la cause de mort n'est point sans remède, on doit, avant de se déclarer pour ou contre la résurrection, faire attention aux symptômes que nous avons indiqués, en parlant de l'apoplexie & de la syncope, & se régler là-dessus; pourvu cependant qu'on ait soin de supputer le tems qui s'est écoulé depuis que le prétendu ressuscité étoit tombé dans l'eau, & qu'on commence à compter du premier moment de la chute.

Que si on objectoit, qu'on n'a pas pris toutes ces précautions pour s'assurer de la mort de ceux qui, selon les Écritures ou les actes des Pères de l'Eglise, ont été ressuscités, la réponse

se trouveroit toute prête. La mort des premiers se trouve constatée par le témoignage de Dieu même ; & quant à la mort des seconds , on a tout lieu de croire qu'on avoit employé des moyens qui pourroient suffire à en démontrer la certitude. Il est vrai que l'Eglise exige aujourd'hui quelque chose de plus : mais , quel est son motif ? de fermer la bouche , dit Horantius (a) , à ceux qui l'ouvrent si volontiers pour la décrier.

Au sujet , Mr. , de ceux qui de la mort ont été miraculeusement rappelés à la vie , on propose deux questions dont le dénouement pourra faire plaisir. On demande d'abord s'il est nécessaire , pour la certitude d'une résurrection miraculeuse , que le ressuscité ait vécu longtems après le miracle ? Le Père Noël Alexandre (b) insinue que Lazare ne mourut pour la seconde fois qu'environ 60 ans après avoir été ressuscité. La jeune fille morte à qui Saint Raymond de Pennafort rendit la vie , la conserva pendant 14 ans entiers ; d'où Penia (c) conclut que

Doit-on
vivre long-
tems après
une Résurrec-
tion miracu-
leuse ?

Réponse:

(a) *De locis catholi-
cis sacre Scripturae &
aliquorum Patrum,*

(b) *Dissert. 17, sect.*

1, propos. 1.

(c) *In vitâ Sancti*

sa résurrection avoit été bien réelle. Cependant si Dieu, par une faveur des plus spéciales, ressuscitoit un mort afin qu'il eut le tems de recevoir le Baptême ou le Sacrement de la Pénitence; quand bien même il mourroit de rechef incontinent après les avoir reçus, la vérité de sa résurrection n'en souffriroit aucun préjudice, comme on le peut voir par le rapport de la Cause de St. Philippe de Neri. Il faut néanmoins se défier, avec Medina, des résurrections momentanées; car il peut, dit-il, y avoir de l'illusion.

On demande encore ce que devient l'ame séparée de son corps, en attendant qu'elle y retourne par une résurrection particulière? St. Thomas (a) répond à cette question, que Dieu exauçant par avance les prières qu'il prévoit qu'un Saint lui adressera en faveur d'un homme qui avoit mérité les supplices éternels, suspend la Sentence de sa damnation éternelle, & détient son ame en enfer, pour la renvoyer en peu ranimer le même corps

Que devient l'ame d'un Ressuscité pendant l'intervalle qui se passe entre sa mort & sa résurrection?

Réponse

Raymundi, lib. 2, cap. tinct. 43, quest. 2 3
38. art. 2 ad 5.

(a) In 1. Sens. dis.

204 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu* ;
LET. CLIII. qu'elle avoit quitté. Nous en voyons
un exemple dans la vie de St. Bernard

*Un impie
est ressuscité
par la vertu
des prières de
St. Bernard.*

(a), où il est rapporté qu'un certain
blasphémateur vint à tomber à la ren-
verse & à se casser la tête en punition
de son impiété ; que le dévot Père lui
ordonna au nom du Seigneur de se
lever, & qu'il se leva en effet, au
grand étonnement de tous les assistans ;
qu'interrogé s'il étoit véritablement
mort, il avoit répondu : *J'étois mort,*
jugé & condamné, & si le saint Abbé ne
m'avoit promptement secouru, l'enfer
étoit mon partage. Ce que St. Thomas
dit des ames damnées, on peut l'ap-
pliquer à celles du purgatoire. Pour
ce qui est des ames Bienheureuses, So-
tus (b) enseigne qu'elles ne quittent ja-
mais le Ciel pour revenir sur la terre,
& que toutes les ames qui sont reve-
nues sur la terre pour se réunir à leur
corps par une résurrection particuliè-
re, ont été destinées pour la gloire
éternelle.

*Les Bien-
heureux ne
ressuscitent
pas.*

La résurrection du blasphémateur

[a] *Vid. vitam sanc- 9, post opera sancti
ti Bernardi, lib. 7, ex- Bernard. éditionis Ma-
scriptam ex libro cui billonea.*
titulus, EXORDIUM [b] *In 4. Sens. dis-
MAGNUM EISTER- tinct. 45, quest. 1, art.
SIENSE, dist. 2, cap. 4.*

dont nous venons de parler, vous aura sans doute surpris, Mr.; en voici une autre qui ne vous paroîtra pas moins admirable: elle arriva l'année 1734. Dans la province de Xante, empire de la Chine, un nommé *Funhie*, & surnommé *Ly*, âgé de 60 ans, avoit souvent refusé pendant qu'il se portoit bien, de recevoir le Baptême; se trouvant très-mal & sur le point d'expirer, il souhaite ardemment d'être baptisé; mais il mourut avant qu'on eût eu le tems de lui administrer le Sacrement. Les siens arrosoient son cercueil de leurs larmes, lorsqu'ils s'aperçurent qu'il étoit ressuscité. Il redemande le Baptême avec les plus vives instances. On l'interroge sur les motifs de ce desir ardent d'être baptisé; & il répond que dans le moment où il alloit être précipité dans l'enfer, il s'étoit présenté un jeune homme qui, armé d'une lance, en avoit fermé l'entrée en lui disant: „ Sçache que Dieu „ permet que tu revive, afin que pu- „ rifié dans les eaux sacrées du Baptême, tu serves à ta Nation de preuve „ incontestable, que pour se sauver, „ il faut recevoir le Sacrement de la „ régénération. Le Chinois fut donc

LET. CLIII.

*Un Chinois
est ressuscité,
& reçoit en-
suite le Bap-
tême.*

LET. CLIII. baptisé, grace à laquelle il ne survécut qu'un mois. Cette merveille & toutes ses circonstances sont rapportées dans le procès dressé par l'Evêque qui remplissoit dans la province de Xante les fonctions de Vicaire Apostolique, & envoyé à la Congrégation de la Propagande. Je suis, &c.

L E T T R E C L I V.

Des Miracles négatifs.

LET. CLIV. **J**E ne sçais, Mr.; si Matta en nous donnant une idée du miracle négatif, a eu dessein de le définir, on d'en faire la description. Jugez-en vous-même par ses propres paroles: Le miracle négatif, dit-il (a), est celui qui n'augmente, qui n'altère, qui ne diminue en rien ce qui en est l'objet. Il éclaircit sa pensée à la faveur de quelques exemples: c'est ainsi, continue-t-il, que le buisson ardent étoit tout en feu sans se consumer; que les enfans de la fournaise vivoient au milieu des flammes, & qu'on est préservé tantôt de la mort, tantôt d'un incen-

(a) *De Canonisatione cap. 8, sub num. 3.
ne Sanctorum, part. 3,*

die, tantôt d'un naufrage, ou de quelques autres accidens. LET. CLIV.

Le même Canoniste soutient, & il ne veut pas en démordre, qu'on ne doit pas avoir égard aux miracles négatifs dans les Causes de Béatification & de Canonisation; & cela, dit-il, pour deux raisons. La première, c'est que contre la disposition du droit, il faudroit admettre deux présomptions dans le même sujet: c'est-à-dire, qu'il faudroit présumer que la même chose qui ne s'est pas faite, auroit dû arriver selon le cours nécessaire de la nature, & présumer en même tems que c'est par miracle qu'elle n'est pas arrivée. La seconde raison qu'allègue Matta, il la tire de la puissance des Anges qui peuvent, sans excéder leur vertu naturelle, faire des miracles négatifs; ce qui suffit, à son jugement, pour les exclure de la classe des vrais miracles. S'il dit vrai: que la peste cesse de désoler tout un pays à la prière d'un Serviteur de Dieu; qu'on soit préservé d'un naufrage, d'un incendie, & de semblables accidens; rien en tout cela d'assez miraculeux pour pouvoir servir au succès d'une Cause de Béatification ou de Canonisation. Bien

*Opinion de
Matta touchant les miracles négatifs.*

LET. CLIV. plus, on auroit eu tort dans la Cause de Ste. Elisabeth Reine de Portugal, de compter au nombre de ses miracles, qu'un Artisan qui tombant du haut d'une maison avec une partie de la charpente qu'il vouloit poser, se fût retrouvé à l'intercession de la Ste. Reine, ainsi que le bois tombé, dans le même endroit & dans la même position où ils étoient auparavant: car cette merveille ne surpassoit pas le pouvoir naturel des Anges.

Nous nous sommes, Mr., assez étendus ailleurs sur ce qui concerne l'approbation des miracles dont l'opération n'est pas supérieure à la vertu naturelle d'agir de toute la nature créée. Il suffira donc que nous nous fixions ici au premier principe sur lequel Mat- ta se fonde pour donner l'exclusion aux miracles négatifs; principe qui ne paroît pas soutenable. Car ce n'est pas une simple présomption, mais il est physiquement nécessaire, comme St. Thomas l'insinue (a), que le feu appliqué à une matière combustible, consomme cette matière: d'où Corneille de la Pierre expliquant le chapitre 3^e. de l'Exode, conclut que Dieu con-

*On réfute
l'opinion de
Matta tou-
chant les mi-
racles négat-
ifs.*

[a] *In catenâ aureâ ad Evangel. Luc. cap. 9^o*

serva par miracle & le feu que Moïse vit dans le buisson ardent, & le buisson qui devoit en être consumé. Or la présomption qui naît des causes qui agissent nécessairement, forme une preuve complète sur la certitude de leurs effets, & ne peut être combattue, selon Torres (a), par des raisons capables de la détruire; & par conséquent on ne doit pas rejeter les miracles négatifs qui se trouvent accompagnés des circonstances requises. Autrement il faudroit convenir, en dépit du bon sens, que les trois Enfans dans la fournaise de Babilone, furent préservés sans miracle de la violence des flammes.

C'est donc avec bien du fondement que Mattoeuccius (b) se déclare contre l'opinion de Matta. La Sacrée Congrégation des Rites ne lui fit pas plus d'honneur dans la Cause de Ste. Marguerite de Cortone, & s'est toujours comportée, dans la pratique, conformément à l'opinion contraire, comme on le peut voir par le grand nombre

*La Sacrée
Congrégation
des Rites ad-
met les mira-
cles négatifs.*

(a) *Variarum quest. sac. Beatificationis & Canonisationis*, tit. 3,

(b) *In Practicâ theolo- gica*, cap. 3., in addimento, num 34.

LET. CLIV. de miracles négatifs qu'elle a approuvés, & dont nous avons des exemples dans les Causes de St. Jacques de la Marche, de St. Charles Borromée & de plusieurs autres Saints.

Conditions requises dans les miracles négatifs. Examinons maintenant, Mr., les conditions que doivent avoir les miracles négatifs, parmi lesquels nous plaçons d'abord la cessation de la peste. Or pour que cette cessation soit réputée surnaturelle & divine, il faut que la maladie fasse de grands ravages, & qu'elle cesse aussitôt qu'on implore auprès de Dieu la médiation d'un Serviteur de Dieu ou d'un Bienheureux. Malpighi, premier Médecin d'Innocent XII, ne demandoit que ces deux conditions dans le suffrage qu'il mit au jour au sujet d'une ville miraculeusement délivrée du fléau dont il s'agit; & ni le Promoteur de la Foi, ni qui que ce fut, ne lui reprocha de n'en avoir pas assez exigé. Les Auditeurs de Rote n'en exigeoient pas aussi d'avantage dans le rapport qu'ils firent de la Cause de Saint François Xavier.

Les Médecins distinguent la Peste de la Contagion, & la Les Médecins mettent une différence entre la peste, la contagion & l'épidémie. Ils prétendent que la peste provient de la corruption de l'air, la

contagion , du tact de choses empê- LET. CLIV.
tées , & l'épidémie , d'une cause com- Contagion de
mune & universelle ; enforte que , l'Epidémie.
quoique toute maladie pestilentielle
soit épidémique , toute maladie épidé-
mique n'est cependant pas pestilen-
tielle. Zacchias (a) a là-dessus tout
ce qui est nécessaire pour contenter
les curieux , & il démontre fort au
long que la vraie peste dépend tou-
jours de la corruption de l'air , & non
de la contagion , comme le public se
l' imagine mal-à-propos. Donat An-
toine (b) croit avoir mieux rencontré
en donnant pour véhicules à la peste ,
ou le vent qui souffle d'un pays pesti-
féré à un autre qui ne l'est pas , ou les
corpuscules malins , âcres & volatils
que répandent les pèlerins qui ont
voyagé dans des régions infectées de
contagion. Quoiqu'il en soit des prin-
cipes de la peste plus ou moins con-
nus , on ne doit pas méconnoître cette
maladie , lorsqu'elle se manifeste par
des bubons , des charbons , des paro- connoître la
rides , des taches de pourpre , & Peste.
qu'elle enlève en fort peu de têmes

(a) *Quæst. Medico-Legal.* , lib. 3 , tit. 3 , quæst. 1.
(b) *De pestil. febre* , cap. 5 , fol. 605.

LET. CLIV.

Les qualités que doit avoir la cessation miraculeuse de la Peste.

La doctrine des Médecins fait naître quelque doute sur la cessation miraculeuse de la Peste.

ceux qui en sont attaqués. On juge de ses progrès par le nombre des malades & des morts ; & du miracle qui en délivreroit, par la cessation subite, générale & constante du mal régnant.

Il semble, Mr., que ces conditions une fois bien prouvées, il ne manqueroit plus rien à la certitude du prodige ; mais voici Zacchias (a) & les autres Docteurs de son Ordre, qui font naître quelques doutes qu'il faut éclaircir. Ils enseignent que la peste peut durer dans une ville environ neuf mois, & même plusieurs années ; qu'elle est plus violente en été qu'en hiver ; qu'il arrive souvent qu'elle paroisse en hiver comme assoupie, & qu'elle se réveille en été ; que des vents salutaires qui, en survenant, purifient l'air, & que de scrupuleuses précautions aussi bien que les excellens préservatifs que l'on peut prendre, ne contribuent pas peu à la faire cesser : ce qui pourroit donner lieu de douter si on n'attribueroit pas au miracle la cessation d'une maladie qui n'a fini, ou que parce qu'elle avoit fait ses derniers efforts, ou que parce que quelque cause étrangère & naturelle en a arrêté le cours.

[a] *Cit. lib. 3, tit. 3, quest. 2, num. 431*

Ce doute, Mr., qu'on n'oublie pas de proposer toutes les fois qu'on en vient à l'examen des miracles de l'espèce dont il est ici question, ne doit pas, ce semble, leur être préjudiciable, pourvu cependant que la cessation du mal ait été subite, & qu'elle ait été précédée de l'invocation d'un Serviteur de Dieu ou d'un Bienheureux. Mais il faudroit penser autrement, supposé que quelques-uns, quoiqu'en petit nombre, vinssent après l'invocation à être frappés de peste. Que si un petit nombre de ceux qui en étoient déjà frappés venoient à mourir, cette circonstance ne met pas d'obstacle à l'approbation du miracle, qui consiste à faire cesser tout-à-coup la peste qui désole toute une ville, sans qu'il soit nécessaire qu'aucun des citoyens pestiférés ne perde la vie. Du moins n'exigea-t-on pas cette condition dans la Cause de Saint François Solan.

LET. CIV.

Le doute qui naît de la doctrine des Médecins ne doit pas préjudicier au miracle de la cessation subite de la Peste.

En parlant, Mr., du miracle positif, qui s'opère lorsque par l'intercession d'un Serviteur de Dieu ou d'un Bienheureux, on recouvre la vie qu'on avoit perdue en tombant dans l'eau, nous avons établi des principes dont

On peut expliquer au miracle négatif par lequel un homme qui devoit se noyer,

LIT. CLIV. l'application a lieu à l'égard du miracle négatif, par lequel ceux qui tombent dans l'eau conservent la vie qu'ils devoient naturellement perdre : car les mêmes signes & circonstances auxquels on peut connoître si un homme qu'on suppose s'être noyé & avoir ressuscité, étoit véritablement mort, servent aussi pour juger si celui qui a conservé sa vie dans l'eau, ne devoit pas naturellement mourir. Nous ne nous étendrons donc pas d'avantage sur ce miracle négatif. Il y en a même une infinité d'autres dont nous ne dirons rien du tout, car nous ne finirions pas. Nous nous contenterons de raisonner sur les plus communs & les plus familiers, tel que l'est celui de tomber de bien haut sans se faire aucun mal, parce qu'on a eu recours à l'invocation d'un Serviteur de Dieu ou d'un Bienheureux.

Exemples de miracles négatifs plus ordinaires.

On peut sans miracle tomber de bien haut sans se faire aucun mal.

A l'égard de ces lourdes chutes, Hippocrate (a) & Mercklinus (b) rapportent des exemples qui prouvent que parmi ceux qui les ont faites, plusieurs ont été sans miracle conservés

[a] 5. Epidem. text. tertio, observat. 105 in Miscellan.

(b) Decur. 2. anno

sains & sains. Bordon (a) n'admet LET. CLIV.
du merveilleux en pareil cas, qu'autant qu'il se trouve une grande distance entre le lieu d'où l'on tombe & celui où l'on est tombé. Il exige encore qu'on tombe sur le dur & le solide, & il renvoie au Juge à régler la mesure de la hauteur & de la distance, eu égard à l'âge tendre ou fort avancé, & à la légèreté ou pesanteur de la personne tombée.

Toutes ces circonstances, il est vrai, *Il faut considérer dans les chutes la manière dont on tombe.*
sont dignes d'attention; mais combien d'autres qu'il ne faut pas oublier? Ne peut-on pas tomber le long d'un mur, en sorte que le dos y trouve quelque espèce d'appui? Le mur ne seroit-il pas fait en forme d'arc-boutant? Ne peut-on pas encore tomber sur un amas de matériaux, & écarter par sa chute des pierres qui n'ont aucune liaison entr'elles? Ne peut-on pas même être soutenu en tombant par le vent qui enfleroit les habits?

Ce n'est pas tout, il faut examiner si un homme qui est tombé ou qui a été précipité d'un lieu fort élevé n'a pas, comme les oiseaux, fait suivre à son corps & à ses membres la direc-

(a) *Tract. de miraculis, medita. 3, num. 9.*

tion du mouvement perpendiculaire. N'auroit-il pas étendu les jambes ou les bras, & panché la tête, la poitrine & le ventre, de façon qu'il ait pu reprendre son équilibre? La pression de l'air du côté opposé n'auroit-elle pas été assez forte pour rompre l'impétuosité de la chute? Les pieds & les articles des autres membres ayant été à propos étendus & relâchés par un certain instinct naturel, ou avec art, comme dans les danseurs de corde, n'auroient-ils pas pu produire le même bon effet que la pression de l'air? Enfin, si un verre tombe à terre sans se briser & sans se fendre, pourvu que la résistance soit parfaitement égale, & du côté de la partie précise du verre qui touche la terre, & du côté de la partie précise de la terre qui est touchée; pourquoi en supposant la même égalité de résistance dans la chute d'un homme, ne tomberoit-il pas sans se faire ni blessure ni contusion? C'est ce qu'il appartient aux Consulteurs de la Sacrée Congrégation de bien peser, dans la crainte qu'on n'attribue au miracle ce qui n'a rien que de naturel & de casuel, ou qu'on ne confonde le miraculeux avec le simple merveilleux.

On

On n'a pas moins de précautions à prendre pour prévenir la surprise dans les miracles négatifs de toute autre espèce. Une maison s'éboule sur un homme, la roue d'une charrette passe sur le corps d'un autre: tous les deux implorent le secours d'un Serviteur de Dieu ou d'un Bienheureux, & ils sont préservés de tout mal. Ils doivent en bénir le Seigneur. Mais si les pièces de la charpente en tombant ont formé une espèce de voute sous laquelle le premier de ces deux hommes s'est heureusement trouvé: si la charrette étoit si légère, & son passage si rapide, que le second n'ait pu en être incommodé: si enfin le péril n'étoit pas tel qu'il n'y eût que Dieu seul qui fût capable de l'écartier; pensez-vous qu'on doive regarder comme un vrai miracle qu'on en ait été tiré sans aucun accident? Non, Mr., de pareils événemens sont moins des miracles & des prodiges proprement dits, que des graces & des faveurs dignes de notre admiration. On ne put faire passer sur un plus haut pied, dans la Cause de Saint Jean de Saint Facond, ce qui étoit arrivé à Antoinette de Vincence qui fut pendant quarante heu-

LET. CLIV.

Les miracles négatifs, de quelque espèce qu'ils soient, exigent beaucoup d'examen.

LIT. CLIV. res sous un tas de terre , de bois , de tuiles & de pierres , & qui y fut trouvée saine & sauve.

Du moins y auroit-il du miracle si on recevoit un coup de fusil chargé à balle , sans en être tué ou blessé ? C'est ce qui fut examiné dans les Causes de Stc. Catherine de Bologne , de St. Pie V. ; les Postulateurs vouloient qu'il y eut du surnaturel , en ce que quelques coups de fusil qui avoient été tirés n'eussent blessé que légèrement ceux qui les avoient reçu ; parce qu'ayant invoqué les noms de Catherine & du St. Pape , les balles n'avoient pas pénétré aussi avant qu'elles auroient dû le faire naturellement. Les Médecins & les Avocats se monroient favorables aux prétentions des Postulateurs , & faisoient remarquer , tant la force de la poudre dont on s'étoit servi , que le peu de distance qu'il y avoit eu entre ceux qui avoient tiré , & ceux qui avoient été blessés. Aucune de ces raisons ne fut favorablement écoutée par les Consultants de la Sacrée Congrégation.

Ils n'eurent pas beaucoup plus d'égard à ce qui étoit arrivé à St. Charles Borromée , sur qui un scélérat tira

Un coup d'arquebuse dont quelques balles percèrent les murs & les Tableaux de la Chapelle où le St. Archevêque étoit en prière, & dont quelques autres traversèrent les habits par derrière, mais sans le blesser. Les Auditeurs de Rote jugèrent qu'en cela il y avoit eu du merveilleux, sans convenir qu'il y eut du miracle : d'où on doit inférer que de semblables faits bien examinés ne passent pas aisément pour vraiment miraculeux. Ne peut-on pas en effet être naturellement préservé du mal qu'on se propose de faire en usant d'armes à feu, ou par l'interposition fortuite de quelque corps propre à parer le coup, ou à raison de la distance des lieux, ou de la mauvaise qualité de la poudre, ou parce que le canon, l'arquebuse ou le fusil étoit mal chargé?

Les Postulateurs enfin ont quelquefois prétendu qu'on devoit attribuer à une protection surnaturelle & miraculeuse, qu'une bombe qui paroissoit sur une ville & qui la menaçoit d'un prochain embrasement, se fût écartée à la seule présence des Reliques d'un Bienheureux ; mais la Sacrée Congrégation s'est toujours abstenue d'ap-

K ij

LET. CLIV.

LET. CLIV. prouver de semblables miracles, tant parce que la bombe pouvoit avoir changé de direction à la rencontre de vents opposés, que parce qu'il n'étoit pas certain que la rencontre de ces vents opposés fût plutôt l'effet d'une providence extraordinaire, que du cours ordinaire de la nature. Il est vrai qu'on tint compte comme d'un miracle, au B. Fidèle de Sigmaringe, de ce que la citadelle de Mainfeld sur le point d'être réduite en cendre, eût été conservée à son invocation; mais il faut sçavoir que plusieurs circonstances prodigieuses répondoient de la réalité du prodige. Je suis, &c.

. L E T T R E C L V .

*De la Multiplication & de la Conversion
ou Transmutation des choses.*

LET. CLV. I. **P**ersonne, Mr., n'ignore le miracle que fit le Prophète Elisée, en multipliant l'huile d'une pauvre veuve, afin de lui donner par-là le moyen de payer ses créanciers (a). Celui que **JESUS-CHRIST** opéra par la multiplication d'un petit nombre de pains &

*Miracle
de la Multi-
plication de
l'huile, par
Elisée & de
quelques Pois-
sons par J. C.*

[a] 4. Reg. 4.

& la Canonisation des Béatifiés. 221

de poissons (a), n'est pas non plus inconnu. Cinq mille hommes, sans compter les femmes & les enfans, qui en furent rassasiés, ne cessent d'en rendre témoignage dans l'Évangile. Plusieurs autres miraculeuses multiplications sont rapportées dans les Bulles de Canonisation de Ste. Claire, de Saint Richard de Citeaux Evêque en Angleterre, de Ste. Magdeleine de Pazzis & de St. Pie V. De plus, St. Grégoire le Grand nous assure (b) qu'une tonne qui étoit vuide, se trouva pleine d'huile par l'intercession de St. Benoît. Des pièces authentiques enfin font foi qu'à l'invocation de St. Louis, après sa Canonisation, la farine se multiplia dans un Monastère de Religieuses Carmélites situé dans le Diocèse de Viterbe.

LET. CLV;

Autres miraculeuses Multiplications.

Voilà, Mr., les prodiges dont on ne sçauroit disconvenir: mais comment se font-ils? C'est-là la difficulté. Nous lisons au chap. 2 de la Genèse, que le Seigneur Dieu forma une femme de la côte qu'il avoit tirée d'Adam:

Comment se fait le miracle de la Multiplication.

Ædificavit Dominus Deus costam, quam tulerat de Adam, in mulierem. Origène & Cajetan ne croient pas que cela se

L'opinion d'Origène & de Cajetan n'est pas soutenable sur la formation d'Eve.

[a] *Matth. 14, v.*

[b] *In vitâ sancti Benedicti, cap. 29.*

LET. CLV. soit passé réellement, & donnent un sens métaphorique & figuré au passage que nous venons de citer : mais la fausseté de leur opinion est démontrée par la suite du texte même, par la doctrine de tous les Pères, de St. Augustin surtout (a), & par la tradition. Calmet pense que la chose se fit, soit en multipliant la matière, comme quand JESUS - CHRIST multiplia le pain dans le désert ; soit en remettant de la chair en la place de la côte, ou de la terre changée en chair.

Sentiment de St. Thomas sur le miracle de la Multiplication.

Si nous consultons le Docteur Angélique (b), il nous insinuera d'abord qu'une matière peut se multiplier, ou par la raréfaction, ou par la création d'une nouvelle matière, ou par l'addition d'une matière étrangère convertie en la nature du même corps auquel elle est ajoutée, & il conclura que la formation d'Eve, comme la multiplication des cinq pains dans le désert, s'est faite par l'addition & la conversion d'une matière étrangère. Ce sentiment qui est le plus probable, quoiqu'en disent les Auditeurs de Rote dans

(a) *Lib. 12 de Civit. 13.*

Dei, cap. 23, & lib. 9 (b) 1. Part. quest. de Genes. ad litteram 92, art. 3.

la Cause de Ste. Thérèse, est suivi par Estius (a) & par Corneille de la Pierre (b).

Après tout, de quelque manière que se fasse la multiplication, il n'y a pas jusqu'aux esprits les moins éclairés qui n'y apperçoivent aisément du surnaturel & du divin. Avant toutefois qu'on l'approuve comme miraculeuse, on exige avec les Canonistes (c) qu'on prouve 1°. que la matière qui existoit avant la multiplication n'excédoit pas une telle quantité qu'on détermine : 2°. que la matière qui a été multipliée l'a été en telle quantité qu'on détermine encore. 3°. Qu'il n'étoit pas possible que l'augmentation qui s'est faite, eût eu par ailleurs quelque cause naturelle. Il seroit encore bon d'observer la qualité de la chose multi-

Trois conditions sont requises pour l'aprobation du miracle de la Multiplication.

(a) *Lib. 2, Sent. distinct. 18, §. 7.*

duæ Sareptanz ob merita Eliz.

(b) *In Mattheum, cap. 14, ubi sic: Deus nihil de novo creat ex nihilo, sed ex materiâ initio mundi creatâ omnia producit & transformat. Simili modo multiplicavit Farinam & Oleum vi-*

(c) *Bordon. de Miraculis, medit. 20, num. 13... Mattheus. in practicâ theologia canonisâ, ad Causas Beatifi.. Consolor de Canisatione Sanctorum, pag. 484, & alii.*

LIT. CLV.

Le miracle de la Multiplication ne se fait pas hors le cas de nécessité.

pliée. Ce n'est pas que Dieu ne puisse multiplier toute sorte de matière indifféremment; mais c'est qu'il ne le veut pas faire sans nécessité. Voilà, dit Calmet, expliquant le chap. 14^e. de Saint Matthieu, la raison pour laquelle il ne resta rien des deux poissons que JESUS-CHRIST avoit multipliés, pendant que chaque Apôtre emporta son panier rempli de ce qui restoit des cinq pains. Corneille de la Pierre, dans son Commentaire sur le même miracle, remarque qu'il n'y est fait aucune mention de vin; & la raison aussi qu'il en donne, c'est que la multitude affamée qui manquoit de pain, avoit des fontaines à sa bienséance, & que l'eau est une boisson naturelle dont la nature doit se contenter. Ce que nous lisons dans la vie de Saint Paul premier Hermite, écrite par Saint Jérôme, est une nouvelle preuve que Dieu ne multiplie pas les merveilles pour subvenir au superflu. Il y est rapporté que le Saint Solitaire mangeoit la portion de pain qu'un corbeau lui apportoit tous les jours; mais il buvoit de l'eau puisée dans une fontaine voisine.

II. A la multiplication surnaturelle,

succède, Mr., l'admirable conversion d'une chose en une autre chose. Il y a deux sortes de conversion ou de transmutation. La première n'est qu'accidentelle, & la seconde est substantielle. L'Écriture Sainte nous fournit des exemples de la première espèce dans ce que Moïse fit à Mara, & le Prophète Élisée à Jéricho. Moïse ôta leur amertume aux eaux de Mara, en y jettant un certain bois que le Seigneur lui avoit indiqué (a); & le Prophète Élisée en mettant du sel dans celles de Jéricho les rendit saines, de très-mauvaises qu'elles étoient (b). La conversion de la seconde espèce, la substantielle eut lieu à l'égard de la femme de Lot changée en statue de sel; de la verge de Moïse métamorphosée en serpent, & de l'eau convertie en vin aux noces de Cana. L'Histoire Sacrée n'est pas la seule qui nous ait produit des exemples de l'une & de l'autre conversion: Nous en trouvons aussi plusieurs dans les actes de Canonisation de Saint François Xavier, de Sainte Cunegonde & de Saint Benno.

LIT. CLV.

On distingue deux sortes de Conversion, l'accidentelle & la substantielle.

Exemples de la Conversion accidentelle.

Exemples de la Conversion substantielle.

(a) Vid. cap. 15; Exod. (b) Vid. lib. 4. Reg. cap. 2.

LET. CLV.

Qu'il se soit donc fait des conversions tant accidentelles que substantielles, c'est une vérité qu'on ne sçau-
roit contester sans démentir l'autorité
des divines Écritures, & l'autenticité
des actes de la Canonisation de plu-
sieurs Saints. Aussi, ce sont encore
bien moins les faits qui doivent nous
embarrasser ici, que les conditions
sans lesquelles ils ne seroient pas cen-
sés miraculeux. Mais avant d'en ve-
nir à ces conditions, il faut sçavoir
qu'une conversion accidentelle est
celle où la chose convertie reçoit une
nouvelle qualité qu'elle n'avoit pas,
sans perdre la matière & la forme es-
sentielle qu'elle avoit ; au lieu que
dans la conversion substantielle, la
chose changée perd la forme essen-
tielle qu'elle avoit, pour en recevoir
une autre qu'elle n'avoit pas. Durand
(a) parlant de l'admirable transub-
stantiation qui se fait dans l'Eucharis-
tie, dit que, sauf quelqu'autre sen-
timent meilleur que le sien, on peut
croire qu'elle consiste en ce qu'au mo-
ment même de la destruction de la
forme du pain, sa matière prend mi-
raculeusement la forme du corps du

*On expli-
que ce que
c'est qu'une
Conversion
accidentelle
& substan-
tielle.*

(a) *In 4. distinct. 11, quest. 3, num. 5.*

Sauveur; mais son opinion est rejetée de tout le monde, & avec d'autant plus de raison, qu'elle combat manifestement la doctrine du Concile de Trente (a). Il est vrai que Durand écrivoit environ l'an 1325, & par conséquent avant la tenue de ce Concile; car s'il avoit écrit après, il auroit sans doute pensé plus sainement.

LIT. CLV;
L'opinion de Durand sur la Transubstantiation est formellement contraire au Décret du Concile de Trente.

Passant, Mr., de la notion que nous venons de donner de chaque espèce de conversion, aux conditions sans lesquelles aucune des deux espèces ne seroit réputée surnaturelle & divine; nous trouverons d'abord qu'une conversion miraculeuse, telle qu'elle puisse être; est indépendante du concours de la nature, puisque dans la nutrition les alimens se changent en chair; ce qui se fait sans miracle, parce que la nature est le principe de ce changement. Nous trouverons en second lieu qu'une conversion n'a rien d'extraordinaire, si elle n'est qu'apparente & semblable à celle qui se fait par le mélange d'une certaine quantité d'eau avec une certaine quantité de vin. L'eau paroît alors convertie en vin; mais l'est-elle véritablement? Ce

Conditions que - doit avoir toute Conversion miraculeuse.

Il n'est pas bien assuré que l'eau mêlée avec du vin se convertisse en vin.

(a) Sess. 13, can. 21

228 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu* ;
 n'est pas le sentiment de quelques Phy-
 siciens, qui font voir, qu'on peut par
 le moyen de l'art séparer du vin de
 l'eau qui y avoit été mêlée même de-
 puis longtems. Qu'on mêle de l'eau
 avec du vin dans un vase fait de bois
 de lierre; qu'on mette dans ce vase
 du jonc dépouillé de sa pellicule, ou
 de l'éponge imbibée d'huile, l'eau se
 séparera du vin, conformément à l'ex-
 périence que Contenson assure (a) en
 avoir été faite.

La troisième condition qu'on exige
 en fait de changement surnaturel d'une
 chose en une autre; c'est qu'il soit
 évidemment prouvé que la chose con-
 vertie étoit de toute autre espèce avant
 sa transmutation.

La quatrième condition consiste en
 ce qu'il n'intervienne dans cette con-
 version rien de naturel qui soit pro-
 pre à la causer, comme il arriva à
 Mara, lorsque Moïse y jetta dans l'eau
 un certain bois pour en ôter l'amer-
 tume *: selon l'opinion que Vallesius
 (b) juge la plus probable, cet effet na-

*Le moyen
 dont Moïse
 se servit pour
 adoucir les
 eaux amères
 de Mara,
 paroît natu-
 rel.*

* Cette a-
 mertume ve-
 noit sans

[a] *In Theologiâ
 mentis & cordis, lib.
 11, part. 2, dissert. 2,
 cap 2, pag. 202.*

[a] *De sacrâ philo-
 sophiâ, cap. 15, ubi
 sic: Ob hæc mihi vi-
 detur magis consenta-*

tuel d'adoucir étoit tout naturel à ce bois : car pourquoi montrer à Moïse un bois particulier , dit-on , si ce bois n'avoit point eu de vertu singulière? Une seule goutte d'huile de vitriol ou de souffre communique à une phiole entière d'eau un goût de souffre ou de vitriol. Pourquoi un bois dont la vertu étoit inconnue aux hommes & connue de Dieu , n'auroit-il pas eu la propriété de corriger l'acrimonie des eaux ?

Mais , pendant que Vallesius ne voit que du naturel dans la conversion des eaux amères en eaux douces faite par le Conducteur du Peuple de Dieu ; il reconnoît que le Prophète Elisée fit un miracle en changeant les mauvaises qualités des eaux de Jéricho : car , quoiqu'il regarde le sel comme le meilleur remède qu'ayent les Physi- ciens pour corriger la puanteur & la corruption de certaines eaux de puits, il convient néanmoins que si Dieu n'avoit miraculeusement ajoûté plusieurs nouveaux degrés de force & de vertu à celui dont se servit le Prophète , il n'auroit pu suffire , à raison de

LIT, CIV;

doute de la grande quantité de Nitro dont le terrain qui est vers l'extrémité de la Mer Rouge, est chargé; & il n'est pas surprenant que les eaux

y aient repris une partie de leur amertume & depuis si longtems, la cause qui produit ces effets n'ayant pas été entièrement ôtée par Moïse.

Ce ne fut pas sans miracle qu'Elisée corrigea les mauvaises qualités des eaux de Jericho.

acum, lignum illud naturali vi aquas fecisse dulces.

LET. CLV.

sa petite quantité, ni pour corriger les qualités pernicieuses d'une abondante source, ni encore moins pour rendre cette source à l'avenir aussi salutaire & aussi fertile, qu'elle avoit été auparavant inféconde & mortelle. Tel est aussi le sentiment de Corneille de la Pierre. Ce ne fut pas non plus sans miracle, & le miracle est des plus évidens, que St. François - Xavier changea par un signe de Croix l'eau de mer en eau douce & bonne à boire. On sçait combien de fois les Physiciens ont tenté de faire le même changement par le secours de l'art. Quelques louables que soient leurs efforts, on leur en tient peu de compte, parce que jusques-ici ils ont toujours été inutiles.

On a toujours tenté en vain d'adoucir l'eau de mer par des moyens naturels.

La cinquième condition enfin que demande la conversion proprement dite, est que la chose qui se convertit en une autre, perde son ancienne forme, & en reçoive une nouvelle. N'est-ce pas ce qui se passa aux noces de Cana où JESUS-CHRIST changea l'eau en vin? Il auroit pu créer du vin dans les vases vuides; mais il aimoit mieux qu'on les emplît d'eau, & que tout le monde fût le témoin qu'il n'y

Conversion merveilleuse de l'eau en vin aux noces de Cana.

avoit point de vin , de peur qu'on soupçonnât quelque supercherie. C'est pour la même raison qu'il ne voulut pas toucher lui-même aux urnes , & qu'il les fit remplir d'eau par d'autres. C'étoient des témoins irréprochables du miracle qui se fit sur l'heure & dans le même moment que ces urnes furent emplies. JESUS-CHRIST ordonna qu'on en puisât aussitôt pour plus grande certitude. *L'Architriclinus* que l'on traduit par *Maître d'Hôtel* , mais qui signifie plutôt le Maître ou l'Intendant du festin , étoit chargé par office de goûter & de distribuer le vin. C'est à lui que le Sauveur envoie le vin pour le goûter : il étoit sobre & bon gourmet. St. Chrisostôme , Severe d'Antioche & Théophilacte , poursuit Calmet (a) dont nous empruntons ici le commentaire , croient que c'étoit le meilleur vin qu'on eût jamais bu ; ce qu'on auroit de la peine à croire , si le vin s'étoit tant soit peu ressenti des qualités essentielles de l'eau. La conversion de l'eau en vin étoit donc entière & parfaite.

Les multiplications & les conversions qui se font par l'addition d'une

(a) *In Commentar. literali in cap. 2. Joann.*

L'ordre
des miracles
dans lequel
on peut pla-
cer les Mul-
tiplications
& les Con-
versions mi-
raculeuses.

nouvelle matière, ou par l'introduction d'une nouvelle forme, peuvent être comptées au nombre des miracles du second ordre; mais on doute s'il ne suffit pas de placer dans le troisième celles qui se font par le ministère invisible des Anges, lorsque par l'ordre de Dieu ils augmentent la quantité de ce qui existoit déjà, ou qu'ils substituent une chose en la place d'une autre. Quoiqu'il en soit, tout le monde convient qu'il y a du miraculeux en tout cela, aussi bien que dans la manière extraordinaire que Dieu employa pour fournir au Prophète Elie [a] & à St. Paul premier Hermite [b], les alimens dont ils avoient besoin. Le monastère de St. Benoît manquant de pain, & de grain pour en faire, le Saint prédit que le lendemain on nageroit dans l'abondance; ce qui s'exécuta à la lettre, selon le témoignage qu'en rend St. Grégoire [c], car on trouva le jour suivant à la porte de la

[a] 3. Reg. cap 17.

[b] Vid. Bolland.
d. Januar. tom. 1, pag.

106

[c] In vita Sancti
Benedicti, ubi sic: Se-
quenti die ducenti fa-

rinz modii antè fores
cellæ in faccis inventi
sunt, quos Omnipoten-
s Deus quibus de-
ferentibus transmisit
set, nunc usque ma-
net incognitum.

cellule du St. Abbé , des sacs qui contenoient deux cent mesures de farine , sans qu'on ait jamais pu sçavoir qui avoient été les ministres d'une providence si bienfaisante ; ajoûtons , & si miraculeuse , & ne craignons pas de nous tromper. Je suis , &c.

LET. CLV.

L E T T R E C L V I .

Des Miracles qui s'opèrent sur les éléments , les créatures irraisonnables & les plantes.

I. **N**I l'ancien , Mr. , ni le nouveau Testament ne nous laissent ignorer que Dieu a quelquefois permis , voulu même , qu'il s'exerçât un empire miraculeux sur les créatures irraisonnables. Moïse frappe le rocher d'Horeb , & il en sort de l'eau pour donner à boire au peuple [a]. Samson est vivement pressé de la soif : il crie au Seigneur , & le Seigneur pour le désaltérer fait sortir de l'eau d'une des grosses dents de la même machoire d'âne dont Samson s'étoit servi pour tuer mille incirconcis [b]. Elie plie son

LET. CLVI

Exemples de l'empire miraculeux exercé sur les créatures irraisonnables , tirés de l'Écriture.

[a] Exodi cap. 17 , v. 6.

[b] Judicum 15 , v. v. 18 & 19.

LIT. CLVI.

manteau , en frappe les eaux du Jourdain , & il passe ce Fleuve à sec avec son disciple Elisée [a]. Un Ouvrier laisse tomber dans l'eau le fer d'une cognée ; aussitôt il s'écrie , & dit à Elisée : hélas , Monseigneur , hélas ! c'étoit une cognée que j'avois empruntée. L'Homme de Dieu lui dit : où le fer est - il tombé ? Il lui montre l'endroit ; Elisée coupe donc un morceau

* Les Pères ont reconnu dans ce bois une figure de la Croix de J. C. qui étant jetée dans l'eau , s'est-à-dire , répandant sa vertu dans les eaux du Baptême , attire du fond du fleuve le fer de la cognée , c'est-à-dire , selon Tertulien dans son livre contre les Juifs , ch. 3 , tire du fond de l'erreur & de la

de bois * , & le jette au même endroit , & le fer revint & nagea sur l'eau [b]. Les trois compagnons de Daniel ayant refusé d'adorer la Statue d'or que le Roi de Babylone s'étoit fait faire , sont jettés dans une fournaise ardente ; Dieu les y conserve & les délivre du feu [c]. Daniel lui-même condamné à être la pâture des Lions , est jetté dans leur fosse , & y demeure six jours sans qu'ils osent le toucher [d]. Simon Pierre , à la parole de JESUS-CHRIST , jette de nouveau ses filets , & fait une pêche si abondante que les filets se rompoient , & que peu s'en falloit que les deux nasselles ne coulissent à fond sous leur charge (e). JESUS - CHRIST

(a) 4. Reg. cap. 2 , v. 8.
(b) Ibid. cap. 6.

(c) Daniel. cap. 3.
(d) Ibid. cap. 14.
(e) Luc. cap. 5.

commande aux vents & à la mer, & aussitôt un grand calme succède à une furieuse tempête (a); *Et facta est tranquillitas magna.*

LET. CLVI.
vanité du siècle les hommes endurcis & insensibles.

Plusieurs d'entre les Saints qui ont été canonisés, soit selon l'ancien, soit selon le nouveau Rit de l'Eglise, ont aussi eu sur les éléments un pouvoir tout miraculeux. Gretser (b) fait l'énumération des fontaines dont on doit l'origine aux mérites des Saints, & le nombre n'en est pas petit. Nieremberg (c) fait quelque mention de ces fontaines, & surtout de celle qu'on voit en Angleterre sous le nom de Sainte Wenefride Vierge & martyre, & dont Baronius (d) rapporte plusieurs merveilles que Povel combat de son mieux, mais dont Nieremberg établit solidement la vérité contre les fausses imputations de ce Calviniste. Saint Benoît, au rapport de Saint Grégoire (e), fit sortir par la vertu de ses prières, une source abondante d'eau du haut de la montagne aride & escarpée sur

Plusieurs Saints ont aussi exercé un empire miraculeux sur les éléments.

(a) *Matth. cap. 8, & Marc. 4.*

[d] *In notis ad Martirol. ad diem 3. Novembris.*

(b) *Lib. 1. rerum variarum.*

[e] *In vitâ Sancti Benedicti, cap. 5.*

(c) *In historiâ naturæ, lib. 2, cap. 33.*

LIT. CLVI. laquelle il avoit fait bâtir trois monastères, où on souffroit l'extrême incommodité d'être obligé de descendre jusqu'au bas de la montagne pour puiser de l'eau dans un lac, & de-là remonter avec son fardeau. Quelque rares que soient les prodiges, ce n'est pas une merveille de trouver des exemples pareils à ceux que nous venons de citer, comme on le peut voir dans les actes de Canonisation de Saint François de Paule, de Saint Benno, de Saint Pierre d'Alcantara, de Saint Paschal Baylon, & dans la Cause de Béatification de Saint Turribius.

Non-seulement on a vu naître des sources d'eau à la seule prière des Saints; cet élément s'est encore quelquefois affermi sous leurs pieds: en sorte qu'il s'en est trouvé parmi eux qui ont passé la mer, les lacs & les rivières, sans barque & sans nasselle, sans se jeter à la nage, & sans se mouiller les pieds. Saint Maur mouilla-t-il les siens en courant pour sauver son confrère Placide, sur le même lac où celui-ci étoit tombé, & où il étoit sur le point de se noyer (a)? Saint Benno, si nous en croyons, comme nous le de-

[a] *In vitâ Sancti Benedicti.*

vons, à ce que sa Bulle de Canonisation nous assure, passa à pied sec le fleuve Alhim: *Alhim flumen siccis pedibus transfretavit.* Il n'en coûta pas même tant à Saint Raymond de Pennafort pour passer de l'Isle de Majorque à Barcelone. Jacques I^{er}. Roi d'Aragon avoit donné ordre de le faire mourir, & fait défendre aux Marins de lui accorder passage. Dans cet embarras, le Saint Religieux a recours à un expédient qui ne pouvoit lui réussir qu'à la faveur de la protection du ciel la plus spéciale. Il étendit sur la mer la moitié de son manteau, & élevant l'autre en forme de voile au haut de son bâton où il la fixa, il arriva heureusement au port de Barcelone, au grand étonnement des Magistrats, qui avertis du prodige s'étoient rendus sur le rivage. Le Saint reprit à leurs yeux le manteau qui lui avoit servi de barque, & qui se trouva aussi sec que si l'eau ne l'avoit point touché. Nous avons pour garant de ce fait merveilleux le Cardinal Bellarmin, qui le rapporte dans le suffrage qu'il porta dans la Canonisation de Saint Remond de Pennafort.

L'eau n'est pas le seul élément qui

LET. CLVI. ait respecté les Saints; le feu les a aussi épargnés. Rappellez-vous, Mr., ce que nous avons dit ailleurs de Pierre Ignée, qui fut choisi en 1063 par les

* Il étoit de l'Ordre de Vallombrose, fondé par Saint Jean Gualbert.

Moines de son Couvent * pour faire l'épreuve du feu contre l'Evêque. On dit qu'il entra gravement les pieds nus & à petit pas, en présence de tout le peuple de Florence, dans un brasier ardent entre deux bûchers embrasés, & qu'il alla avec une démarche mesurée jusqu'au bout, où s'étant apperçu qu'il avoit laissé tombé son mouchoir, il retourna sur ses pas, & le retira du milieu des flammes aussi entier & aussi blanc qu'il l'avoit en y entrant. Les Ecrivains de ce tems-là, & surtout Didier Abbé du Mont-Cassin, qui fut depuis Pape sous le nom de Victor III., parlent de ce fait comme d'une chose très-certaine. Celui qu'on lit dans les actes des Saints de l'Ordre de Saint Benoît, & attribué à Sainte Cunegonde, est encore bien surprenant. Il y est rapporté que cette Sainte Impératrice ayant été fausement soupçonnée de quelque intrigue contraire au vœu de virginité qu'elle avoit fait, prouva sensiblement son innocence en marchant sur des focs

de charrue qu'on avoit fait rougir. LET. CLVI

Il n'est pas nécessaire de faire remarquer que ce qu'on vient de dire, regarde les épreuves auxquelles on soumettoit autrefois, au défaut de preuves, l'accusateur ou l'accusé: on appelloit ces épreuves, jugemens de Dieu.

Il y en avoit de différentes sortes; comme l'épreuve du duel, celle du fer rouge, ou l'eau bouillante, l'épreuve de la croix & d'autres encore. Toutes ces épreuves, ou manières violentes de se purger d'un crime, ont été

entièrement retranchées dans la suite, & avec raison; car elles étoient devenues bien pernicieuses: & l'usage n'en doit être permis que dans le cas d'une assurance intime que Dieu se seroit engagé à faire un miracle pour l'autoriser, comme il l'avoit en effet promis, lorsque pour connoître sûrement si une femme avoit été infidèle à son mari, ou non, on feroit l'épreuve des eaux de malédiction ou de jalousie dont il est parlé au chap. 5^e. du liv. des Nombres. L'usage du sort dans le choix des premiers Pasteurs de l'Eglise, n'est pas plus permis aujourd'hui que celui des épreuves. Telle est la disposition du chapitre troisième de Sorti-

Epreuves différentes auxquelles on soumettois autrefois l'Accusateur & l'Accusé.

On a eu raison d'abolir les épreuves dont on usoit anciennement.

L'usage du sort dans les élections n'est plus permis.

LET. CLVI. *legis*, & la doctrine des Canonistes (a).

Nous revenons, Mr., à ce qui a plus de rapport à notre sujet. Le supplice du feu est appelé dans le droit (b) le plus grand des supplices. On y condamnoit ordinairement les esclaves, & quelquefois même les personnes libres, mais de basse condition: & comme les premiers Chrétiens n'étoient distingués parmi les infidèles, que par leur foi, St. Tiburce fut condamné dans la persécution de Dioclétien, à marcher pieds nuds sur des charbons ardents; ce que muni du signe de la Croix, il exécuta, non-seulement sans se brûler, mais se figurant même qu'il fouloit aux pieds des roses. Ce n'est pas la seule fois que la violence naturelle du feu a cédé à la vivacité & à la vertu toute divine de la foi des Saints. On a vu un François de Paule fouler le feu aux pieds, & porter en ses mains des pierres embrasées (a); & un St. Pierre d'Alcantara se jeter au milieu des

Le feu a épargné les Saints en plusieurs occasions.

[a] *Vid. Pirrhing de heresi., cap. 4, sect. ad dictum titulum de sortilegis, §. 2, num. 20. . . Anaclet. ad eundem titulum, num. 31. . . Dandinum, in suo tract. sat.*

[b] *In L. 28 ff. de pœnis.*

[c] *In Bullâ Canonis-*

flammes,

flammes , & les éteindre , avant qu'elles pussent causer tout le dommage dont elles menaçoient (a). Mais quel spectacle de voir deux images de St. Pie V. , l'une tirée sur de la toile & l'autre sur du carton , respectées par les flammes dans une chapelle incendiée , pendant que les pierres de l'Autel furent réduites en cendres , & que les images d'argent se trouvèrent fondues ! Les Auditeurs de Rote , dans le rapport qu'ils firent de la Cause du St. Pontife , eurent soin de placer cet événement au rang des faits miraculeux. Ils en usèrent de même en rapportant la Cause de St. Louis Bertrand , qui en élevant les yeux au ciel & en formant un signe de Croix , éteignit sur le champ un furieux incendie ; & lorsqu'il fut question de celle de St. Jean de Dieu , ils reconnurent qu'il n'étoit pas naturel que pendant une demi - heure il eût couru çà & là à travers les flammes qui consumoient un hospital du royaume de Grenade , & que le feu ne l'eût incommodé en rien. Nous ne disons rien de la conservation de la fameuse Basilique de Ste. Anastasie à Constantinople , pré-

[a] In Bullâ Canonisat.

LET. CLVI. servée d'embrasement par les prières de St. Machaire (a), ni de celle de la ville d'Ancone redevable de la même grace aux prières encore de l'Evêque Marcellin, ni de plusieurs autres semblables prodiges opérés par l'intercession de St. Romuald, de St. Etienne, de St. Benoît, de St. Hilaire, de St. Visidonce, de St. Medoald, de St. Bertulphe, de Ste. Thécle, & de tant d'autres cités chez Bollandus, Surius & Rosweid (b).

Autres exemples, quoi-
que moins
frappans, du
pouvoir que
quelques Ss.
ont eu sur le
second Elé-
ments

En parlant, Mr., de l'empire que quelques Saints ont exercé sur les propriétés naturelles de l'eau, nous avons dit bien des choses merveilleuses; mais il nous en reste encore quelques-unes à dire, qui, quoique d'un ordre moins frappant, sont cependant dignes d'admiration. Il me semble, Mr., que ce n'eût pas été sans surprise que vous eussiez vu un Saint Bernard continuer de dicter une Lettre sous la pluie qui survint tout à coup pendant qu'il la dictoit, sans que pour cela le papier se mouillât: *Scriptit ergo epistolam in medio imbre sine imbre* (c). Votre éton-

[a] *Sanctus Gregorius lib. 1, Dialog. servandâ, cap. 12. cap. 6.*

[b] *De Fide hæreticorum*

[c] *In usâ Sancti*

nement n'auroit pas été moins grand de voir une Sainte Françoise Romaine se promener dans une vigne & y réciter l'Office de la Sainte Vierge sous une grosse pluie, sans que ses habits s'en ressentissent (a). Saint André Avelin ne fut pas plus mouillé de la pluie très-abondante qu'il eut sur le corps, au retour d'une visite qu'il fit à Sainte Catherine Carafe qu'il étoit allé voir dans sa maladie (b). On ne sçauroit disconvenir que tous ces faits aussi bien avérés qu'ils le furent, n'eussent mérité d'être placés au rang des événemens miraculeux. Mais si les élémens mêmes ont respecté les Serviteurs de Dieu; quel respect & quelle tendresse les animaux & les bêtes les plus féroces ne leur ont-ils pas témoigné! Nous l'avons vu en parlant des Martyrs; & si ce que nous en avons dit ne paroïssoit pas suffire, on pourra trouver un riche supplément dans l'histoire naturelle d'Eusebe de Nieremberg (c).

Les animaux ont respecté les Serviteurs de Dieu.

Bernardi, scriptâ à Guillelmo.

[b] Vid. eisdem in sua relati. part. 3.

[a] Vid. relationem Auditorum Rotæ, part. 3, art. 13.

[c] Lib. 9, cap. 95 & 96.

LET. CLVI.

Voilà, Mr., les merveilles que le Seigneur, par sa toute-puissance, fait éclater en faveur de ses Serviteurs, qui peuvent bien dire avec le Roi Prophète (a), quoique dans un sens différent, qu'ils ont passé par le feu & par l'eau pour être conduits dans un lieu de rafraîchissement : *Transivimus per ignem & aquam, & eduxisti nos in refrigerium.* St. Jean Chrysostôme (b) admirant ce qui se passa à Babylone, lorsque le feu dévora ceux qui étoient en dehors de la fournaise & qu'il épargna ceux qui étoient en-dedans, dit que Dieu, sans changer la nature des élémens, en change, quand il lui plaît, les opérations; & alors les prodiges

Il y a des miracles si clairs que le peuple le plus grossier est assez éclairé pour en juger.

Les miracles les plus évidens laissent après eux des semences de difficultés.

font si évidens, selon Calmet (c), que les plus grossiers d'entre le peuple même peuvent en juger sûrement.

Il est vrai que le merveilleux a cela de particulier que, quelque manifeste qu'il soit, il laisse presque toujours après lui des semences de questions & de difficultés. Un Serviteur de Dieu a-t-il marché sur la mer, sur un lac ou sur un fleuve sans enfoncer? On s'é-

(a) *Psal. 65, v. 11.*(b) *Homil. 12 super Genesim.*(c) *In suâ dissert. de de veris & falsis prodigiis.*

crie ; comment cela a-t-il pu se faire ? Il faut , ou que Dieu ait suspendu l'effet naturel de la pesanteur de son corps , ou qu'il ait affermi les eaux sous ses pieds. S'agit-il de la production de quelque nouvelle source ou fontaine ? On a recours à la Philosophie d'Aristote , qui enseigne qu'il y a dans les entrailles de la terre des sinuosités & des cavités où l'air & les brouillards qui y pénètrent , se résolvent en eau. Les Philosophes modernes diront que toutes les sources viennent de la mer ; & ceux qui parmi les Philosophes modernes voudront se mettre le plus à la mode , reconnoîtront avec Descartes que les fontaines trouvent une abondante source dans les réservoirs d'eau qui se forment entre les champs & les montagnes. Le feu enfin a-t-il suspendu son activité ? Que peut-on objecter contre ? Que telle est la constitution du corps humain de résister naturellement à l'ardeur des flammes ; c'est-à-dire , qu'on aime mieux soutenir aux dépens du bon sens , qu'il est naturel qu'un homme jetté dans des brasiers ardents ne brûle pas , que de convenir que , s'il ne brûle pas , c'est par un effet de la Toute-puissance.

LET. CLVI. ce divine qui le conserve. Quant au prodige de marcher sur les eaux sans enfoncer : soit que cela se fasse parce que Dieu suspend l'effet de la pesanteur naturelle du corps, soit qu'il affermissé les eaux sous les pieds, la chose n'en est pas moins prodigieuse. On en peut dire autant de la production subite & inespérée des sources & des fontaines ; car quelque opinion qu'on épouse sur leur origine, il est indubitable qu'une fontaine qui se forme sur le champ & selon le besoin actuel, par l'intercession d'un Serviteur de Dieu, c'est un don qui a du surnaturel & du divin, sinon en lui-même, du moins dans la manière dont il est accordé. Les Auditeurs de Rote en firent faire l'observation en rapportant les Causes de Saint Isidore Laboureur & du B. Jérôme Emilien.

La grande difficulté, à l'égard des miracles dont il s'agit, est d'en bien examiner les preuves.

La grande & solide difficulté dans l'examen de ces sortes de faits, consiste donc à en bien discuter les preuves. Il faut peser le degré de croyance que méritent les témoins, & la manière dont ils prouvent la substance du fait. A l'égard de ceux qu'on suppose avoir marché sur les eaux, on doit observer s'ils marchent comme

sur la terre & sans enfoncer du tout ; ce que Lactance (a) assure de JESUS-CHRIST, ou en enfonçant du moins un peu. C'est ainsi qu'un corps solide, quoique plus léger que l'eau sur laquelle il est mis, a toujours quelque partie de lui-même qui y est enfoncée. Il est encore nécessaire de remarquer si le fait rapporté par les témoins est un fait de jour ou de nuit ; car en ce dernier cas, comment auroient-ils pu connoître celui qui marchoit sur les eaux ?

La discussion en ce qui concerne les fontaines miraculeusement formées, ne doit pas être moins exacte ; elle doit rouler sur la nature du terrain où la source a paru. Il s'agit de s'enquérir si ce terrain étoit sec & aride, si l'eau n'y auroit pas été conduite par le ministère ou l'industrie des hommes ; si les hommes, les animaux, les fruits de la terre patissoient par le défaut d'eau, & si elle a commencé à couler dès que le Serviteur de Dieu s'est mis en prière, ou aussitôt qu'il a été invoqué, supposé qu'il fût mort ; si enfin on en auroit fait boire aux malades ; car en cas qu'ils s'en fussent

[a] *Lib. 4, de verâ Sapientiâ, cap. 15.*

LET. CLVI. trouvé mieux , le miracle n'en seroit que plus facilement approuvé.

Quant au miracle qui s'opère par la suspension de l'activité du feu , il faut encore y regarder de près , & sçavoir si celui qu'on dit avoir passé par les flammes sans en ressentir les atteintes étoit revêtu ou non , & s'il a passé par le milieu. On doit examiner la manière dont le bûcher étoit dressé , celle dont les vents souffloient , le tems qui s'est écoulé pendant que le Serviteur de Dieu passoit au milieu des flammes , la force des raisons alléguées pour prouver qu'il en est sorti sain & sauf , & s'il a paru tel long-tems après. Cet examen scrupuleusement fait , il n'est pas facile de trouver des Polycarpes dont le corps livré au feu étoit semblable , non à une chair qui se rôtit , mais à l'or & à l'argent qui dans le creuset (a) se transforment , pour ainsi dire , en feu. Que si le prodige dont il est actuellement question , demande qu'on en vienne à une exacte enquête ; ce n'est pas

(a) *Vid lib. 4. histor. Eusebii , cap. 15 , ubi sic : Eratque illud (corpus Sancti Mar- tyris) in medio ignis , non tanquam caro ardens , sed tanquam aurum & argentum in camino ignitum.*

qu'on y soupçonne du prestige, parce que l'examen des vertus précédant celui des miracles, l'approbation des vertus exclut des miracles toute coopération du démon.

II. Telle est, Mr., l'autorité que le Créateur conserve sur ses créatures, que celles-ci, sans excepter les irraisonnables mêmes ni les insensibles, s'empressent de lui témoigner leur soumission & leur obéissance. Quel exemple n'en avons-nous pas dans le figuier stérile qui ayant été maudit de J. C., sécha aussitôt : *Et arefacta est continuò ficulnea* (a). Calmet reconnoît avec les Pères que le Sauveur voulut en cette occasion manifester aux Apôtres la cause de la réprobation des Juifs. Mais quelle que put être l'intention de JESUS-CHRIST, il est toujours vrai qu'un arbre verd ne put, sans miracle, devenir en un instant sec & aride. Dieu fit un prodige à peu près semblable en faveur de son Serviteur François d'Assise, à la sainteté duquel il vouloit faire porter tout le respect qu'elle méritoit. Frère Junipère, au rapport de Wading (b), & de Cor-

Les créatures même insensibles, comme les plantes & les arbres, se montrent dociles à la voix de leur Créateur.

(a) Matth. 21 v. 19. ann. 1222, num. 11.

(b) In annal. ad

LET. CLVI. neille de la Pierre (a), plantoit un arbre, lorsque Saint François l'appella; mais Junipère n'ayant pas obéi sur le champ, le Saint maudit l'arbre qui depuis n'a pas crû du tout, comme on le remarque encore aujourd'hui, & est demeuré tel qu'il étoit lorsque le Saint Patriarche le condamna à porter constamment la peine de la désobéissance passagère du Frère Junipère. Je suis, &c.

L E T T R E C L V I I.

De quelques miracles qui se font dans la région de l'air & dans celle de la terre.

LET. CLVII. **L'**Étoile dont il est parlé au chapitre 24^e. du Livre des nombres, (*Orietur stella ex Jacob*), annonçoit, Mr., celle qui, à la naissance de J. C., apparut miraculeusement en orient, & servit de guide aux Mages (b), pour venir adorer le divin Enfant nouveau né, & lui offrir leurs présens.

Les sentimens sont partagés sur la nature de l'Étoile qui apparut aux Dans la diversité de sentimens qui partage les Écrivains touchant la nature de cette étoile, nous nous en te-

[a] *In Matth. cap. 21. v. 19.* (b) *Matth. cap. 2.*

nons à celui des Pères comme au plus probable. Ils enseignent communément que ce phénomène n'étoit pas une étoile ordinaire ni une comète, mais un météore passager formé par un Ange dans la moyenne région de l'air, qui ayant été remarqué par les Mages avec des circonstances & des qualités extraordinaires, fut prise par eux pour un phénomène miraculeux. Se souvenant de ce qui avoit été autrefois prédit par Balaam, ils se déterminèrent à le suivre, pour sçavoir des nouvelles de ce nouveau Monarque qui devoit être né dans la Judée. L'inspiration intérieure du Saint Esprit jointe à l'opinion qui étoit alors commune dans tout l'orient, que le Messie devoit bientôt paroître, furent des motifs plus que suffisans pour leur faire entreprendre ce voyage. C'étoit donc apparemment un feu qui marchoit au - devant & au - dessus d'eux, à peu près comme la nuée qui conduisoit les Hébreux dans le désert (a). C'est ce qui s'infère clairement de la doctrine de Saint Thomas (b) sur le même sujet, & de celle de Frédéric

LET. CLVII.

Mages. Celui des Pères est le plus probable.

(a) Vid. Calmet in *Dissert. de Magis.* (b) 3. Part. quest. 36, art. 7.

LIT. CLVII. Spanhem (a) qui, malgré toute son hétérodoxie, épouse volontiers l'opinion du Saint Docteur.

Cette opinion est fondée sur ce que les étoiles communes ont un mouvement circulaire, sont permanentes, & se font appercevoir de tout le monde; (il en est de même des comètes); au lieu que l'étoile qui apparut aux Mages n'eut d'autre mouvement que celui de l'orient à l'occident, fut passagère & ne fut apperçue que des Mages. Car si elle avoit été vue de tout le monde, comment Hérode eût-il demandé avec tant d'inquiétude depuis quel tems elle s'étoit manifestée? Il y a donc beaucoup d'apparence qu'après avoir paru d'abord dans l'orient & au pays des Mages, elle les conduisit jusqu'à Jerusalein sans les abandonner, & qu'ayant disparu pendant quelques jours à Jerusalein, elle se fit voir de nouveau, & les mena à Béthléem, & disparut entièrement après cela, puisqu'elle n'étoit plus nécessaire aux desseins de Dieu. Saint Matthieu ne nous dit pas assez de choses sur ce sujet pour contenter abso- lument notre curiosité.

(a) *In dubijs evangelisis, dub. 27, p. 297, num 21*

Le même Evangéliste, non plus que St. Marc & St. Luc, ne nous disent peut-être pas encore tout ce que nous voudrions sçavoir, lorsqu'ils rapportent (a) une des plus étonnantes merveilles qui soit arrivée à la mort de Notre Seigneur; & c'est celle des ténèbres qui couvrirent toute la terre pendant trois heures entières, dans un tems où l'éclipse du soleil n'arrive jamais; dans une saison où l'air est ordinairement fort net & fort pur, principalement dans la Palestine, & à l'heure du jour où le soleil a plus de force, & où sa lumière est plus vive. Le miracle n'étoit donc pas équivoque; mais ne se fit-il remarquer que dans la Judée? C'est ce que nous allons examiner.

A la mort du Sauveur les ténèbres qui se répandirent sur toute la terre, étoient miraculeuses.

Origène, dans son Traité 35 sur St. Matthieu, soutient que la Judée seule fut témoin du prodige. « De même, » dit-il, que les autres signes qui se firent à la mort du Sauveur, ne se firent sentir que dans la Ville de Jérusalem; car ce fut-là que la terre » trembla, que le voile du temple fut » déchiré, que les rochers se fendirent, » que les monumens s'ouvrirent: ain-

Les ténèbres qui se répandirent sur la terre à la mort de J. C., furent-elles universelles?

(a) *Matth. cap. 27., Marc. cap. 15., Luc. 23.*

LET. CLVII. » si je crois que les ténèbres ne paru-
 » rent que sur la Judée, ou même sur
 » la ville de Jérusalem; car l'Écriture
 » (a) en plus d'une occasion exprime
 » la Judée sous le nom de toute la
 » terre.

*Suarez
 soutient l'o-
 pinion affir-
 mative.*

Suarez (b) se déclare sérieusement contre l'opinion d'Origène, comme opposée au sens naturel du Texte Sacré, qui porte formellement que les ténèbres se répandirent sur toute la terre, c'est-à-dire que tout notre hémisphère, ou du moins la plus grande partie, fut alors couverte de ténèbres. Suarez se trouve appuyé de deux autorités que notre Éminentissime Écrivain appelle de grand poids, mais qui ne paroissent pas telles à Dom Calmet (c): ce sont celles de St. Denis l'Aréopagite, ou plutôt, selon ce même Commentateur, de l'auteur connu sous ce nom, & de Phlégon affranchi de l'Empereur Adrien.

*Les téné-
 bres furent
 universelles,
 selon St. De-
 nis l'Aréo-
 pagite &
 Phlégon Au-
 teur Païen.*

Le premier dit, dans sa 7^e. lettre à

(a) 3. Reg. cap. 18.
 Non est gens aut reg-
 num quò non miserit
 Dominus meus te re-
 quirens. .. Luc. cap. 2,
 v. 1. Exiit edictum à
 Cæsare-Augusto, ut

describeretur univer-
 sus Orbis.

(b) Quæst. 50, dissi-
 pus. 39, sect. 1.

(c) In dissert. de tene-
 bris, in obitu Jesu-
 Christi.

St. Polycarpe, qu'Apollophane devoit se souvenir de ce qui se passa lorsqu'ils étoient ensemble en Egypte: » Nous étions tous deux, dit-il, auprès de la ville d'Héliopolis, lorsque » tout d'un coup nous vîmes la lune » qui vint se réunir au soleil, quoique » ce ne fut pas le tems de la conjonction, & qui causa une grande éclipse; & ensuite vers la neuvième heure du jour, nous la vîmes de nouveau quitter la place qu'elle occupoit au-dessous du soleil, pour aller se remettre à l'endroit opposé du diamètre. . . . Dans ce moment enfin Apollophane, comme transporté hors de lui-même, s'écria en s'adressant à moi, comme s'il eût deviné ce qui se faisoit; *Mon cher ami, ce sont-là des changemens, ou des vicissitudes des choses divines.* On a prétendu aussi que St. Denis s'étoit écrié dans la même occasion (a): *Ou l'Auteur de la nature souffre, ou la machine de l'Univers sera bientôt détruite.* D'autres lui font dire (b): *Un Dieu inconnu souffre, ou*

(a) *Vid. Corderii Hierosol. lib. 2., oper. notas in epist. 7. Dionisii, pag. 207.*

(b) *Michaël Syncel.*

256 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu,*
LIT. CLVI. *un Dieu souffre sans qu'on le connoisse,*
& c'est à cause de lui que tout l'Univers
est couvert de ténèbres.

Le témoignage de Phlégon paroît bien plus considérable. Cet Auteur étoit Païen, & a écrit l'histoire des Olympiades en seize livres depuis leur origine, jusques vers l'an de J. C. 140. Il dit, « qu'En la quatrième an-
 » née de la 202^e. Olympiade qui de-
 » voit finir au milieu de l'an 33 de
 » l'ère commune, qui est celui de la
 » mort de J. C., il y eut une éclipse
 » de soleil la plus grande que l'on eut
 » jamais vue; l'obscurité ayant été tel-
 » le qu'à la sixième heure du jour,
 » c'est-à-dire de midi, on avoit vu les
 » étoiles dans le Ciel. » Il ajoûte, qu'il y eut alors un grand tremblement de terre dans la Bithinie, qui renversa la plus grande partie de la ville de Nicée.

*St. Tho-
 mas regarde
 comme sincè-
 re la lettre
 de St. Denis
 à St. Poly-
 carpe.*

St. Thomas (a), qui ne regarde pas la lettre de Saint Denis à St. Polycarpe comme supposée, croit non-seulement que toute la terte fut couverte de ténèbres, mais il explique encore cet événement par l'interposition de la lune entre la terre & le soleil; Dieu,

(a) 3. Part. quest. 44, art. 2.

dit-il, employant sa toute-puissance pour faire enforte que, sans renverser l'ordre naturel des tems, la lune qui étoit dans son plein quittât la place où elle étoit, & vînt se mettre tout d'un coup au-dessous du soleil pour s'en éloigner ensuite, & reprendre sa position naturelle. Le Cardinal Gozza (a), qui ne pense pas moins favorablement que St. Thomas des ouvrages de St. Denis, prétend aussi que l'éclipse qui arriva pendant la passion du Sauveur, se fit par l'interposition de la lune entre la terre & le soleil; qu'elle fut par conséquent naturelle quant à la substance, mais surnaturelle quant à la manière, puisque la lune étoit alors dans son plein, & que les éclipses du soleil n'arrivent jamais qu'au commencement ou au déclin de la lune: *Solis defectum non nisi novissimâ primâve fieri lunâ* (b).

Cette façon d'expliquer le phénomène en question a, selon le Père Calmet, le grand inconvénient de multiplier les miracles sans preuve & sans nécessité: il aime mieux, pour le pré-

Système de Dom Calmet sur l'Eclipse arrivée à la mort du Sauveur.

(a) *In vindiciis Areopageticis*, part. 2, num. 13. cap. 9.

[b] *Plin. lib. 2,*

LIT. CLVII. venir, croire, ou du moins conjecturer que ce qu'on prit pour une éclipse étoit une croûte épaisse qui se forma sur le soleil, qui en arrêta tellement les rayons pendant trois heures, que l'on vit paroître les étoiles dans le ciel, & que l'obscurité fut générale.

Le même Expositieur assure que la lettre de St. Denis est supposée.

La lettre de Saint Denis ne dérange en rien son système, s'il est bien vrai, comme il l'assure, que la supposition de cette pièce n'est plus équivoque, & que l'autorité du prétendu Saint Denis l'Aréopagite est réduite aujourd'hui à celle d'un Grec inconnu du 5^e. ou 6^e. siècle, qui a voulu faire passer ses écrits sous un nom illustre, afin de leur concilier du crédit & de la réputation. Ce qu'on ne sçauroit contester, c'est que plusieurs sçavans critiques doutent de la sincérité du texte de Saint Denis: or dans l'incertitude s'il est apocryphe ou non, il ne peut servir ici de preuve solide. Le Père Graveson semble l'insinuer, lorsqu'il dit bien modestement que si le texte de Saint Denis n'étoit pas supposé, le sentiment de Saint Thomas en recevoit un grand surcroît d'autorité.

Le témoignage de

Celle de Phlégon ne souffre d'au-

tre difficulté , sinon qu'on met en con-
troverse , s'il parle de la même éclipse
dont les Évangélistes font mention ;
& le doute est fondé sur ce qu'il ne
dit pas que l'éclipse étoit arrivée dans
la pleine lune. Mais ce doute doit
se dissiper lorsqu'on rapproche le texte
de Phlégon du texte sacré. L'un &
l'autre se trouvent conformes dans les
circonstances essentielles. Ils indiquent
la même heure , & l'heure de sexte ,
& le tremblement de terre. La 33^e.
année de l'Ère vulgaire étoit justement
la 18^e. de Tibère. De plus Tertullien
(a) & le Martyr Saint Lucien (b) pa-
roissent renvoyer les Païens aux an-
nales de Phlégon , pour y trouver la
preuve de cette obscurité miraculeuse
qui parut à la mort du Sauveur. Le
silence de cet Auteur sur la circonf-
tance de la pleine lune ne prouve
rien , parce qu'il étoit très-peu versé
dans la science des astres. S'il restoit
encore quelque scrupule sur la soli-
dité du témoignage de Phlégon , on
trouvera de quoi le lever dans le Père
Noël-Alexandre (c) & Mr. Huet (d).

[a] *In apologetico*,
cap. 21.

[b] *Apud Rufin. his-*
tor. lib. 9 , cap. 6.

[c] *In historiâ ecclē-*
siasticâ sæculi primi,
cap. 1 , art. 5.

[d] *In demonstratio-*

LET. CLVII:

*Phlégon ne
souffre aucu-
ne difficulté
qui se résout
aisément.*

En donnant, Mr., le nom d'éclipse aux ténèbres où toute la terre se trouva enveloppée pendant les dernières heures qui terminèrent la vie d'un Homme-Dieu, nous nous sommes conformés à la façon ordinaire de parler. Car dire que l'obscurité fut causée par des nuages épais qui se répandirent sur la terre, & qui semblables à ceux de l'Égypte, causèrent dans la Judée des ténèbres palpables & qui durèrent pendant trois heures; c'est, à la vérité, avancer une opinion qui paroît simple & facile à concevoir: mais est-il facile de la concilier avec le texte des Évangélistes, qui porte que les ténèbres furent universelles? c'est ce qui ne nous paroît pas aisé. Aussi Mr. Tillemont (a) se déclare-t-il hautement contre cette opinion. Celle qui suppose que le soleil retint, retira, resserra les rayons, & refusa la lumière aux hommes, est moins soutenable encore, puisque la lumière n'est pas une chose accidentelle au soleil, & qu'il soit en sa puissance de supprimer ou de faire paroître. Il répand nécessairement ses

néEvangelicâ, proposit.
3, pag. 48.

[a] *In notâ 35 ad
vitam Jesu-Christi.*

rayons , enforte qu'il ne peut les retirer & cesser de luire , à moins qu'il ne se rencontre quelque corps opaque entre lui & nous. L'hypothèse d'une véritable éclipse , jointe à la circonstance de la pleine lune , entraîne un enchaînement de miracles qui répugnent par leur inutilité : cherchons donc une explication plus simple & moins embarrassante , & disons qu'un seul miracle suffit au dénouement de la grande question *des ténèbres universelles* ; & c'est celui que Dieu opéra , en cessant pendant un certain tems de concourir avec le soleil à la production de la lumière. Je suis , &c.

LET. CLVII.

L'Eclipse qui parut à la mort de J. C. n'étoit autre chose qu'une suspension miraculeuse de la lumière du soleil.

LET T R E C L V I I I .

Elle est une suite de la précédente.

LA région de l'air (qu'ai - je besoin , Mr. , de vous le dire ?) ne fut pas la seule qui se montra sensible , si j'ose parler ainsi , à la mort du Créateur du ciel & de la terre : celle que nous habitons témoigna aussi sa douleur à sa manière. La terre trembla , le voile du temple fut déchiré , les rochers se fendirent & les monumens s'ouvrirent

LET, CLVIII.

Le Ciel & la terre parurent sensibles , pour parler ainsi , à la mort de leur Créateur.

LET. CLVII. (a). On ne pourroit sans crime &c

On ne peut sans crime douter de la vérité des signes rapportés par l'Écriture.

Rien ne peut encore excuser ceux qui refusent de reconnoître comme miraculeux les signes que l'Église a approuvés comme tels.

On ne pourroit sans crime &c sans erreur, pour ne pas dire sans impiété, révoquer ces prodiges en doute, non plus que celui de l'apparition de l'étoile miraculeuse qui conduisit les Mages à Béthléem: on seroit encore inexcusable de douter de faits semblables & de les exclure de l'ordre des miracles, dès que l'Église & les Souverains Pontifes les ont approuvés comme tels, dans un jugement de Béatification ou de Canonisation. Nous avons remarqué plusieurs fois qu'il n'y a point de jugement où l'on veuille voir plus clair que dans celui-là, & par conséquent les Consultants de la Sacrée Congrégation trouveront bon qu'on leur indique ici les sources où ils pourront puiser de nouvelles lumières toutes les fois que les Postulateurs proposeront à leur examen & à leur jugement quelque merveille qui aura du rapport à celles dont nous venons de faire l'énumération.

Des Comètes.

Opinion des anciens Historiens touchant les Comètes.

Les anciens Historiens, au rapport de Riccioli (b), regardoient les comètes comme des présages d'un événe-

[a] Vid. *Matth.*, cap. 27, & *Marc.* cap. 13.
[b] *Tom. 2. Alma-gesti.*

ment funeste. Faut-il s'étonner s'ils les appelloient des torches funébres, des flambeaux mortuaires, les avant-cou-
 reurs de la peste, de la famine & des
 tremblemens de terre? Gassendi (a)
 réfute leur effrayante opinion; » ils ci-
 » tent, dit-il, mille exemples de com-
 » bats sanglans, de morts de Prince,
 » qui ont été précédés de comètes,
 » pendant qu'ils taient cent fois plus
 » d'événemens malheureux qui sont
 » arrivés sans qu'aucune comète les eût
 » annoncés. Les Péripatéticiens & la
 plupart des Stoïciens forment les com-
 ètes des vapeurs & des exhalaisons
 de la terre; mais quelques anciens
 Philosophes, comme Démocrite &
 Anaxagore, leur donnent une origine
 plus relevée, & veulent que ce soient
 des corps célestes, dont les mouve-
 mens imitent ceux des planètes. Ce
 sentiment est suivi par la plupart des
 Astronomes modernes. Il faut cepen-
 dant observer que les comètes ne sont
 pas toujours égales du côté de la gran-
 deur, de la figure, de la durée, de la
 couleur & du mouvement, quoiqu'il
 n'y ait rien dans ces différentes quali-
 tés qui surpasse le naturel.

LET. CLVIII

Gassendi réfute l'opinion des anciens.

Ce que les anciens Philosophes pensoient des Comètes.

Les Astronomes modernes suivent communément l'opinion de Démocrite sur les Comètes.

Il n'y a rien de miraculeux dans la différence

[¹ *Tom. I. de Cometis.*

LET CLVIII.

On peut dire la même chose à l'égard des nouvelles étoiles qu'on a quelquefois vu paroître, & dont les unes se font cachées, dont les autres, après

Des nouvelles Etoiles qui paroissent quelquefois.

avoir paru pendant quelque tems, ont pris place parmi les étoiles fixes, & y ont demeuré, & dont quelques-unes, selon l'observation que Tycon & Galilée en firent l'an 1572, ont des périodes & des révolutions tout-à-fait différentes.

Des Eclipses.

Quant aux éclipses, il n'est pas douteux qu'elles ne soient miraculeuses, quand elles arrivent hors les tems qui leur sont désignés par les calculs astronomiques; mais que pendant une éclipse, la lune paroisse d'une couleur de sang; que le soleil dans les momens de sa plus grande obscurité soit environné d'un cercle lumineux; que des pays entiers se trouvent alors tout couverts de ténèbres; que le soleil, malgré la sénérité de l'air, paroisse comme obscurci, rien en tout cela de miraculeux.

Des Météores.

Le peuple croit souvent y voir du surnaturel & du divin.

Le peuple, qui croit voir des miracles là où les gens éclairés apperçoivent à peine du merveilleux, s' imagine souvent découvrir dans les Météores du surnaturel & du divin. Le soleil

soleil semble quelquefois se reproduire : on diroit qu'il y en a deux , & il

en est de même de la lune. Ces apparences , à l'égard du soleil , s'appellent *parélie* , & à l'égard de la lune *paraséle*. Les yeux les plus perçans ne les découvrent qu'à peine , lorsqu'elles sont informes & mal terminées ; mais on les apperçoit aisément lorsqu'elles sont accompagnées de cercles bien colorés. Il arrive encore quelquefois que les rayons de la lumière en passant par différens milieux , par les nuages par exemple , se brisent de façon que leurs réfractions que les Physiciens nomment *penombres* * , aidées de l'imagination , représentent des hommes , des animaux , des monstres ; de-là ces dragons volans , ces batailles livrées dans l'air , dont quelques Historiens (a) font mention , & qu'à pure perte ils se donnent la peine de réaliser ; & si la foudre se met de la partie , les simples ne doutent plus du miracle : tout cependant n'est ordinairement que trop naturel.

LET. CLVIII.
De la Parélie & de la Paraséle.

* C'est-à-dire , état de lumière qui tient le milieu entre l'ombre & la lumière éclatante.

Le phénomène des aurores boréales

Des Aurores Boréales , ou Septentrionales.

(a) *Plinius* , lib. 2 , ab ortu occasuque inter se concurrentia.
cap. 57 , hæc habet : Spectata arma cælestia

266 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu ;*
LET. CLVIII. les, c'est-à-dire, d'une certaine lueur
& clarté qui paroît quelquefois pen-
dant une nuit obscure, & qui occu-
pe toute la partie septentrionale du
Ciel, en sorte qu'on la prendroit pour
l'aurore ; ce phénomène assez commun
en France, en Allemagne & dans les
pays septentrionaux, commence à
n'être point rare en Italie. Il est bien
difficile d'expliquer les manières diffé-
rentes dont ces merveilleux météores
se font appercevoir, & la variété des
phases que la même aurore boréale
présente dans la même nuit, soit qu'elle
soit observée d'un ou de plusieurs
endroits. On en remarqua une le 19
Octobre 1726, qui épouvanta bien du
monde ; sa lumière étoit si abondante
& si vive, qu'à minuit on distinguoit
les objets aussi clairement qu'en plein
midi.

**Des Tour-
billons.**

Les tourbillons ont des effets si
prompts & si funestes, tant sur la mer
que sur la terre, qu'on a obligation
aux Philosophes d'avoir démontré que
les causes naturelles suffisoient pour
les produire. Il y en eut un furieux
en 1729 qui désola les campagnes,
renversa les maisons, & tua un grand
nombre de personnes. Il fut observé

*Les effets
des Tourbil-
lons sont ter-
ribles, na-
turels cepen-
dant.*

par le célèbre Mathématicien *Ma-* LET. CLVIII.
fredi, qui en envoya la description à
l'Académie des Sciences de Bologne ;
mais qui en expliquant les terribles ra-
vages qu'il avoit faits , ne sort pas de
la sphère naturelle des causes secondes.

Que dirons - nous , Mr. , de ces mé- Des Mé-
tères enflammés , de ces étoiles tom- tères enfla-
bantes , de ces globes volans , de ces més.
feux folets , de ces flammeroles qui
s'élévent un peu de terre , & dont
Mr. Balbus fameux Médecin de Bolo-
gne fait une exacte description ? Que
dirons - nous enfin de ces météores Des Mé-
de la terre , comme sont les volcans tères terres-
qui par leurs éruptions entraînent la tres.
ruine des moissons & la chute des mon-
tagnes mêmes ; & comme sont sur-
tout les tremblemens de terre , qui sont
quelquefois suivis d'abîmes & de lacs
assez profonds pour engloutir les villes
entières ? Disons , Mr. , que tous ces
phénomènes effrayans peuvent être
autant de signes de la colère d'un
Dieu , mais d'un Dieu qui , sans dé-
roger aux loix établies dans la nature ,
se sert des créatures pour venger le
Créateur.

Ce n'est pas que nous prétendions Il y a des
que ces mêmes phénomènes ne doi- Phénomènes

LET. CLVIII. vent jamais être regardés comme miraculeux. Ils peuvent quelquefois, à raison des circonstances qui les accompagnent, ou de la manière dont ils paroissent, porter des caractères que la nature ne sçauroit leur imprimer. Quoi, par exemple, de plus naturel aux hommes, que de mourir; aux nuages, que de se résoudre en pluie; au feu, que de consumer; à un flambeau, que d'éclairer; à des cavaliers, que de courir à cheval? Cependant quel est l'homme raisonnable qui niera qu'il y eût du miracle dans le genre de mort de Dathan & Abiron (a), d'Ananie & de Saphire (b); dans la destruction du genre humain par un déluge universel (c); dans l'embrasement de Sodôme & de Gomorrhe (d); dans l'apparition de cette colonne de feu qui servoit de guide au peuple de Dieu (e), & dans ce qui arriva, lorsqu'on vit dans toute la ville de Jérusalem pendant 40 jours des hommes à cheval qui couroient en l'air, vêtus de drap d'or, & armés de lances comme des troupes de cavalerie? Le texte ajoûte

[a] *Numer. 16.*[b] *Actor. 5.*[c] *Genes. 6. & 7.*[d] *Genes. 19.*[e] *Maçhab. 5.*

qu'on voyoit des chevaux rangés par escadron, qui couroient les uns contre les autres ; des combats de main à main, des boucliers agités, une multitude de gens armés de casques & d'épées nues ; des dards lancés, des armes d'or toutes brillantes & des cuirasses de toutes sortes : ce qui engagea les Citoyens à prier Dieu que ces prodiges tournassent à leur avantage. Or celui qui, préoccupé de la fausse opinion que ces phénomènes étoient purement naturels, auroit tourné en dérision les prières du peuple ; auroit-il été difficile de le convaincre lui-même d'extravagance & de témérité ? Il ne s'agissoit pas de ces signes qui n'ayent fait que passer devant les yeux de peu de personnes, ou distraites, ou d'un esprit foible : ils avoient paru pendant 40 jours à la vue de toute une Ville où il y avoit plus de cent mille Habitans, dont une grande partie étoit très-éclairée & nullement superstitieuse. Le carnage d'ailleurs que Jason fit à Jérusalem, & qui suivit de si près le prodige qui le signifioit, ne vérifioit que trop la réalité & le surnaturel de la vision.

C'est donc, Mr., aux circonstances

Il faut s'en

M iij

LET. CLVIII. extérieures qu'il faut s'attacher, pour
senir aux juger si un événement naturel en lui-
circonstances même passe à la classe des faits mi-
extérieures raculeux & divins; soit que Dieu ait
pour juger si dérogé aux loix de la nature en agis-
un évènement sant contre, ou en le mettant au-des-
est miracu- sus; soit qu'il ait ordonné la produc-
leux ou non. tion d'un effet que la nature pouvoit
 produire par elle-même. Conformé-
Applica- ment à ce principe, on doit reconnoî-
tion de ce tre du surnaturel dans la prédiction de
principe aux quelque funeste accident faite par un
Causes des Serviteur de Dieu en vue de faire évi-
Serviteurs ter un mal; mais il faut qu'on ait été
de Dieu. prélevé du mal en vertu de la prédic-
 tion. C'est encore un miracle dont on
 doit lui tenir compte, lorsqu'à son
 commandement ou à sa prière il pa-
 roît un phénomène, comme un signe
 que la volonté de Dieu est qu'on en-
 treprenne une telle bonne œuvre,
 pourvu cependant qu'on réussisse dans
 l'entreprise. Voudroit-on disputer à
 Josué le miracle qu'il fit en arrêtant
 le soleil dans sa course? Le prodige
 n'est pas plus équivoque toutes les fois
 même, qu'à la faveur d'un phénomè-
 ne qui paroît sans qu'on ait employé
 pour cela ni commandement ni priè-
 res, on fait à la plus grande gloire de

Dieu quelque chose qu'on n'auroit pas pu faire si le phénomène n'avoit point paru. On ne voit pas que l'apparition de l'étoile qui conduisit les Mages à Bethléem, fût l'effet d'un ordre donné de leur part, ou d'une fervente oraison; elle étoit cependant bien miraculeuse. Rien ne confirme mieux les miracles de cette espèce, que lorsque Dieu les accompagne de quelques autres prodiges, & que tous tendent à la même fin. C'est pour cette raison que le tremblement de terre qui arriva pendant la Passion du Sauveur, passe pour miraculeux, & il l'est en effet; car de combien d'autres miracles ne fut-il pas accompagné?

Les Postulateurs, qui cherchent à tirer avantage de tout dans les Causes des Serviteurs de Dieu qu'ils épousent, ne manquent pas de proposer comme miraculeuse l'apparition qui se seroit faite d'une étoile au-dessus de la maison d'un Serviteur de Dieu, à sa naissance ou à sa mort: mais il est rare que le jugement de la Sacrée Congrégation se trouve conforme au leur. Car comment pouvoir assurer que ce qui a paru étoit une étoile, puisque les étoiles participent du mouvement

Il n'est pas aisé de faire passer pour miraculeuse l'apparition d'une Etoile qui se montreroit au-dessus de la maison où un Serviteur de Dieu vient de naître ou de mourir.

qui est commun aux autres corps célestes ? Dira-t-on que Dieu a pu créer une nouvelle étoile pour manifester la sainteté de son Serviteur ? On croira sans doute que Dieu l'a pu ; mais qu'il l'ait fait , c'est ce que personne ne voudra croire. De plus , l'étoile qu'on supposeroit s'être arrêtée sur la maison , a été apperçue de ceux qui habitent cette maison , ou des voisins. Si elle s'est fait voir dans un lieu peu éloigné de la maison , elle ne paroîtra plus comme fixée sur la maison même , mais sur la tête de celui qui la regarde. Il seroit bien plus aisé de rapporter ce météore à quelque flammerole , à certaines exhalaisons enflammées , aux feux volans ou folets : mais que deviendrait alors le miracle ?

Ce que deviennent , Mr. , la plupart des prodiges proposés dans le même genre : on les regarde comme non avenus ; ou s'il s'en trouve quelqu'un capable de fixer l'attention des Consultants de la Sacrée Congrégation , ce n'est qu'autant qu'il est revêtu de certaines circonstances qui annoncent du surnaturel & du divin. Ne quittons point de vue l'étoile vraie ou prétendue qu'on vient de faire paroître sur

la maison d'un Serviteur de Dieu. Sup- LET. CLVIII.
posons que non seulement on a ap- Un phéno-
perçu ce phénomène, mais qu'on l'a mène accom-
apperçu pendant un tems considéra- pagné de cer-
ble & plusieurs jours de suite; suppo- taines cir-
sons encore que l'apparition s'est faite constances,
dans une occasion qui paroissoit im- peut passer
portante, & que surtout elle a été pour miracu-
accompagnée de quelques autres cir- leux.
constances miraculeuses: en ce cas il
ne faudroit pas désespérer de la voir
compter au nombre des miracles des
Serviteurs de Dieu dont les vertus ou
le martyre auroient été approuvés;
du moins voyons-nous que toutes les
fois qu'il a été question des Martyrs
qu'on a fait mourir en haïne de la Foi,
& que leur mort a été accompagnée
d'éclairs, de tonnerres, de tremble-
mens de terre ou de semblables météo-
res, ce qui arriva pendant le martyre
de St. Vincent & de St. Vitus & de
plusieurs autres Saints; on n'a pas ba-
lancé de regarder ces phénomènes
comme des signes surnaturels par les-
quels Dieu vouloit manifester l'innocence de ses généreux Serviteurs, &
l'injustice de leurs Persécuteurs: car
ne dépend-il pas de lui d'élever les
effets naturels au rang des prodiges

LET. CLVIII. significatifs ? L'arc-en-ciel est devenu par l'institution divine, un signe de l'alliance de Dieu avec les hommes ; & de signe naturel de la pluie qu'il étoit auparavant, il est devenu un signe surnaturel & une assurance de la bonté de Dieu envers nous : de même que des prières qui n'avoient auparavant aucun caractère, deviennent un signe de l'alliance, par exemple, entre Jacob & Laban. Je suis, &c.

L'Arc-en-ciel, de signe naturel qu'il est, est devenu un signe surnaturel.

L E T T R E C L I X.

De la sueur & des larmes de sang qui coulent, celles-là du corps, celles-ci des yeux des Serviteurs de Dieu, & de la splendeur & de la lumière qui paroissent quelquefois sur leur visage.

LET. CLIX. I. **S**UIVONS, Mr., notre méthode ordinaire : puissions, autant qu'il nous est possible, dans les Ecritures, des exemples des faits merveilleux que nous avons à traiter. Nous y lisons donc encore que JESUS-CHRIST ayant fait la Cène avec ses Apôtres, & après avoir chanté le Cantique d'action de grâces, se retira avec eux sur la montagne des Oliviers, où il se li-

vra tout entier à la crainte, à l'ennui, à la tristesse; tristesse si profonde qu'il tomba en agonie; & alors il lui vint, au rapport de St. Luc (a), une sueur comme de sang qui découloit jusqu'à terre.

LET. CLIX.

De la sueur de sang de J. C.

St. Luc est le seul Evangéliste qui ait fait mention de cette circonstance si remarquable de la Passion du Sauveur; & le passage qui la rapporte, ne se trouve pas, selon le témoignage de Saint Hilaire (b), dans quelques

St. Luc est le seul Evangéliste qui ait parlé de la sueur de sang de J. C.

exemplaires grecs, ni dans plusieurs exemplaires latins. Cette omission doit s'attribuer à la délicatesse de certains Copistes, qui dans la crainte que les ennemis du nom Chrétien n'abusassent des paroles de St. Luc, pour attribuer à JESUS-CHRIST des foiblesses

Plusieurs exemplaires de l'Evangile de St. Luc ne font pas mention de la sueur de sang.

indignes de lui, ont pris la liberté de les retrancher: mais comme les plus anciens Pères de l'Eglise ont reconnu

Raison de cette omission.

que le même passage appartenoit véritablement au corps de l'Evangile écrit par St. Luc, on ne pourroit sans blesser la Foi, douter de sa canonicité; & surtout depuis que le Concile de Trente a défini (c) qu'on devoit rece-

Le passage cité de Saint Luc fait véritablement une partie de son Evangile, & il n'est pas permis d'en douter.

(a) Cap. 22, v. 44. 10, cap. 41.

(b) De Trinit. lib. (c) Sess. 4.

LET. CLIX. voir les livres de l'Écriture avec tout ce qu'ils contiennent, tels qu'on a coutume de les lire dans l'Église, & qu'ils se trouvent dans l'édition latine de la Vulgate.

Théophraste (a) & Eutynius (b) croient que l'expression de Saint Luc est hyperbolique & proverbiale; comme nous disons d'un homme qui s'est trouvé dans une grande détresse, qu'il a sué sang & eau. Leur raison est que l'Évangéliste ne dit pas que le Sauveur tua le sang, mais qu'il lui survint une sueur comme de sang: *Sicut gutta sanguinis.* Selon eux, Saint Luc en se servant de cette manière de parler pour exprimer la peine & la tristesse extrême de JESUS-CHRIST, n'a voulu marquer autre chose qu'une sueur très-abondante.

La sueur Mais ce sentiment est rejeté de tout
comme de le monde, étant contraire au texte
sang, dont même, que l'Église depuis les Apôtres
parle Saint a toujours entendu d'une véritable
Luc, étoit sueur de sang. Elle en avoit la cou-
une sueur de leur, & à peu près la consistance, puis-
sang réelle & que le texte grec porte: *comme des*
véritable. *grumeaux de sang qui couloient jusqu'à*

(a) *In cap. 22 Sancti*
Lucæ.

(b) *In cap. 4 Sancti*
Matthæi.

terre. Ce sang mêlé avec la sueur couloit à grosses gouttes, & se figeoit à mesure qu'il tomboit à terre : car le mot grec *thrombos* signifie proprement des gouttes de sang caillé. La particule *sicut* que l'Évangéliste emploie, ne signifie donc pas toujours une simple ressemblance. Elle exprime encore quelquefois la vérité & la réalité. Ainsi, quand Saint Jean parlant de l'Incarnation du Verbe, dit (a) : » Nous » avons vu sa gloire, sa gloire, *dis-je*, » comme du Fils unique du Père: *Gloriam quasi unigeniti à Patre*. Cette gloire ne doit pas s'entendre, comme si ce n'étoit pas réellement & véritablement la gloire due au Fils unique, mais une gloire pareille à celle-là. Si on en parle par comparaison, *quasi*, ce n'est pas pour la mettre en parallèle avec la gloire d'aucun autre, mais pour en donner une plus grande idée. La particule *quasi* employée par Saint Jean, ne diminue donc en rien la gloire du Fils de Dieu fait Homme. Il en est ainsi de la particule *sicut* rapportée par Saint Luc ; elle ne préjudicie en aucune façon à la réalité & à la vérité de la sueur de sang du Sauveur, com-

[a] Joan. I. v. 14.

LET. CLIX. me tous les interprètes l'ont remarqué.

Voilà, Mr., ce qui n'auroit jamais dû souffrir de difficulté; mais il y en a une autre qui exerce les esprits avec d'autant plus de fondement, que les autorités qu'on produit pour & contre sont plus respectables. On demande si la sueur de sang qui survint à

La sueur de sang qui survint au Sauveur, étoit-elle naturelle, ou miraculeuse?

JESUS-CHRIST étoit naturelle, ou si elle étoit surnaturelle & miraculeuse. Saint Hilaire (a) soutient qu'elle étoit toute miraculeuse & surnaturelle, & qu'on n'en peut rien conclure pour la foiblesse du Sauveur, puisqu'au contraire elle prouve sa toute-puissance. Le vénérable Bede (b) pense non-seulement comme Saint Hilaire, mais il l'a encore copié presque mot à mot. Gaspar de Reges (c), après avoir rapporté plusieurs causes naturelles de la sueur de sang, parmi lesquelles il compte l'extrême inquié-

On rapporte les différentes opinions.

[a] *De Trinit. lib. 10, cap. 41, ubi sic:* Sudorem verò nemo infirmitatis audebit deputare, quia & contra naturam est, quod potestas non secundum naturæ consuetudinem gessi.

[b] *In Luc. 22.* Nemo sudorem hunc infirmitatis deputet, quia & contra naturam est sudare sanguinem.

[c] *Quest. 86, num. 25.*

tude & la profonde tristesse où une ame se trouve plongée , conclut que cette cause n'avoit aucune part à la sueur de JESUS-CHRIST, parce que son corps n'étoit pas capable de cette disposition morbifique, sans laquelle il n'y a ni tristesse , ni douleur qui puissent faire suer le sang.

D'autres , au contraire , prétendent que la sueur de sang fut naturelle dans le Sauveur. Telle est l'opinion de Saint Bernardin de Sienne (a) , du Cardinal Cajetan (b) , de Suarez (c) qui remarque fort ingénieusement que si cette sueur avoit été surnaturelle , elle n'auroit pas été une preuve évidente de la véhémence de la douleur de J. C. , qui par un miracle pouvoit suer le sang , sans que son ame fût en aucune façon affligée ; à plus forte raison , sans qu'elle le fût jusqu'à la mort. Dom Calmet , à qui cette opinion paroît la plus probable , fait valoir toute son érudition pour persuader qu'on lui doit la préférence (d).

[a] Tom. 1 , sermon. Thom. , tom. 2 , disput.
51 , de passione Domini 46 , art. 8 , sect. 2.
21 , cap. 2. [d] In sua dissert.

[b] In Luc^e cap. 22. de sudore sanguinis Je-

[c] In 3. part. D. su. Christi.

LET. CLIX. Je crois, Mr., qu'elle la mérite :

L'opinion qui enseigne que la sueur de J. C. fut naturelle, est la plus probable. car tout le monde convient des effets puisans des passions sur le corps humain, & l'on n'en a tous les jours que de trop funestes exemples. L'union de l'ame avec le corps est si intime, qu'elle ne peut être troublée, sans que le corps s'en ressente; de même que le corps ne peut être dérangé, que l'ame n'en reçoive quelques atteintes. Quels effets, par exemple, ne cause pas dans la plûpart des hommes la crainte de la petite vérole, ou de quelqu'autre maladie contagieuse? Le sang se trouve si agité dans le moment, *les oscillations* si dérangées, & *les sécrétions* si troublées, qu'une personne contracte sur le champ cette maladie, & tombe dans de si fâcheux accidens que rarement elle guérit. Quels effets ne produit pas l'excès de joie, puisque nous voyons dans l'histoire des personnes qui en sont mortes? On entend ici par passions, toutes les émotions que l'ame ressent naturellement à l'occasion des mouvemens extraordinaires du sang & des esprits animaux.

J. C. a eu des passions Or JESUS-CHRIST a eu ces sortes de passions, que Saint Jean Damaf-

cène (a) appelle naturelles, *natura-* **LET. CLIX.**
les & innoxia; c'est-à-dire, qui sont *naturelles &*
nécessairement attachées à la nature *innocentes.*
humaine, sans attirer après elles au-
cune imperfection de grace ou de science : c'est ce que toute la Théologie
enseigne. La différence, dit Saint
Thomas (b), des passions de J. C.
d'avec les nôtres, consiste en ce qu'en
nous elles préviennent notre raison,
au lieu qu'en JESUS-CHRIST elles
étoient parfaitement soumises à l'em-
pire de la sienne. Si le Sauveur a eu
ses passions pendant sa vie, personne
ne peut nier qu'il n'en ait eu plusieurs
différentes dans le Jardin des Oliviers, *J. C. fut*
& surtout celle de la crainte de la mort, *saisi dans le*
puisqu'il dit : *Mon ame est triste jusqu'à* *jardin des*
la mort. Il sentit dans ce moment *Oliviers de*
toute l'horreur de la mort ignominieuse *la passion,*
qu'il alloit souffrir. *sur-tout, de*
la crainte.

Sa prescience divine lui fit voir la *Ce qui sau-*
mort par toutes les faces différentes : *sa la crainte*
il en vit la certitude; il sentit tous *excessive du*
les outrages & les opprobres qu'il al- *Sauveur.*
loit essuyer; il s'abandonna à toutes
les réflexions les plus terribles; la mi-
sère de l'homme, la grandeur du pé-

(a) Lib. 3, de Fide,
cap. 30.

(b) 3. Pars., quest.
15, art. 4.

282 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu,*
LET. CLIX. ché, l'ingratitude, la cruauté & l'aveu-
glement des Juifs, la foiblesse, la lâ-
cheté de ses Apôtres; tous ces objets
se représentèrent à la fois à son esprit;
enfin ayant comme suspendu & arrêté
la force de sa divinité, il fut, pour
ainsi dire, abandonné de Dieu son
père: *Deus, Deus meus, quare me de-
reliquisti?* Et il se livra volontairement
à la plus grande tristesse & à la plus
grande douleur dont l'humanité soit
capable.

Alors toutes ces passions jointes en-
semble arrêterent le cours des esprits,
& ralentirent le mouvement du sang,
& par conséquent toutes les secré-
tions: mais ensuite JESUS-CHRIST
ayant été fortifié par l'Ange, s'étant
soumis à la volonté de Dieu, son amour
pour les hommes l'ayant enflammé,
& résolu de souffrir la mort, les ef-
prits reprirent leur cours naturel, les
pores de la peau se rouvrirent, & le
sang coula avec la sueur; de même
qu'une digue arrêtant le cours impé-
tueux des eaux d'un fleuve, il s'enfle,
jusqu'à ce qu'ayant rompu l'obstacle,
il se répand avec impétuosité.

Telle fut la cause de la sueur sur-
prenante, mais naturelle de JESUS-

CHRIST. Nous disons , Mr. , naturel-
 le ; & c'est ce qu'on peut confirmer
 par un grand nombre d'exemples dont
 nous nous contenterons de citer quel-
 ques - uns. On lit dans la vie de Sixte
 V. , (a) qu'un homme condamné à la
 mort souffrit la nuit une très-grande
 sueur de sang. Les mélanges d'histoire
 & de littérature (b) parlent d'une fem-
 me de Paris qui mourut d'une sueur
 de sang qui fut si excessive , qu'il ne
 s'en trouva pas une goutte dans ses
 vaisseaux après sa mort. Mr. de Thou
 (c) raconte que le Gouverneur de
 Montmorin ayant été arrêté par Au-
 guste , fils naturel du Prince de Saluces,
 & menacé de mort s'il ne rendoit la
 place , en fut tellement affligé qu'il
 sua sang & eau. Maldonat (d) ra-
 conte la même chose d'un homme
 plein de vigueur & de santé , qui ayant
 oui la Sentence qui le condamnoit à
 mort , parut tout couvert d'une sueur
 de sang. Mr. Fagon , Médecin de la
 Faculté de Paris , dans sa thèse du 25
 Janvier 1665 , confirme la conclusion

*Exemples
 qui confir-
 ment qu'on
 peut suer le
 sang naturel-
 lement , &
 sans miracle.*

(a) Par Gregoire Leti. (c) *Histor. lib. 2.*
 Thuan. lib. 82. *histor.* (d) *Ad Mastb, 19.*
 (b) Tom. 3 , pag. v. 1.

LIT. CLIX. sur la possibilité naturelle de la sueur de sang, par l'exemple sensible d'une Vierge consacrée, qui effrayée du péril prochain où elle se vit d'être déshonorée par d'infames scélérats qui vouloient lui faire violence, rendit, avec les derniers soupirs, un sang très-pur de ses veines, qui avoit toutes les apparences d'une sueur. Ces exemples font voir que cette sueur, quoique fort extraordinaire, n'est pas toutefois miraculeuse. Dom Calmet reconnoît avec plaisir, dans sa sçavante dissertation sur la sueur de sang de J. C., qu'il doit les raisonnemens & les exemples qu'il y emploie à *Mr. Allyot de Musséy* Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, & Professeur en matière médicale, qui lui avoit fait part de ses recherches & de ses découvertes : pourquoi me ferois-je une peine de vous confesser, Mr., que j'ai emprunté de Dom Calmet ces mêmes découvertes & ces mêmes recherches ? mais sans contrevenir aux intentions de notre Éminentissime Écrivain ; puisqu'il adopte l'opinion de cet expositeur, comme il le fait assez connoître en concluant ainsi la matière que nous venons de traiter :

En admettant donc dans JESUS-CHRIST, mais aux imperfections près, des passions semblables à celles qui agitent naturellement les hommes accablés sous le poids des malheurs qu'ils éprouvent, ou qui les menacent; il pouvoit arriver, sans miracle, qu'une sueur de sang sortît de ses veines. Ce que nous avons dit de cette espèce de sueur, on peut l'appliquer aux larmes de sang, car les mêmes raisons qui prouvent qu'il n'est pas naturellement impossible de fuser le sang, prouvent aussi que les larmes de sang ne surpassent pas les efforts de la nature; & par conséquent, lorsque dans les actes des Serviteurs de Dieu on propose de pareilles merveilles comme miraculeuses, on ne doit pas, remarque Pignatelli (a), les reconnoître pour telles. Je suis, &c.

Les mêmes raisons qui prouvent la possibilité naturelle de la sueur de sang, prouvent aussi celle des larmes.

L E T T R E C L X.

Elle est une suite de la précédente.

LE second article que nous nous proposons, Mr., d'examiner dans la précédente Lettre, & dont nous

LET. CLX.

(a) *Consult. 42, tom. 5, per totam.*

LET. CLX. avons renvoyé la discussion à celle-ci ,

De la splendeur & de la lumière qui éclatent quelquefois sur le visage des Serviteurs de Dieu. regarde cette splendeur , cette lumière , cet éclat qui paroissent quelquefois sur le visage des Serviteurs de Dieu , & qu'on propose dans leurs Causes de Béatification comme des faveurs naturelles propres à en avancer le progrès. Les *Evangelistes* (a) nous donnent une belle idée de ces merveilles dans

Exemple de la Transfiguration de J. C.

ce qui arriva à JESUS-CHRIST , lorsqu'il se transfigura sur une haute montagne en présence de Pierre , Jacques & Jean les Apôtres. L'Evangile ne nous disant point quelle étoit cette montagne , les Expositeurs ont usé de la liberté qu'il leur laissoit de la désigner. Quelques-uns ont cru que c'étoit le mont Olivet , mais fort mal-à-propos , puisque ce mont est plus bas qu'il n'est élevé. Quelques autres , comme Calmet (b) & Bernard Lamy (c) , opinent pour une montagne située près le lac de Génésareth. Mais il y a plusieurs siècles qu'on croit que c'est le Thabor :

Selon l'opinion la plus commune , ce fut sur le Thabor que J. C. fut transfiguré.

St. Jérôme (d) , St. Cyrille de Jérusa-

(a) *Matth.* 17.... [c] *Apparat. Geograph. cap. 12.*
Marc. cap. 9.... Luc. cap. 9.

[d] *Epist. 27 , ad Eust. de epitaphio Pauli sur le 17e. chap. de St. Matthieu.*

lem (a), St. Jean Damascène (b) & le Vénéralde Bede (c) le difent expreffément.

Les Ecrivains profanes ne mettent point de différence entre la transfiguration & la métamorphofe ; mais les Ecrivains Eccléfiastiques en mettent une grande , & furtout , lorsqu'ils parlent de la transfiguration de J. C. La gloire de fa divinité éclata fur fon vilage ; & la béatitidé dont il jouiffoit toujours intérieurement réjaillit fur tout fon corps ; mais de manière que fa face , fon air , les habits ne furent point changés effentiellement ; ils furent fimplement environnés d'un nouvel éclat : *Transformatio splendorem addidit , non subtraxit* , dit St. Jérôme (d). Ce même Saint Père obferve (e) que , quoique les Évangéliftes ne faffent mention que de la splendeur du vilage , il eft cependant vraisemblable que les mêmes rayons de la lumière fe communiquèrent à tout le corps ; puisque le tout , c'est-à-dire , la perfonne adorable du Sau-

Il y a une grande différence entre la Transfiguration & la Métamorphose.

[a] *Catechefs.* 12. *sanctis* , cap. 17.

[b] *In sermone de Transfi. Domini.* (d) *In cap. 17 Matth.*

(e) *In citat. epist.*

(c) *Lib. de locis*

288 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu,*
LET. CLX. veur , fut transformé , & que la même ame bienheureuse animoit ce tout :
Ubi autem facies nominatur , existimo quod & cætera membra conspecta sint.

Il est vrai , & c'est la doctrine de Saint Thomas (a) , que la gloire dont l'ame de JESUS-CHRIST jouissoit en vertu de l'union hypostatique , & cela dès le moment qu'il fut conçu , ne réjaillissoit pas sur son corps ; Dieu le voulant ainsi , pour l'accomplissement du Mystère de la Rédemption ; mais il falloit un miracle continuel pour suspendre le réjaillissement de cette lumière de gloire ; & par conséquent elle étoit de sa nature , propre à se communiquer à l'extérieur , comme elle parut en effet dans la transfiguration , où elle éclata pendant quelques momens pour la consolation des Apôtres , non par manière de qualité permanente , mais d'affection passagère.

La lumière qui environna le Sauveur sur le Thabor , étoit-elle miraculeuse ? Cette doctrine de Saint Thomas a donné lieu à cette question , sçavoir , si la lumière éclatante dont JESUS-CHRIST fut environné sur le Thabor , étoit naturelle ou miraculeuse ?

[a] 3. Part. quest. 45 , art. 1 , & tribus sequentibus.

Mais

Mais qui pourroit douter qu'elle ne fût miraculeuse & divine ? Ce n'est pas assez dire : disons de plus qu'elle renfermoit un double miracle. L'un consistoit en ce que la communication de cet état de gloire auquel le corps du Sauveur devoit participer par manière d'une qualité permanente, fut suspendue & arrêtée ; & l'autre, en ce que Dieu qui avoit ordonné cette suspension, comme nécessaire à l'exécution du grand dessein qu'il avoit formé de racheter le monde par son Fils unique, dérogeât tout d'un coup à cet ordre, pour le faire paroître dans l'éclat de sa Majesté, & non plus comme un simple homme, mais comme un Homme - Dieu, en qui il avoit mis toutes ses complaisances. C'est un prodige, dit le Cardinal Cajetan (a), que la surabondance de gloire qui inondoit l'ame du Sauveur, n'ait pas réjailli sur son corps, & que son corps, malgré sa passibilité, ait brillé comme le soleil dans la transfiguration.

LET. CL X.

Réponse.

Il y avoit un double miracle dans la Transfiguration du Sauveur.

[a] *Ad 3. part. D. Thom., quæst. 45, art. 2, ubi sic: Concede ergo quod utrumque miraculum fuit, scilicet, & corpus Christi non fulgere, & sic fulgere in Transfiguratione.*

LET. C' L X.

Il semble, Mr., que le Thabor du Nouveau Testament nous avoit été figuré par le Mont-Sinaï dont il est parlé dans l'Ancien (a), où il est rapporté que Moÿse descendit de cette montagne portant dans ses mains les deux tables du témoignage; & il ne sçavoit pas que son visage portoit des rayons de lumière qui lui étoient restés de l'entretien qu'il avoit eu avec le Seigneur: *Et ignorabat quod cornuta esset facies sua.* Les Septante traduisent ainsi ce texte: *Il ignoroit que son visage étoit environné de gloire.* L'Apôtre (b) dit aussi que les Israélites ne pouvoient envisager Moïse à cause de la gloire dont son visage étoit environné. Le

Cette expression, cornuta facies, ne doit pas se prendre à la lettre. Caldéen: *Il ignoroit que son visage jettoit un grand éclat de gloire.* Le Syriaque: *Il ne sçavoit pas que la peau de son visage étoit nette (& brillante.)* Tous les autres interprètes expliquent de même ces cornes dont parle l'Hébreu.

C'est mal-à-propos que les Peintres dépeignent Moÿse avec des cornes. De-là on peut juger avec combien peu de raison les Peintres dépeignent Moÿse portant des cornes au front, puis-que celles que le Texte Sacré lui attribue, ne signifient autre chose, se-

(a) Exod. 34. v.
29.(b) Epist. ad Corin-
thios, cap. 3.

Ion Corneille de la Pierre (a) & Saint Thomas (b), finon que les rayons de la lumière, en partant de son visage, formoient comme des cornes.

On ne sçauroit disconvenir que cette éclatante marque de distinction ne fût d'autant plus surnaturelle & divine, que l'Écriture assure qu'elle fut une suite de l'entretien que Moÿse avoit eu avec Dieu, qui voulut témoigner par ce prodige combien il aimoit son Serviteur, & inspirer au peuple tout le respect & toute la vénération qu'il méritoit. L'Écriture ne marque pas la durée du prodige; mais Saint Ambroise croit (c) que Moÿse en porta jusqu'à la mort tous les glorieux caractères, & qu'il avoit soin de voiler son visage lorsqu'il avoit à parler au peuple, dans la crainte sans doute que celui-ci ne fût ébloui, & peut-être effrayé de l'éclat de la lumière qui en émanoit. Cette lumière cependant

L'éclat de gloire qui parut sur le visage de Moÿse, étoit différent de celui dont les Bienheureux sont environnés dans le Ciel.

(a) In cap. 34 Exod. v. 29.

(b) Super 2. ad Corinth. cap. 3, ubi ait: Non enim intelligendum est eum [Moÿsen] habuisse cornua ad litteram, sicut qui-

dam eum pingunt: sed dicitur cornutus propter radios qui videbantur esse quasi cornua. (c) Vid. Abulens. in cap. 17. Masib. quest. 33 & 35.

LIT. CLXI n'étoit pas , à proprement parler , la même dont brillent les élus dans la vue intuitive de Dieu ; elle n'en étoit que l'expression & la simple image : ce fut la remarque des Auditeurs de Rote dans la Cause de Saint Louis Bertrand (*a*).

Ce seroit , Mr. , à ne jamais finir , si nous entreprenions de rapporter tous les traits de gloire qu'il a plu au Seigneur d'imprimer sur le visage des Saints , pendant qu'ils vivoient encore. On en trouvera le détail chez Bozzius (*b*) , Bagata (*c*) , Corneille de la Pierre (*d*) & dans les actes des Saints colligés par les Bollandistes. Mais ne manquons pas d'observer ici avec Conterolus (*e*) & les autres Écrivains en matière de Canonisation , que les rayons , la splendeur , la lumière étant les signes d'une éminente sainteté , méritent par conséquent d'être placés dans la classe des miracles. Il en fut surtout question dans les Causes de Saint Louis Bertrand & de Saint

*Les rayons ,
les splendeurs
la lumière ,
sont censés
miraculeux.*

(*a*) *Ad tit. de splendore viso in obitu.* cap. 1 , §. 4.

[*d*] *In Exod. . . cap.*

[*b*] *Lib. 12 de signis* 35.

Ecclesiæ , cap. 5.

[*e*] *De Canonisation.*

(*c*) *De admirandis Sanctorum* , cap. 6 ,
arbis christiani , lib. 1 , num. 7.

Ignace de Loyola. A la mort de Louis, on vit sortir de sa bouche un rayon de lumière si éclatant , qu'il éclaira toute la chambre , au grand étonnement & à la grande satisfaction de tous les assistans ; & Saint Philippe de Neri assure (a) qu'il avoit apperçu une lumière toute céleste répandue sur le visage de Saint Ignace.

Les Auditeurs de Rote après avoir bien examiné le fait qui regardoit Louis Bertrand, firent naître, sur la qualité du rayon éclatant qui étoit sorti de sa bouche , le doute , s'il étoit un rayon de lumière de gloire , ou de lumière naturelle. Car la lumière de gloire que l'ame glorifiée communique à son corps , lorsqu'après la mort elle vient à s'y réunir , n'est pas , selon Saint Thomas (b) , d'une espèce différente de notre lumière , quoiqu'elle ait un principe différent : & de-là vient que l'éclat qui environne un corps glorieux peut frapper nos yeux , comme il frap-

Difficulté suscitée touchant la qualité de la lumière extraordinaire qui brille quelquefois dans les Saints.

Sensimens de St. Thomas.

[a] *Apud Masséjum, sed non quantum ad in vita Sancti Ignatii.*

(b) *Lib. 4, contra Gentes, cap. 86, ubi sit : Claritas gloriæ erit alterius generis quantum ad causam ,* sed non quantum ad speciem : undè si claritas naturæ ratione suæ speciei est proportionata visui, ita claritas gloriosa.

LAT. GLX. pa en effet ceux des trois Apôtres qui furent témoins de la transfiguration.

Les Auditeurs de Rote & la Sacrée Congrégation ont laissé la question indécise.

Cette raison ne permit pas aux Auditeurs de Rote, ni même à la Sacrée Congrégation, de prononcer décisivement sur le doute proposé. Mais le Saint n'y perdit rien; car on lui tint compte, comme d'un miracle, de la lumière éclatante qu'il rendit avec l'esprit, parce qu'il étoit fort à présumer que Dieu l'avoit produite pour manifester la sainteté du mourant. A l'égard de Saint Ignace, les Auditeurs de Rote jugèrent que l'héroïsme de ses vertus ayant été approuvé, on pouvoit dire que les rayons de lumière qui avoient éclaté sur son visage, étoient un gage de l'amour que Dieu lui portoit, & un signe de la grande vénération qu'il vouloit que les hommes eussent pour lui.

Sentimens des Canonistes touchant la lumière qui paroît sur le visage des Saints.

Théophile Raynaud (a) traitant de cette clarté extraordinaire qui avoit paru sur le visage de St. François de Paule de son vivant, fait voir que la lumière dont JESUS-CHRIST fut environné dans sa transfiguration, étoit véritable, parce que son ame jouissoit de la béatitude, mais qu'elle n'étoit

(a) *Oper. tom. 9, punct. 3, pag. 71.*

qu'apparente dans les Saints qui vivoient encore. Pignatelli (a) veut que lorsqu'elle dure longtems, & qu'elle est apperçue de plusieurs, elle soit une qualité physique que Dieu ou ses Anges impriment pour manifester la sainteté des Saints, & qu'elle ne soit aussi qu'apparente, supposé qu'elle dure peu, & qu'elle ne se rende sensible qu'à un petit nombre de personnes. Gaspar de Reges (b) convient qu'il peut y avoir de l'illusion dans cette sorte d'apparition, & qu'elle a quelquefois été un prestige du démon, comme il paroît par les exemples cités par Livius (c). Mais ces exemples intéressent peu notre sujet, où il ne s'agit, encore une fois, que des Saints dont les vertus ont été approuvées, & qu'on ne peut, par conséquent, supposer avoir été les jouets des ruses & des artifices de l'esprit malin. Venons - en donc au point précis de la difficulté; il consiste à sçavoir quand on doit attribuer à la nature la clarté, la lumière, la splendeur qui se manifestent sur le vilage des Saints qui vi-

*On expose
le point pré-
cis de la dif-
ficulté.*

(a) *Consult.* 43, tom. 5.

(b) *Lib.* 25.

(c) *Lib.* 1. *Decaduma*

LIT. CLX: vent encore, ou quand on doit les rapporter au miracle.

Difficultés touchant la lumière qui paroît sur le visage des Saints. La déposition des témoins qui assurent avoir vu la chose, peut occasionner plusieurs embarras. Car 1°. outre les conditions dont nous avons parlé ailleurs, & sans lesquelles ils ne méritent pas qu'on leur ajoûte foi, il est très-important de bien observer qu'il s'en trouve quelques-uns parmi eux qui s'imaginent & qui disent avoir vu des lumières dont l'éclat se répandoit sur les objets, pendant qu'il n'y avoit ni objet éclairé, ni lumière réelle; er-

Première difficulté.

reur qui, selon Galien (a) expliquant Hippocrate, provient de la surabondance du sang qui se porte au cerveau, & des exhalaisons vaporeuses qui remontent. Donat (b) l'attribue au cours des esprits animaux qui servent à la vue, ou à la mauvaise disposition des organes de ce sens. Un témoin ayant déposé dans la Cause d'un certain Serviteur de Dieu, qu'il avoit vu son visage tout brillant de lumière, dans le tems qu'il prêchoit; le Pro-

On croit quelquefois voir ce qu'on ne voit pas en effet.

(a) *In 1. de arte curandi ad Glaucum, & ad textum 4, lib. 2, de ratione victus acuto.* (b) *De medicâ histor. mirabili, lib. 2, cap. 9.*

moteur de la Foi , qui étoit notre Eminentissime Auteur , objecta que le témoignage d'un seul ne suffisoit pas , & que d'ailleurs ce témoin avoit la tête penchée vers la terre ; qu'il l'avoit relevée tout-à-coup & dans un moment où il avoit en face le soleil , auquel le Prédicateur tournoit le dos ; ce qui lui avoit fait paroître le visage de celui-ci tout rayonnant , quoique les rayons partissent du soleil & non de son visage. Il est à présumer qu'on trouva l'objection du Promoteur trop forte pour entreprendre de la réfuter.

LIT. CLER.

La seconde difficulté qui se présente ici est , sans contredit , plus sérieuse que la première : car sans parler de certaines herbes & pierres qui brillent naturellement la nuit , il est constant qu'il y a certaines flammes qui environnent , sans miracle , la tête des hommes , & qu'il y a des hommes desquels il part un feu naturel , non pas , à la vérité , à la manière d'une flamme qui s'éleve de la tête , mais à la façon des étincelles qui voltigent & qui se répandent , & qu'ils paroissent quelquefois environnés de rayons & de lumières qui ne touchent pas immédiatement leur personne , mais qui

*Seconde
difficulté.*

N ▼

*On cite des
exemples qui
font voir
qu'il y a des
lumières ex-
traordinaï-
res qui sont
cependant
naturelles.*

s'attachent plutôt à leurs habits, à leur lance, à leurs armes, ou à ce qu'ils portent à la main. Ce que Virgile (a) chante d'Ascanius, dont la chevelure brilloit d'une lumière subtile & légère qui ne faisoit que l'effleurer; ce que Livius (b) rapporte de Servius Tullus, à qui il arriva pendant le sommeil d'avoir la tête toute en feu, sans qu'il y ressentit la moindre douleur; ce que nous lisons dans la vie d'Alexandre le Grand, qui se trouvant aux mains avec les Indiens, & éprouvant de leur part la plus vigoureuse résistance, la colère le transporta au point qu'il jetta, non dans le sens figuré, mais réellement, feu & flammes; ce que Cohausen enfin (c) nous apprend de la nature & de l'origine de cette lumière mince & déliée qui environ-

(a) *Ecce levis summo de vertice visus Iuli;
Fundere lumen apex, tactuque innoxia
molti*

*Lambere flamma comas & circum tem-
pora pasci.*

(b) *Lib. 1. Deca-
dum, ubi sic: Contigit
Servio Tullo dormien-
ti, ut caputejus illæsum
arderet, quod indi-
cium fuit futuræ dig-*

nitatis.

(c) *In lib. cui titulus;
novum lumen phospho-
ris accensum, part. 1,
sect. 2, sub sect. 1.*

ne quelquefois les hommes , sans leur faire aucun mal : tout cela , Mr. , trouve fort bien ici sa place.

Sennert (a) parlant de cette même lumière qui , à raison de la grande réfraction de ses rayons , ne fait qu'effleurer * , & ne peut être mal-faisante , en attribue la cause aux exhalaisons subtiles & grasses qui s'attachent au poil des animaux , ou aux habits.

* Les Latins l'appellent ignis lambens.

Il prétend encore que les feux des animaux naturellement très-chauds , ou extrêmement échauffés par une violente course , peuvent produire le même effet. Frassen (b) , Rista (c) & Reges (d) enseignent à-peu-près la même doctrine , qui semble confirmée par celle de Sanctorius (e). Ce célèbre Professeur en Médecine dans l'Université de Padoue démontre , qu'il se fait une transpiration insensible par les pores du corps humain , si abondante , que si l'on mange & si l'on boit en un jour la quantité de huit livres , il en

Causes des lumières extrêmement déliées & raréfiées.

[a] *In Epitome Physica*, lib. 4, cap. 2, oper. tom. 1.

[c] *In sua meteorologia*, lib. 1, cap. 6.

[d] *Quest.* 35.

[b] *In sua philosophia academica*, de Meteoris, disput. 2, §. 6.

(e) *De ponderatione insensibilis transpirationis*, Aphorism. 6.

sort environ cinq livres par la transpiration insensible : d'où on peut inférer que les flammes subtiles, & les rayons de lumières raréfiés, qui en s'attachant légèrement à certains objets, les rendent lumineux & éclatans, peuvent trouver leur aliment dans les corpuscules & les petites parties qui s'exhalent insensiblement & sans cesse par les pores du corps. Rien, Mr., en tout cela que de vraisemblable; mais ce qui demeure pour constant, c'est que Dieu excite quelquefois ces espèces de météores, comme des présages de quelque grand événement; & alors il semble qu'on peut leur donner rang dans l'ordre des miracles; mais de la troisième classe seulement, remarque Bartholin (a), parce que Dieu ne crée pas immédiatement une nouvelle lumière, & qu'il se sert des causes naturelles pour la produire.

Dans quelque classe qu'on place le miracle, ce n'est toujours qu'après qu'on s'est bien assuré de la vérité du fait miraculeux; & pour cela on ne se contente pas que les témoins ayent

(a) *In tract. de luce 1. in quo querit. An hominum & brutorum, lucis animalis autem lib. 3, cap. 7, problem. immediatus sit Deus?*

toutes les qualités communes qu'on exige dans tous ceux dont la déposition doit servir de base à un jugement juridique; on exige de plus ici qu'on prouve que ceux qui déclarent avoir vu une lumière, une splendeur extraordinaire, jouissent d'une parfaite santé, & qu'ils n'ont pas été atteints d'aucune de ces maladies pendant lesquelles il brille souvent aux yeux du malade, des soleils, des étoiles, des clartés imaginaires. Leur imagination mérite aussi un examen particulier; car les objets extérieurs, dit Saint Thomas (a), ou le dérangement des espèces & des humeurs, peuvent occasionner dans nos sens & dans nos puissances un tel changement, que nous croyons voir & entendre ce que nous ne voyons ni n'entendons. Horace en cite un exemple remarquable dans la personne d'Argis (b). Le sage &

En matière de lumières & de splendeurs extraordinaires, on exige dans les témoins des qualités plus que communes.

(a) 1. *Part.*, *quest.* 112, *art.* 3. *in corpore.*

(b)... Fuit haud ignobilis Argis,

Qui se credebat miros audire tragædos,

In vacuo lætus fessor, plausorque theatro:

Cætera qui vitæ servaret munia rectæ,

Mirè bonus, &c.

302 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu*,
grave Aurele Baccius de Sienne qui
a rapporté avoir vu la tête de Saint
Philippe de Neri environnée d'une lu-
mière qui formoit comme un diadème
d'or , pendant que le Saint célébroit
les divins mystères , rapporte en mé-
me tems que pour s'affurer si ses yeux
ne le trompoient pas , il les avoit sou-
vent détournés ailleurs , frotés des
mains & d'un linge , fixés sur la tête
des autres ; & qu'il n'étoit demeuré
convaincu de la vérité de sa vision ,
que lorsqu'après avoir jetté les yeux
sur la tête des autres assistans , il s'étoit
apperçu que la tête de Philippe étoit
la seule qui fût couronnée. S'il n'avoit
pas aussi été le seul à le remarquer ,
la preuve du prodige étoit complète.
C'est la remarque que fait le Père Phi-
lippe - Marie de Saint-Paul , dans son
*Traité des Apparitions saintes dans la
chair de Saint Jean de la Croix* ; & c'est
ce qu'on peut inférer de la vie de Saint
François de Sales , où Augustin de Sa-
les , pour établir incontestablement la
réalité de la lumière miraculeuse qui
avoit éclaté sur le visage du Saint , un
jour qu'il expliquoit à son peuple les
Commandemens de Dieu , appelle en
témoignage tout ce peuple même qui

en avoit été spectateur. Il est vrai que la déposition d'un seul témoin peut suffire; mais il faut pour cela qu'une sainteté & une prudence plus que communes le mettent au-dessus de toute exception.

Les qualités des témoins ne contribuent donc pas peu à faire admettre dans la classe des miracles, ou en faire rejeter, l'apparition du phénomène dont nous parlons. Il en est ainsi de la nature de la lumière dont on suppose l'apparition : car si cette lumière avoit un éclat extraordinaire, si elle avoit duré longtems; si elle paruoit de jour & non de nuit; si celui sur qui elle se fixoit, se distinguoit par la pureté de ses mœurs & la sainteté de sa vie; si elle s'étoit fait appercevoir durant l'exercice de quelque bonne œuvre; si elle avoit été suivie de la conversion des spectateurs, ou de quelqu'autre avantage spirituel; si enfin le Serviteur de Dieu qu'elle regarde, avoit opéré d'autres miracles déjà approuvés par la Sacrée Congrégation; toutes ces circonstances réunies seroient bien propres à persuader que la lumière en question auroit été une manifestation véritable de la sainteté du

Il faut bien examiner aussi la nature des lumières extraordinaires qui ont apparu, avant de les admettre au rang des miracles.

304 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu* ;
LET. CLX. Serviteur de Dieu. Bollandus & ses
 Continuateurs présentent ici une mul-
 titude d'exemples qui confirment tout
 ce que nous venons d'avancer.

Il y a cer-
 tains feux
 qui consu-
 ment les
 corps hu-
 mains où ils
 se sont allu-
 més.

On peut, Mr., y avoir recours. En
 attendant, disons aussi un mot de cer-
 tains feux dévorans qui consomment les
 hommes dans les corps desquels ils se
 sont allumés. Donat (a) rapporte
 l'exemple d'une femme Juive, & Bo-
 rel (b) celui d'une autre femme qui
 en mourant, vomissoit des flammes.
 Jean-Chrysofôme Sturnius (c) aver-
 tit ceux qui se livrent à la passion du
 vin, que leurs entrailles trop échauf-
 fées sont exposées au même embrâ-
 sement. Mais je crois, Mr., que nous
 nous écartons de notre sujet, & que
 le feu dont Dieu s'est quelquefois ser-
 vi pour se venger de ses ennemis, y
 a plus de rapport.

Supposons donc qu'un feu vengeur
 ait consumé quelqu'un, & qu'on pro-
 pose ce terrible événement comme
 un prodige : que faudra-t-il en pen-
 ser ? Nous lisons dans Guillaume Lin-

(a) *De medicâ bis- vas. 69, pag. 169.*
tor. mirabili, lib. 4, (c) *In Ephemer. ger-*
 62. § 256. *man. an. 10, pag. 53.*
 : (b) *Centur. 2, obser-*

dan que certains Iconoclastes, dans le moment même qu'ils brisoient l'image de Saint Antoine, furent saisis d'un feu sacré qui les dévora. D'où on peut conclure que, si en des cas semblables, le feu ne provient pas de quelque cause naturelle extérieure, & que si un Serviteur de Dieu l'avoit prédit longtems auparavant qu'il eût paru, comme devant venger quelque crime énorme, ou procurer la gloire de Dieu, il porteroit alors des caractères suffisans pour trouver place parmi les miracles. Celui qui s'opéra pour venger Saint Martin du mépris que l'Empereur Valentinien lui avoit marqué, n'étoit certainement pas équivoque. L'Empereur n'avoit pas daigné se lever pour saluer le Saint Evêque; mais un feu qui sortit tout à coup du siège où il étoit assis, le força bientôt non-seulement de se lever, mais encore de se prosterner aux pieds du Saint (a).
Je suis, &c.

(a) *Venantius, For- Martini Latino carmi-
-unatus, in vitâ Sancti ne conscriptâ, ubi sic:*

Hinc celer exiliit rapiens se Cæsar &
ardens,
Martini genua amplectens, &c.

L E T T R E C L X I.

Sur la longue abstinence du boire & du manger : doit-on l'attribuer au miracle ? & comment ?

LET. CLXI.

*Exemple
mémorable
de la plus ri-
goureuse ab-
stinence.*

EN analysant le second tome de l'Ouvrage de notre Éminentissime Écrivain, nous avons, Mr., observé que le Bienheureux Nicolas Flue Hermite avoit vècu vingt - deux ans sans boire ni manger, & nous avons pour garant de ce fait Michel - Ange Lapius autrefois Promoteur de la Foi, dans la lettre qu'il écrivit à ce sujet à l'Abbé Michel, & traduite de l'Italien en Latin par Valentin Steber qui la fit imprimer à Rome l'an 1661. Cette lettre porte que le Bienheureux Nicolas avoit tellement accoutumé son tempérament à la plus rigoureuse abstinence, que l'Évêque de Constance lui ayant ordonné de prendre un seul morceau de pain & une larme de vin, son obéissance pensa lui coûter la vie, n'ayant pu digérer le peu qu'il avoit pris. Voilà, assure Lapius, en concluant sa lettre, ce dont il est fait mention chez tous les Écrivains, sans excepter même

ceux qui pensent mal de la Religion Catholique. Et voilà, Mr., ce qui a donné lieu à la question, si des jeûnes extrêmement rigoureux & longs doivent être comptés au nombre des miracles? question sur laquelle le Saint Siège n'a pas encore jugé à propos de prononcer.

LET. CLXI.

Jeûnes extrêmement rigoureux & longs sous-ils miraculeux ?

Cependant Moïse (a), Élie (b) & JESUS-CHRIST (c) jeûnèrent quarante jours sans boire ni manger: car l'abstinence du boire a toujours passé dans la Synagogue pour être aussi essentielle au jeûne que l'abstinence du manger. Elle passoit encore pour telle dans la primitive Eglise, selon la remarque qu'en fait Dom Calmet (d). Nous apprenons de Rufin (e) que l'Abbé Sylvain empêcha son Disciple Zacharie qui se trouvoit altéré des fatigues du chemin, de boire de l'eau qui se présentoit à sa soif, en lui disant: Souvenez-vous, Zacharie, qu'il est jeûne aujourd'hui: *Zacharia, hodiè jejunium est.* Ce fut pour la mê-

Exemples de Jeûnes très-longes & très-austères tirés de l'Ecriture Sse.

Les premiers Chrétiens croyoient que dans un jour de jeûne, il n'étoit pas plus permis de boire que de manger.

[a] Exod. 34.

ubi sic: Invenit Discipulus ejus aquam, &

[b] Deuteronom. 9.

volebat bibere; cui

& lib. 2 Reg. cap. 19.

Abbas Sylvanus: Za-

[c] Matth. 4.

charia, hodiè jeju-

[d] Ad dictum cap.

nium est.

[e] In vitis Patrum,

nium est.

LET. CLX.

me raison que Fructueux Evêque de Tarracone étant conduit au martyre, ne voulut point accepter un petit rafraîchissement qu'on lui offroit dans une coupe. Il n'est pas encore, dit-

** Dans la primitive Eglise on ne mangeoit dâs les jours de jeûne qu'à l'heure de None, c'est-à-dire, à 3 heures après midi.*

il, l'heure de none *, & la mort même ne sera point capable de me faire porter à la Loi sacrée & inviolable du jeûne, la moindre atteinte. Le

Poëte Prudence n'a pas oublié de relever par ses vers (a) ce trait admirable d'une fidélité & d'une fermeté vraiment chrétienne, & a fourni par-

là une preuve bien authentique qu'avant que les Chrétiens se fussent relâchés de leur primitive ferveur, la privation du liquide, aussi bien que du solide, étoit regardée chez eux comme appartenante à la substance du jeûne ecclésiastique: en sorte qu'ils se seroient fait un crime de boire avant l'heure à laquelle il leur étoit permis de manger, & qui étoit la neuvième heure du jour.

Les premiers Fidèles ne croyoient pas qu'il leur fût plus permis de boire que de manger, avant la neuvième heure du jour.

Mais encore une fois, peut-on,

[a] *Hymno 6, vers. 54, ubi sic:*

Jejunamus, ait; recuso potum.

Nondum nona diem resignat hora:

Nunquam cum violabo jus dicatum;

Nec mors ipsa meum sacrum resolvat.

fans miracle, jeûner très-austèrement & très-longtems ? C'est ce dont il s'agit ici. Les jeûnes, par exemple, de Moyse, d'Élie & de JESUS-CHRIST étoient-ils miraculeux ou non ?

LET. CLXI.

Cette question, Mr., ne souffre aucune difficulté parmi les Théologiens, qui enseignent tous qu'ils furent miraculeux; avec cette différence cependant que Moyse & Élie eurent besoin du secours d'une vertu divine & étrangère pour porter leur jeûne jusqu'au long terme de quarante jours, & que JESUS-CHRIST n'eut besoin pour cela que de sa propre vertu. Mais JESUS-CHRIST souffrit-il la faim dans chaque jour de sa sainte quarantaine, ou s'il ne la sentit qu'après que les quarante jours furent expirés ? Nous répondons avec Dom Calmet (a), que, selon l'opinion la plus commune & la plus conforme au sens littéral du Texte Sacré, le Sauveur n'eut faim qu'après quarante jours de jeûne : *Postea esuriit*. Jusques-là le démon avoit été dans l'appréhension, & dans l'inquiétude sur l'état & la personne de JESUS-CHRIST; mais voyant qu'il

Les Jeûnes de Moyse, d'Élie & de Jesus-Christ furent miraculeux.

[a] *Comment. litt. sur le chap. 4. de Sainct Matthieu.*

sen toit la faim , il ne douta plus que ce ne fut un vrai Homme ; & il se trompa à sa grande honte & à sa grande confusion. On propose encore ici quelques - autres questions touchant la manière dont JESUS-CHRIST jeûna , mais elles ne vous paroîtroient peut - être pas , Mr. , moins étrangères à notre sujet que la précédente : qu'il nous fuffise donc de sçavoir qu'il y avoit du surnaturel , du divin & du miraculeux dans le jeûne de JESUS-CHRIST , d'Élie & de Moÿse.

Moÿse , Élie & JESUS-CHRIST ont eu plusieurs imitateurs de l'austérité & de la longueur de leurs jeûnes. Pour s'en convaincre , on n'a qu'à parcourir les Annales de l'Eglise. Au rapport des Continuateurs de Bollandus (a) , Saint Gerasime Abbé vécut quarante jours sans prendre d'autre nourriture que la Sainte Eucharistie ; & Saint Patrice Apôtre d'Irlande passa vingt jours entiers sans rien manger , plutôt que de faire usage des viandes qui avoient été immolées aux Idoles. Théodoret (b) raconte de Saint Si-

Exemples de Jeûnes les plus rigoureux & les plus longs, tirés de l'histoire ecclésiastique.

[a] *In actis Sanctor.* [b] *In hystor relig.*
Martis tom 1 , & tom. cap. 36.
2. ejusdem mensis.

méon Stylite , qu'il avoit jeûné plusieurs carêmes sans boire ni manger ; & Raynaud (a) , d'une recluse qui pendant les sept ans qui avoient précédé la mort , s'étoit contentée pour tout aliment de participer tous les Dimanches au Corps du Seigneur ; ce qui ayant été rapporté à Hugues Evêque de Lincolne , ce Prélat la mit sous la garde des Prêtres & des Clercs , avec ordre de la bien observer pendant quinze jours , & il se trouva effectivement qu'elle les avoit passés en gardant même le jeûne naturel. Ceux qui souhaiteroient ici un plus grand nombre d'exemples , trouveront de quoi se dédommager chez Bozzius (b) , Robert Gaguin (c) , Savonarola (d) & dans les Annales des Frères Mineurs (e).

Dira-t-on , Mr. , que les exemples qu'on vient de citer ne doivent pas , quelque extraordinaires qu'ils paroissent , être censés miraculeux , puisque Saint Thomas (f) enseigne que

Objection
 qu'on peut faire contre les exemples qu'on vient de citer , pour prouver qu'ils ne sont pas miraculeux.

[a] *Ad an. 1225.*

[d] *Traët. 6, cap. 14.*

[b] *De signis Ecclesie, lib. 15, cap. 2.*

[c] *Ad an. 1309, num 14.*

[e] *Lib. 5, histor. Francorum.*

[f] *3. Part. quest. 77, art. 5.*

LIT. CLXI. les espèces sacramentelles sont nour-
rissantes , & que Nicolas Pectoratus
Moine Studite (a) reproche , pour cette
même raison , aux Latins , de célébrer
en carême les divins Mystères ? D'où
quelques Écrivains ont conclu , que
les Grecs étoient dans cette erreur ,
que la communion rompoit le jeûne.
» On ne célèbre pas , disent - ils , dans

* *Livre ecclésiastique à l'usage de l'Eglise Grecque.* » leur Triodion * la Messe des préfanc-
» tifiés parce que tout le mon-
» de jeûne. » Or ils entendent par cette
Messe , non pas celle où l'on confa-
cre le Corps du Sauveur , mais celle
où l'on consomme les Espèces Sacrées
qui avoient déjà été consacrées.

Réponse.

*St. Tho-
mas n'a ja-
mais pensé
que l'usage
des espèces
sacramentel-
les suffisoit
pour conser-
ver longtems
la vie.*

Il vrai que les Espèces Eucharistiques
sont nutritives ; mais Saint Thomas
qui l'enseigne , ne dit nulle part qu'elles
suffiroient, sans miracle , pour conser-
ver la vie pendant les semaines, les
quarantaines & les années entières :
elles ont pour cela , au jugement de
Bordon (b), trop peu de solidité &
de consistance. L'argument qu'on tire

[a] *Biblioth. Pa-* observatis? Solventes
trum, tom. 18, pag. hoc in tempore minis-
408, ubi sic: Quomo- trationis Missâ.
dò jejunium usque ad [b] *De miraculis*,
horam diei nonam *medit.* 16, num. 12.

du

du Triodion des Grecs n'a rien moins que de solide, puisque la Sacrée Congrégation travaille depuis le Pontificat d'Urbain VIII. à la correction de ce Livre, & qu'il ne seroit nullement surprenant qu'elle en fit retrancher les mêmes paroles que nous venons d'en extraire: car personne n'ignore que la Messe des présanctifiés fût d'usage chez les Grecs pendant le carême. Le Prêtre qui célébroit le Dimanche, détachoit de l'Hostie qu'il avoit consacrée autant de particules qu'il y avoit de jours: il les trempoit dans le Précieux Sang, & les mettoit ensuite dans le saint Ciboire pour y être conservées jusqu'au samedi, qui étoit le jour destiné pour la célébration de la Messe des présanctifiés.

Le Triodion des Grecs ne prouve rien.

Ce n'est donc pas aux Grecs qu'il faut attribuer l'erreur d'avoir cru qu'on violoit le jeûne par la participation sacrée du corps & du sang du Seigneur; mais au Moine Nicetas, que le Cardinal Humbert Légat apostolique a vivement réfuté (a), & qu'il traite

Ce n'est pas aux Grecs, mais au Moine Nicetas, qu'il faut reprocher l'erreur d'avoir cru que l'on violoit le jeûne par la Communion.

(a) In opusculo adversus Nicetam, tom. 18 Biblioth. Patrum, pag. 412, ubi sic: Sed

perfidè Stercorianista. Ergò ô pestifer leno, antiqui serpentis, qui conaris astutiâ tuâ cor-

Nicetas est vigoureuse-ment réfuté



LET. CLXI. de perfide Stercorianiste & de Ministre de l'ancien serpent, qui s'efforçoit par le Cardinal Humbert. de persuader par ses artifices que nous corrompions l'intégrité des jeûnes, en mangeant la vie incorruptible.

En voilà suffisamment, Mr., touchant les jeûnes qui, sur l'autenticité des Écritures ou de l'Histoire Ecclésiastique, passent pour miraculeux. Mais il y a des jeûnes qui, malgré toute leur rigueur & leur longue durée, n'ont rien de surnaturel & de divin. Bien plus, il faut quelquefois se défier des

Il faut se défier des grands Jeûneurs ; & quand ?

grands jeûneurs : & c'est, lorsqu'on a lieu de craindre que leur longue abstinence ne soit que feinte & apparente, ou en effet des artifices du démon.

Exemples de longs Jeûnes, mais diaboliques, feints & apparens seulement.

Une fille arabe obsédée du malin esprit, avoit dit le Cardinal Baronius (a), passé environ soixante-dix jours & autant de nuits, sans prendre aucune espèce d'aliment, ni de boisson ; mais on voyoit paroître au milieu de la nuit un certain oiseau qui lui mettoit je ne

rumpere sensus Christi Sponsæ quæ est Ecclesia, ut excidatur à charitate tanti & talis Sponsi ; credis nos, vitam incorruptibilem comedentes, corrup-

pere integritatem jejuniorum, velut aliquo cibo corruptibili.

[a] *Ad an. Christi 434, num. 15. & sequentibus.*

ſçais quoi dans la bouche. N'a-t-on pas vu un nommé Antoine Picei qui s'étoit fait passer pour un Saint en Italie, en Sicile & en Espagne, parce qu'il avoit trouvé le ſecret de perſuader au peuple qu'il pouvoit jeûner quatorze jours de ſuite, & qu'il étoit en commerce avec les Anges? On découvrit ſon impoſture, continue Jovinien Pontanus qui raconte ce fait (a); & on trouva qu'il vivoit de la chandelle dont il faisoit ſa proviſion en hyver, & qui étoit compoſée de ſucré, de canelle & de la chair de volaille bien hachée, le tout étant renfermé ſous une enveloppe ſuperficielle de ſuiſ qui en faisoit la liaiſon. Mais ces jeûnes apparens & frauduleux ſont étrangers aux Cauſes de Béatification & de Canonisation, où, comme je l'ai répété pluſieurs fois & peut-être trop ſouvent, l'approbation des vertus dans le degré héroïque écarte tout ſouçon de fraude & de ſupercherie en toute matière, & par conſéquent en matière de jeûne.

Il ne s'agit pas ici des Jeûnes feints & apparens, mais des réels & des véritables.

Ne parlons donc plus, Mr., des abſtinences feintes ou diaboliques; arrêtons nous déformais à ces longues

[a] Lib. 2. de ſermone.

*Opinions
des Médecins
sur la lon-
gueur des vé-
ritables Jeû-
nes.*

abstinencēs qui n'ont rien que de réel & de véritable , & écoutons encore une fois les oracles du prince des Médecins. Ceux , dit Hippocrate (a) , qui demeurent sept jours sans rien prendre du tout , ne peuvent plus manger quand ils le souhaitent , parce que leur estomach refuse les alimens. Sur quoi Vallesius (b) observe que Daniel dans la fosse aux Lions reçut le sixième jour de quoi manger , dans la crainte qu'il n'eût pû soutenir le septième sans mourir de faim. Ce terme ne paroît pas décisif à quelques - autres , qui prétendent qu'eu égard à la variété des tempéramens , des âges , des climats , des saisons & des coûtumes , on peut porter le jeûne naturel jusqu'à l'onzième jour. Tel est le sentiment de Zachias (c). Fortunius Licetus (d) ne se borne pas - là ; il produit plusieurs exemples de personnes dont les unes ont vécu dix jours , les autres vingt , les autres quinze ; quelques - unes même plusieurs années dans une priva-

(a) *Lib. de carnibus , in fine.* legal. lib. 4 , tit. 1 ;
quæst. 7 , num. 6.

(b) *De sacrâ philosophiâ , cap. 13.*

[c] *Quæst. medico-*

[d] *In suo opere de iis qui diu vivunt sine*

alimento.

tion générale de toute espèce de nourriture. Jean Vierus (a) au contraire ne reconnoît point de jeûne naturel au-delà du septième jour. Il soutient que les exemples & les expériences qu'on oppose à son opinion, sont, ou autant de fables, ou autant d'illusions & de prestiges, & qu'on doit attribuer à un secours surnaturel & divin, un jeûne naturel soutenu pendant sept jours sans épuisement de forces; pourvu cependant que le démon ne s'en soit pas mêlé. Mais si Jean Vierus traite de fabuleux, & de quelque chose de pis, ce qui est rapporté par Fortunius Licetus; Gaspar de Reges (b) prenant le parti de ce dernier, blâme hautement l'incrédulité de ceux qui refusent d'ajouter foi à des faits avancés sur la parole de gens que leur science & leur probité rendent très-croyables, & confirmés par le témoignage des Magistrats mêmes.

Après tout, Fortunius Licetus n'établit pas son sentiment sur l'autorité seule: il l'étaie encore de raisonne-

[a] *In suo opere de rum quest. elyseo cam-*
Lamiis & Commentitiis 90, *quest. 58, num.*
Jejuniis. 7 & 28.

[b] *In suo jucunda-*

LIT. CLXI. mens qu'il tire de la nature des choses mêmes. La nutrition , dit - il , n'est nécessaire à la conservation de la vie animale , qu'autant qu'elle répare l'humide radical que la chaleur naturelle absorbe continuellement ; celle-là devient donc inutile toutes les fois que celle-ci cesse de consumer l'humide radical : or cette consommation se suspend par l'égalité qui se trouve entre le degré de l'humide radical & celui de la chaleur naturelle ; & alors un homme peut , sans boire ni manger ; vivre aussi longtems que dure cette égalité.

Sentiment de Zacchias touchant la Cause de la longue durée des Jeunes naturels.

Oui : mais cette égalité de degrés est - elle possible ? Zacchias n'en croit rien : il la regarde comme un songe & un être de raison. Il enseigne (a) que , supposé qu'il y ait quelques - uns qui vivent longtems sans prendre aucune nourriture extérieure , cela vient de ce qu'il s'est formé dans leur corps un amas d'humeur crue & pituiteuse ; amas qui exige le concours de certaines circonstances. 1°. Il faut que la chaleur naturelle ne soit ni vive ni forte , mais tempérée & foible même ,

(a) *Quæst. medico-legal. lib. 4. tit. 1. quæst. 7. num. 6.*

comparée à la quantité des humeurs. 2°. Il faut de plus que les pores de la peau soient bien resserrés ; parce que par ce moyen , non-seulement la chaleur naturelle se dissipe moins , mais il se forme encore un nouvel amas d'humeurs. 3°. Il faut enfin que la pituite & les humeurs crues qui tiennent lieu d'alimens extérieurs , ayent quelque chose de gras & d'onctueux qui serve à entretenir la chaleur , à peu-près comme l'huile sert à l'entretien d'une lampe. Reges croit devoir prendre une route différente de celle de Zacchias , pour expliquer d'une manière naturelle certaines diètes dont la nature paroît incapable. Il les attribue à une espèce d'état extatique où tombe dans le cœur la chaleur naturelle que le cœur communique. Zacchias a-t-il mieux rencontré ? Jugez-en , Mr. , & soyez persuadé qu'il y en a d'autres qui ont encore bien moins rencontré que lui. Licetus est réfuté par Zacchias , celui-ci par le Cardinal de Lauræa , & Reges doute fort que son opinion de la chaleur extasiée puisse faire fortune.

*Opinion
de Reges sur
le même su-
jet.*

Quel parti prendrons-nous donc ici , Mr. ? Celui de profiter de tout ce qui

LET. CLXI. a été dit, pour distribuer les longs jeûnes en deux différentes classes. Plaçons dans la première les jeûnes *furnaturels*, & les naturels dans la seconde; cet ordre établi, il ne nous restera plus qu'à examiner quels sont les longs jeûnes qu'on doit rapporter à la première classe, & quels sont ceux qui appartiennent à la seconde. Zacchias (a) fait dépendre cet examen de celui des trois circonstances que nous avons rapportées avec lui un peu plus haut: en sorte que, selon sa doctrine, les longs jeûnes où ces trois circonstances ont concouru, doivent être regardés comme naturels; & au contraire on doit juger qu'ils sont *furnaturels*, supposé qu'une seule de ces circonstances y ait manqué: & selon lui, il en manque toujours quelqueune, dès que le jeûne naturel est porté au-delà du dixième ou de l'onzième jour; d'où il conclut que les jeûnes de Moyse, d'Elie & de JESUS-CHRIST étoient miraculeux. Reges (b), en admettant plusieurs diètes miraculeuses, ne donne aucune

(a) *In loco superius laudato*, num. 57 & num^o 130.
58.

& la Canonisation des Béatifiés. 321
règle pour les discerner de celles qui **LIB. CLXI.**
ne le sont pas.

Il n'en est pas ainsi, Mr., de ceux qui ont écrit sur la matière de la Béatification & de la Canonisation des Saints. Un Serviteur de Dieu, disent-ils, a-t-il demandé la grace de prouver quelque vérité de Religion par l'épreuve d'un long jeûne? L'a-t-il soutenu sans défaillance & diminution de ses forces ordinaires, & se contentant pour toute nourriture & pour tout breuvage, de manger la Chair & de boire le Sang du Sauveur? Se distinguoit-il d'ailleurs par la pratique des vertus héroïques? Son jeûne est censé avoir eu une cause surnaturelle & divine. Il n'est pas même nécessaire pour cela, au jugement du Cardinal de Lauræa (a), que toutes les circonstances favorables qu'on vient d'exprimer aient concouru ensemble; une seule suffit. Pignatelli (b) consulté sur la question que nous traitons, y répond par une distinction: il convient que les longues abstinences sont miraculeuses dans les Saints, mais il nie

*Règles
auxquelles
on peut con-
noître qu'un
long Jeûne
est miracu-
leux.*

[a] *In 3. lib. Senten. tom. 4, disput. 20, de miraculis, art. 24.*
[b] *Consult. 33, num. 138, tom. 4.*

LET. CLXI.

qu'elles soient telles dans les personnes profanes. Il explique sa distinction, & il conclut après plusieurs raisonnemens, que le jugement sur l'héroïsme des vertus doit précéder celui qu'on porte sur la nature des jeûnes.

*Nouvelles
conditions re-
quises pour le
miracle en
matière de
Jeûnes.*

Pignatelli dit vrai, Mr.; mais il n'en dit pas assez. On exige de plus pour le miracle la preuve du fait; c'est-à-dire, qu'il faut démontrer que le Serviteur de Dieu s'est abstenu de tout aliment & de toute boisson pendant tout le long tems qu'on prétend que l'abstinence a duré. Ce n'est pas tout: on doit observer si le jeûne n'auroit pas commencé avec quelque maladie; car en ce cas on peut, sans miracle, soutenir le jeûne même naturel pendant plusieurs années. Nous en voyons un exemple insigne dans le tome 4^e. du Supplément à l'Histoire Critique des Pratiques Superstitieuses par le Père le Brun. Supposé que la maladie n'ait eu aucune part au jeûne, il est encore nécessaire de s'informer si la rigueur & la longueur de l'abstinence n'auroient pas altéré la santé. Ce n'est pas encore assez; on veut être informé du motif qui a porté à entreprendre un jeûne si rigoureux & si long.

JESUS-CHRIST & les Saints tant de l'ancien que du nouveau Testament, commencèrent les plus grandes œuvres par le jeûne. On porte l'information plus loin, & on demande si le jeûne n'auroit pas été accompagné de l'interruption des autres bonnes-œuvres. Le jeûne qui met obstacle à la pratique des autres vertus, n'est ni louable ni méritoire, selon St. Jérôme (a). Il ne l'est pas davantage, au jugement de St. Paulin, dans ceux qui s'abstiennent d'alimens sans s'abstenir du péché. » Que serviroit-il, dit-il, » en écrivant à la Dame Célantie, » d'atténuer son corps par l'abstinence, » si on bouffissoit son esprit d'orgueil ? Quel mérite y auroit-il d'avoir » le visage pâle à force de jeûner, & » de sécher en même tems d'envie ? » Qu'y auroit-il de si vertueux en se » privant de vin, si on s'enivroit de » colère & de haine ? Le jeûne dans lequel influeroit quelque circonstance vicieuse ne pouvant donc être un acte de vertu, seroit encore bien moins une œuvre miraculeuse.

Supposons cependant qu'il eût toutes les conditions que requiert le mi-

[a] *In epist. ad Demetriadem.*

LET. CLXI.

*Les Jeûnes
miraculeux
ne peuvent
avoir lieu
dans les Cau-
ses de Cano-
nisation.*

racle , ne pourroit-on pas le proposer comme tel dans une Cause de Canonisation ? Non , Mr. , parce que la Canonisation ne s'obtient qu'en vertu des miracles opérés depuis la concession du culte public dans la Béatification , & que la Béatification a été précédée du jeûne , puisque le Serviteur de Dieu n'a pu jeûner que de son vivant. D'ailleurs , on s'attache bien moins en matière de Béatification ou de Canonisation , aux miracles qui ont été faits pendant la vie qu'à ceux qui ont paru après la mort. Nous en avons déjà fait la remarque ; & nous avons observé de plus qu'en la même matière , il ne suffit pas qu'on reconnoisse dans une chose du surnaturel & du divin pour qu'on doive d'abord la faire entrer dans l'ordre des miracles à discuter. Nous l'avons fait voir en parlant des extases & des ravissémens , & nous avons dit qu'on ne les propose pas comme des miracles après la discussion des vertus ; mais qu'on les examine en même tems que celles - ci , dont ils sont les signes surnaturels , en ce qui regarde du moins la vertu de la prière : ce qui a donné lieu de douter s'il ne devoit pas en être de même

des longues abstinences, & si on ne doit pas les regarder plutôt comme des marques plus que naturelles propres à répondre de la pratique héroïque de la vertu de mortification & de pénitence, que comme des miracles. Rappelez-vous, Mr, le commencement de cette Lettre, & vous trouverez que nous la terminons par le même doute par lequel nous l'avons commencée. Je suis, &c.

LET T R E C L X I I .

De certains Miracles spirituels.

IL n'est pas rare, Mr., de trouver non seulement parmi les méchants & les libertins, mais encore parmi les gens de bien & craignans Dieu, des personnes qui ont à soutenir contre le démon impur des assauts si réitérés & si violens, que les Confesseurs craignent qu'elles n'en perdent l'esprit, ou qu'elles ne tombent dans le désespoir. Elles prient, elles veillent, elles crucifient leur chair; mais le jeûne, les veilles, la prière paroissent encore des armes trop foibles contre leurs sens rebelles. Une imagination folie

LET. CLXII.

Il se trouve des personnes violemment tentées par l'esprit immonde, & l'esprit de blasphème.

LET. CLXII. leur retrace sans cesse les images les plus voluptueuses , & plus elles s'efforcent de s'occuper de quelque bonne pensée , plus l'idée du mal leur devient importune. Qu'elles sont à plaindre ! Elles le sont bien plus encore lorsque le démon du blasphème vient attaquer la même place dont l'esprit immonde semble avoir déjà pris possession. Elles sont violemment tentées de nier l'existence des Saints , ou de croire du moins qu'ils ne sont ni attentifs à nos prières ni sensibles à nos besoins. L'idée blasphématoire d'un Dieu cruel qui se plaît à perdre les hommes , ou qui leur refuse les moyens de se sauver ; qui les pousse au mal , ou qui est aussi indifférent au mal qu'ils font , qu'au bien qu'ils pourroient faire , voudroit l'emporter sur la pensée si digne de Dieu , que nous avons en lui un père tendre , un père jaloux de notre bonheur , un père dont les soins charitables embrassent tout le cercle de notre vie.

Avis des Pères de la vie spir. tuel- le touchant une personne violemment Les maîtres de la vie spirituelle ayant été consultés sur le choix des remèdes qu'on devoit conseiller à un homme actuellement aux prises avec les deux redoutables ennemis que nous

venons d'indiquer ; quelques-uns furent d'avis de le recommander aux mérites d'un Serviteur de Dieu ou d'un Bienheureux, qui pendant sa vie s'étoit fait une étude principale de la pratique héroïque de la vertu de chasteté. L'avis fut suivi : on présenta à celui qui étoit tenté des reliques d'un Serviteur de Dieu ; il demanda avec une grande confiance, & très-instamment au Seigneur d'être délivré de la tentation, & à peine eut-il dévotement touché les reliques, qu'il se sentit exaucé. Les deux malins esprits le laissèrent en paix, & n'osèrent revenir à la charge. Il vécut dans la suite exempt de toute pensée contraire à la pudeur, ou aux dignes sentimens qu'on doit à Dieu & de ses Saints ; en sorte qu'il craignoit plus la tentation en toute autre matière, qu'en celle qui avoit tant de fois ébranlé son innocence. Ce fut le témoignage qu'il rendit de lui-même, & qui fut confirmé par celui de son Confesseur.

Une faveur si signalée paroïssoit miraculeuse : & en effet on agita la question, sçavoir, si on ne devoit pas en tenir compte comme d'un vrai miracle au Serviteur de Dieu qui avoit été

LET. CLXIII

tenté par le démon de l'impureté & celui du blasphème.

Un homme violemment tenté d'impureté & de blasphème est délivré de la tentation au tact des Reliques d'un Serviteur de Dieu.

Y avoit-il du miracle dans une faveur si singulière ?

LIT. CLXII. invoqué, & dont on avoit touché les reliques? On consulta là-dessus les plus célèbres Théologiens, qui répondirent que le fait étoit miraculeux, sinon en lui-même, du moins dans la manière dont il s'étoit passé; & ils confirmoient leur opinion par l'exemple de la belle-mère de Saint Pierre que JESUS-CHRIST guérit, par miracle, de la même fièvre dont elle auroit pu guérir naturellement. Le vénérable Serviteur de Dieu le Cardinal Bellarmin, à qui la même question fut proposée, douta qu'on pût à la rigueur attribuer au miracle la grace obtenue; mais il convenoit en même tems que cette grace étoit d'un ordre si singulier, qu'elle pouvoit équivaloir à tout vrai miracle, & qu'elle étoit un signe manifeste de la sainteté du Serviteur de Dieu à l'invocation duquel elle avoit été accordée. On eut enfin recours aux lumières des plus habiles Médecins, qui parurent favorables au miracle. Il est fort à présumer que les Consultants de la Sacrée Congrégation n'y furent pas opposés, ainsi qu'on le peut juger par les Bulles de Canonisation de Saint Raymond de Pennafort & de Saint Philippe de

Neri, où l'on relève le grand pouvoir que ces Saints avoient auprès de Dieu, par la délivrance miraculeuse de quelques personnes qui, à leur invocation, avoient cessé d'être poursuivies du même Ange de Satàn dont le grand Apôtre n'avoit pu éviter les poursuites.

LET. CLXII.

On propose une question semblable à celle que nous venons de traiter, au sujet de la justification de l'impie; & on demande encore si on doit la compter au nombre des œuvres miraculeuses?

La justification de l'impie doit-elle être regardée comé un miracle?

Saint Thomas (a), qui se forme cette difficulté, la résout en cette manière: Il faut sçavoir, dit-il, que dans les œuvres miraculeuses il se trouve ordinairement trois choses: la première se tient du côté de la puissance de celui qui agit, lorsqu'il est le seul qui puisse opérer; & en ce sens la justification de l'impie, aussi bien que la création du monde, & tout ce que Dieu seul peut faire, peut être appelé un miracle, mais un miracle improprement dit. La seconde chose regarde l'introduction d'une forme dans une matière qui en est naturellement incapable, comme il arrive dans la ré-

Réponse.

(a) I. 2. *Quæst.* 113, *art.* 10.

LET. CLXII. surrection d'un mort; & en ce cas; la justification de l'impie n'est pas miraculeuse, puisque l'ame étant créée à l'image de Dieu, n'est pas naturellement incapable de recevoir sa grace. La troisième chose enfin se prend du côté de la manière dont l'œuvre se fait; comme si on y avoit passé sur les loix ordinaires que suivent les causes secondes en produisant leurs effets: telle est la guérison subite d'une maladie, indépendamment de tous les secours de la nature ou de l'art. D'où le Saint Docteur conclut que la justification du pécheur est tantôt miraculeuse, & que tantôt elle ne l'est pas. Elle ne l'est pas, dit-il, lorsque selon le cours ordinaire de la justification, la conversion du pécheur ne s'opère que par degré: mais il y a du prodige & du miraculeux, lorsque sous la vive impression d'une grace victorieuse, le pécheur se convertit tout-à-coup, & acquiert la perfection de la justice.

La justification du pécheur est tantôt miraculeuse, tantôt elle ne l'est pas.

Cette doctrine de l'Ange de l'école est encore celle de l'Université de Salamanque (a), de Suarès (b) & de

[a] *In cursu theolog.* 4, *disput.* 4, § 2.
som. 6, *tract.* 15, *dub.* (b) *De Gratia*, lib.

la plûpart des Théologiens, qui enseignent communément qu'on doit reconnoître du miracle dans une conversion où le pécheur a paru passer tout-à-coup de l'extrémité du vice au comble de la vertu, & persévérer dans l'état d'une justice plus que commune.

Si vous souhaitez, Mr., quelques exemples de conversions subites, constantes & parfaites, miraculeuses par conséquent, Saint Augustin & Saint Bernard ont de quoi vous satisfaire. Voici ce que le premier raconte (a) d'un nommé Martial: » Cet homme, » dit-il, étoit des plus distingués dans » son état: il étoit d'un âge mur, & » ennemi déclaré de la Religion Chrétienne; mais il avoit un fils & un gendre qui s'étoient fait baptiser dans la même année. L'un & l'autre voyant leur père dangereusement malade, n'épargnèrent ni prières ni larmes pour l'engager à se faire Chrétien: ce qu'il refusa opiniâtrément, & en témoignant à ses enfans des sentimens d'indignation qui les obligèrent de se retirer. Son gendre eut en même-tems la pensée de l'aller

Exemples de conversions miraculeuses.

2, cap. 25, num. 7. *teste Dei, cap. 8.*

(a) *Lib. 22. de Civi-*

LET. CLXII. » recommander aux mérites de Saint
 » Étienne premier Martyr. Il y fut
 » en effet; & après avoir invoqué le
 » Saint avec toute la piété & la fer-
 » veur dont il étoit capable, & lui
 » avoir demandé d'obtenir de Dieu
 » pour son beau-père l'esprit de do-
 » cilité & la grace de ne pas différer
 » plus longtems de recevoir le Baptê-
 » me; il prit en se retirant quelques
 » fleurs de celles dont l'Autel du glo-
 » rieux Martyr étoit orné; il les mit
 » de nuit sous la tête du malade, qui
 » s'endormit là - dessus; & il n'étoit
 » pas encore jour qu'il s'écria: Qu'on
 » aille chercher l'Évêque: L'Évêque
 » est absent, lui répondit-on, (peut-
 » être étoit-il alors avec moi à Hyp-
 » pone, continue Saint Augustin):
 » Qu'on appelle donc les Prêtres, re-
 » pliqua le malade. Les Prêtres se pré-
 » sentèrent: il leur protesta qu'il
 » croyoit en JESUS-CHRIST; ils le
 » baptisèrent, & tous les assistans fu-
 » rent remplis de joie & d'admiration.
 » Pendant que Martial vécut, (c'est
 » toujours Saint Augustin qui parle,)
 » il avoit sans cesse à la bouche ces
 » paroles de Saint Étienne: *Seigneur*
 » *JESUS, recevez mon esprit.* Il igno-

» roit que ce fussent les dernières que
» le Bienheureux Martyr eût prononcé
» dans le tems que les Juifs le lapi-
» doient, & ce furent aussi les derniè-
» res que Martial proféra en rendant
» les derniers soursirs. »

Un autre exemple aussi mémorable que celui-ci, est tiré de la vie de St. Bernard. Il y est rapporté qu'un Moine séduit par les artifices du démon, en étoit venu au point de nier l'admirable transsubstantiation du pain & du vin dans le Corps & le Sang adorables de JESUS-CHRIST, & qu'il avoit persisté longtems dans cette hérésie. On le dénonça à Saint Bernard son Abbé, qui lui ordonna en vertu de la sainte obéissance de croire le même mystère qu'il avoit nié. Lié par ce précepte, il s'approche des Sts. Autels, quoiqu'incrédule à son ordinaire, du moins à ce qu'il lui sembloit; il communie, & se trouvant tout-à-coup éclairé en vertu des mérites du St. Abbé, il reçoit la foi des Sacramens, & la conserva dans toute sa pureté jusqu'au dernier moment de sa vie (a). St. Augustin attribue la con-

(a) *Ex lib. 7. vitæ criptæ in libro cui titulus Sancti Bernardi, def- lus, EXORDIUM*

LET. CLXII. version de Martial à l'intercession de St. Etienne, & celle du Moine est attribuée à la ferveur & à l'efficace des prières de Saint Bernard; & l'une & l'autre passent pour miraculeuses; parce qu'elles s'opérèrent en un instant, & qu'elles furent durables & constantes.

Les miracles spirituels ne tiennent lieu, ce semble, de miracles, dans une Cause de Béatification ou de Canonisation, qu'autant qu'ils sont accompagnés de quelque signe extérieur.

Quelque miraculeuses cependant que paroissent ces conversions, il semble, Mr., que pour qu'elles tiennent lieu de miracles dans une Cause de Béatification ou de Canonisation, il est nécessaire qu'elles soient confirmées par quelque signe extérieur, & que la vérité de ce signe soit dûment prouvée. Le témoignage du Converti, ni de son Confesseur, ne suffiroit pas pour cela, à moins que celui-là ne fût d'une probité si reconnue, que ce seroit faire injure à la probité même que de ne pas ajouter foi à sa déposition.

MAGNUM CISTERCIENSE distinct 2, cap. 6, post opera Sancti Doctoris, editionis *Abillonæ*, ubi sic... Constrictus igitur virtute obedientiæ Monachus, pœnitens sine fide, ut sibi videbatur, ad Altare accessit, communicavit sancti Patris merito illuminatus, fidem Sacramentorum recepit, quam etiam intermeratam usque ad diem mortis suæ conservavit.

La nécessité d'un signe extérieur s'infère de la doctrine de St. Thomas (a) sur les conversions miraculeuses, aussi bien que de celle de Suarès (b) & d'Araux (c). Peut-être pourroit-on citer quelque Cause de Béatification & de Canonisation où on auroit admis au nombre des miracles des conversions qui n'auroient été accompagnées d'aucun signe extérieur : mais en ce cas, il faudroit ou qu'on s'en fût rapporté au témoignage au-dessus de toute exception de celui qui atteste qu'il a été subitement converti, ou il faudroit dire que le Décret de Béatification ou de Canonisation étoit fondé sur d'autres miracles bien avérés.

Il y a trois conversions que les Théologiens ne font aucune difficulté de reconnoître comme miraculeuses. La conversion du Bon Larron, celle de Saint Matthieu, & la conversion de Saint Paul. Théophile Raynaud (d), après avoir beaucoup raisonné sur la première, conclut enfin qu'on ne sçau-

Il y a trois conversions où on ne sçauroit se défendre de reconnoître du miracle.

(a) 1. 2. *Quaest.* 113. *quaest.* 23, *num.* 80. *art.* 10.

(b) *De Gratiâ*, lib. cap. 7. de *Metamorphosi Latronis in Apostoli*.

(c) *In Decisionibus moralibus*, tract. 3,

LXX. CXXII roit nier en aucune façon qu'elle ne fût un miracle, & un très-grand miracle. Il étoit plus louable & plus glorieux dans le Saint Larron, dit Saint Euchèr (a), d'avoir cru en JESUS-CHRIST souffrant, qu'en JESUS-CHRIST opérant des prodiges.

Les Évangélistes parlant de la vocation de Saint Matthieu, nous font sentir dans le peu qu'ils en disent, qu'elle fût un prodige de la grace: dès que JESUS-CHRIST l'appelle, il quitte tout & le suit sans perdre un moment, & sans se mettre en peine d'arranger ses affaires, il laisse à d'autres & ses biens & ses prétentions; il devient tout-à-coup de Publicain Apôtre, dit Saint Jérôme (b); & de Financier il devient Évangéliste, ajoute le vénérable Bède: or on conçoit assez qu'une pareille métamorphose ne se fait point sans miracle.

Les anciens ennemis de la Religion Chrétienne, Porphire surtout & Julien, accusoient Saint Matthieu de légèreté d'avoir suivi inconsidérément un homme qu'il ne connoissoit point. Mais ils sont réfutés par St. Jérôme (c)

(a) *In homiliâ de eodem.*

(b) *Super Matth.*

(c) *Idem, ibid.*

qui

qui ne doute point que Saint Matthieu n'ait eu connoissance des miracles & de la doctrine de JESUS-CHRIST : il avoit pu l'entendre plusieurs fois ; & les prodiges qu'il opéroit partout , & surtout à Capharnaüm , étoient si célèbres , qu'il lui étoit impossible de les ignorer. De plus , il se sentit vivement touché d'un attrait intérieur qui le détermina doucement & agréablement , mais puissamment , à suivre le Sauveur (a). Après tout , l'éclat & la Majesté divine , dit Saint Jérôme (b) , cachée sous l'humanité qui brilloit sur la face de JESUS-CHRIST , étoit capable de lui attirer sur le champ ceux qui le voyoient. Les peuples , selon Saint Chrysostôme (c) , étoient comme colés à sa personne , remplis d'amour & d'admiration pour lui , & ne se laissoient jamais de le voir. Si donc la présence réelle de JESUS avoit tant de charmes & d'attraits ; est-il étrange que Saint Matthieu s'en soit laissé

(a) *Augustin. de Gratiâ Christi, contra Pelag. & Celest. cap. 22.* occulta, quæ etiam in humanâ facie relucebat, ex primo ad se venientes trahere posset aspectu.

(b) *Ibid., ubi sic:* Certè fulgor ipse & Majestas Divinitatis

(c) *Homiliâ 28.*

§38 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu;*
LXX. CLXII. toucher, & qu'il l'ait suivi dès qu'il lui fit l'honneur de l'appeller?

Quant à la conversion de St. Paul, on n'a qu'à lire le chapitre 9^e. des Actes des Apôtres, pour être convaincu qu'elle fut des plus miraculeuses. De combien de surprenantes circonstances ne fut-elle point accompagnée? Saul est tout d'un coup frappé d'une lumière du Ciel, il tombe par terre. Qui a révélé à nos Peintres que ce fut de cheval, comme il leur plaît de le représenter? Thomas Massutius (a) prétend qu'il étoit à pied; quelques-uns croient qu'il étoit monté sur une mule, & quelques-autres sur un âne (b). Quoiqu'il en soit de cette circonstance peu intéressante, il est certain qu'il tomba par terre, qu'il entendit en tombant une voix céleste qui lui reprochoit sa fureur; que lorsqu'il se releva il ne voyoit point, quoiqu'il eut les yeux ouverts; qu'Ananie le guérit de son aveuglement en lui imposant les mains, & qu'il se mit aussitôt à prêcher JESUS dans les Synago-

[a] *In vitâ D. Pauli, lib. 2, cap. 2.* *erudito opere de Christiano pictore, lib. 5.*

[b] *Pater Joan. in-terian. de Ayala, in suo cap. 5.*

gues : de manière que ceux qui l'écoutoient étoient frappés d'étonnement , & disoient ; N'est-ce pas là celui qui persécutoit avec tant d'ardeur dans Jérusalem ceux qui invoquoient ce nom ? Or le simple récit de cette conversion ne prouve-t-il pas à la fois , & qu'elle étoit miraculeuse , & qu'elle étoit accompagnée de signes miraculeux ? On peut en dire autant de la vocation de Matthieu , qui donne un exemple public de la fidélité qu'on doit à la grace de la vocation ; & du changement inespéré du bon Larron , qui annonce en maître le règne futur de JESUS-CHRIST dont il n'avoit pas encore été Disciple , & qui d'insigne voleur devient un illustre Confesseur (a) ; *Atque ex Latrone Confessor.* Je suis , &c.

LET T R E C L X I I I .

De l'expulsion des Démons des corps des Possédés.

NOUS avons déjà , Mr. , touché LET. CLXIII.
cette matière en parlant du pouvoir des démons sur les corps ; mais

[a] *Sanctus Eucherius in homiliâ jam laudatâ.*

P ij

340 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu,*
LET. CLXIII. comme nous n'avons fait que l'effleurer pour ainsi dire, il est nécessaire de la rappeler ici. Nous la réduisons à cinq questions, pour ne pas nous écarter de l'ordre que nous nous sommes proposés d'observer dans tout le cours de ces Lettres.

Qui sont ceux qu'on appelle possédés du démon? Première question. Y a-t-il réellement des possédés? Seconde question. Quels sont les signes ou les caractères d'une véritable obsession? Troisième question. Quelle est la manière de délivrer les obsédés? Quatrième question. Et enfin, peut-il y avoir du miracle dans leur délivrance?

Qui sont ceux que l'on appelle Possédés du Démon?

I. Deux choses, répond Thyroëus (a), sont requises pour qu'on puisse dire qu'un homme est possédé. Il faut que le démon soit réellement entré dans son corps, & qu'il exerce sur son corps une certaine puissance & autorité.

Comment le Démon est-il dans le corps d'un Possédé?

Mais comment le démon est-il dans ce corps? Il n'y est, répond encore le même Ecrivain, ni comme un accident dans son sujet, puisqu'il est lui-même une véritable substance; ni com-

Réponse.

[a] *In suo tract. de part. 1. disputationis, obsessis à spiritibus demoniorum hominibus, cap. 2.*

me une partie dans son tout composé, LET. CLXIII.
puisque l'homme est composé de corps
& d'ame, & que les démons dans les
énergumènes ne tiennent lieu ni d'ame
ni de corps; il n'y est pas non plus
pour former par son union avec la na-
ture humaine une seule personne,
puisque JESUS - CHRIST est le seul en
qui il se fasse un concours de deux
natures parfaites qui ne font qu'une
même hypostase: mais il y est comme
un second principe de mouvement &
d'action, qui cependant n'imprime au-
cune qualité au corps de l'homme, n'y
apporte aucun changement essentiel,
& ne fait pas proprement une même
chose avec le possédé.

La seconde condition que Thyroëus
exige dans une véritable possession,
est que le démon exerce sur le corps
du possédé une espèce d'empire, bor-
né cependant, & plus borné encore à
l'égard de l'ame; parce que n'obsédant
jamais un homme par sa propre ver-
tu, par son autorité, par son pouvoir
naturel: mais par la puissance de Dieu
qui le lui permet ou le lui ordonne,
il ne peut outre-passer la mesure de
mal que Dieu lui a prescrite & permis
de faire.

Voilà qui est bien consolant ; mais il seroit plus consolant encore qu'il n'y eût ni obsession ni possession, le démon seroit bien moins de mal à l'homme, & l'homme n'en seroit que plus redevable à Dieu. Après tout, quelle raison a-t-on de croire qu'il n'en est pas ainsi ? C'est-à-dire, Mr., que quelques-uns doutent de la réalité des possessions ; doute qui forme la seconde question que nous nous sommes proposés d'éclaircir.

On éclaircit la seconde difficulté.

II. Non seulement quelques-uns ont douté que le démon pût prendre réellement possession du corps d'un homme ; mais pour trancher plus court, ils l'ont formellement nié. Mais qu'on se donne la peine de consulter Théophile Raynaud dans son excellent ouvrage intitulé, *Angelus malus hominem colaphizans*, & on verra avec combien d'avantages il combat ces incrédules.

L'autorité des Ecritures établit la possibilité & la réalité des Possessions.

Je dis, Mr., incrédules ; car pour soutenir leur opinion, ils ferment les yeux à l'évidence des faits les plus clairement énoncés dans l'Évangile ; & ils donnent aux passages les plus simples & les plus naturels de l'Écriture le sens le plus étranger & le plus forcé. Les Juifs étoient si persuadés de la

possibilité des obsessions, qu'ils porteroient leur sacrilège témérité jusqu'à reprocher à JESUS-CHRIST que le démon le possédoit, qu'il chassoit les démons au nom même de leur Prince (a). JESUS-CHRIST lui-même (b) indique le jeûne & la prière, comme étant les armes les plus puissantes qu'on puisse employer contre un certain genre de démons. Si on l'accuse de délivrer les possédés par la puissance de Bêlzebut, il ne se défend pas d'avoir fait cette bonne-œuvre, mais il nie que pour la faire, il ait eu recours au Prince des ténèbres. De plus, le Sauveur donne pour preuve de sa mission, qu'il chasse les démons (c): il promet aux Apôtres de leur accorder la même autorité (d). Ils exercent les uns & les autres ce pouvoir aux yeux de tout le monde. JESUS-CHRIST parle aux démons, il leur commande, il les menace, il les fait sortir des corps; & pour marque de leur sortie, il guérit les malades des maux dont ces mauvais esprits les affligeoient.

[a] Joan. 8, v. 48... [c] Luc 7. v. v. 20
Luc. 11, v. 15. & 21.

[b] Matth. 17, v. [d] Marc. 16 v. 17,
29.

LET. CLXIII.

*Première
Objection.*

Tout cela, si l'on s'en rapporte aux prétendus esprits forts, n'étoit qu'un jeu : il n'y avoit ni démons, ni démoniaques, ni possédés, ni guérisons d'énergumènes: c'étoient des malades frappés au cerveau, qui, ayant l'imagination blessée, croyoient être ce qu'ils n'étoient pas. JESUS-CHRIST, disent-ils, & les Apôtres, de gaieté de cœur & de leur pleine science, laissoient les peuples dans cette erreur; & ils prétendent que de telles raisons devroient seules suffire pour confondre ceux qui croient la vérité des obsessions.

Réponse.

Difons mieux, Mr., difons que de telles raisons devroient seules suffire pour confondre ceux qui la nient: car enfin, qu'on les oppose à l'autorité de l'Ecriture; quel poids pourront avoir des raisonnemens aussi foibles, ou plutôt des conjectures aussi hasardées, comparées au Texte sacré qui marque expressément les obsessions comme réelles, que JESUS-CHRIST & les Apôtres les ont cru telles, ou du moins ont parlé & ont agi comme le croyant. Il faut donc montrer qu'elles sont impossibles, ou convenir qu'elles sont réelles, & cela sur ce prin-

cipe qu'on ne doit pas détourner les **LET. CLXIII.** textes clairs des Ecritures, tandis qu'on n'y est point forcé, ou par des contradictions, ou par des blasphèmes, ou par des conséquences absurdes & contraires à la Religion ou aux vérités révélées: or dans le cas dont il s'agit, il n'y a rien de contradictoire, ni qui enferme des conséquences absurdes, impies, ou opposées aux vérités révélées; il faut donc s'en tenir à la lettre.

Seconde

Objection.

Oui, réplique-t-on, quand la lettre ne tue point: mais qui comprendra qu'une substance spirituelle puisse naturellement agir immédiatement par elle-même sur une puissance matérielle? Quelle proportion physique y a-t-il entre ces deux substances? Et si cela ne se peut pas naturellement, il faut donc que ce soit par miracle: or ce miracle, ou c'est Dieu qui le fait, ou il permet au démon de le faire. Si Dieu en est l'auteur; voilà bien des miracles multipliés sans nécessité. Si c'est le démon qui l'opère par la permission de Dieu, c'est trop accorder au démon sur les hommes: c'est lui donner le pouvoir de saisir un homme souvent innocent, & marqué au

P v.

LET. CLXIII. sceau de JESUS-CHRIST; c'est lui permettre de le tourmenter, de lui inspirer des pensées de blasphêmes, de désespoir, de cruautés, &c. & de lui ôter la liberté d'agir & de raisonner comme auparavant.

Réponse.

On ne comprend point qu'un esprit puisse naturellement agir sur la matière, ni par conséquent qu'un démon puisse obséder le corps d'un homme, le remuer, le faire parler, &c.; mais du moins conçoit-on que Dieu peut le lui permettre, ou le lui ordonner: or la volonté de Dieu est la nature des choses. Que ce soit une volonté particulière & un effet surnaturel, & si l'on veut miraculeux de sa part, il importe peu. Ce miracle après tout, s'il y a du miracle, n'est pas plus grand que celui de l'union de notre ame avec notre corps, & que la dépendance réciproque des mouvemens & des sentimens de l'un & de l'autre, & à l'occasion de l'un & de l'autre.

Mais supposons qu'une obsession soit miraculeuse de la part de Dieu, ce seroit toujours en vain qu'on nous objecteroit que c'est-là multiplier les miracles sans nécessité. Cette objection est frivole, si le fait est certain;

& elle ne suffit pas pour me le faire abandonner, quand bien même il seroit douteux; parce que je ne sçais pas jusqu'où Dieu veut étendre les bornes de sa puissance, ni combien il veut nous en donner de preuves & de témoignages extraordinaires & miraculeux. Peut-être, trouve-t-on qu'il y a eu trop de possédés du tems de notre Seigneur, pour nous fournir, dans leur guérison, des preuves de sa divinité. Il est vrai qu'il auroit pu faire moins de miracles; mais qui s'est jamais plaint qu'il en eût trop fait?

D'ailleurs, Mr. , Dom Calmet, de qui nous empruntons ces raisonnemens (a), ne convient pas que toute possession même réelle soit miraculeuse, ni que toute guérison d'un vrai possédé soit un prodige. On peut, dit-il, guérir un possédé par les exorcismes & les prières de l'Eglise sans miracle; à moins que la guérison ne soit accompagnée de circonstances fort extraordinaires. Selon lui, il n'y a point de miracle dans la permission que Dieu donne au démon d'agir sur le corps, sur les sens, sur les organes,

(a) Dans sa Dissertation sur les Obsessions du démon.

LET. CLXIII. & si l'on veut, sur l'ame de l'homme ; parce qu'il suppose qu'en cela il n'y a rien qui soit au-dessus des loix ordinaires de la nature, comme il n'y a rien de miraculeux dans l'union de notre ame avec notre corps, ni dans la dépendance naturelle du corps & de l'ame.

Conséquemment à ces principes ; Dom Calmet résout aisément l'objection qu'on tire, contre la possibilité des obsessions réelles, du pouvoir qu'elles supposeroient dans le démon de faire des miracles. Il répond que ce n'est point un miracle que la possession d'un homme ; Dieu, dit-il, peut permettre au démon d'obséder un homme, & le démon doit lui obéir, sans aller contre, ni au-dessus des loix de la nature. Il ajoute à cette réponse que quelque grand que l'on veuille représenter le pouvoir du démon dans les énergumènes, il est toujours moindre que celui de Dieu, sans la permission duquel il ne peut rien entreprendre, & moindre que celui de JESUS-CHRIST qui commandoit aux démons avec empire ; moindre aussi que celui des Apôtres, & d'une infinité de Saints qui les ont chassés avec

autorité ; moindre enfin que celui de l'Eglise , qui par ses exorcismes , par ses prières & par ses cérémonies saintes , fait fuir les démons , & leur fait souffrir des peines plus grandes que celles du feu. LET. CLXIII

On objecte enfin , Mr. , que dans la supposition des obsessions réelles , on donne au même homme comme deux principes d'actions , ou deux ames qui le conduisent & qui l'animent , ce qu'on a bien de la peine à comprendre. *Troisième
Objection.*

Mais cela est-il plus difficile à concilier que ce qui nous arrive à tous momens , lorsque nous sommes agités par divers desirs ou passions , ou frappés par la présence de différens objets ? Un homme obsédé n'est pas incessamment agité & mu par le démon. La volonté humaine domine à son tour sur les mouvemens du corps ; elle résiste au démon , elle le combat ; & quand on avoueroit que les opérations de la liberté de l'ame seroient suspendues & enchaînées , en sorte que pendant l'obsession actuelle , elle ne feroit aucun usage de ses connoissances & de sa liberté ; qu'en pourroit-on conclure contre nous ? Rien du tout. *Réponse.*

LIT. CLXIII. Ne voyons-nous pas tous les jours des personnes qui parlent & qui agissent pendant la nuit & en dormant ; d'autres qui marchent & qui s'habillent, sans qu'ils s'en souviennent à leur réveil, & sans que leur esprit & leur liberté y aient aucune part ? Il n'y a là ni miracles, ni inconvéniens ; il n'y en a pas d'avantage, selon Calmet, dans les actions des Démoniaques : leur ame est comme endormie, & ses opérations sont suspendues.

Ma conscience me reprocheroit, Mr., d'aller plus loin, sans vous confesser humblement que je viens de me donner une grande licence. Non-seulement je n'ai point abrégé ce que notre Éminentissime Ecrivain enseigne de la réalité des obsessions, mais je l'ai même commenté, & aux dépens des Commentateurs même. La dissertation de Dom Calmet sur la même matière, m'a présenté des lambeaux qui s'ajustoient, on ne peut mieux, à mon sujet : j'ai été tenté de les lui dérober, & j'ai succombé à la tentation. N'y a-t-il plus de rechute à craindre ? Je n'oserois, Mr. ; vous l'assurer. Ce que je sçais, c'est qu'en ce moment du moins, je rentre dans

les bornes d'où j'avois pris la liberté LET. CLXIII
de foruir.

L'homme n'est pas le seul du corps duquel le démon puisse prendre possession; il entre aussi quelquefois dans celui des animaux, ainsi qu'on le peut voir au chap. 8^e. de Saint Matthieu, & dans la vie de Saint Hilarion par Saint Jérôme (a). Quant aux hommes, lorsqu'ils souffrent la tyrannie du malin esprit, c'est en punition, ou de leurs propres péchés, ou des péchés des autres, selon la remarque de Saint Augustin (b) & de Saint Jérôme (c). Quelquefois même l'obsession ne suppose aucun péché; mais Dieu la permet, dit Cassien (d), pour éprouver & épurer la vertu, pour donner occasion de mériter: ajoûtons, & pour l'exécution des impénétrables desseins de sa providence, dont personne n'a droit de lui demander compte.

Les animaux peuvent être obsédés par le Démon.

L'Obsession n'est pas toujours une punition du péché.

En défendant, Mr., la réalité des obsessions, nous ne prétendons pas que toutes les obsessions dont il est parlé dans les Histoires, soient réelles & vé-

Toutes les Obsessions ne sont pas réelles & véritables.

[a] Col. 25, tom. 2.

[c] Collat. 7. cap.

[b] Lib. 25, de Ci-

28.

vit. Dei, cap. 14, col.

[d] Collat. 7. cap.

634, tom. 7.

28.

ritables. Nous avouons qu'il y a un grand nombre de possessions chimériques ou feintes, & qu'il s'est trouvé des gens, comme Vallesius l'a fort bien remarqué (a), qui n'étoient livrés au démon, que par l'attestation des Médecins, qui ne les pouvant guérir de la maladie dont les effets ressembloient fort à ceux qu'on éprouve dans une obsession, les renvoyoient aux Exorcistes, comme si effectivement ils avoient été obsédés par le démon.

Avant de prononcer sur l'état d'un Possédé, il faut bien examiner les signes de la Possession réelle. Avant donc de juger de l'état d'un obsédé, on doit, si on veut éviter la surprise, examiner avec la dernière attention les preuves de la possession réelle, parce que presque tous les moyens qu'on a pour la distinguer d'une possession fautive & chimérique, sont incertains & équivoques. Les contorsions, les cris, les convulsions, les symptômes extraordinaires, toutes ces marques extérieures peuvent être les

(a) *De sa rá Philo-* monem non habere;
sophiá, cap. 28, ubi sed morbis aliquibus
sic. Constat ex his om- eorum quæ dicti sunt,
 nibus quæ dicta sunt, teneri & præ inopiâ
 verisimile esse pluri- consilii, cum tenta-
 mos eorum qui dæmo- tæ sint aliæ curationes
 nis opinione ad exor- antea, neque suffi-
 cistas deferuntur, dæ- ciant, deferri ad illos.

effets de la maladie, ou de l'imagination, & non pas de la présence du démon.

III. Quels sont donc, me demanderez-vous, les vrais caractères des obsessions réelles? Nous répondrons, Mr., à cette troisième question que le Rituel Romain (a), après avoir averti l'Exorciste de ne pas croire facilement qu'on soit possédé du démon, lui indique les signes auxquels il pourra discerner la vraie possession, des effets surprenans que peut produire sur un tempérament mélancolique l'abondance des humeurs atrabilaires mises en mouvement, & quelquefois même par les artifices du malin esprit. Ces signes consistent à parler ou à entendre une langue étrangère & inconnue, à déclarer des choses qu'il ne peut naturellement sçavoir, soit à raison de la distance des lieux, ou parce qu'elles sont secrètes, & à en faire d'autres fort au-dessus de son âge,

On propose la troisième Question, & on y répond.

Signes auxquels on peut connoître que la Possession est réelle.

(a) *Ubi sic*: Signa ætatis, seu conditionum naturam ostendentis sunt, ignota loqui, vel loquentem intelligere, distantia & occulta patefacere, vires supra

354 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu* ;
LET. CLXIII. de sa condition & de sa capacité naturelle. Lorsque la plûpart de ces circonstances se rencontrent , on peut assurer qu'il y a là une possession réelle. A plus forte raison , dit Pontas sur le mot *Possédé* , peut-on juger de même, lorsqu'un paysan ou une femme répondent pertinemment à une question philosophique ou théologique dont ils n'avoient jamais eu aucune connoissance. Martin de Rio (a) , Clericat (b) , Monacellus (c) & Tyrœus (d) s'étendent beaucoup sur cette matière. Le dernier distingue les différens caractères des obsessions réelles , parmi lesquels il trouve qu'il y en a d'incertains , de certains & de probables. Il est du devoir des Exorcistes de les bien démêler. Je suis , &c.

[a] *Disquisit. Mag. legali-practico*, tom. 3, lib. 6, quæst. 3, tit. 1, formul. 47. sect. 2.

[b] *De Sacramento niacis*, part. 2, cap. Ordin. decis. 19, num. 22 & pluribus sequentibus. 17 & sequentibus.

[c] *1 formulario*



LETTRE CLXIV.

Elle est une suite de la précédente.

Vous avez vu, Mr., qu'on ne pou- LET. CLXIV.
voit raisonnablement contester
la possibilité & la réalité des obses- Comment
peut on déli-
vrer un Pos-
sédé de la
puissance du
Démon ?
sions. Mais quelle est la manière de
conjurcr les obsédés ? objet intéressant
de la quatrième question, annoncée
au commencement de la Lettre dont
celle-ci n'est qu'une suite.

Le Cardinal Baronius (a) nous ap- Quatrié-
me Question.
prend bien des choses de la délivran-
ce des possédés parmi les Hébreux.
Nous lisons en effet au chap. 19^e. des
Actes des Apôtres, que quelques-uns
des Exorcistes Juifs qui alloient de Des Exor-
cistes Juifs.
ville en ville, voulurent exorciser
quelques possédés des malins esprits,
par le Nom de JESUS-CHRIST, qu'ils
sçavoient par expérience avoir une
très-grande vertu contre les démons.
Joseph (b) parle d'un certain Eléazar,
qui exorcisoit les énergomènes, &
qui les guérissoit, en leur mettant
sous le nez un anneau dans lequel étoit

(a) In Annalibus ad
an. 56.

(b) Antiquit. lib. 8,
cap. 2.

LET. CLXIV. renfermée une racine qu'on disoit avoir été montrée par Salomon. A son odeur le démoniaque tomboit par terre. Alors l'Exorciste conjuroit le démon de ne plus retourner dans le corps du possédé, mêlant dans sa conjuration le nom de Salomon, & récitant les exorcismes inventés par ce Prince. C'est ce que Joseph assure avoir vu faire devant Vespasien & ses fils, & un grand nombre de Soldats & d'Officiers. Quoiqu'il en soit des exorcismes de Salomon, dont la vertu est fort équivoque; il est certain, selon Estius (a), que ceux qui de nos jours ont été mis en usage sous le même nom, doivent être regardés comme superstitieux.

Les Exorcismes de Salomon sont incertains. & leur application actuelle seroit superstitieuse.

Le nombre des Démoniaques étoit très-grand dans les premiers siècles de l'Eglise.

Il suffisoit d'être Chrétien pour pouvoir exorciser.

La multitude des démoniaques étoit si grande dans la primitive Eglise, qu'au rapport de St. Justin Martyr, il suffisoit d'être Chrétien, pour être Exorcisté. On recevoit avec la grace du Baptême celle de pouvoir chasser au nom de JESUS-CHRIST les démons des corps des obsédés, parce que le fréquent usage de cette grace gratuitement accordée ne contribuoit pas peu à l'édification de l'Eglise, &

(a) *In 4. lib. Sent. dist. 24, §. 12.*

à la propagation de la Foi. Dans la suite, la fonction d'Exorciste ne fut permise qu'à ceux qui dans leur ordination avoient reçu le pouvoir de l'exercer.

Autrefois on ufoit de deux manières d'exorciser, comme Morin l'a démontré (a) : l'une étoit solennelle, & l'autre privée. La solennelle se pratiquoit pendant la célébration des divins mystères, après la récitation de l'Evangile & la prédication, & après qu'on avoit renvoyé les pénitens publics & les cathécumènes. La privée avoit lieu dans les maisons particulières, & même dans l'Eglise, mais seulement avant ou après la Messe : ceux qui avoient reçu l'ordre d'Exorciste, y pouvoient en exercer la fonction tant à l'égard des cathécumènes, qu'à l'égard des baptisés. Or qu'il fût d'usage dans l'Eglise Latine d'ordonner des Exorcistes, c'est une vérité que la lettre du Pape Corneille à Fabius d'Antioche (b), ne permet pas de révoquer en doute. Il est encore vrai que l'Eglise d'orient eut d'abord aussi des Exorcis-

LIT. CLXIV.

Il n'est plus permis qu'à ceux qui ont reçu l'ordre d'Exorciste, d'en exercer les fonctions.

Il y avoit autrefois deux manières d'exorciser.

L'Eglise d'Occident a toujours eu des Exorcistes ordonnés, & celle d'Orient, dans les premiers siècles seulement.

[a] In suo Commentario historico, de Sacramento Pœnitent. lib.

6, cap. 7. (b) Apud Eusebium, histor. lib. 6, cap. 35.

358 *Let. sur la Béat. des Serv.^o de Dieu,*
 tes ordonnés (a) ; mais il y a plus de
 1000 ans qu'elle n'en ordonne plus ,
 & qu'elle permet aux Lecteurs & aux
 Sous-Diacres de partager entr'eux le
 ministère des Exorcistes. C'est ce que
 Morin démontre fort clairement en-
 core (b) , & c'est ce qui est bien op-
 posé à ce que le Pape Innocent III.
 prescrit dans sa lettre au Cardinal
 Othon son Légat apostolique en Chy-
 pre , de faire en sorte que les Evêques
 Grecs soumis à l'Eglise Romaine con-
 fèrent les sept ordres conformément
 à la pratique de cette Eglise.

*La disci-
 pline actuelle
 à l'égard des
 Démonia-
 ques est de les
 faire exorci-
 ser par des
 Exorcistes.*

Il est donc aujourd'hui d'usage de
 délivrer les démoniaques par la vertu
 des exorcismes approuvés par l'Eglise,
 & proférés par ceux à qui elle en con-
 fère le pouvoir dans l'ordination. Mais
 les Théologiens demandent s'il n'y a
 seulement que les Exorcistes ordon-
 nés qui puissent avec l'agrément de
 leur supérieur exorciser légitimement,
 & si tous les fideles ne peuvent pas
 exercer le même ministère , pourvu
 qu'ils ne le fassent pas par office &
 publiquement , mais dans quelque cas

*Les Exor-
 cistes ordon-
 nés sont-ils
 les seuls qui
 puissent exor-
 ciser légiti-
 mement ?*

[a] *Vid. can 24 Con-
 ciliis Laodicens.* *eris Ordinationibus ;
 exercit. 14.*

[b] *Part. 3, de Sa-*

particulier & par une inspiration intérieure de Dieu? Cette question, qui ne partage pas peu les sentimens de ceux même qui la font, est mise dans tout son jour par Clericat (a), qui rapporte les raisons pour & contre, sans rien décider. Notre Eminentissime Auteur regarde comme l'opinion la plus probable celle qui enseigne que la puissance d'exorciser est réservée, exclusivement à tout autre, à ceux qui ont reçu l'Ordre d'Exorciste, & qui ont été promus à des Ordres supérieurs & au Sacerdoce. Cette opinion mérite d'autant plus d'être préférée aux autres qu'elle est fondée sur le 26^e. Canon (b) du Concile de Laodicée, & le second (c) dist. 69 du Décret de Gratien.

Selon l'opinion la plus probable, les Exorcistes ordonnés & promus aux Ordres supérieurs, sont les seuls qui peuvent exorciser.

Un point, Mr., de controverse & bien plus controversé, est de savoir si par la vertu de certains moyens naturels on peut chasser les démons des corps des possédés? Il semble qu'on

Peut-on chasser les Démons des corps des Possédés par la vertu de certains moyens naturels?

(a) *Decis. 19, num. 41, de Sacramento Ordinis.*

(b) *Ubi sic*: Quod ii qui non sunt ab Episcopis ordinati, tam in Ecclesiis, quam in domibus, exorcizare non

possint.

(c) *Ubi sic*: Non oportet exorcizare eos, qui necdum ab Episcopis sunt promoti, neque in Ecclesiis, neque in domibus.

LET. CLXIV. le peut. » Toutes les fois , dit l'Écritu-
 » re (a), que l'esprit malin *envoyé* du
 » Seigneur, faisoit Saül, David pre-
 » noit sa harpe & en jouoit, & Saül
 » en étoit soulagé & se trouvoit mieux ;
 » car l'esprit malin se retiroit de lui. » Or,
 au jugement de Calmet (b), il n'y avoit
 en cela rien de surnaturel, parce que
 le propre de la musique & des instru-
 mens est de remuer agréablement le
 sang & les esprits, & de dissiper par-
 là les mauvaises humeurs de la mélancolie.
 Celle de Saül étoit des plus noires,
 & donnoit par-là même au démon sur
 cet infortuné Prince la plus furieuse
 prise. L'Ange conducteur de Tobie
 lui ayant ordonné (c) de conserver le
 cœur du poisson qu'il avoit tiré du
 fleuve du Tigre, Tobie lui en demanda
 la raison, & l'Ange lui répondit :
 » Si vous mettez un morceau de
 » son cœur sur les charbons, la fumée
 » qui en sort chasse toutes sortes de
 » démons soit d'un homme, soit d'une
 » femme, en sorte qu'ils ne s'en ap-
 » prochent plus. Quelques Auteurs ci-

*Raisons
 alléguées en
 faveur de
 l'opinion af-
 firmative.*

(a) *I. Reg. cap. 16, vers. 23.*
 (b) *Dans sa dissert. v. 5 & 8.*
 (c) *Tob. cap. 6, v.*
sur la Musique des An-

tés par Scot [a], attribuent la même vertu à la sauge, à l'anet, au ferouil, à l'ail, à la ruë & à certaines pierres. La même prérogative est encore attachée, au rapport de Tapia [b], de Borel [c] & d'Hernaud Castrillo [d], à la personne des Rois Catholiques, des Rois d'Espagne, qui par leur seule présence peuvent mettre les démons en fuite.

Ne disputons pas aux Rois d'Espagne un privilège qui leur fait honneur ; mais reconnoissons avec la plupart des Théologiens & des Médecins, que les démons étant des substances purement spirituelles, les corps ne peuvent naturellement agir sur elles, si ce n'est indirectement ; lorsque purgés, par la vertu des remèdes naturels, des humeurs noires & mélancoliques qui servent au malin esprit comme de disposition pour se maintenir dans la possession du corps d'un homme, il vient à s'en retirer, ou du moins à le tourmenter avec moins de

Raisons en faveur de l'opinion négative, qui est la plus suivie.

(a) *In physicâ curiosâ, lib. 4, cap. 15, §. 2.*

(c) *De præstantiâ Regis Catholici, cap. 55, num. 2.*

(b) *De Constitutionibus Principis, in rubricâ, cap. 1, num. 3.*

(d) *In Magiâ naturali.*

LET. CXXIV. violence. Ce que nous avons dit de l'effet merveilleux que faisoit sur Saül dans les accès de sa manie, le son de la harpe de David, doit, selon Corneille de la Pierre (a), s'attribuer en partie aux charmes naturels d'un instrument bien touché, & en partie, à la ferveur de la prière dont David accompagnoit, pour la santé de Saül, la douce harmonie de sa lyre. A l'égard du fait qui regarde Tobie; ce n'étoit pas, dit Martin de Rio (b), la fumée qui chassoit le démon, mais la fumée étoit seulement le signe auquel on pouvoit connoître que l'Ange Raphaël l'avoit mis en fuite. Quant à ce qui est rapporté des Rois d'Espagne, que leur présence seule délivre les énérgumènes, il faut dire, en supposant la réalité de ce don, qu'il porte tous les caractères d'une grace gratuitement accordée, & toute semblable à celle qu'on reconnoît dans les Rois de France, de guérir des écrouelles, en touchant ceux qui sont affligés de cette maladie.

Les questions, Mr., que nous ve-

[a] *In cap. 16. lib. 1. lib. 2, quest. 30, sect. Reg.*

[b] *Disquisit. Magic.*

ons de traiter, peuvent être regardées comme préliminaires à la cinquième qui est la principale, puisqu'elle revient directement à notre sujet. On demande donc enfin, s'il peut intervenir du miracle dans la guérison des obsédés?

LET. CLXIV.

Pour bien résoudre cette difficulté, il faut sçavoir qu'outre la manière ordinaire de chasser les démons par la vertu des exorcismes de l'Eglise, il y a deux autres moyens extraordinaires & merveilleux de les mettre en fuite.

Peut-il y avoir du miracle dans la délivrance des possédés? Cinquième & dernière Question.

1°. Dieu a quelquefois accordé à certains Saints le don habituel de guérir les démoniaques, enforte qu'ils forçoient les démons d'en sortir aussi souvent & de la manière qu'ils le jugeoient à propos. Voilà ce que Saint Thomas nous enseigne (a), & ce qui se trouve confirmé par plusieurs exemples. Celui de St. Martin est mémorable. Ce qu'on rapporte de St. Ambroise ne l'est pas moins. Mais, quoi de plus frappant que l'histoire racontée par Sulpice Severe, d'un certain Saint dont il ne dit pas le nom, & qui par une grace spéciale de Dieu, exerçoit sur les démons un empire si

[a] *Quest. 6, de Miraculis, art. 10, in corpore.*

LIT. CLXIV. absolu, que non-seulement ils ne pouvoient soutenir sa présence; mais qu'il les obligeoit même d'abandonner les corps des possédés, lorsque se trouvant éloigné de ceux-ci, il leur écrivoit, ou leur envoyoit à toucher les bords de son cilice! Quelques sentimens de vaine gloire s'étant mêlés à l'exercice d'un pouvoir si singulier & si glorieux, continue Sulpice Sévère; le Saint demanda à Dieu de l'en punir, en le livrant lui-même pendant cinq mois à la possession du démon, qui l'obséda en effet, & qui le rendit si furieux qu'on fut obligé de l'enchaîner (a). Les cinq mois expirés, le démon cessa de tourmenter son corps; & ce qu'il y eut de plus avantageux pour lui, c'est que son ame devint insensible aux impressions séduisantes de la vanité.

Le second moyen de guérir les possédés est de leur présenter, ou de leur appliquer des Reliques.

Un second moyen de chasser les démons, qui n'est ni moins admirable ni moins singulier que le premier, est d'exposer de saintes Reliques en présence.

(a) *Sulpic. Sever. Dialog. 1, ubi sic: ... Ità ut in vinculis eum tenere necesse esset. Quinto demùm mentate.* se purgatus est, non tantùm dæmone, sed quod illi erat utilius, atque optatius, vanitate.

sence des énergumènes, ou de les leur appliquer, ou de les leur faire toucher. Nous avons un exemple fort remarquable de l'efficacité de ce moyen dans la personne d'un Officier de l'Empereur Othon, qui obléché de l'esprit immonde se mordoit & se déchiroit impitoyablement lui-même; mais qui ayant été envoyé à Rome par l'ordre du même Empereur, se trouva parfaitement délivré, au rapport de Sigebert (a), dès que le Pape Jean lui eut mis au cou la chaîne sacrée dont Hérodes avoit fait lier Saint Pierre.

On n'a, Mr., qu'à consulter les rapports des Auditeurs de Rote dans les Causes de Saint Didace, de Saint Louis de Gonzague, de Sainte Magdeleine de Pazzis, de Saint Charles Borromée, de Sainte Catherine de Riccis, & les Bulles de Canonisation de Sainte Brigitte & de Saint François de Paule; & l'on verra qu'on agit assez fréquemment dans la Sacrée Congrégation le doute, si on doit regarder comme miracueuses les deux manières extraordinaires de procurer la guérison des démoniaques que nous avons indiquées en dernier lieu? doute qui

On agit souvent dans la Sacrée Congrégation, si les deux moyens de chasser les démons, qu'on vient d'indiquer, sont miraculeux.

(a) *In chronic. ad an. Christi 969.*

ne se répond jamais favorablement ; si la réalité de l'obsession n'a été bien & dûment prouvée par deux témoins unanimes & irréprochables ; car on ne se contenteroit pas de la seule attestation de l'Exorciste , quoiqu'en dise Pignatelli (a). L'évidence des signes & des symptômes de l'obsession ne permettant pas d'en méconnoître la vérité , on passe à d'autres recherches. On veut sçavoir si le Serviteur de Dieu à qui le miracle est attribué , avoit reçu

Un Exorciste qui chasse le démon en vertu de son ordination , ne fait point un miracle.

l'ordre d'Exorciste ; parce qu'en ce cas , il n'auroit rien fait que ce que tout autre élevé comme lui au même ordre , auroit pu faire sans miracle. Mais si , pendant qu'il vivoit encore , il avoit chassé le démon à la simple invocation du nom de JESUS-CHRIST ,

Conditions auxquelles on peut juger que la guérison d'un Énergumène a été miraculeuse.

ou par la vertu de ses prières , de ses jeûnes & de ses bonnes-œuvres ; ou si le démoniaque avoit été délivré , en portant sur lui quelque chose dont le Serviteur de Dieu avoit fait usage ; supposé encore qu'après la mort de celui-ci , la guérison d'un énergumène auroit été le fruit d'un pèlerinage fait à son tombeau , ou de l'application de ses Reliques , & que cette gué-

(a) *Consult. 108 , num. 4 , tom. 4.*

rison eût été parfaite, subite & indépendante de tout secours humain ; le fait reconnu une fois pour véritable , le Cardinal de Laurea (a) & plusieurs autres célèbres Canonistes ne balancent pas à le compter au nombre des faits miraculeux & divins. S'aviseroit-on , par exemple , de contester qu'il y eût du miracle , lorsque l'esprit immonde fuyoit à la seule parole de JESUS-CHRIST (b) , & qu'il sortoit du corps des possédés en leur appliquant les mouchoirs & les linges qui avoient touché au corps de l'Apôtre Saint Paul (c) ? Outre les exemples de cette espèce tirés de l'Écriture sainte , on en lit un grand nombre d'autres dans la vie des Saints , de St. Benoît sur-tout (d) , & de Saint Bernard (e).

Exemples incontestables de guérisons miraculeuses opérées sur des Démoniaques.

Mais à quoi pourra-t-on reconnoître que les démoniaques qu'on suppose miraculeusement guéris , ayent été parfaitement & véritablement affran-

A quel signe pourra-t-on connoître que les Energumènes sont véritablement guéris ?

[a] In 3. lib. Sent. in vitâ Sancti Benedicti. 4, disput. 20, tit. 11, cap. 30: ars 7.

[b] Luc. 4.

[c] Actor. 19.

[d] Vide Sanctum

(e) Vid. Ernald. Abbat. Bonæ-vallis, lib. 2, cap. 4, editionis Mabillonæ.

Gregorium Magnum,

LET. CLXIV. chis de la tyrannie du démon ?

Il suffira, Mr., pour en juger sûrement, que les mouvemens irréguliers, indécens & extraordinaires que le malin esprit excitoit dans le corps de l'obsédé, ayent cessé, & qu'ils ayent cessé pour toujours. Mais, après quel tems d'épreuve sera-t-il permis de demeurer tranquille sur l'état de l'énergumène? Le Canon *Communiter*, distinct.

Les Energumènes qui ont paru pendant un an libres de toute obsession, peuvent être rétablis par l'Evêque dès l'exercice des ordres qu'ils avoient reçus. 33, ne fixe que le terme d'un an après lequel les démoniaques qui auront paru délivrés, pourront être relevés par l'Evêque de l'irrégularité qu'ils avoient encourue par l'obsession, & être rétablis dans les fonctions des ordres qu'ils avoient reçus; en sorte cependant que ces mêmes fonctions leur seront interdites, en cas que dans la suite ils reparoissent vexés par le démon. On peut donc, par rapport à l'exercice des Sts. Ordres, remédier aux inconvéniens d'une seconde possession, ou de la guérison seulement

apparente de la première. Mais il n'en est pas ainsi par rapport à l'approbation d'un miracle: l'erreur ou la surpriſe qui y auroient eu part, seroient sans remède; & par conséquent il semble qu'on doit exiger une épreuve

Un an d'épreuves ne suffit pas pour décider en faveur du miracle, lorsqu'il s'agit de la déli-

plus longue que celle que forme l'intervalle d'une année, avant de prononcer sur la parfaite, constante & miraculeuse délivrance d'un démoniaque. Je suis, &c.

LET. CLXIV.
urance miraculeuse d'un Démoniaque.

LET T R E C L X V .

De l'Incorruptibilité des Cadavres.

L Incorruptibilité des corps morts étant, Mr., une qualité qui se trouve quelquefois dans les cadavres de gens qui, pendant leur vie, ont tenu une conduite même plus qu'irrégulière, la plupart des Théologiens & des Canonistes (a) ont jugé qu'on ne devoit la regarder comme une marque miraculeuse de sainteté, qu'à l'égard de ceux dont la mort a été précédée de la pratique constante des vertus héroïques. Saint Thomas (b) adopte cette opinion, & enseigne qu'il ne convenoit pas que le Corps de JESUS-CHRIST, quoique corruptible

LET. CLXV.

L'incorruptibilité des corps n'est une marque de sainteté qu'à l'égard de ceux qui ont vécu très-saintement.

(a) Sacch. de notis & signis Sanctis, sect. 9, cap. 3. . . . Matta, de Canonisatione Sanctorum, part. 3, cap. 14, sub num. 3. & 14. . . & alii.
 (b) 3. Part. quest. 51, art. 3.

Q V

LIT. CLXV. de sa nature , fût cependant sujet à la corruption du tombeau ; parce qu'il n'avoit pas contracté la contagion du péché : d'où le Saint Docteur conclut que le Sacré Corps du Sauveur fut préservé , par miracle , de cette malédiction commune prononcée au chap. 3^e. de la Genèse contre tout le genre humain : » Vous êtes poussière, & vous » retournerez en poussière : *Pulvis es ,* » *& in pulverem reverteris.*

*David a-
voit annoncé
l'incorrupti-
bilité de la
chair de J. C.*

Le Roi Prophète annonça l'incorruptibilité de la Chair adorable du Seigneur , lorsqu'il dit à Dieu : » Vous » ne souffrirez pas que votre Saint soit » sujet à la corruption. *Nec dabis Sanc-
tum tuum videre corruptionem.* » Il est vrai que ces paroles rapportées à David lui-même , ne peuvent s'entendre que dans un sens figuré & hyperbolique ; mais en les expliquant de JESUS-CHRIST , avec l'Apôtre St. Pierre (a) , il ne faut recourir ni à l'allégorie ni à l'hyperbole ; tout s'entend simplement & naturellement.

(a) *Actor. cap. 2 , que derelictus est in
ubi sic : Prævidens inferno , neque caro
Psalmista David ; locu-
tus est de Resurrectione
nem.
ne Christi ; quia ne-*

Les Théologiens ne sont nullement d'accord sur les raisons qu'on peut alléguer de l'incorruptibilité du Corps du Sauveur. Ce que Durand avance est combattu par Medina : ce que Medina prétend n'est pas soutenable, au jugement de Scot ; & Suarès (a) se présente en qualité de médiateur entre ces deux derniers Ecrivains. Pendant qu'il travaille à les concilier, reconnoissons qu'il est de foi que le Corps de JESUS - CHRIST dans le tombeau fut exempt de toute corruption. Reconnoissons encore avec le Père Graveson (b), qu'il ne fut préservé de cette humiliation, que par un effet de la Toute-puissance divine, puisqu'il étoit corruptible de sa nature ; & par conséquent on ne doit pas s'étonner que l'incorruptibilité des cadavres de ces hommes qui ont vécu saintement, soit censée miraculeuse, & mise, comme Sacchus (c) la met en effet, au rang

Il est de Foi que le Corps de J. C. dans le tombeau ne fut pas livré à la corruption, & il est certain que cela se fit par miracle.

(a) In 3. part. D. Sancti. sect. 9, cap. 3, Thomæ, tom. 2, quest. 51, art. 3.

(b) De Mysteriis & Annis Christi, dissert. 21. in respons. ad objectiones, quest. 2.

(c) De notis & signis

Sancti. sect. 9, cap. 3, ubi sic : ... Ergo ab incorruptione cadaveris, non leve aut perfunctorium Sanctitatis argumentum ad effectum Beatifi. & Canonisat. educi poterit.

LET. CLXV. de ces signes surnaturels par lesquels Dieu manifeste la sainteté plus que commune de ses plus fidèles Serviteurs.

On cite plusieurs exemples de Corps saints qui se sont conservés entiers sans corruption. C'est, Mr., ce qu'on pourroit démontrer par l'exemple d'une multitude de de Saints dont les vers ont respecté la chair dans le sein du tombeau même, & dont on trouvera la longue liste dans Théophile Raynaud (a) & Petra Sancta, dans les Auditeurs de Rote rapportans les Causes de St. Isidore Laboureur, de St. Didace, de St. Francois - Xavier, de Saint Louis Bertrand, de Ste. Thérèse, de Ste. Magdeleine de Pazzis & de plusieurs autres; & dans les Bulles de Canonisation des mêmes Saints & Saintes, où l'on fait mention de l'intégrité de leurs corps inhumés & exhumés, comme d'une faveur miraculeuse & divine.

L'incorruptibilité du Corps, surtout de Sainte Catherine de Bologne, est remarquable. Cette faveur est bien sensible à l'égard surtout de Ste. Catherine de Bologne, qu'on voit encore aujourd'hui dans l'attitude d'une personne assise, le corps droit & les mains appuyées sur les genoux. Ce fait, dont mes propres yeux ont été témoins, n'a rien de naturel, non seulement au rapport des Historiens du pays, Christophe

Mansuet, Denis Paleote, Jean Flaminus, Jacques Graffet & Antoine Mansinius [a], mais encore au jugement des Historiens étrangers, Henri Sponde [b], Abraham Bzovius [c], Luc Wading [d], Raynald [e], le Cardinal Bellarmin [f], Petra Sancta [g], les Continuateurs de Bollandus [h], dont le récit historique est confirmé par l'examen physique qu'ont fait du même prodige Fortunius Licetus [i], Jean Impérial [k] & Théophile Raynaud [l].

Avant de décider, Mr., si l'incorruptibilité d'un corps est miraculeuse ou naturelle, il faut sçavoir qu'on ne regarde en aucune façon comme incorruptibles ces cadavres qui se con-

Les Corps qui se sont conservés entiers dans le tombeau, mais qui exposés à l'air tombent en poussière, ne sont pas censés incorruptibles.

(a) *In vitâ Sanctæ Catharina.*

(b) *In continuatione annal. Cardin. Baronii, tom. 2, ad an. 1463.*

(c) *Annal. ecclesiast. tom. 17, pag. 484.*

(d) *De Scriptoribus Ordin. Minor. pag. 88.*

(e) *Ad 1463 annal. ecclesiast. num. 109.*

(f) *Controvers. tom. 2, cap. 3.*

[g] *In Thaumasiâ verâ Religionis, tom. cap. 12, §. Sed unde sum?*

[b] *Ad diem 9. Martii.*

[i] *De secundò quaesitis per epistolas, cap. 39.*

[k] *De noctibus ibericis, cap. 16.*

[l] *De incorrupt. Cadaverum, tom. 13, pag. 58.*

LIT. CLXV. servent presque entiers dans leur tombeau , mais qui tombent en poussière dès qu'on les en tire & qu'on les expose à l'air ; ce qui arriva , dit-on , au corps de Tulliola fille de Ciceron , & au rapport de Boccaccius (a) Auteur contemporain , à un cadavre d'une énorme grandeur qui fut trouvé posé sur un siège dans un antre proche Trépani en Sicile , & appuyé sur un très-long bâton qu'il tenoit à la main gauche. Ce n'étoit là qu'une intégrité apparente , jointe à une véritable dissolution des chairs. Il s'agit ici de ces corps morts qui trouvés entiers dans leur sépulcre , se conservent dans le même état lorsqu'on les expose à l'air ; & alors il est d'usage dans la Sacrée Congrégation de rechercher la cause de cet effet extraordinaire , & d'en bien examiner l'espèce.

Lorsque les Corps tiés en entier de leur sépulcre conservent leur intégrité ; quoiqu'exposés à l'air , il faut bien examiner la cause de cette incorruptibilité.

On allé- gue la raison sur laquelle on fonde la nécessité de ces examens.

La raison est , qu'il est notoire que les qualités naturelles de l'air , ou des lieux où l'on inhume les cadavres ne contribuent pas peu à leur corruption , ou à leur conservation. Voilà ce qui a été solidement démontré par Charles Taglin , célèbre Professeur de Philosophie dans l'Université de Pise , à

[a] 4. *Genealogia Deorum*, cap. 68.

l'occasion du corps du Marquis de Salviati qui fut déposé dans l'Eglise des Conventuels de Florence en 1609, & qui en 1729, c'est-à-dire, cent vingt ans après, y fut trouvé sans aucune marque de corruption. Ce qui donna lieu à un petit ouvrage où l'Auteur, qui n'a pas voulu se faire connoître, s'attache à faire voir par une multitude d'exemples, que toute sorte d'incorruptibilité n'est pas un signe infallible de sainteté, & que par conséquent on ne doit pas crier au miracle toutes les fois qu'on fait la découverte de corps non corrompus. Si l'intégrité étoit une prérogative attachée aux corps des Saints; que de Saints n'y auroit-il pas dans certaines Isles dont parle Philippe Camerarius (a), & où les cadavres ne s'enterrent & ne se corrompent point, mais où en les exposant à l'air on les conserve tout entiers, en sorte que les spectateurs peuvent y reconnoître leurs aïeux, leurs bifaïeux, leurs trifaïeux? Ne regarderoit-on pas encore comme

L'incorruptibilité des Corps n'est pas toujours un signe de sainteté.

Il y a de certains terroirs qui ont la propriété de conserver les Corps entiers & sans corruption.

(a) *Centur. 1., Honorar. subsicent., pag. 87, ubi sic: . . . Sic homines avos, avos, tri-*

tavos, cum admiratione magnâ cognoscere.

LET. CLXV. une pépinière de prédestinés, cette terre qui, au rapport de Felix Plater (a), communique l'incorruptibilité aux corps qu'on y renferme? mais il faut pour cela que les fosses qui les reçoivent soient bien profondes.

Il se trouve quelquefois dans les cadavres mêmes certaines dispositions naturelles qui les mettent à couvert de la pourriture du tombeau.

Ce qui arrive assez souvent comme un effet naturel de la qualité du territoire, arrive encore quelquefois & aussi naturellement par certaines dispositions, dit Mr. Taglini (b), qui se trouvent dans les cadavres mêmes; & ces dispositions, selon Reges (c), peuvent se former dans les personnes attaquées d'étiisie & de marasme, ou qui mènent une vie extrêmement frugale & austère, parce que le peu de chair qui leur reste venant à s'endurcir, comme si elle avoit été exposée à la fumée, n'est guères susceptible de corruption & de pourriture. On peut dire la même chose, & pour la même raison, de ceux qui meurent frappés de la foudre du Ciel. Nous apprenons d'Alexandre Tassonus (d) & de Théophile Raynaud (e), que ce

(a) *In centur. post. num. 17.*

ibumâ, quest. 9.

(d) *Lib. 4. variarum quest., quest. 11.*

[b] *In opusculo aursoris incerti, cap. 42.*

[e] *Opere allegato;*

[c] *Citat. quest. 34, cap. 5, num. 9.*

malheur étant arrivé à onze moissonneurs de l'Isle de Lemnos, pendant qu'ils prenoient leur réfection sous un chêne; ils demeurèrent après leur mort dans la même situation dans laquelle ils se trouvoient en perdant la vie.

Ce seroit, Mr., dérober quelque chose à votre louable curiosité, que de ne pas vous faire part ici d'un secret pour rendre les corps incorruptibles, que Mr. Bacco Baron de Veroli a bien voulu mettre au jour (a).

Le moyen, dit-il, de les éterniser pour ainsi dire, est d'en écarter les trois causes ordinaires de corruption. La première est l'air, qui altère insensiblement un corps. La seconde est le voisinage des corps dont la matière & celle du corps qu'on veut conserver sont homogènes. La troisième est le trop d'embonpoint de ce même corps, qui chargé de graisse fondroit nécessairement en lui-même; mais qui maigre & décharné, soustrait d'ailleurs aux impressions de l'air, & immédiatement environné de certains corps hétérogènes, tels que sont l'ambre transparent, le mercure, le bau-

Un moyen propre à conserver les Corps sans corruption, est d'en écarter les principes de putréfaction.

(a) *In silvâ silvarum naturalis cent. 8, experimentum, vel historia narimento 77.*

LIT. CLXV. me, le karabé *, la cire & le miel, & peut-être la neige, ou renfermé dans quelque autre qui auroit la propriété de dessécher l'humide radical, paroîtroit entier & sain dans ses parties extérieures; parce que les précautions qu'on auroit prises, arrêteroient le progrès de la putréfaction intérieure des chairs. Que pensez-vous, Mr., de ce raisonnement du Baron de Veroli?

* C'est une espèce d'Ambre.

Opinions superstitieuses de quelques Astrologues touchant l'incorruptibilité des cadavres. Il vous paroîtra sans doute bien plus solide que celui de quelques Astrologues superstitieux qui se donnent la peine de faire le voyage de la lune & des planètes pour puiser dans leur influence, au tems de la mort, l'incorruptibilité des cadavres; ou qui la vont chercher dans la date de la naissance de celui qui vient au monde le trois ou le six des Calendes, ou aux ides de Février, & dont le corps, disent-ils, demeure incorruptible jusqu'au jour du jugement. D'autres prétendent que les cadavres de ceux qui meurent excommuniés ne se corrompent pas: or qui doute que cette opinion ne resente encore pleinement la fable & la superstition? Il y en a enfin qui croient avec Théophile Ray-

naud (a), que le démon se sert quelque fois de son habileté, pour rendre certains corps inaccessibles aux vers & à la pourriture : mais comme il ne s'agit ici ni de ce que le démon peut faire, ni de ce que la fable nous raconte ; après avoir exposé les causes naturelles qui concourent à la conservation des corps morts, que nous reste-t-il que de dire aussi quelque chose de la cause artificielle ?

De l'Embaument.

Je parle, Mr., de l'embaumement, que Jacques Manget (b) définit l'art d'empêcher pendant une longue suite d'années la corruption des corps, par la vertu des aromates & du baume. Cet art qu'on peut appeller l'onguent de l'immortalité, puisqu'il immortalise en quelque sorte les morts, nous le devons aux Égyptiens qui ont diverses manières d'embaumer, & toutes de différens prix. Le plus haut est d'un talent, qui vaut 2688 livres de notre monnoie. Le médiocre est de vingt mines, & le bas prix est de très-peu de chose. Les parens du mort, lors-

Il y a diverses manières d'embaumer, & toutes de différens prix.

Manière d'embaumer la plus parfaite & la plus coûteuse.

(a) *In allegato tract. Bibliotheca chirurgica, tom. 1, lib. 3, pag. 179.*

(b) *In sua novissima*

qu'ils sont riches, font donc venir d'abord un dessinateur, qui marque sur le corps étendu l'endroit qu'il faut ouvrir au côté gauche, & la longueur de l'incision; un disséqueur avec une pierre d'éthiopie fort tranchante fait cette incision, & se retire au plus vite, parce que les parens du mort qui sont présens, prennent des pierres & le poursuivent comme un impie pour le lapider. Cette opération achevée, les embaumeurs qui sont considérés comme des personnes sacrées, entrent pour faire leur office. Ils tirent par les narines, avec un fer crochu fait exprès, tout le cerveau du mort, & remplissent le crâne de drogues astringentes; ils tirent aussi par l'ouverture qu'on a faite au côté tous les viscères, à la réserve du cœur & des reins; on les lave dans du vin de palmier, & dans d'autres drogues fortes & odoriférantes. L'on oint tout le corps d'huile de cèdre, de myrrhe, de cinnamome & d'autres drogues pendant trente jours ou environ, de sorte que le corps se conserve tout entier; & non-seulement il est exempt de pourriture, mais il conserve même une bonne odeur. Après tout cela, on le met dans le

sel pendant environ quarante jours ; & ainsi on emploie à cet embaumement soixante-dix jours. On tire ensuite le corps du sel, ou du nitre ; on le lave, on l'enveloppe de bandelottes de lin trempées dans la myrrhe, & on le frotte d'une forte gomme, dont les Égyptiens se servent au lieu de colle. Après toutes ces cérémonies, les embaumeurs rendent le corps aux parens, qui le renferment dans un cercueil d'un ouvrage exquis, & qui le conservent, ou chez eux dans un lieu honorable, ou dans des tombeaux faits exprès.

Ceux qui n'ont pas le moyen de faire cette dépense, se contentent de seringuer dans les intestins du mort, par le fondement, une liqueur tirée du cèdre, & l'y laissant, enferment le corps dans le sel de nitre. Ce sel a la vertu de dessécher les chairs solides, & l'huile de cèdre ronge les intestins : ainsi ce corps desséché demeure avec la peau collée sur les os.

*Manière
d'embaumer
moins coûteuse.*

Ceux enfin qui sont trop pauvres pour faire une dépense considérable, se contentent de déterger l'intérieur, en y seringuant une liqueur qui le lave, & puis mettent le corps dans le

LET. CLXV. nitre pendant soixante-dix jours pour le dessécher, sans autre cérémonie.

Le détail, Mr., de toutes ces particularités vous aura peut-être paru trop long dans un abrégé. J'abrège cependant encore, & je passe sous silence bien des remarques curieuses qu'on doit aux sçavantes recherches de Joseph Lanzonius célèbre Philosophe & Médecin de Ferrare (a), aussi bien qu'à celles de Théophile Raynaud (b) & de Dom Calmet (c), tous cités par notre Eminentissime Auteur, dans le chapitre où il traite de l'incorruptibilité des corps. Je ne dis rien encore, ni de l'embaumement du Patriarche Jacob ordonné par Joseph son fils (d), ni du vase d'albâtre plein d'une huile de parfum de grand prix qu'une femme répandit sur la tête du Sauveur, en vue de sa sépulture (e); ni enfin des cent livres, ou environ, d'une composition de myrrhe & d'aloës que Nicodème porta pour embaumer le Corps de JESUS (f).

- | | |
|---|----------------------------|
| [a] <i>In suo tract. de Balsamatione Cadaverum.</i> | 50 de la Genèse. |
| [b] <i>Cap. 6.</i> | [d] <i>Genes. cap. 50;</i> |
| [c] <i>Dans son Commentaire sur le chapitre</i> | [e] <i>Matth. cap. 26;</i> |
| | <i>v. v 7. & 12.</i> |
| | [f] <i>Joan. cap. 19,</i> |
| | <i>v. 39.</i> |

Enfin, Mr., pour passer d'une extrémité à l'autre, & en dire trop peu après en avoir trop dit, il ne me resteroit plus que de ne faire aucune mention de la momie ou mumie, qui n'est pas proprement le corps embaumé, mais la composition dont on embaumoit le corps. Ce nom se donne aussi à des corps desséchés par les ardeurs du soleil dans les sables de la Libye, & qui avoient été enveloppés dans les arènes par des tourbillons de vent qui s'y élèvent. Mais dans l'usage, les *momies* se prennent pour les corps qui ont été oints de baume, & qui par ce moyen se conservent entiers pendant une longue suite d'années (a). Le corps de Boniface VIII. qui, au nez & aux lèvres près, fut trouvé dans toute son intégrité 302 ans après la mort de ce Pape, fait l'éloge des embaumeurs de son tems, & prouve la puérilité de la fable qui attribue à ce Saint Pontife d'être mort des plaies qu'il s'étoit faites, en se déchirant lui-même à belles dents. Trois cens ans encore de sépulture ne furent pas ca-

De la Momie.

[a] Vid. Theophil. 41... & Anonimum, de Raynaud, tract. jam naturali incorruptione laudato, cap. 6, num. Cadaverum, cap. 39.

384 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu ;*
LET. CIXV. pables d'entamer le corps d'un certain Cardinal Anglois, dont on fit la découverte à Rome dans l'Eglise de Sainte Cécile au - delà du Tibre. Ce ne sont pas là les seuls exemples qu'on pourroit produire de la vertu merveilleuse des parfaits embaumemens. Zachias (a), l'Empereur Heraclius (b) & Alexandre d'Alexandrie (c), y ajoutent chacun le leur ; d'où Manget conclut (d), & tout le monde avec lui, qu'il est vrai que les cadavres bien embaumés peuvent se conserver très-longtems exempts de toute corruption, comme on le peut voir par les momies qu'on expose dans les cabinets de curiosité des Grands, & dans les boutiques des plus fameux Apothicaires.

L'incorruptibilité du corps de Ste. Catherine de Bologne n'est pas un effet de l'Embaumement. - Nous n'avons garde, Mr., de mettre au nombre de ces exemples, l'incorruptibilité du corps de Ste. Catherine de Bologne ; car le Père Petra Sancta (e) voulant, avant de suffrager dans la Cause, s'assurer si le corps de cette Sainte, morte depuis plus de trois cens

(a) *Loco jam citato, sub num. 13.*

(b) *Epist. ad Sophoclem amicum suum.*

(c) *Lib. 3, cap. 2.*

(d) *Lib. 3, cap. 2.*

(e) *In suâ Thomasiâ vera Religionis.*

ans,

ans , n'avoit jamais été embaumé ,
 écrivit au Père Jacques Albergat , qui
 répondit : » Qu'aucun onguent n'y
 » avoit touché que celui de la sainte-
 » té , aucun aromate que celui de la
 » prière , aucun baume que celui de
 » la virginité , ni aucune myrrhe que
 » celle des mortifications & des larmes
 » de Catherine. » On regardoit donc
 l'embaumement comme un moyen
 naturel propre à préserver les corps
 de la corruption. Il fut réputé tel
 dans la Cause de Ste. Marguerite de
 Cortone , dont le corps , selon les Pos-
 tulateurs , avoit été exempt de toute
 corruption pendant plus de quatre siècles ;
 car le Promoteur de la Foi ayant
 objecté & prouvé que Marguerite
 étant morte , avoit été embaumée , il
 ne fut jamais possible de faire passer
 son incorruptibilité pour miraculeuse
 & divine. Je suis , &c.

L'intégrité du corps de Ste. Marguerite de Cortone ne put passer pour miraculeuse.

LET T R E CLXVI.

Elle est une suite de la précédente.

IL paroît clair , Mr. , par l'exemple
 de Sainte Marguerite de Cortone
 que j'ai cité en terminant ma dernière

LET. CLXVI.

Tome V.

R

LET. CLXVI.

L'appro- bation des vertus n'est pas suivie, sans examen, de celle du miracle de l'incorruptibilité.

Lettre , que l'approbation des vertus dans le degré héroïque , ne doit pas être suivie de trop près de celle du miracle de l'incorruptibilité des corps ; mais qu'il faut , avant de prononcer en faveur de ce miracle , bien examiner si ce que l'on voudroit attribuer au prodige ne seroit pas l'effet de quelque cause naturelle. La nécessité de cet examen est d'autant mieux fondée , qu'il se trouve beaucoup plus de corps saints que les vers n'ont point épargné , qu'on n'en voit qui sont exempts de corruption. C'est pour cela que les Auditeurs de Rote rapportant les Causes de Saint Paschal & de Saint François Xavier dont les corps avoient conservé leur intégrité , firent une rigoureuse discussion , & de la nature du terrain où ils avoient été inhumés , & de tout ce qui auroit pu contribuer naturellement à leur conservation. D'un autre côté rien n'échappe sur cet article aux oppositions des Promoteurs de la Foi : aussi toutes les fois que la Sacrée Congrégation fonde une Béatification ou Canonisation sur le miracle de l'incorruptibilité , elle a soin d'ajouter qu'il ne s'est trouvé aucune cause naturelle à laquelle on

pût attribuer l'intégrité du cadavre. Saint Grégoire de Tours raconte (a) qu'à l'ouverture du cercueil d'une certaine jeune fille, on remarqua que non-seulement tous ses membres, mais ses cheveux mêmes qui étoient fort longs, ne ressentoient en rien du tout les misères du tombeau; mais il ajoute ingénument qu'il croit qu'elle avoit été embaumée : *Credo eam aromatibus fuisse conditam.* L'an 1642 on découvrit dans la principale Eglise de Carpentras un caveau où il y avoit un corps tout entier. On pria Théophile Raynaud de dire là-dessus son sentiment, & il le dit fort au long dans un Traité qu'il composa *sur l'Incorruptibilité des Cadavres.* Il suppose dans le dernier chapitre de cet ouvrage qu'aucune cause, soit naturelle ou artificielle, n'a eu part à la conservation du corps dont il s'agissoit; & il le conclut, en conseillant de faire enfermer le même corps sans cérémonie & sans lui rendre aucun culte, dans un caveau séparé, en attendant qu'il plût à Dieu de faire connoître par quelque prodige quel étoit dans l'autre monde l'état

(a) *Lib. de Gloriâ Confessorum, cap. 35.*

LET. CLXVI. de l'ame qui avoit animé ce corps sur la terre.

On exige pour le miracle de l'incorruptibilité, que l'on examine sérieusement la qualité de celle-ci. On ne se contente pas, Mr., pour approuver le miracle dans la matière que nous traitons, qu'un cadavre se soit conservé incorruptible sans que la nature ni l'art y aient rien mis de leur : On en vient de plus, & cela est nécessaire, à un examen sérieux de la qualité de cette incorruptibilité; parce qu'il peut arriver sans miracle, qu'indépendamment du secours de l'art ou de la nature, un corps mort ne perde aucune de ses parties intégrantes. Pour le comprendre aisément,

Les corps morts se corrompent en deux façons différentes. il faut sçavoir que les corps s'altèrent & se corrompent en deux différentes manières; 1°. par la putréfaction, qui entraîne la dissolution entière des chairs; 2°. par le dessèchement, lorsque les chairs viennent à se dessécher peu à peu à la longueur du tems. Ce dessèchement des chairs qu'on regarde vulgairement comme une incorruptibilité, n'est dans le fond, au jugement

Tout ce qui se putréfie se corrompt mais tout ce qui se corrompt ne se putréfie pas. de Zacchias (a), qu'une véritable corruption: car, quoique toute pourriture soit corruption, toute corruption

(a) *Quæst. Medico-Legal. lib. 4, tit. 1, quæst. 10, num. 2.*

ependant n'est pas pourriture, selon la remarque que Sinibald, habile Professeur en médecine, faisoit dans le suffrage qu'il porta touchant l'incorruptibilité du corps de Saint Jacques de la Marche.

LET. CLXVI.

Conformément donc à la doctrine de Zacchias & de plusieurs autres sçavans Médecins, on ne doit reconnoître du surnaturel & du miraculeux dans l'incorruptibilité des corps, qu'autant qu'ils ne sont ni pourris, ni desséchés. Santorelle (a) croit que l'extrémité des narines qui paroît presque toujours entamée, pendant que toutes les autres parties du corps conservent leur parfaite intégrité, n'est pas pour cela corrompue, & que si elle paroît endommagée, ce n'est que parce qu'elle participe à la contraction qui se fait dans le cartilage auquel elle tient: mais Sinibald, Médecin aussi d'une haute réputation, votant dans la Cause de St. Jacques de la Marche, assure que ce rétrécissement dans l'extrémité des narines est un signe évident de corruption causée par l'extrême maigreur des parties voisines. Nous avons des exemples d'une incorrup-

Il faut que les corps ne soient ni pourris, ni desséchés, pour qu'ils soient censés miraculeusement incorruptibles.

Exemples d'incorruptibilité parfaite & divine.

(a) *In praxi medicâ, cap 42.*

tibilité parfaite & naturelle dans les corps de St. Cutbert & de Sainte Edildride dont les corps, au rapport du vénérable Bède, (a) après avoir été plusieurs années dans le tombeau, furent trouvés aussi entiers, aussi flexibles & aussi frais que si le jour de leur invention avoit été celui de leur sépulture.

L'incorruptibilité du Corps de Ste. Thérèse étoit miraculeuse, au jugement des Auditeurs de Rote.

Les principes, Mr., que nous venons d'exposer, servirent de règle aux Auditeurs de Rote, qui dans la Cause de Ste. Thérèse firent valoir comme miraculeuse l'intégrité de son corps qui neuf mois après sa mort, non-seulement conservoit toute la flexibilité des corps vivans, mais qui exhaloit encore une douce & agréable odeur, qu'on ne pouvoit attribuer à la vertu naturelle du baume ou des aromates, puisque rien de tout cela n'avoit été employé à sa mort.

Ce fut encore sur les mêmes principes que les Médecins insistèrent, lorsque dans la Cause de Ste. Catherine de Bologne, il fut question de l'incorruptibilité de son corps. Plusieurs Ecrivains l'attribuoient au miracle; mais comme le miracle parut

(a) *Lib. 4. histor. Angelorum, cap. 30.*

incertain & équivoque aux yeux des Médecins, dès qu'il le furent apperçu que le corps étoit desséché, tous les efforts qu'on fit pour en obtenir l'approbation, furent inutiles.

LET. CXLVI.
L'incorruptibilité du Corps de Ste. Catherine de Bologne, n'a pas été approuvée comme miraculeuse.

On fut plus heureux dans la Cause de Ste. Marie Magdeleine de Pazzis, parce qu'il résulloit de la procédure dressée à Florence, que non-seulement son corps avoit été trouvé sans pourriture, mais aussi sans aridure & sans maigreur. Il ne suffit donc pas, Mr. pour ajuger à un cadavre la gloire d'une incorruptibilité miraculeuse & divine, qu'il ait conservé toute la forme extérieure & naturelle; (de pareils miracles n'éclatent qu'aux yeux du peuple;) il faut de plus que les membres s'en soient conservés moux, flexibles, maniables, sans rides, sans roideur, sans rétrécissement, sans changement de couleur, sans disposition prochaine à se réduire en poussière, sans corruption, sans dessèchement, & enfin sans qu'aucune cause naturelle y ait pu influencer. Telles sont les conditions que Pierre Assalt exige pour la conservation surnaturelle des corps, dans la dissertation (a) qu'il mit

La conservation du Corps de Ste. Magdeleine de Pazzis fut approuvée comme surnaturelle.
Conditions exigées pour la conservation surnaturelle des cadavres.

(a) *Ubi sit: Non enim me latet apud*

LET. CLXVI. au jour dans la Cause de St. Jean Népomucène lorsqu'on y discuta le miracle de l'incorruptibilité de sa langue.

Objection. Dira-t-on que les Bulles de Canonisation parlent souvent, comme d'une merveille, de l'incorruptibilité de certains corps qui certainement n'ont pas conservé toutes les qualités que nous venons d'exprimer après Pierre Affalt.

Réponse. Nous en conviendrons volontiers; mais nous ne convenons pas de la justesse de ce raisonnement. La Bulle de Canonisation fait mention de l'intégrité du corps; donc l'intégrité du corps a été comptée au nombre des

La mention que fait une Bulle de Canonisation de l'incorruptibilité d'un corps, ne prouve pas toujours que

miracles : cette conséquence, Mr., n'est pas admissible, parce que les Bulles de Canonisation ne parlent souvent de cette intégrité que comme d'une circonstance digne d'admiration & de respect. Penia en fait la remarque dans son Traité de la Canonisation.

ceste incorruptibilité soit un miracle.

*imperitos vulgò in-rigidum, durum an-
corruptum judicari.
molle, an rugosum,
corpus, dummodò ut
atque contractum, an
cumque figuram ser-
color fuerit immuta-
vet, ipsius partibus
tus, an sit friabile,
quoquo modo adhuc
an faciliè in pulverem
coherentibus, nihil
comminuatur.
considerantes, an sit*

tion de Saint Didace. L'invention du **LIT. C. XVI.**
corps entier d'un Saint n'est encore
quelquefois rapportée dans les Bulles
qu'historiquement & sans assertion.
Il en est ainsi de l'invention du corps
de Ste. Marguerite de Cortone. Quel-
quefois aussi il est parlé de la conser-
vation des corps comme d'une mer-
veille, mais des corps tels qu'ils étoient
lorsqu'on les trouva, & non pas tels
qu'ils sont actuellement; ainsi s'exprime
la Bulle de Canonisation de Ste.
Catherine de Bologne. Tantôt enfin
il en est fait mention comme d'un mi-
racle admis, non pas séparément,
mais conjointement avec d'autres mi-
racles; en sorte qu'on ne puisse pas
dire que le Décret de Canonisation
soit fondé sur celui-là: or il s'agit ici
d'un miracle qui puisse servir de base
& de fondement à une Béatification
ou à une Canonisation formelle.

Ce que nous avons dit du corps in-
corruptible dans toutes les parties, a
lieu à l'égard de chaque partie du corps;
telle, par exemple, que la main droi-
te de Saint Étienne Roi d'Hongrie,
& de Saint Nicolas Evêque de My-
re, qui s'est conservée toute entière,
en mémoire, dit-on, des grandes

*On doit
appliquer à
chaque par-
tie du corps
conservée sans
corruption;
ce qu'on a dit
du corps en-
tier.*

R V

LET. CLXVI.

*Exemples
cités à ce su-
jet.*

& fréquentes aumônes que faisoient ces deux Saints. On expose encore aujourd'hui à Padoue à la vénération publique, la langue de Saint Antoine; & on remarque avec une pieuse surprise, qu'elle est aussi entière, aussi fraîche, aussi vermeille qu'elle pouvoit l'être le jour de la mort du Saint (a). La même merveille se fait admirer dans la langue de Saint Catald Archevêque de Tarente (b) & dans celle de Saint Jean Népomucène (c). Une longue suite d'années, le cours même de plusieurs siècles, n'ont pu y causer la moindre altération, quoique la langue soit une des parties du corps qui se corrompt plus facilement. Toutes ces circonstances ayant été mûrement pensées dans la Cause de Saint Jean Népomucène, qui d'ailleurs avoit préféré la mort au violement sacrilège du sçeau de la confession, la conservation de sa langue fut reconnue pour miraculeuse & mise au nombre des miracles du second ordre, comme il paroît par

(a) *Vid. Sermonem magistri Roberti, de Laudibus Sancti Bonaventurae, inter hujus opera, tom. 2.*

(b) *Vid. Ughellium in sua Italia sacra.*

(c) *Vid. causam ejusdem.*

le Décret qui en fut expédié l'onze Janvier 1729, & confirmé par Benoît XIII. le 16 Février de la même année. LET. CLXVI.

Ici, Mr. , il se présente une nouvelle difficulté. On demande si la durée constante de l'incorruptibilité d'un corps est un nouveau miracle différent de celui de l'incorruptibilité même? *La durée de l'incorruptibilité d'un corps est-elle un miracle différent de celui de l'incorruptibilité même?* Ce qui a donné lieu à cette question, c'est qu'il ne se fait point de Canonisation, qu'il ne soit intervenu quelque miracle après la Béatification formelle ou équivalente : or comme le miracle de l'incorruptibilité précède la Béatification; ou il faut que ce miracle, en tant qu'il persévère après la Béatification, passe pour un miracle, ou il ne pourroit servir à la Canonisation. La même difficulté regarde la bonne odeur que les corps des Saints exhalent quelquefois, & la liqueur salutaire qu'on verroit couler de quelques-uns de leurs membres. ↙

La question ayant été agitée dans la Cause de Sainte Catherine de Bologne où l'on proposoit la perpétuité de l'intégrité de son corps comme un nouveau miracle, le Promoteur de la Foi opposa, ou que cette perpétuité étoit naturelle, ou du moins qu'on

LET. CLXVI.

ne la pouvoit pas raporter à un miracle nouveau. Ceux qui écrivoient pour la Sainte , soutenoient au contraire que la conservation permanente de son corps entier étoit une production continuée , un nouveau miracle par conséquent ; & ils confirmoient leur opinion par l'exemple d'un miracle semblable qui avoit été approuvé dans la Cause de Sainte Marie-Magdeleine de Pazzis. Mais cet exemple ne concluoit rien en faveur du corps de Sainte Catherine, dont l'état , comme nous l'avons déjà remarqué , est défectueux en matière d'incorruptibilité. Nous convenons avec les Théologiens , que les choses qui exigent le concours d'une cause surnaturelle dans leur production , l'exigent égale-

La durée permanente d'un corps dans un état d'incorruptibilité parfaite, est un miracle différent de cette incorruptibilité même.

ment dans leur conservation : or l'incorruptibilité parfaite des corps est de ce nombre ; en concluant donc qu'il y a un miracle dans cette incorruptibilité même , concluons aussi qu'il y en a un autre dans sa perpétuité.

Mais ce miracle suffit-il avec un autre d'une espèce différente pour passer à la Canonisation ? Nous en laissons , Mr. , le jugement à la Sacrée Congrégation qui , avant d'en venir

& la Canonisation des Bénédictés. 397
 à la Canonisation de Saint Jacques de la Marche, avoir approuvé plusieurs miracles qui n'avoient point de rapport à celui de la durée permanente de l'incorruptibilité de son corps. Je suis, &c.

L E T T R E C L X V I I .

Sur ce qu'on doit penser par rapport au miracle de certaines qualités des cadavres, & du sang & de la liqueur qui en coulent, aussi bien que de la bonne odeur qu'ils exhalent.

Des Cadavres qui se tiennent debout, assis ou à genoux.

I. **L**E corps de Saint François d'Assise fut trouvé, longtems après sa mort, entier, debout, & les yeux ouverts. Cette merveille a été attestée par plusieurs Souverains Pontifes (a) qui en ont été témoins oculaires : mais Sixte IV. fit fermer l'entrée de son tombeau, à la sollicitation de Saint Jacques de la Marche ; enforte qu'on ne peut plus voir quelle est l'attitude actuelle du Saint.

LET. CLXVII

Le corps de St. François se tenoit debout longtems après sa mort.

(a) Gregoire IX., Innocent IV., Alexandre IV., Clement IV., Nicolas IV. & Nicolas V.

LET. CLXVII.

Le Corps de Ste. Catherine de Bologne est dans la posture d'une personne assise.

Conditions auxquelles on peut regarder comme un miracle qu'un corps mort se tiende assis ou debout.

Il en est, par rapport au miracle, des corps morts qui se tiennent à genoux, comme de ceux qui se tiennent assis ou debout.

St. Paul Hermite fut trouvé à genoux après sa mort.

On voit au contraire le corps de Sainte Catherine de Bologne dans la posture d'une personne assise. Or Zacharias (a) & Licetus (b) prétendent qu'il y a du miracle, lorsqu'un cadavre qui n'est appuyé en aucune façon, se tient assis ou debout; & leur prétention est bien fondée, pourvu qu'il n'y ait ni dessèchement dans les membres, ni aridité ou contraction dans les muscles, On ne peut concilier le miracle avec l'un de ces trois défauts, dont le premier se fait remarquer dans le corps de Sainte Catherine.

Il faut raisonner, par rapport au miracle, des cadavres qui se tiennent d'eux-mêmes à genoux, comme de ceux qu'on voit se tenir sans appui, assis ou debout. Au rapport de Saint Jérôme, Saint Paul Hermite, quoique mort depuis quelque tems, fut trouvé à genoux par Saint Antoine, & ayant les mains levées au Ciel: ce qui a toujours passé pour tout-à-fait miraculeux. Il n'est pas même nécessaire pour le miracle, que le cada-

[a] *Quaest. Medico-Legal. , lib. 4, tit. 1, quaest. 10, num. 34 sequent.*

[b] *De secundò quaestis, per epistolas, cap. 39.*

vre ait constamment conservé cette LET. CLXVII.
attitude. On n'exige pas non plus qu'il
ne se dessèche pas dans la suite : il suf-
fit qu'on l'ait trouvé pendant un cer-
tain tems mou, flexible, maniable ;
parce qu'on raporte le miracle à l'état
où on l'a d'abord apperçu, & qui n'étant
pas l'état naturel des corps morts, ren-
ferme par conséquent du surnaturel &
du divin.

Il est vrai que la roideur & l'inflexi-
bilité dans les articles & les tendons,
provenant de la congelation du mucilage ; si par quelque cause naturelle,
le mucilage ne se congeloit point, un *Un corps*
corps mort pourroit être flexible sans *mort peut é-*
miracle, pourvu cependant, remarque *tre flexible*
Sinibald en votant dans la Cause de *sans miracle*
St. Jacques de la Marche, que la flexi-
bilité des membres ne fût pas de lon-
gue durée : or comme cette flexibilité
est une des qualités requises pour le
miracle de l'incorruptibilité, & qu'on
ne traite pas de celle-là séparément de
celle-ci, ni par conséquent que long-
tems après la mort du Serviteur de
Dieu ; il s'ensuit que lorsqu'il en est
question, le défaut de congelation
dans le mucilage ne peut plus avoir
lieu.

LET. CLXVII. L'ignorance, à qui les miracles ne coûtent rien, débite, Mr., au plus bas prix ceux qu'elle s'imagine découvrir dans les corps morts. Qu'un cadavre se remue tant soit peu; qu'il conserve des couleurs vives, ou de la chaleur; que les ongles, les cheveux & les dents semblent lui avoir crû; je ne voudrois pas, dans la crainte d'être lapidé, nier trop hautement en certains pays que ce sont-là autant de véritables miracles. Rien cependant en tout cela de miraculeux; & qui surpasse les forces de la nature, comme on le peut voir par plusieurs exemples.

Qu'un corps mort ait du mouvement & des couleurs vives; qu'il conserve de la chaleur, & que ses ongles, ses cheveux & ses dents paroissent croître; rien en tout cela que de naturel.

On cite quelques exemples.

Marcel Donat (a) rapporte celui d'une Religieuse, qui après sa mort serreroit fortement la main d'une de ses Sœurs, qui par tendresse, & peut-être par dévotion, baisoit la sienne. Peut-être la Religieuse n'étoit-elle pas tout-à-fait morte: Donat le croit ainsi, & qu'il lui restoit encore quelque souffle de vie. Nous lisons dans Matthieu Willames (b) que le cadavre de Gualteri Bustaccius, qui avoit été dé-

[a] *De medicâ historiâ mirabili*, lib. 2, cap. 3.

[b] *In historiâ sui temporis*, lib. 3, cap. 46.

capité à Florence, s'ébranla de lui-même & avec tant de violence pendant qu'on le portoit au tombeau, que les ais qui lui servoient de cercueil, se séparèrent de façon que peu s'en falloit qu'il ne tombât à terre. L'expérience nous apprend encore qu'il y a des hommes & des animaux qui, quelques momens après avoir été tués, se remuent & s'agitent en différentes manières; ce qui ne provient d'aucun principe de vie, mais de l'action des esprits animaux, dont le cours n'est pas encore tout-à-fait anéanti: ce seroit donc en vain qu'on compteroit ces mouvemens au nombre des miracles. C'est la remarque de Zachias (a); & Licetus avertit (b) que les cheveux, les ongles & les dents des cadavres ne croissent point, à proprement parler, mais seulement qu'ils semblent croître à mesure que les chairs, la peau & les gencives viennent à se retirer ou à se consumer. La doctrine d'Aristote (c) ne s'accorde

Les mouvemens qu'on apperçoit quelquefois dans les hommes & les animaux qui viennent de perdre la vie, ne sont pas miraculeux.

[a] *Quæst. Medico-Legal.*, lib. 4, tit. 1, 40. *quæst.* 10, num. 31 & 32.

[c] 3. *Histor.* caps 11.

(b) *De secundò quæ-*

LET. CLXVII. pas sur ce point, avec celle de Licetus; mais peu importe, puisque tous les deux enseignent que le tout se fait naturellement.

Des Cadavres saignans. II. On ne regarde pas non plus, Mr., comme un miracle, qu'un homme qui vient d'expirer, rende du sang; car, comme nous le verrons ailleurs, il peut couler du sang des corps morts,

Les Cadavres peuvent saigner sans miracle pendant quelques heures, & même durant quelques jours. non-seulement quelques heures, mais quelques jours même après qu'ils ont cessé de vivre. On vit sortir du sang & de l'eau de la plaie sacrée du côté de JESUS-CHRIST, après qu'il eut rendu l'esprit; & si quelques-uns, malgré l'évidence du Texte sacré (a), ont prétendu qu'il vivoit encore lorsqu'un Soldat le perça d'une lance, leur

J. C. étoit mort, lorsqu'un soldat lui ouvrit le côté, & l'eau qui en sortit étoit une eau véritable. erreur a été proscrite par Clément V. (b), & Innocent III. (c) a défini que l'eau qui coula de son côté, étoit une eau véritable. Il s'est trouvé des Médecins qui ont cru que l'effusion qui s'en fit, avoit été naturelle, & qu'elle provenoit de ce qu'il y avoit lésion

[a] Joan. 19, v. v. 30, 33 & 34.

[b] In Clementinâ, §. 1, de summâ Trinitate & Fide Catholicâ.

[c] In suâ Decretali quæ incipit, In quodam tit. de celebratione Missarum.

dans le péricarde, dans la pleure, ou dans la cavité de la poitrine. Mais St. Ambroise (a), St. Augustin (b), St. Cyrille d'Alexandrie (c) & Théophylacte ne sont pas de l'avis de ces Médecins. Ils prétendent que ce ne fut pas sans miracle que le côté du Sauveur rendit du sang & de l'eau, & nous nous en tenons volontiers à cette opinion. Mais le miracle consistoit-il dans l'effusion du sang, ou dans celle de l'eau, ou en ce que le sang & l'eau coulèrent séparément & sans mélange? Je pense, Mr., que nous avons assez souvent pris le ton décisif, pour pouvoir abandonner sans regret, ces trois questions à la liberté des sentimens.

L'eau qui coula du côté du Sauveur étoit miraculeuse.

Ce qui paroît incontestable; c'est qu'on ne doit pas regarder comme une chose miraculeuse qu'il ait coulé du sang du corps ou de quelque partie du corps mort d'un Serviteur de Dieu, quand bien même ses vertus auroient été approuvées dans le degré héroïque; si l'effusion ne s'est faite quelques heures ou même quelques

Il n'y a de miracle dans l'effusion du Sang que rendent les corps morts, que lorsqu'el-

(a) Lib. 10 in Lucam.

[c] In cap. 23. Luca.

[b] Tract. 120. in

LIT. CLXVII. jours après sa mort. Mais il faudroit
le se fait opiner autrement, supposé que, lors-
longtems a que le corps a saigné, on comptât des
près la mort. semaines, des mois, des années de-
 puis la mort du Serviteur de Dieu. La
 raison est qu'il ne faut pas un tems
 considérable pour que le sang se fige
 ou se corrompe dans les veines d'un
 homme qui ne vit plus. Ce que nous
 venons de dire du sang que répan-
 dent les Serviteurs de Dieu, ou les
 Bienheureux après leur mort, a lieu
 par rapport à celui qui se conserve
 séparément de leur corps; & qui n'est
 censé miraculeux qu'autant que sa
 couleur, à l'épreuve des changemens
 que la longueur des jours ou des an-
 nées cause nécessairement, paroît aus-
 si vive que s'il ne faisoit que de sortir
 de la veine; ou que sans le secours
 d'aucune cause naturelle, il vient à
 se liquéfier régulièrement en certains
 tems. Telle est la doctrine de Zac-
 chias (a) & de Licetus (b), à laquelle
 Prosper Bottini étant Promoteur de la
 Foi, crut devoir se conformer dans
 ses conclusions, lorsqu'on agita la

(a) *Cit. quest. 10, suis, per epistol. cap.
 num. 38.* 45.

(b) *De secundò qua-*

Cause de Béatification de St. François LET. CLXVII.
Solan.

Ce seroit ici, Mr., le lieu de rapporter ce que nous lisons dans les Bollandistes (a) de Saint Triphyllius. Le corps de cet Evêque de Nicosie s'étoit conservé pendant trois cens ans si entier & si sain, que le St. Evêque paroïssoit plutôt endormi que mort; mais les Sarrasins s'étant emparé de l'Isle de Chypre, l'un de ces Barbares sépara par un coup d'épée la tête du Saint du reste du corps; & aussitôt on vit couler du sang. Il semble que Dieu voulut en cette occasion ajouter aux autres couronnes de Triphyllius, celle du martyr après laquelle il avoit ardemment soupiré, mais que le zèle du Grand Constantin pour la vraie religion, ne lui permit pas de remporter.

On cite des exemples de corps Saints desquels il a coulé du sang.

Nous aurions encore ici à raconter avec les mêmes Bollandistes (b), ce qui arriva, lorsque quelques Gentilshommes François entreprirent d'enlever le corps de St. Modoald Evêque de Trèves. Le pavé de l'Eglise où il repositoit, se trouva arrosé du sang qui

(a) Tom. 2, Junii ad diem 13, pag. 634.

[b] Tom. 3, Maii ad diem 12, pag. 60.

LET. CLXVII. fortit des os du Saint; enforte que les habitans s'étant apperçu du larcin, prirent si bien leurs mesures, qu'ils enlevèrent à leur tour la précieuse relique aux François trop dévots. Je passe légèrement sur ce que les Auditeurs de Rote assurent de St. François Xavier. Ils disent que 18 mois après sa mort, une femme pieuse, lui baissant les pieds par dévotion, s'efforça avec les dents d'en couper un doigt qu'elle pût conserver comme une relique, & qu'il coula de ce doigt un sang aussi vif & aussi liquide que celui qui sort de la plaie d'un homme vivant tout récemment blessé. Le rapport des Auditeurs de Rote se trouve confirmé par la Bulle de Canonisation (a) du même Saint. Je ne dis rien de ce que Contelorius pensoit, dans la Cause de Béatification de Saint André Avellin, du sang de ce Saint conservé sans corruption, depuis plus de 14 ans, dans une fiole où on l'avoit vu quelquefois bouillonner au jour de l'anniversaire du même Saint.

[a] *Ubi sic...* Quo tempore cum mulier quædam affectu devotionis incitata, specie osculantis pedis digi- tum, ut illum abscinderet, morsu apprehendisset, statim sanguis effluxerat.

Mais ce seroit, Mr., mal répondre à mes engagemens que de passer sous silence le miracle infigne & perpétuel de la liquéfaction & bouillonnement du sang de St. Janvier. Janvier Evêque de Bénévent souffrit le martyre à Pouzzol, sous le règne de l'Empereur Dioclétien. Il fut ensuite transporté à Naples, & placé dans une magnifique Chapelle de la Métropole qui lui est dédiée. C'est là qu'on conserve du sang de ce Saint dans un vase de verre où il est congelé; mais lorsqu'on l'approche de la tête du même Saint, il devient liquide & se forme en petites boules, comme s'il souhaitoit de rentrer dans les mêmes veines d'où il est sorti.

LET. CLXVII.

*Miracle
de la liqué-
faction &
bouillonnemēt
du sang de
St. Janvier.*

Les Hérétiques, qui ne respectent point les Saints, n'épargnent pas davantage les prodiges dont il plaît à Dieu de manifester leur sainteté. Il n'est point de subtilité qu'ils n'ayent mis en usage pour affoiblir la vérité & obscurcir l'évidence du miracle dont nous parlons, & qui se perpétue à Naples. Le témoignage de toute une grande ville qui en est habituellement spectatrice, n'a pas été capable de fixer l'esprit d'incrédulité. Que dis-je?

*Les Héré-
tiques se sont
élevés contre
ce miracle.*

LET. CLXVII. Ceux des incrédules qui ont été témoins eux-mêmes du fait, ont-ils toujours voulu croire ce qu'ils voyoient de leurs propres yeux? Mais la chose est trop réelle pour qu'on y puisse supposer ni artifice ni fraude. Quelque effort qu'ait fait le mensonge pour la dépouiller de sa réalité, il n'a pu tenir contre la solidité des raisons que

Ils ont été réfutés avec avantage. lui ont opposées un Petra Sancta (a), un Dominique Putignan (b), un Cardinal Gottus (c) & surtout un Fortunius Licetus (d).

Molinæus parle du miracle avec mépris. Que l'hétérodoxe Pierre Molinæus (e) s'élève donc avec autant d'impiété que de dérision, contre le prodige que nous admirons ici; qu'il s'écrie d'un ton moqueur: *Quoi de plus facile que de jetter dans la fiole de la chaux propre à former de petites bouilles dans le sang qui y est contenu, en sorte qu'il semble bouillonnant?* Son impudence ne mé-

Cet Hérétique mérite lui-même d'être méprisé. [a] Tom. 3. de *Miraculis perpetuis Ecclesiæ*, pag. 115 & sequent. 1, cap. 2, §. 4, num. 38.

[b] *In suo opere de redivivo Sanguine D. Januarii.* [d] *De secundò quaesitis, per epistolas, cit. cap. 45.*

[c] *Tract. de verâ Ecclesiâ adversus Jacobum Piccininum, tom.* [e] *In suo vate Calviniano, lib. 5, cap. 14.*

rite

rite que des mépris. On ne peut encore une fois supposer ni fraude ni séduction dans le fait dont il s'agit, puisque le sang de St. Janvier, qui est tout congelé, lorsqu'on le transporte de l'Eglise qui en est dépositaire, pour être exposé dans une Procession solennelle à la vénération d'un peuple innombrable assemblé de toute sorte de Nations, ne commence à se liquéfier & à bouillonner qu'aux approches de la tête du Saint Martyr portée solennellement aussi à la rencontre de la fiole miraculeuse. Licetus d'ailleurs, après avoir physiquement démontré qu'il n'est pas possible que du sang congelé se liquéfie par le moyen de la chaux, confirme ses raisonnemens par plusieurs expériences qu'il proteste avoir faites lui-même sur le sang d'un agneau, d'un chevreau, d'un homme.

On ne peut supposer ni séduction ni fraude dans la liquéfaction du sang de St. Janvier.

Il n'est pas possible que du sang congelé se liquéfie par le moyen de la chaux.

Quelques-uns, pour éluder le miracle, ont recours à des causes occultes, telles que sont l'antipathie & la sympathie. C'est, prétendent-ils, par la vertu de l'une de ces deux causes, que le sang d'un homme assassiné vient à bouillonner à la présence de l'assassin; que la pierre d'aimant a une direction fixe vers les pôles, & attire le

Nouvelle objection contre le miracle de la liquéfaction du sang de St. Janvier, tirée des causes antipathiques & sympathiques.

LIT. CLXVII. fer , & que les diamants se rompent dans le sang de bouc.

Réponse. Laissons , Mr. , aux Philosophes à se disputer entr'eux les vrais principes de ces effets extraordinaires. Les uns attribuent à l'antipathie ce que les autres rapportent au feu de l'imagination. Ceux-ci appellent impulsion (a), ce qui se nomme attraction chez ceux-là. Mais, encore une fois, ne prenons point part à des discussions qui n'intéressent pas notre sujet. Ce qui le regarde de bien près, est d'observer avec Licetus, que toute pierre d'aimant tourne toujours un certain côté vers le nord, & le côté opposé vers le sud; que tout diamant jetté dans du sang de bouc encore chaud vient à se briser: au lieu que Saint Janvier est le seul dont le sang congelé se liquéfie & bouillonne lorsqu'on l'approche de la tête; ce qu'on ne peut par conséquent rapporter à aucune vertu naturelle. Quant à l'avantage que les adversaires de ce miracle prétendent tirer du bouillonnement du sang à la

(a) *Vid. Philosophicâ... & Purchoitium pbiam Burgundicam, in instit. philosoph. tom. 5, cap. 6, de part. 2.... Pbisius, sect. magnete & vi magnete 5. cap. 4.*

présence du meurtrier , nous verrons **LET. CLXVIII**
combien il est mal fondé , en parlant
des efforts de l'imagination.

Si le sang de Saint Janvier a eu de
grands ennemis , il a trouvé de plus
grands défenseurs encore , & même
dans notre siècle ; comme on le peut
voir par *l'Itinéraire* du Père Labat ,
imprimé en 1731. Ce célèbre Domi-
nicain y rapporte qu'il avoit connu
certains esprits dont les uns nioient té-
mérairement la liquéfaction du sang de
Saint Janvier , & dont les autres s'ef-
forçoient de l'expliquer par des raison-
nemens physiques ; mais il les réfute
tous d'une manière qui ne leur laisse
aucune ressource ; & il ajoute qu'on
avoit quelquefois vu des hérétiques
& des libertins qui , après avoir été
témoins oculaires du prodige , avoient
abjuré leurs erreurs , & embrassé la
piété.

L'itinéraire du Père Labat ne laisse point de ressource aux Adversaires du Sang de St. Janvier.

A peine *l'Itinéraire* du Père Labat
eût-il vu le jour , qu'on vit paroître
une lettre écrite de Berlin touchant la
liquéfaction du sang de Saint Janvier.
On y disoit que le chymiste Neuman
avoit produit en présence de plusieurs
témoins trois fioles de cristal , pleines
toutes les trois d'une certaine matière

On oppose à l'itinéraire du Père Labat une expérience faite par un Chymiste.

412 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu,*
LET. CLXVII. noire & dure , & qu'ayant été appro-
chées de la tête d'un homme mort , la
première s'étoit liquéfiée entièrement ;
la seconde peu , & que la troisième
étoit demeurée telle qu'elle étoit d'a-
bord.

Réponse.

Mais concevez - vous , Mr. , que la
même tête eût pû produire des effets
si différens , si la matière que les fio-
les contenoient avoit été la même ?
Pour moi je vous avoue que je ne le
comprends point ; & ce ne seroit point
une preuve de l'impossibilité du fait , si
les autres le comprenoient davantage.
Il est donc manifeste que Neuman ,
pour détruire le miracle que nous éta-
blissons , avoit préparé trois matières ,
dont l'une n'étoit en aucune façon sus-
ceptible de liquéfaction , dont l'autre
l'étoit un peu par le moyen de la cha-
leur , & dont la troisième devenoit
parfaitement liquide , pour peu que
l'air agît sur elle. Ce phénomène pou-
voit encore avoir d'autres causes tirées
du magasin à secrets de notre fameux
chymiste.

Quoiqu'il en soit , les gardiens du
sang de Saint Janvier ne sont pas assez
versés dans la chymie , pour oser en-
treprendre de le faire bouillonner par

la vertu de cet art. Ajoutons qu'on ne se persuadera pas aisément que la matière préparée par Neuman puisse produire pendant longtems les effets qu'on lui attribue, & qu'on seroit en droit de demander à ce Chymiste, si sa matière se liquéfie toujours à la présence de la tête d'un homme mort, si elle ne se liquéfie qu'alors, & si elle ne se congèle pas dans la suite ? Car tout cela se vérifie dans le sang de Saint Janvier; & si tout cela ne s'est pas vérifié dans l'expérience faite par Neuman, tout le fruit qu'il a tiré de sa composition a été de procurer à ses amis spectateurs de l'expérience quelques momens de récréation. Jacques Serces a pris un autre expédient pour exclure de l'ordre des miracles la liquéfaction du sang de Saint Janvier; il prétend qu'elle est une production de l'astuce & de la supercherie des Prêtres : mais qui croira que les Prêtres aient été assez rusés & assez fins, pour pouvoir dérober pendant tant de siècles leur fraude & leurs artifices aux yeux les plus désintéressés & les plus clairvoyans ? La calomnie de Serces n'en impose donc pas plus ici, que la matière préparée du chymiste de Berlin. Je suis, &c. Sijj

L E T T R E C L X V I I I .

*Elle est une suite de la précédente.**Des liqueurs qu'on voit quelquefois couler des Corps, des Reliques & des tombeaux des Saints, & de la bonne odeur qu'ils exhalent.*

LET. CLXVIII I. **L**E Seigneur si magnifique envers ceux qui le craignent, n'a cessé, Mr., dans tous les tems, de faire éclater sa toute-puissance à la gloire de ses Serviteurs, & même après leur mort. Que de merveilles Saint Basile

Il eoule (a) ne raconte-t-il pas de cette eau qu'il assure couler du tombeau de Sainte Julitte Martyre? Quoi de plus admirable que ce que Saint Grégoire de Tours (b) rapporte de la manne salutaire qu'on alloit, dit-il, de son

Les tombeaux de St. Jean l'Evangéliste & de

St. André (a) Homiliâ in Sanctam Julittam Martyr. nunc sepulchrum Manne in modum farine hodieque eructat; ex qua beatæ Reliquiæ per universum delatæ mundum salutem morbis præstant.

rendent de la Manne; tom. 2. oper. pag. 35. & il sort de (b) Lib. 1. de Gloriâ la Manne en-Martyr., cap. 30, ubi core du corps sic: Cujus [Sancti de St. Nico-Joannis Evangelistæ]

& de l'huile qui coule du tombeau de **LET. CLXVIII**

ce dernier au jour qu'on solemnise sa fête (a) ! Qu'on lise la seconde Nouvelle de l'Empereur Comnène (b), & on trouvera qu'on y fait encore mention d'une précieuse manne qui sortoit du corps de Saint Nicolas de Bari *. Antoine Béarille, aussi de Bari, a composé l'histoire de ce prodige, dans laquelle il donne à entendre que dès que le corps de Saint Nicolas fut déposé à Myre dans un tombeau de marbre, on en vit couler au grand étonnement de tout le monde deux sortes de liqueurs. L'une sortoit en forme d'huile de la partie qui répondoit à la tête du Saint, & l'autre en forme d'eau, partoit de la partie qui répondoit à ses pieds. L'une & l'autre, continue Béarille, rendoient une odeur des plus douces & des plus suaves, &

* *Ville Archiépiscopi pale dans le Royaume de Naples, sur la Mer Adriatique.*

Il coule du tombeau de St. Nicolas deux sortes de merveillesuses liqueurs.

(a) *Idem, ibid. cap. 31.* Andreas Apostolus magnum miraculum in die solemnitatis suæ profert, hoc est Manna in modum farinæ, vel oleum cum odore nectareo quod de tumulo ejus exundat. Per id enim, quæ sūt fertilitas anni se-

quentis ostenditur. Si exiguum proflexerit, exiguum terra profert fructum; si verò fuerit copiosum, magnum arva proventum fructuum habere significat.

(b) *Tit. de Feriis; §. 4.*

avoient la vertu de guérir de toute espèce de maladie. Faut-il s'étonner, si les habitans de Bari déroberent pieusement à ceux de Myre leur précieux trésor ? Le corps du Saint Evêque de Myre fut donc transféré à Bari qui étoit le lieu de sa naissance, & où ses compatriotes ont éprouvé pendant plus de trois siècles les effets salutaires & prodigieux de l'eau claire & médecinale, qui couloit de ses saintes Reliques. Bien plus, le Cardinal Baronius (a), après avoir rapporté l'Hymne (b) qu'on lit dans le Bréviaire de Tolède en l'honneur de Saint Nicolas, ajoute qu'on disoit que le miracle subsistoit encore : *Quod miraculum hæc tenus vigere dicitur.* Sur quoi Baillet avance hardiment que le Cardinal auroit pu, pour s'en assurer, se transporter à Bari : mais qu'étoit-il nécessaire qu'il entreprît ce voyage, puisqu'il étoit notoire en Italie & ailleurs que le même prodige continuoit ? notoriété dont nous avons pour

[a] *In notis ad Martyrol. Roman. ad diem 6. Decembris.*

[b] *Ubi sic :*

Cujus tumba fert oleum ;
 Matres olivæ nesciunt,
 Quod natura non protulit ;
 Marmor sudando parturit.

garans Béatille (a), Fortunius Licetus (b), Petra Sancta (c) Bordon (d) & Ferrand du Puy (e), qui attestent formellement la grande réputation où étoit dans tout le monde Chrétien l'eau qui ne cessoit de couler des Reliques du Saint Evêque de Myre. LET. CLXVIII

Le Cardinal Baronius, dans ses notes au Martyrologe Romain, fait encore mention sur le 9^e. jour de Mai (f), d'un prodige tout-à-tait semblable. Autres exemples de miracles de la même espèce.
 Au rapport de Nicephore, le tombeau de Ste. Glycerie qui repose dans le temple d'Héraclée, est devenu très-célèbre par une multitude de guéri-

[a] *In opere mox citato.*

[b] *Opere sapius laudato, cap. 44.*

[c] *Tom. 3 de Miraculis perpetuis Ecclesie Catholicae, pag. 137.*

[d] *De Miraculis, medit. 28.*

[e] *In sua disquisitione reliquiaria, lib. 2 prima partis, art. 4, ubi sic: Celeberrima est toto Orbe Christiano jactata salutiferæ illius aquæ fama, quæ à sacrosanctis B. Nicolai*

Myrensis Episcopi, pignora continentis scaturigine dimanant.

[f] *Ubi sic: Deus Optimus Maximus, cum multis modis Sanctorum suorum cerneret illustravit, etiam honore dignatus est, ut ex aridis ossibus, &c. liquorem medicamenti vim habentem ad curandas malas valetudines & impios agiomachos convincendos, jugiter fluere voluit.*

sons qui s'opèrent par la vertu d'un onguent miraculeux qui distille fréquemment des os de la Sainte : & dans la mémoire que le Martyrologe Romain fait le 30 Avril , de St. Laurent Prêtre , & des Enfans Martyrs dont il s'étoit chargé de l'éducation , il est dit qu'on avoit vu couler de leurs reliques une certaine liqueur qui avoit la propriété de rendre la santé aux malades. Les Causes de Canonisations nous présentent enfin plusieurs exemples de cette nature. Car nous lisons dans les Bulles de Canonisation de St. Willhelm Archevêque d'Yorck , de Ste. Thérèse & de Ste. Marie-Magdeleine de Pazzis , que parmi les prodiges que Dieu avoit opérés pour leur assurer la vénération de toute l'Eglise , on comptoit celui d'avoir fait couler de leurs corps ou de leurs tombeaux une liqueur merveilleuse.

Il est donc , Mr. , hors de doute que le Seigneur qui sçait faire sortir , quand il lui plaît , l'eau du sein des rochers , a voulu quelquefois illustrer les cendres de ses Serviteurs , (ce sont les expressions du Cardinal Baronius :) *Cùm multis modis Sanctorum suorum cineres illustravit* : les illustrer même au

point, que de faire rejaillir de leurs os secs & arides des eaux salutaires propres à rendre la santé aux malades : *Eo etiam honore dignatus est*, (c'est toujours le même Cardinal qui parle), *ut ex aridis ossibus, &c. liquorem medicamento vim habentem..... jugiter fluere voluit.*

Oui, Mr. ; mais ce n'est pas assez d'avancer dans une Cause de Bénédictation ou de Canonisation que le Seigneur l'a voulu, il faut de plus qu'il conste que telle a été en effet sa volonté. Or, ou l'on fait consister le miracle en ce qu'un malade, après avoir invoqué un Serviteur de Dieu ou un Bienheureux, a recouvré la santé par l'usage qu'il a fait de l'eau, de l'huile, ou de l'onguent qui coulent de son tombeau ; ou on le fait consister précisément dans le seul écoulement de quelques-unes de ces liqueurs. Dans le premier cas ; la santé & les conditions qu'elle exige, doivent faire le principal objet de l'examen & des enquêtes ; & dans le second, il faut, selon Bordon (a), prendre des précautions, & faire ouvrir le sépulchre, pour examiner si la liqueur

[a] *De Miraculis, Medic. 28, num. 6.*

LET. CLXVIII ne proviendrait pas de quelque cause naturelle, telle que seroit une fontaine dérobée, ou si par artifice on ne l'auroit pas fait passer dans l'intérieur du tombeau d'où elle se répandroit au-dehors. L'avis de Bordon est d'autant plus judicieux, que Stockius (a) démontre qu'il peut se former des sources, des exhalaisons qui poussent les eaux qui séjournent dans les entrailles de la terre, & que la chaleur souterraine échauffe. En un mot, point d'approbation de miracle dans l'espèce dont nous parlons, si on ne prouve évidemment le parfait desséchement des Reliques, & l'entière aridité du lieu d'où la liqueur distille. Personne ne s'avise de contester le prodige que Dieu opéra, lorsqu'à la prière de Sanson (b), il fit sortir de la dent mâchelière d'un âne mort, une source abondante d'eau : mais tout le monde convient aussi que rien n'étoit plus sec & plus aride que les dents & la mâchoire de cet âne.

*Moyen as-
suré pour
connoître si
la liqueur
qui coule
d'un sépul-* Que si, pour lever toute la difficulté, on tiroit du sépulchre les Reliques d'un Serviteur de Dieu ou d'un Bien-
exercice (a) *In suis physicis* [b] *Judicium 15, v. d*
exercitationibus, § 516. 19.

heureux, & qu'après les avoir placées ailleurs, il ne coulât plus aucune liqueur du lieu où elles repositoient d'abord; ce seroit alors une preuve incontestable que la nature du terrain n'auroit aucune part à l'écoulement de la liqueur, & que les os seuls en seroient la véritable source. Il est parlé de cette épreuve dans l'épigramme (a) qu'on lit sur le tombeau de marbre de St. Laurent Prêtre, & des Enfans Martyrs, qui distilloit une eau salutaire.

LET: CLXVIII
cre, provient de la qualité du terrain, ou des reliques.

II. Enfin, Mr., je vous aurai dit un peu de tout ce qui est contenu dans le long chapitre 31 du 4^e. Livre de notre Éminentissime Écrivain, lorsque j'aurai touché la question de l'odeur douce & suave qu'exhalent quelquefois les corps, soit corrompus, soit incorruptibles, ou les Reliques des Serviteurs de Dieu ou des Bienheureux.

Des bonnes Odeurs que les corps saints exhalent quelquefois.

(a) Aspice hoc marmor tumuli de more cavatum :

Id solidum est intus , rima nec ulla patet ,

Unde queat tellus occultas mittere lymphas ;

Manat ab ingestis ossibus iste liquor.

Si dubitas , medio sudantes tolle sepulchro

Reliquias , & dices : unda salubris ubi est ?

LET. CLXVIII

Notion de
l'Odorat &
des Odeurs.

Les senti-
mens sont
partagés sur
le principe
des Odeurs.

Cause de
la différence
qui se trou-
ve, selon les
Chymistes,
entre les bon-
nes & les
mauvaises
Odeurs.

L'organe de l'odorat consiste, selon les plus habiles Anatomistes, en deux parties allongées du cerveau, qui correspondent au fond des narines & auxquelles deux nerfs aboutissent. Quant aux odeurs; quelques-uns soutiennent qu'elles ne sont ni des substances, ni rien de corporel : mais Mercatus (a) prétend, & peut-être avec plus de raison, qu'il faut nécessairement qu'elles soient de petites particules ou des substances déliées qui se détachant continuellement des corps, & portées à l'organe de l'odorat, y causent certains sentimens qu'on appelle le *flairer*. La preuve qu'il en donne, c'est qu'on ne laisse pas de sentir, & même pendant un tems assez considérable, une certaine odeur, quoique le corps d'où elle est partie ne soit plus présent. Quelques-autres disent que l'odeur a pour principe la chaleur, qui mêle le sec avec l'humide. Les Chymistes au contraire n'en connoissent d'autre cause que ces particules qui se détachent du soufre & du sel, & veulent que la différence qui se trouve entre les bonnes & les mauvaises odeurs, provient de ce qu'en celles-là, ce sont

[a] *Lib. 1, part. 5, quest. 158, pag. 164.*

les parties les plus subtiles du souffre LET. CLXVII
qui exhalent avec le sel , au lieu qu'en
celles-ci, c'est le sel qui exhale avec
les parties les plus grossières du souffre.

Mais à quoi bon, Mr. , nous arrêter
à des questions dont la décision n'appartient point à notre Tribunal ? Fixons - nous donc à celles dont on ne sçauroit nous disputer le jugement , & disons que , quøique certains corps mixtes , le musc , par exemple , répandent en se corrompant une agréable odeur , il n'en est pas ainsi du corps humain devenu cadavre. Il est vrai

qu'il peut arriver naturellement qu'il ne sente point mauvais ; mais il n'est pas moins constant , au jugement de Zacchias (a) , que s'il sent bon , ce ne peut être que par miracle.

Un Cadavre peut sans miracle ne point sentir mauvais ; mais il faut un miracle pour qu'il sente bon.

Et qu'on ne dise pas que le cadavre d'Alexandre le Grand exhaloit une douce odeur pendant les sept jours qu'il fut conservé sans sépulture ; car , selon le même Zacchias (b) , ou cette

[a] *Quæst. medico-legal. lib. 4, tit. 1, quæst. 10, num. 38, ubi sic: . . . Nec tamen secundum naturam impossibile est, humanum Cadaver re-*

cens non malè olere; at benè olere, inquam ego, est impossibile.

(b) *Id. ibid. . . Ad diderunt etiam illud spirasse Odorem, cum sufficeret ad admiratio-*

prétendue bonne odeur n'étoit autre chose qu'une exemption d'odeurs mauvaises, ou si elle étoit réelle & positive, on doit l'attribuer aux aromates dont, au rapport de Curtius (a), les Egyptiens & les Chaldéens avoient eu ordre d'embaumer le corps.

Aussi, il s'en faut bien que nous prétendions que l'odeur que rendoit le corps du Conquérant de l'Asie, eût rien de surnaturel & de divin. Un cadavre miraculeusement odoriférant exclut l'application & les approches même de toute cause naturelle propre à flatter l'odorat: & delà vient que les Promoteurs de la Foi prennent une exacte connoissance des aromates, de la chasse, des vêtemens, des oreillers, des fleurs, des herbes & généralement de tout ce qui touche ou auroit pu toucher le cadavre, & lui communiquer de bonnes odeurs. Si toutes les causes naturelles, capables de les exciter, ont été retranchées, c'est, dit Cordan (b), un excellent

Les Promoteurs de la Foi prennent de grandes précautions pour bien discerner la cause d'où peut provenir la bonne odeur qu'exhale un corps saint.

nem excitandam quòd ingratum non spirasset.

[a] *Lib. 10 in fine, ubi sic: Itaque Ægyptii Chaldæique jussi corpus suum more*

curare, purgavère cor- pus, repletumque est Odoribus.

[b] *Lib. 13. de Subtilitate, Proximus sa- nè Odor,*

augure de la présence spéciale de la LET. CLXVIII
divinité qui combat contre les loix ordinaires de la nature. Tel est encore le sentiment de Mr. Boldet (a), aussi bien que des Médecins qui furent consultés touchant l'odeur qu'exhaloit, disoit-on, le corps de Ste. Catherine de Bologne.

Ce n'est pas assez pour qu'on reconnoisse du merveilleux & du divin dans l'odeur que répand un cadavre, qu'il n'existe aucun principe naturel d'où elle puisse partir; il faut de plus qu'elle se fasse sentir pendant quelque tems; qu'elle soit vague, indéterminée & d'une espèce telle qu'on ne la puisse définir; il faut enfin qu'elle soit agréable, bienfaisante & incapable de causer aucune incommodité: ce qui ne doit pas s'entendre d'une incommodité passagère; car il est rapporté par Surius, que lorsqu'on fit la découverte du corps de St. Quentin Martyr, il sortit de son tombeau une lumière si vive & une odeur si enlevante, que dans le moment il ne fut guères possible de soutenir ni l'une ni l'autre. Le miracle cependant n'en étoit pas moins

*Qualités
que doit
avoir l'odeur
miraculeuse
que répand
un Cadavre*

[a] *In suis Observationibus, de Camestryum, lib. 1, cap. 59.*

I ET. CLXVIII réel , parce que l'incommodité n'étoit que passagère , & ne portoit d'ailleurs

Les meil- leures Odeurs peuvent être aussi nuisibles aux uns, qu'elles sont agréables aux autres. aucun préjudice à la santé. Après tout , les odeurs les plus excellentes peuvent , selon Lemnius (a) , faire autant de mal aux uns , qu'elles font de bien aux autres : témoin ce pêcheur qui , au rapport de Zacutus (b) , étant entré dans le Palais de Sébastien Roi de Lusitanie qui sembloit s'être embaumé tout vivant , fut tellement frappé des senteurs que ce Prince portoit sur soi , qu'il tomba par terre.

Exemples de corps saints qui exhalent une Odeur miraculeuse & divine. Ce seroit , Mr. , ne jamais finir , que de faire mention de cette multitude de corps saints ou de reliques qui ont exhalé ou qui exhalent une odeur qui surpasse tout ce que nos fleurs & nos aromates présentent à l'odorat de plus doux & de plus suave. Bagatta (c) en rapporte un grand nombre d'exemples. Les Auditeurs de Rote produisent les leurs dans la relation des Causes de Saint Louis Bertrand , de Sainte Thérèse , de Saint Paschal Baylon & de plusieurs autres. Si nous consul-

(a) *De Miraculis randa , cap. 99. occultis natura , lib. 2. cap. 10.* [c] *De admirandis Orbis Christiani , tom. 2 , lib. 6 , cap. 3 , §. 7.*
[b] *3. Praxis admi-*

toins enfin les leçons propres de Saint François de Paule & de Saint Edouard Roi d'Angleterre , nous trouverons qu'on sentoit aux approches de leurs corps , de leurs tombeaux , de leurs reliques , une odeur qui n'étoit rien moins qu'une odeur de mort , mais une odeur de vie , une odeur miraculeuse & divine.

Cette odeur , Mr. , lorsqu'elle est accompagnée de l'incorruptibilité du cadavre , doit-elle être regardée comme un miracle distinct de celui de l'incorruptibilité ; ou si l'une & l'autre qualité ne constitueroit qu'un seul & même miracle ? Scacchus (a) craignant de multiplier les miracles sans nécessité , semble insinuer qu'il n'en résulte qu'un seul , de l'union des deux qualités ; mais il pouvoit se rassurer sur la pratique du Saint Siége , qui ne craint pas de multiplier les miracles en vain , en reconnoissant dans un cadavre tout à la fois incorruptible & odoriférant , deux prodiges dont l'un ne devoit pas se confondre avec l'autre : & en effet , on eut soin de les distinguer dans les Causes de Sainte Thérèse & de Saint

La bonne Odeur que répand un Cadavre, est-elle un miracle distinct de celui de son incorruptibilité ?

[a] *De notis & signis sanctitatis*, cap. 3 , pag. 602
sect. 9.

LET T R E C L X I X.

Des Apparitions des Bienheureux & des Saints , & si on doit les mettre au nombre des miracles.

LET. CLXIX. **L**orsqu'à l'occasion *des graces gratuitement accordées* , nous avons parlé des apparitions dans la Lettre CXXIV. , nous nous proposons, Mr. , pour objet principal d'examiner si les apparitions de JESUS-CHRIST, de la Sainte Vierge , ou de quelque autre Saint , étoient des faveurs spéciales qui annonçoient la sainteté de celui

Il s'agit ici de sçavoir si l'Apparition d'un Serviteur de Dieu , ou d'un Bienheureux , est un miracle dont on puisse lui tenir compte dans le jugement de sa Béatification ou

à qui ils apparoissoient. Ici, nous avons principalement en vue de sçavoir, si on doit tenir compte , comme d'un miracle , à un Serviteur de Dieu ou à un Bienheureux qui invoqué, ou non invoqué , a apparu à quelqu'un ; & si on peut avoir égard à ce miracle dans le jugement de sa Béatification ou de sa Canonisation ?

Nous lisons au chapitre 15^e. du second Livre des Machabées , que le Grand-Prêtre Onias apparut à Machabée ; & le 17^e. chapitre de l'Évangile

selon Saint Matthieu rapporte ce qui se passa à la transfiguration de JESUS-CHRIST. Saint Thomas (a) expliquant ce Mystère , enseigne que le Sauveur s'y propoisoit de manifester sa gloire , & de porter les hommes à la désirer ; que cette gloire étant destinée non - seulement pour ceux qui viendroient après lui , mais encore pour ceux qui l'avoient précédé , il convenoit que ceux - ci fussent représentés par Moyse & Élie , & que Pierre , Jacques & Jean représentassent ceux-là ; que Moyse avoit pris un corps étranger pour paroître ; mais qu'Élie avoit paru avec le même corps dont il étoit revêtu lorsqu'il fut enlevé dans un char de feu.

LIT. CLXXI.
de sa Canonisation.

Exemples
d'Apparitions
tirées de l'Écriture.

Si Moyse parut sur le Thabor , comme nous n'en pouvons douter ; les morts apparoissent donc aux vivans. Job cependant dit (b) « que celui qui » descend dans le tombeau , ne remon- » tera plus. » La vie , selon le Roi » Prophète (c) , n'est qu'un souffle , qui » va , & ne revient plus. » Nous voyons d'ailleurs que c'est envain que le mauvais riche s'intéresse au sort de

Textes de
l'Écriture
qui semblent
opposés à
l'Apparition
des Morts.

[a] 3. *Part. quest.* 45 , *art.* 3. (b) *Job. cap. 7. v. 9.* (c) *Psal. 77, v. 444*

les cinq frères , puisqu'Abraham refuse de leur envoyer quelqu'un des morts pour les exhorter à la pénitence (a). Or , comment concilier ces passages de l'Écriture avec l'apparition des morts ?

Comment , Mr. ? rien de plus facile. Le premier ne doit s'entendre que de la condition du corps , & de ce qui arrive suivant l'ordre commun de la nature , où les corps une fois mis dans le tombeau , n'en reviennent plus. Dans le second , le Psalmiste ne prétend nullement que l'ame une fois séparée du corps n'y revient jamais. Il parle simplement de la vie animale , & de ce que nous voyons arriver dans la mort ordinaire des hommes , qui vont au tombeau , sont réduits en poussière , & ne retournent plus à la vie. Quant au refus qu'Abraham fait d'envoyer Lazare vers les frères du mauvais riche , il signifie , non l'impossibilité , mais l'inutilité de cette mission : car le retour d'un mort à la vie n'auroit pas été capable de les convertir , puisque les instructions de Moyse & des Prophètes soutenues de tant de miracles , n'avoient pu les toucher.

(a) *LUC. 16. v. v. 30 & 31.*

L'autorité des Écritures n'a donc rien de contraire aux apparitions des morts ; & , devroit-on nous reprocher de trop accorder aux préjugés de l'enfance , pendant laquelle on vous a peut-être , Mr. , bercé comme moi de contes de revenans ; disons que les Bienheureux apparoissent quelquefois, & qu'il est ainsi des damnés & des ames du purgatoire. Les premiers se font voir , ou pour manifester leur bonheur , ou pour intimer les ordres de Dieu , ou pour soulager les malades , ou pour nous procurer quelque'autre bienfait. La vue des damnés sert à l'instruction des hommes , & à leur inspirer une sainte frayeur. Les ames du purgatoire sollicitent dans leur apparition , des prières & des suffrages. Mais nous ne trouvons nulle part que les ames des enfans morts coupables du seul péché originel ayent jamais apparu. C'est la remarque que Thyraeus (a) fait avec St. Thomas (b) , qui après avoir for-

Les Bienheureux , les Damnés & les Ames du Purgatoire apparoissent , quelquefois.

(a) *In suo opere de Spirituum Apparitione, cap. 11, num. 22.*

(b) *In supplemento, quest. 69, art. 3, ubi sic: Augustinus narrat*

de Felice Martyre qui Civibus Nolanis visibiliter apparuit, cum à Barbaris oppugnarentur, & hoc etiam credi potest, quod ali-

mellement décidé que les ames , soit bienheureuses , soit condamnées aux flammes de l'enfer ou du purgatoire, peuvent sortir , mais seulement pour quelque tems , celles-là du ciel , & celles-ci de l'enfer ou du purgatoire , ne dit rien des ames des enfans qui en mourant n'étoient infectés que de la tache originelle.

Parmi une infinité d'exemples que nous pourrions citer ici , d'ames bienheureuses qui se sont rendues sensibles aux hommes , en témoignage du bonheur éternel dont elles jouissent , fixons - nous aux plus ; incontestables.

Exemples qui prouvent que les Ames bienheureuses apparoissent aux hommes en confirmation du bonheur dont elles sont en possession.

Telle est l'apparition de Saint Paul premier Hermite rapportée par Saint Jérôme (a) ; de Saint Benoît, de Sainte Scolastique & de Saint Germain Evêque de Capoue dont Saint Grégoire le Grand (b) fait mention , & celle de Saint Bernard attestée par Allain (c) & par plusieurs autres.

quandò damnatis contingat, quod ad eruditionem hominum, & terrorem permittuntur viventibus apparere; aut etiam ad suffragia expetenda, quantum ad illos qui

in Purgatorio detinentur.

(a) Tom. I. oper. coll. II.

(b) Dialogor. lib. 2, cap. 34, 35, 37 oper., tom. 2.

(c) In secundâ vitâ

Combien

Combien de fois les Bienheureux & les Saints se sont-ils montrés aux infirmes pour les guérir? Au rapport des Auditeurs de Rote, Saint Charles Borromée apparut à une aveugle nommée Marie de Vighis, & lui rendit en même tems la vue. Combien d'autres bienfaits reçus à leur apparition? Selon les mêmes Auditeurs de Rote, les Florentins se voyant attaqués par les Milanois, & ne pouvant mettre le grand Duché à couvert de l'invasion & du pillage de l'ennemi, eurent recours à l'intercession de Saint André Corsin, qui en apparoissant à un jeune homme, lui dit: « Hâtez-vous d'aller assurer ceux qui ont pris les armes pour repousser les Milanois, qu'ils ne craignent pas, quoique leurs forces soient inégales, d'en venir aux mains, parce que le même Dieu qui a délivré Israël de la tyrannie de Pharaon, leur prépare une victoire complète. » Elle le fut en effet; car les Milanois furent battus, & entièrement dissipés.

Quant aux apparitions de ces ames infortunées dont l'enfer est le triste partage, nous lisons dans Baronius à l'an *Sancti Bernardi, cap. 31.*

Tome V.

T

LET. CLXX.

Les Bienheureux & les Saints ont souvent apparu pour guérir les infirmes & procurer d'autres bienfaits.

Les Ames damnées apparoissent aussi quelquefois.

434 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu*,
LET. CLXIX. 1044. (a), que Benoît IX. après
avoir abdiqué le souverain Pontificat
par le conseil du St. Abbé Barthelemi,
s'en empara ensuite par simonie à
la mort de Clément II.; & à l'an 1054
le même Cardinal raconte que Benoît
apparut à un certain Vascon sous la
forme d'un monstre horrible, & lui
dit: » O homme, ne craignez pas!
» soyez assuré qu'autrefois j'étois hom-
» me moi-même, comme vous l'êtes
» aujourd'hui. Mais, parce que j'avois
» mené une vie toute animale, j'ai été
» condamné à porter après ma mort la
» figure d'un animal. Qu'étiez-vous,
lui demande Vascon? » Je n'étois
» Benoît que de nom, lui répondit le
» Spectre, » indigne que j'étois d'oc-
» cuper une seconde fois le Saint Siège.
Et quel est votre supplice, lui deman-
de encore Vascon? » Mon supplice ac-
» tuel, dit l'infortuné Pontife, » est d'être
» traîné sans cesse par des lieux escar-
» pés, infects, incendiés, empoison-
» nés par des exhalaisons sulphureu-
» ses: Tel sera mon châtiment jusqu'au
» jour du Jugement; & après ce der-
» nier jour, mon corps & mon ame
» seront précipités dans un abîme de

(a) Num. 4.

» tortures pour n'en sortir jamais. » Ces paroles finies, Benoît disparut. Voilà ce que Baronius rapporte sur le témoignage de Saint Pierre Damien, qui l'avoit appris du Cardinal Humbert.

Les ames du Purgatoire nous fournissent aussi des exemples d'apparitions. On lit dans la vie de Sainte Lutgarde rapportée chez les Bollandistes (a), que le Pape Innocent III. étant mort, se montra visiblement à elle ceint d'une grande ceinture de flamme; & que la Sainte lui ayant demandé qui il étoit? il répondit qu'il étoit le Pape Innocent. Hé! quoi, s'écria-t-elle, qu'avoit donc fait notre Père commun, pour être ainsi tourmenté? Je souffre, reprit le défunt, pour trois causes qui méritoient les supplices éternels; & j'y aurois été en effet condamné, si la Mère de Dieu en l'honneur de laquelle j'avois fait bâtir un Monastère, ne m'avoit obtenu la grace de me repentir sincèrement dans les derniers momens de ma vie. J'ai donc échappé à la mort éternelle; mais les peines affreuses que j'endure, ne finiront qu'avec les siècles. Que si Dieu m'a permis de

Les Ames du Purgatoire se font voir quelquefois aux vivans.

(a) *Ad diem 16 Julii, tom. 3, pag. 245.*

436 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu*,
LET. CLXIX. » venir solliciter le secours de vos suffrages, ce n'a été que par une faveur
 » spéciale dont je suis encore redevable à la Mère de miséricorde. » Innocent disparut aussitôt.

Lutgarde, continue l'Auteur de sa vie, ne manqua pas de faire connoître à ses sœurs l'état pitoyable du Pape souffrant, afin de les engager à le soulager par la vertu de leurs prières; mais elle ne voulut pas, par respect pour un si grand Pontife, leur révéler quelles étoient les trois causes de ses tourmens. Le Cardinal Bellarmin (a) ne peut se figurer qu'un Pontife qui se distinguoit non-seulement par sa probité & sa prudence, mais encore par sa sainteté, se fût rendu coupable de péchés dignes de la damnation, si les Adulateurs ou ses Officiers ne l'avoient trompé sous l'apparence de quelque bien. Raynaud (b) convient qu'Innocent III. apparut pour demander des prières, mais il rejette tout ce qu'on suppose de plus dans son apparition; & Sponde (c), Pagi (d), Mr. Fleury (e) &

[a] *De gemitu Conal. Baron. ad an-*
lumbæ, lib. 2, cap. 9. 1216, num 13.

[b] *In annalibus ad (d) In Breviario Ro-*
an. 1216, num 12. manor. Pontifi. tom. 3.

[c] *In continuat. an-* [e] *In Hist. Eccle-*

Burius (a) la reconnoissent comme **LET. CLXIX**
vraisemblable dans tous ses points.

L'apparition du Pape Benoît IX. paroît bien moins probable que celle d'Innocent III. Sicommar de l'Ordre de Saint Basile parlant de celle-là ,
prouve invinciblement par un ancien **L'Appari-
tion de Be-
noît IX. n'est
pas si proba-
ble que celle
d'Innocent
III.**
cahier de la vie de Saint Barthelemi ,
& d'autres monumens tirés des archi-
ves du monastère que cet Abbé avoit
gouverné , que Benoît termina sainte-
ment ses jours sous sa discipline. Après
tout : supposé que les apparitions que
nous venons de citer , seroient desti-
tuées de toute probabilité & vraisem-
blance ; ce que nous avons avancé
n'en seroit pas moins véritable , puis-
que Bagatta (b) en rapporte d'autres
qui ne permettent pas de douter que
les Saints qui sont au Ciel , les réprou-
vés qui gémissent en enfer , & les ames
qui se purifient dans le purgatoire ,
n'ayent quelquefois apparu sur la terre ,
& cela pour les mêmes raisons que
nous avons indiquées plus haut.

*siast. lib. 77, tom. 16
editionis Parisiensis.*

(a) *In brevi notitiâ
Romanorum Pontifi-
cum in Innocentio III.*

(b) *De admirandis
Orbis Christiani, lib. 8,
cap. 1, § 1. & pluri-
bus sequentibus.*

LET. CLXIX.

Revenons maintenant, Mr., à notre principal objet, qui est de sçavoir si l'apparition d'un Serviteur de Dieu ou d'un Bienheureux, soit qu'elle soit intellectuelle ou corporelle, doit être placée dans l'ordre des miracles? Saint Thomas (a) soutient l'opinion affirmative, & elle est adoptée par Matteoucci (b), Bordon (c) & la plupart des Canonistes. Ajoutons qu'elle est celle de Saint Augustin (d), qui

L'Apparition d'un Serviteur de Dieu ou d'un Bienheureux doit - elle être comptée au nombre des miracles ?

[a] *I. Part. , quest. 89 , art. 8 ad secundum , ubi sic : Ad secundum dicendum , quod hoc , quod mortui viventibus apparent qualitercumque , contingit per specialem Dei dispensationem , ut animæ mortuorum rebus viventibus intersint , & est inter divina miracula computandum.*

[b] *In practicâ theologo-canonicâ ad Causas Beatificationis & Canonisationis , tit. 3 , cap. 3 , art. 2 , §. 6 , num. 78.*

[c] *De Miraculis , medit. 13.*

[d] *De curâ promortuis gerendâ , cap. 15 , ubi sic : Cùm homines mortui , sive vivis hominibus dormientibus , vel vigilantibus apparent , non ipsi rebus , ut sunt videntur , sed in quibusdam similitudinibus rerum. Istud autem angelicis operationibus fieri credimus , per dispensationem Providentiæ Dei benè utentis bonis , vel malis secundum inscrutabilem altitudinem judiciorum suorum ; sive hinc intruantur mentes mortalium , sive fallantur , sive consolentur , sive*

enseigne que lorsque les morts se font voir aux vivans, soit dans le sommeil, soit hors du sommeil; on ne les voit pas tels qu'ils sont en eux-mêmes, mais sous une figure ressemblante & empruntée, formée par le ministère des Anges. Mais il doute si ces apparitions se font en leur propre personne, ou en celle des Anges, qui pour cet effet se revêtent d'un corps.

Le même Saint Augustin reconnoît (a) que les Martyrs assistent les hommes par leur présence, & qu'en cela il n'y a rien qui répugne à la toute-puissance de Dieu: mais il avoue qu'il ignore

Il n'est pas certain que les Morts apparoissent en propre personne.

la manière dont la chose se fait. Selon Saint Thomas (b), les apparitions arrivent aussi par l'opération des bons ou des mauvais Anges, & ont pour principal objet l'instruction ou la séduction des vivans; avec cette diffé-

Les Martyrs se présentent par leur présence au secours des hommes.

terreantur; sicut unicuique, vel præbenda est misericordia, vel irroganda justitia ab eo cui misericordiam & judicium non inaniter decantat Ecclesia.

[a] *Opere mox laudato, cap. 16.*

[b] *In supplemento tertie partis, quest. 69, art. 3. ad 3, ubi sic: Sed hoc interest inter Sanctos & damnatos, quod Sancti, cum voluerint, apparere possunt viventibus, non autem damnati.*

LIT. CLXIX. rence toutefois, que les Saints peuvent se manifester quand ils le souhaitent, au lieu qu'il n'en est pas ainsi des réprouvés. Mais les Saints, poursuit le Docteur Angélique (a), en apparoissant quand ils veulent, ne le veulent qu'autant qu'il plaît à Dieu.

Les Saints se manifestent autant de fois qu'ils le désirent, mais il n'en est pas de même des Damnés.

Swert conclut de cette doctrine que ceux qui conviennent entr'eux, que le premier qui mourra apparoitra à l'autre, se rend coupable non-seulement de légèreté, mais encore de superstition implicite : & nous, Mr., concluons - en surtout, qu'on ne peut refuser de compter au nombre des miracles les apparitions qui se trouvent revêtues des caractères divins que nous avons spécifiés ailleurs ; & qu'on peut y avoir égard dans un jugement de Béatification & de Canonisation, pourvu que les mœurs de celui qui a eu l'apparition, soient telles qu'on puisse s'en rapporter, même à son unique témoignage & pourvu que la vision ait été suivie de quelque effet que d'autres témoins attestent.

Les Apparitions vraiment surnaturelles & divines sont de vrais miracles.

Ce qu'il faut observer à l'égard de ceux qui prétendent avoir eu des Apparitions.

A l'égard de ceux qui prétendent avoir eu des apparitions, il faut observer qu'il arrive souvent qu'on sup-

[a] *In responsione ad primum.*

pose que ces apparitions se sont faites en présence de plusieurs, mais qu'il n'y a eu qu'un seul qui ait vu, ou qui ait entendu : & de - là le doute, si on doit ajouter foi à celui qui dit avoir vu, ou entendu ? Dans la vision qu'eut Daniel (a) près du grand fleuve du Tigre, il fut le seul à voir un homme vêtu de lin, & dont les reins étoient ceints d'une ceinture d'or très - pur ; ceux qui l'accompagnoient ne la virent point ; (*non viderunt.*) Au contraire les Anges qui se présentèrent à Abraham (b) se rendirent visibles à toute sa famille ; & il en fut ainsi de l'Ange Raphaël à l'égard de tous ceux qui le trouvèrent sur son passage, dans le long voyage où il servit de conducteur à Tobie. Or, selon Saint-Thomas (c), l'apparition qui ne réside que dans la puissance imaginative, n'est sensible qu'à celui à qui elle se fait ; au lieu que celle qui est corporelle & qui frappe les sens extérieurs, n'échappe point aux yeux des autres. Cette règle, quelque générale qu'elle paroisse, souffre quelque exception, puisque J E S U S - C H R I S T apparoissant corporelle-

Une Appa-
rition cor-
porelle visi-
ble aux uns,
ne l'est pas
toujours aux
autres.

[a] Daniel 10.
(b, Genes. 18.

[c] I. Part. quest.
51, art. 1.

L. ET. CLXIX. ment à Paul sur le chemin de Damas (a), Paul fut le seul qui apperçut J. C. Ceux qui étoient avec lui, dit le Texte Sacré, demeurèrent tout étonnés, car ils entendoient une voix; mais ils ne voyoient personne : *Neminem autem videntes.* Aussi le Cardinal Bona (b) remarque fort bien, que, quoiqu'un bon Ange en prenant un corps ne puisse par sa propre vertu se montrer aux uns, & se rendre invisible aux autres; il le peut cependant par une vertu divine & supérieure à la sienne. D'où on infère qu'une apparition arrivée en présence de plusieurs, parmi lesquels un seul assure avoir vu, doit être censée véritable, pourvu cependant que la vertu & la probité reconnues de cet unique témoin le mettent au-dessus de toute exception. On ne doute pas que Saint Benoît ne vit effectivement l'ame de Germain Evêque de Capoue monter au Ciel toute environnée de lumière & de gloire : le Diacre Servan * néanmoins, que Saint

[a] *Actor. 9.*

[b] *De discretione Spirituum, cap. 19, n. 6.*

* Servan étoit Abbé, quoiqu'il ne fut que Diacre. Ceux donc

qui infèrent que Saint Benoît étoit Prêtre, parce qu'il étoit Abbé, ne raisonnent pas trop juste, soit remarqué en passant.

Benoît appella pour être spectateur avec lui du triomphe de Germain, ne vit autre chose qu'une légère lumière. Il est encore certain, au rapport de Sulpice Sévère (a), qu'il partit un globe de feu de la tête de Saint Martin, pendant qu'il consacroit les Autels; & quoique cette cérémonie se fit à la vue de toute une multitude, le globe enflammé ne fut apperçu que d'une Vierge, d'un Prêtre & de trois Moines. Et d'où vient que tous les autres furent privés de la vision? C'est sur quoi, répond l'Historien qu'on vient de citer, il ne nous est pas permis de porter notre jugement: *Ceteri cur non viderint, non potest nostri esse judicii.*

Lorsqu'une apparition a été suivie de quelque effet, il faut voir si cet effet n'a rien qui répugne à l'apparition; & si on trouve qu'il est digne de celle-ci, & même miraculeux, comme seroit la guérison d'une maladie à la suite de l'invocation & de l'apparition d'un Serviteur de Dieu ou d'un Bienheureux, la Sacrée Congrégation admet alors la guérison opérée au nombre des miracles, & fait abstraction de l'apparition.

Pratique de la Sacrée Congrégation lorsque l'Apparition est suivie de quelque effet miraculeux.

[a] *In Dialogo 2. de virtutibus Sancti Martini.*

*Des Appa-
paritions des
Vivans.*

Voilà , Mr. , ce qui concerne les apparitions des morts ; mais n'y auroit-il pas aussi quelque chose à dire de celles des vivans ? Que les vivans apparoissent quelquefois , c'est une vérité que nous ne pouvons rejeter sans recuser le témoignage de St. Augustin qui en cite un exemple dans sa propre personne. J'étois , dit-il (a) , à Milan , & je parus en Afrique au Rhéteur Euloge pendant qu'il dormoit , & je lui donnai l'intelligence d'un passage de Cicéron dont il ne pouvoit trouver le dénouement ; ou plutôt ce ne fut pas moi , mais mon image qui se fit voir à lui , à mon insçu : *Non ego , sed imago mea , nesciente me* ; & dans un tems où je ne pensois nullement à l'embaras du Rhéteur ; *Et nihil de illius curis omninò curante*. N'apprenons-nous pas encore de St. Bonaventure (b) , qu'au Chapitre des Frères Mineurs tenu à Arles , St. François se trouva présent au discours que St. Antoine y prononça sur l'inscription que portoit la Croix du Seigneur. Les Bulles de Canonisation de S. Pierre d'Alcantara & de St.

(a) *In citat. oper. de curâ pro mortuis gerendâ , cap. 10.*

(b) *In Legendâ vite Sancti Francisci Assisensis , cap. 4.*

Philippe de Néri font pour nous au-
tant de garants assurés que les vivans
apparoissent quelquefois dans des lieux
où, à raison de la distance, il n'est pas
naturel qu'ils puissent paroître.

LET. LXXIX.
Il est cer-
tain que les
Vivans ap-
paroissent
aussi quelque-
fois.

Je ne vous exhorte pas, Mr., à
vous rendre à des témoignages aussi
respectables : mais je vous prie de re-
marquer qu'autre chose est que le
corps du même homme vivant soit en
même tems en deux lieux, ce que les
Philosophes appellent *réproduction*,
replicationem ; & autre chose, que le
même homme vivant qui existe dans
un lieu, paroisse en un autre qui en
est éloigné. C'est ainsi que St. Augus-
tin se fit voir en Afrique, & St. Fran-
cois d'Assise à Arles ; & c'est de cette
seconde espèce d'apparition dont il est
ici question. Supposé donc qu'elle soit
bien appuyée & revêtue de toutes les
qualités qu'on exige dans les appari-
tions miraculeuses des morts, on peut
la placer, comme celles-ci, dans la
classe des miracles, & la faire valoir
comme telle dans un jugement de
Béatification ou de Canonisation ; car
enfin elle ne se fait pas selon le cours
ordinaire de la nature, mais par l'or-
dre d'une providence spéciale. Je
suis, &c.

L E T T R E C L X X.

De l'Imagination & de sa force.

LET. CLXX.

On propose plusieurs questions touchant l'Imagination & ses efforts.

NOUS touchons enfin, Mr., au dernier chapitre de la première partie du Livre quatrième dont nous parcourons depuis si longtems les longs espaces ; mais j'aurois beau me restreindre à l'essentiel de ce que ce chapitre renferme, je doute fort que les bornes d'une seule Lettre fussent pour le contenir. Qu'est-ce que l'imagination ? demande-t-on d'abord. Comment opère-t-elle ? Seconde question. Peut-elle agir sur un corps distinct, séparé & éloigné de celui de la personne qui imagine ? Troisième question. En est-il de même à l'égard d'un corps distinct, mais non séparé, éloigné de celui de la personne qui imagine ? Quatrième question. En est-il encore ainsi à l'égard du propre corps de celui dont l'imagination travaille ? Cinquième question. Sa imagination peut-elle lui causer quelque maladie ? Sixième question. Peut-il en être subitement guéri par un effort de son imagination ? Septième question. Que

doit-on penser de l'imagination relativement aux miracles & aux guérisons miraculeuses ? Huitième & dernière question. Vous voyez, Mr., qu'en voilà bien long.

Commençons. Les Péripatéticiens qui prétendent que l'ame est répandue dans tout le corps, & toute dans chacune de ses parties, enseignent que l'imagination est une puissance dont le propre est de connoître les objets par une action *immanente*, qui se concentre dans l'intérieur de son principe, & qu'il appartient à la faculté végétative & motrice d'agir au dehors selon les différentes impressions qu'elle reçoit de l'imagination.

Opinions des Péripatéticiens touchant l'ame & l'imagination.

Descartes établit sans preuve, pour le siège où l'ame réside & exerce immédiatement ses fonctions, la glande pinéale, qui est une petite glande de la figure à-peu-près d'une pomme de pin, suspendue au milieu des cavités du cerveau. Hippocrate a logé l'ame dans le ventricule gauche du cœur, & Epicure dans l'estomach, car la peur & l'effroi régnerent en cette partie, & c'est là aussi où la joie se fait sentir. Les Stoïciens plaçoient la principale résidence de l'ame dans le cœur. Em-

Opinions de quelques autres Philosophes.

448 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu,*
 pédocle veut qu'elle réside dans le sang ; ce qui est conforme au sentiment de Moyse (a) qui défendit par cette raison de manger le sang des bêtes. Straton lui assigne sa place entre les deux sourcils. Platon la divise en trois parties , plaçant la raison dans le cerveau , la colère dans la poitrine , & les desirs qui tendent à la volupté dans les entrailles. Quelques autres Philosophes enfin ne lui donnent d'autre domicile que le cerveau , qui par les deux membranes & les os de la tête qui l'enveloppent , forme à l'ame une espèce de cambrure & de mur de circonvallation , & devient pour elle comme une place de sûreté , d'où elle peut tranquillement entretenir avec les sens une correspondance mutuelle.

Le cerveau dans toute son étendue , ou quelqu'une seulement de ses parties , sert aussi , selon quelques Anatomicistes , de siège à l'imagination. C'est là , disent-ils , où s'impriment en elle , comme dans un livre admirable , les notions , les espèces intellectuelles , & les images des objets émanées des

[a] Sanguinem unius carnis in sanguine est :
 versu carnis non comedas , quia anima
 Levit. cap. 17.

corps & consignées aux esprits animaux, pour être transmises par les couloirs des nerfs jusqu'au cerveau. Suivant ce système, l'imagination n'est pas une faculté à qui il appartienne de connoître, d'animer ou de mouvoir par elle-même, mais une puissance subordonnée à l'ame dont elle n'est que l'instrument, aussi-bien que les esprits animaux & les sens. C'est à l'ame à leur donner le mouvement & l'activité selon son bon plaisir; mais s'il lui obéissent comme à leur souveraine dans la plûpart des actions, il y a aussi plusieurs actions où ils lui font sentir leur indépendance; & cela est nécessaire pour le bien-être du corps végétatif & sensitif.

La faim, la soif, le sommeil, par exemple, & des mouvemens semblables ne sont pas du ressort de l'ame, puisque nous les éprouvons malgré nous. Au contraire, les mouvemens des pieds, des mains, de la langue & des yeux sont autant d'actes d'obéissance de la puissance motrice, qui exécute les ordres de l'ame avec toute la promptitude que lui permettent les dispositions actuelles du corps. Les images enfin des objets extérieurs, qui

Il y a des mouvemens qui dépendent de l'ame, & d'autres qui en sont indépendans.

portées au cerveau s'y impriment ; excitent souvent en nous un certain mouvement , indépendamment de l'ame ; & avec ce mouvement , certaines idées , certaines opinions , certaines vérités qui nous avertissent de fuir ou d'embrasser l'objet dont l'image nous est représentée ; & alors il naît dans l'ame des sentimens d'amour ou de haine , d'espérance ou de désespoir , ou de quelqu'autre passion , qui sont plus ou moins violens à proportion que le cours des esprits animaux est plus ou moins vif.

! Mais à quoi bon , Mr. , nous arrêter à des opinions qui ne sont qu'hypothétiques , & qui ne sont pas même préférables les unes aux autres par différens degrés de vraisemblance ? La principale question & la plus importante au sujet que nous traitons , est de découvrir les effets de l'imagination. Voyons donc d'abord , si elle peut agir sur un corps étranger & éloigné de la personne qui imagine.

L'Imagination peut-elle agir sur un corps étranger & éloigné de celui de la personne qui imagine ?

Les effets réels de l'imagination ne sont que trop multipliés ; & il n'est pas nécessaire de lui en attribuer de chimériques & d'incroyables. Sa force est telle , si on en croit Avicenne

Opinion d'Avicenne.

(a), qu'elle peut transformer, pour ainsi dire, les corps qui lui sont étrangers, en les rendant malades lorsqu'ils sont sains, ou sains lorsqu'ils sont malades. Ce n'est pas tout; ce sçavant Médecin Arabe, qui devoit à l'imagination une si prodigieuse découverte, a cru que par reconnoissance il devoit en étendre les droits, jusqu'à lui donner le pouvoir d'exciter ou d'appaîser tous les vents, de rendre l'air serein ou pluvieux, & d'exciter les phénomènes les plus étranges.

Cette opinion étoit trop bien imaginée, pour ne pas trouver quelque partisan chez les Philosophes modernes. Aussi Pierre Pomponatus, né à Mantoue en 1462, s'empressa de l'épouser; & si, au rapport de Jovius (b), il fut convaincu de son mauvais choix par Achillain célèbre Philosophe de Bologne, il parut cependant y tenir ferme. Il se figuroit sans doute, en bon génie nouveau, que la solidité des raisons de son adversaire devoit céder au sel de ses plaisanteries & au vuide de ses facétieuses réponses. Je me trompe. Il répondoit avec le sérieux

[a] 4. 6. *Naturalium*, cap. 6.

[b] *In Elogiis*, cap. 71.

LET. CLXX. Avicenne, qu'il n'étoit pas plus étrange que les effets que nous avons spécifiés plus haut, fussent des productions de l'imagination, que lorsque par ses efforts le cadavre d'un homme tué saigne à la présence du meurtrier, ou que les enfans sont fascinés à la vue des vieilles.

L'opinion d'Avicenne touchant les effets de l'imagination n'est pas soutenable.

Il semble, Mr., que la seule exposition d'un sentiment si risible, suffise pour le réfuter. Mercat (*a*) cependant, Del Rio (*b*), Medina (*c*), s'attachent à le combattre. Théophile Raynaud (*d*) en traite les défenseurs de babillards & de diseurs de rien, & faisant leur procès à l'extraordinaire, il les condamne au fouet & à quelque chose de pis.

Quant à l'exemple de l'homme mort qui saigne à la présence de son meur-

(*a*) *Tom. 1, lib. 2, class. 3, quæst. 168, art. 4*

(*b*) *Disquisit. Magic. lib. 1, quæst. 31.*

(*c*) *De reſtâ in Deum Fide, lib. 2, pag. 69.*

(*d*) *Tom 13, pag 178, ubi ſic: ... Digna ſunt ſcuticâ vel*

etiam furcâ, quæ alii Blaterones efficaciz imaginationis attributa volunt, ut fascinari, vel sanare procul positos, res disjunctas loco movere, ciere fulgura & fulmina, imbresque de cœlo devocare.

trier, supposé que le fait soit vrai, & non fabuleux, ce que Donat (a) ne croit pas; doit-on pour cela l'attribuer à la force de l'imagination? Point du tout. Mais on le doit regarder avec Gaspar de Reges (b), comme un effet de la justice de Dieu qui ne veut pas que l'homicide demeure impuni; ou comme une opération du démon qui cherche à faire persécuter les innocens, ou à désespérer les coupables; ainsi que Thomas Fien le conjecture (c). Combien d'ailleurs a-t-on vu d'hommes qui n'avoient point perdu la vie par aucun coup violent, & qui néanmoins rendoient du sang par le nez, ou par quelqu'autre voie,

[a] *De medicâ histor. mirabili, lib. 2, cap. 1, ubi sic: Quod ad tertium exemplum propositum, attinet, scilicet de fluxu sanguinis cadaverum, possemus exempli veritatem negare, poëticè que tantum à nonnullis propositum est à Lucretio & ab Homero.*

[b] *Quæst. 33.*

[c] *De viribus ima-*

ginationis, quæst. 24, pag 374, ubi sic: Quod sanguis interfecti in conspectu occisoris è corpore erumpat, non est naturale, ideoque non sit vi imaginationis, sed est adscribendum vel Deo, vel diabolis aut innocentes falsò accusare, aut nocentes ad desperationem perducere conantibus.

LIT. CXXX. quelques heures & même quelques jours après leur mort?

L'exemple des vieilles qui, par des regards empoisonnés, fascinent & enforcellent les enfans, n'est pas moins digne de la fable, au jugement de Vallesius que celui de l'homme assassiné à qui la présence de l'homicide fait répandre du sang. Il faut cependant convenir que Saint Thomas (b) enseigne, que par un effort d'imagination il se fait un changement dans les esprits animaux dont les plus subtils se portent surtout aux yeux, qui infectent l'air voisin jusqu'à une certaine distance: d'où le Saint Docteur infère que lorsque l'ame se trouve violemment agitée de quelque maligne passion, ce qui, dit-il, n'est pas rare dans les vieilles; les regards de celles-ci deviennent comme des traits empoisonnés, d'autant plus pernicieux & nuisibles aux enfans, que leur corps encore tendre est moins en état de les repousser. Del-Rio (c) prend une voie plus courte pour résoudre la difficulté. Il croit que les accidens qui

*Doctrine
de St. Thomas
touchant
les efforts de
l'Imagination.*

[a] *Part. 1, quest. lib 1, cap. 4, quest. 117, art. 3.*

[b] *Disquisit. Magic 4, §. Trux aspectus.*

arrivent aux enfans à la vue des vieilles, proviennent de l'horreur qu'elles leur inspirent par la difformité d'un visage qui ne présente que des rides & une peau desséchée. Voilà, ajoute Lemnius (a), ce qui effraie autant les enfans, que la vue d'un bel objet les enchante; & s'ils contractent différentes infirmités, c'est que l'aïeule & la petite fille, ou le petit fils, se reposent souvent sur le même chevet.

Si nous consultons Tozzius sur la présente question, il nous répondra (b) que la nature n'est pas assez maligne pour pouvoir causer ni fascination ni maladie par des regards, par des paroles, ou par le simple toucher; mais que le maléfice n'a rien au dessus de la malice du démon, qui bien instruit qu'il est de la vertu naturelle des causes secondes, peut mettre en œuvre, avec la permission de Dieu, celles qui peuvent être les plus nuisibles aux hommes. D'autres Écrivains divisent la fascination, en tant qu'elle a son principe dans des yeux

Les regards, les paroles, le simple toucher ne suffisent pas pour fasciner.

[a] Lib. 2. de *Miraculis medicinalis Galeni, oculis occultis naturæ*, tom. 5 operum, ad titulum, de fascino & in

[b] In *librum artis cantatione*.

LET. CLXX.

*On distin-
gue trois sor-
tes de fasci-
nations,*

empoisonnés; ils la divisent & la distinguent en *ordinaire*, en *physique* & en *diabolique*. La première ne consiste que dans la trop grande crédulité du peuple. St. Thomas nous a donné, il n'y a qu'un moment, l'explication de la seconde; & la troisième est l'ouvrage des Magiciens qui opèrent de concert avec le démon. Mais quel'idée qu'on donne de la fascination, s'enfuit-il que l'imagination puisse agir sur un corps séparé & éloigné de celui de la personne dont l'imagination est en travail? C'est ce que je ne vois pas, Mr.

*Ce que
peut l'Imagi-
nation sur
un corps lé-
tranger, mais
non séparé
de celui de la
personne qui
imagine.*

Voyons donc si du moins elle n'au-
roit pas plus de pouvoir sur un corps
étranger, mais non séparé de celui de
la personne qui imagine. Elle peut
beaucoup, Mr., dans le cas proposé,
& nous ne sçaurions en disconvenir.
Combien voit-on de foetus, tant
d'hommes que d'animaux, qui por-
tent des marques diverses, & relatives
aux différentes images qui s'impri-
ment dans l'imagination de leurs mè-
res? Car les bêtes ont aussi une facul-
té imaginative, quoiqu'elle ne soit
pas égale en toutes, & que les hom-
mes la possèdent dans un degré bien
plus

plus parfait. Saint Augustin (a), pour prouver que les femmes, & en général les femelles des animaux, impriment à leurs fruits des marques de ce qui leur a frappé l'imagination au commencement de leur grossesse, cite l'exemple rapporté au chap. 30^e. de la Genèse, où il est dit : « Jacob prenant donc des branches vertes de peuplier, d'amandier & de plane, en ôta une partie de l'écorce ; & ainsi les endroits dont on avoit ôté l'écorce, parurent blancs, & ceux auxquels on l'avoit laissée demeurèrent verts, ce qui causa une variété de couleur dans ces branches. Il les mit sur les abreuvoirs où on verfoit l'eau ; afin que les troupeaux y venant boire, eussent ces branches devant les yeux, & qu'ils conçussent en les regardant.

Les brebis & les chèvres de Laban concurent en effet des petits de différentes couleurs à la vue de ces branches à demi pelées. Plusieurs Interprètes cités par Corneille de la Pierre, regardent comme naturel le succès de l'artifice dont usa Jacob, quoiqu'ils conviennent que Dieu y avoit con-

(a) Lib. 12, de Civitate Dei, cap. 25.

458 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu,*
 couru d'une manière spéciale, & qu'il
 y avoit du surnaturel dans la manière
 dont le Seigneur en avoit révélé le des-
 sein au Saint Patriarche, & inspiré de
 s'en servir comme d'un moyen pro-
 pre à le dédommager de l'injustice &
 de la dureté de Laban à son égard.

*L'Imagi-
 nation des
 mères influe
 beaucoup sur
 les fruits
 qu'elles por-
 tent dans leur
 sein.*

Ferions-nous, Mr., abstraction du
 fait de Jacob, nous avons un si grand
 nombre d'expériences & d'exemples
 de l'empire de l'imagination sur les
 mères lorsqu'elles conçoivent, qu'elles
 portent leurs fruits, ou qu'elles les
 mettent au jour, que personne n'en
 peut douter. Les enfans dans le sein
 de leurs mères reçoivent toutes les im-
 pressions dont leurs mères sont frappées;
 & selon que l'impression est plus ou
 moins forte, & que l'imagination de
 la mère est plus ou moins vive, les
 marques en sont plus ou moins imprimées
 sur l'enfant. Marc Damascène
 parlant d'une femme des environs de
 Pise, qui avoit accouché d'une fille
 toute couverte d'un poil semblable à
 celui des chameaux, attribue ce que
 cette production avoit de sauvage à
 l'imagination de la mère qui, en con-
 cevant, avoit fixé les yeux sur une
 image de Saint Jean-Baptiste. Ce que

le Père Malebranche (a) raconte à l'occasion du sujet que nous traitons, est bien remarquable. Il y avoit, dit-il, à l'Hôpital des Incurables à Paris, un jeune homme né insensé, & avec des membres rompus dans les mêmes endroits où on les rompt à ceux qui sont condamnés à expirer sur la roue. La Reine fut curieuse de le voir, & après s'être assurée par ses propres mains de la réalité des fractures, elle dit que le malheur de ce jeune homme étoit le prix de la curiosité de sa mère qui, étant enceinte, avoit eu l'imprudence de vouloir être spectatrice du supplice d'un criminel qui avoit été rompu viv.

Mais si l'imagination est vive & forte dans les femmes, elle l'est aussi, proportion gardée, dans les femelles des animaux. Nous apprenons de Scalliger (b) que dans les pays qui se couvrent de neige, comme la Norwége, la Scytie, la Savoie; le Dauphiné, les Alpes, il n'est pas rare de voir des aigles, des éperviers, des perdrix, des paons, des ours, des lièvres, des rats blancs; ce qu'il attribue non-seu-

Effets de
la vivacité
de l'imagi-
nation des a-
nimaux.

(a) *In suo tract. de inquirendâ veritate, lib. 2, cap. 7.*

(b) *In lib. de subtilitate adversus Cardanum, exercit. 59.*

lement à l'espèce de nourriture dont vivent ces animaux, mais encore à ce que les yeux de leurs mères, dans le tems qu'elles conçoivent, ne sont frappés que d'une couleur blanche. Ne soyons donc pas surpris, Mr., si par hazard on nous présentoit un merle blanc, parce que, selon toutes les apparences, il auroit été conçu durant la neige: or, comme le Mont Cylène en Arcadie en est presque toujours couvert, delà vient peut-être que Pline dit (a) que tous les merles qu'on voit sur cette Montagne, portent un plumage blanc.

La vue d'un Merle blanc ne doit pas surprendre.

Rien de plus multiplié chez les Ecrivains (b) que les exemples qui prouvent la force de l'imagination d'une mère, soit au moment de la conception du fœtus, soit pendant le tems qu'elles le portent dans leur sein: n'oublions pas surtout celui qui est rap-

(a) *Lib. 10, cap. 30, ubi sic: Merulæ Cyllenen Arcadiæ... candidæ nascuntur.*

(b) *Vid. Medin. lib. 2, de reſtâ in Deum Fide, pag. 70. .. Tor-reblanc. lib. 2, de Magiâ, cap. 33, in ap-pendice... Licetum de Monſtris, lib. 2, cap. 26... Raynaud. tom. 17, in centuriâ hifto-riarum, §. 33, pag. 611.. Donatum, de medicâ hifto-riâ mira-bili, lib. 2, cap. 1.*

porté par Tozzius (a); il pourra servir d'instruction à celles des femmes qui sont trop curieuses. Cet Auteur raconte qu'une femme enceinte de six mois, s'étant amusée à regarder un singe tout habillé qu'on présentoit en spectacle au peuple, accoucha d'un monstre qui avoit toute la figure d'un singe : nouveau fruit de l'indiscrétion, plus amer encore que celui dont nous avons fait mention avec le Père Malbranche.

Quelque bien établi que paroisse l'empire de l'imagination sur les corps non séparés de celui de la personne qui imagine, Blondel (b) s'efforce de le renverser, & nie absolument qu'une mère puisse, par la vivacité de son imagination & son attachement passionné pour un certain objet, faire prendre à son fruit la forme de l'objet qui l'a vivement frappée, si quelque autre cause extérieure ne s'en mêle. Scheuckler, plus modeste, avoue ingénument qu'on ne peut rien statuer de solide sur de semblables effets, & qu'il

[a] *De Medicina* (b) *In sua physicâ*
parte priorè tom 1, dissert. de viribus ima-
ginationis super scæribus
maculosis fœtibus.

LAT. CLXX. vaut mieux n'en rien dire, que d'en dire quelque chose qui ne vaut pas mieux que rien.

On examine ce que l'Imagination peut sur le propre corps de la personne qui imagine.

Exemples incroyables.

A l'égard, *Mr.*, du pouvoir que quelques-uns donnent à l'imagination, lorsqu'elle agit sur le propre corps de la personne qui imagine, il est bon d'y prescrire des bornes & des limites. C'est, par exemple, en beaucoup trop étendre les droits, que de lui accorder celui de légitimer un enfant qu'une épouse a conçu & mis au monde en l'absence de son époux ; c'est encore lui attribuer un honneur qui ne lui appartient pas, que de regarder avec *Petrarca*, comme une de ses productions, l'impression des Stigmates de *St. François Willis* (a) parle d'un fou qui connoissoit les intervalles du tems par lui-même, avec autant de précision que l'horloge la mieux réglée eût pu les indiquer. Comment le désordre des idées dans cette imagination pouvoit-il produire un discernement si régulier de l'écoulement du tems ?

Ne pourrions-nous pas cependant rapporter ici quelques exemples surprenans, mais incontestables, de l'af-

(a) *De animâ Brutor. cap. 16.*

*Exemples
vrais & in-
contestables
de la force de
l'Imagina-
tion.*

pendant de l'imagination ? Rien de plus possible , Mr. Dans un Monastère de Frioul , un Frère nommé Roch ayant remarqué un Religieux qui alloit toutes les nuits faire sa prière devant la statue de Saint Dominique , il ôta cette statue de sa niche , & s'étant revêtu d'un habillement qui imitoit celui de la statue , il se mit dans la même niche à sa place , tenant en main une discipline. Quand le Religieux vint , suivant sa coutume , faire sa prière , le Frère déguisé en Saint le menaça en remuant sa discipline. Le Religieux eut peur , & s'enfuit ; Frère Roch le poursuivit en courant : le Religieux en fut tellement effrayé , qu'il tomba évanoui. Frère Roch ne perdant pas le jugement , alla au plus vite remettre la statue sur son piedestal , & accourut comme les autres au secours de celui qui étoit faisi de peur : on trouva que ses cheveux avoient blanchi en un instant , & il mourut peu de jours après sans avoir parlé. Frère Roch fort repentant , conta lui-même toute cette histoire à Thomas Campanelle qui la rapporte (a). Le célèbre Paschal croyoit tou-

(a) *Lib. 4, cap. 16, de sensu rerum.*

jours voir un abîme à son côté gauche, & y faisoit mettre une chaise pour se rassurer. Ce fait est attesté par l'Abbé Boileau (a) qui dit le sçavoir d'original.

*Exemple
des Noctambules.*

Celui qui regarde les noctambules n'est ni moins certain, ni moins avéré. On sçait, à n'en pouvoir douter, qu'il y a des hommes qui, plongés dans un profond sommeil, quittent leur lit, se promènent & agissent en dormant : ils montent sur les toits des maisons ils courent çà & là ; ils se baignent, & font pendant qu'ils dorment, bien des choses qu'ils n'oseroient entreprendre pendant qu'ils veillent. Pourvu qu'on ne les reveille pas, (il seroit souvent très-dangereux de le faire,) ils viennent insensiblement, & sans s'en appercevoir, reprendre le lit qu'ils avoient quitté, & s'imaginent à leur reveil que tout ce qu'ils ont réellement fait & dit dans le sommeil, n'est qu'un véritable rêve. Les Médecins attribuent tous ces effets à l'excessive chaleur d'un sang écumeux & pétillant, & à la vivacité avec laquelle les esprits animaux les plus délics & les plus subtils se portent à

(a) *Lettre 29.*

& la Canonisation des Béatifiés. 465

l'imagination : car l'imagination est la seule faculté de l'ame qui agisse dans un homme qui dort. LET. CLIX.

Elle influe encore quelquefois, au jugement de Matta (a), dans la maladie & dans la santé : ce n'est pas, enseignent St. Thomas (b) & Fien (c), qu'elle puisse immédiatement par elle-même procurer la santé ou causer une maladie ; mais elle le peut médiatement & par accident, en mettant en mouvement les humeurs qui concourent de leur nature à l'un ou à l'autre de ces deux effets. Je suis, &c.

L'Imagination influe quelquefois dans la maladie & la santé.

LET T R E CLXXI.

Elle est une suite de la précédente.

Après avoir vu, Mr., ce que l'imagination peut sur le corps étranger, ou sur le propre corps de la personne qui imagine, il ne nous reste plus qu'à sçavoir ce qu'on doit penser de ses effets par rapport à l'ordre des LET. CLXXI.

Des effets de l'Imagination. par rapport à l'ordre des miracles.

(a) *In suo tract. de raculis, art. 3. Canonisatione Sanctorum, cap. 19, num. 14.*

(c) *In allegato tract. de viribus imaginatio- nis, quæst. 10.*

(b) *Quæst 6, de Mi-*

466 *Let. sur la Béat. des Serv. de Dieu*,
L. ET. CLXXI. miracles. Tout ce que nous venons
de dire doit être subordonné à cette
question, comme le moyen à la fin
qu'on se propose: or, vous n'ignorez
pas qu'il arrive souvent qu'on se pro-
pose dans l'examen des miracles, la
discussion qui concerne le recouvre-
ment de la santé, parce que s'il peut
être surnaturel & divin, il peut aussi
être un fruit fort naturel de l'imagina-
tion.

*Il est né-
cessaire de
distinguer ici
trois diffé-
rens degrés
de miracles.* Pour nous en convaincre de nou-
veau, rappelons-nous les trois degrés
de miracles que nous avons déjà dis-
tingués avec Arauxe (a). Rapportons
au premier certains faits merveilleux
que le vulgaire appelle des miracles:
telle est la guérison des malades opé-
rée à l'apparition de la personne invo-
quée, ou au toucher de ses vêtements,
ou à la vive représentation de son
image. Le même Arauxe divise ce
prodige en trois parties, dont il attri-
bue l'une à l'imagination, l'autre au
démon, & la troisième à Dieu. On
desire passionnément, dit-il, d'être
miraculeusement guéri; on place touté
sa confiance dans une telle ou telle

(a) *In Decisionibus, tract. 3, quest. 23, S. 5, num. 83.*

personne, qu'on croit avoir un grand crédit auprès de Dieu; on s'en retrace sans cesse l'image. C'est l'imagination qui agit. Le démon à qui il importe peu, pourvu qu'il trompe, qu'on soit trompé sous un prétexte de dévotion, vient à l'aide de l'imagination; & comme il profite du trouble où elle est, pour suggérer qu'il y a de la révélation là où il n'y a qu'un desir passionné, il persuade de même qu'il y a du miracle dans ce que le malade a rêvé ou souhaité avec ardeur, ou dans ce que la nature & l'art ont heureusement opéré en certains jours critiques & décisifs de la maladie. Voilà, continue Araux, la part que nous donnons au démon à ces sortes de prodiges, sans exclure celle que Dieu y peut avoir: car il arrive quelquefois que pour récompenser la foi & la religieuse & ferme confiance de ceux qui ont recours à l'intercession d'un homme qu'ils regardent comme un Saint, Dieu leur accorde le bienfait de la santé ou quelque autre avantage.

Cet assortiment de causes si disparates & si hétérogènes qu'Araux fait pour concourir à un même miracle, ne fera peut-être pas du goût de tout

LET. CLXXI. le monde. Quoiqu'il en soit; Lancisi chargé de dire son avis sur le second miracle proposé dans la Cause de St. Jean-François Regis, & où il s'agissoit d'une Religieuse qui, privée de l'usage de son pouce droit, l'avoit subitement recouvré, parut exclure cet événement de l'ordre des faits surnaturels, & l'attribuer aux efforts d'une imagination vivement frappée. Consultons Muratorius (a), & il nous avertira qu'il ne faut pas se presser de regarder comme miraculeuse une guérison, quoiqu'opérée sur le champ, parce qu'elle peut être l'effet d'une imagination extrêmement agitée par un violent desir de recouvrer la santé, & qui se représentant le secours de Dieu comme présent, & la protection d'un Serviteur de Dieu comme assurée, peut produire, & surtout dans les maladies des femmes, les fruits les plus salutaires & les plus inespérés.

La guérison subite d'une maladie peut être l'effet d'une Imagination extrêmement agitée.

Quelques-uns ont cru qu'ils pouvoient se tirer du mauvais pas où les jettoient l'opinion de Lancisi & le conseil de Muratorius, tous deux célèbres Médecins, en disant que ce

(a) *In sua Philosophia morali, cap. 6.*

seroit mal raisonner que de conclure que la plûpart des guérisons ont été opérées par la force de l'imagination, parce qu'un malade ou deux se sont guéris par ce moyen; mais que pour raisonner juste, il faudroit dire: De cent mille hommes qui ont perdu la santé, il n'en est pas un seul qui l'ait recouvrée par la force de son imagination: donc l'imagination n'a eu aucune part à la guérison du malade dont il est actuellement question. Ce raisonnement, tout spécieux qu'il paroisse, est très-défectueux en matière de miracles, ou c'est une loi inviolable de ne reconnoître pour miraculeux que ce qui surpasse les forces de la nature: il faut donc tout bien examiner, dans la crainte de se méprendre en attribuant à une cause surnaturelle ce qui, peut-être, n'auroit d'autre principe qu'une imagination bien échauffée. Cet examen négligé, le St. Siège ne se distingueroit plus par cette exacte & rigoureuse enquête qui fait un des principaux articles de sa jurisprudence, & qui a mérité les louanges de ses ennemis, même les plus déclarés.

C'est une loi inviolable en matière de miracle, de ne regarder comme miraculeux que ce qui est au-dessus des forces des causes naturelles.

Pour ne s'y pas tromper, il faut en venir à un examen sérieux.

Jugez - en, Mr., par le trait rapporté

La rigueur de ces-

LET. CLXXII. par le Père Daubenton (a) dans la vie
 de Saint Jean - François Regis. Un
enquête » Prêlat, dit-il, de la Cour Romaine
fait honneur » étant fort lié d'amitié avec un Gen-
au St. Siège. » tilhomme Anglois de Nation & Cal-
Histoire » viniste de Religion, lui donna à lire
d'un Prêlat » les actes d'une procédure où il étoit
Romain & » fait mention de plusieurs miracles ap-
d'un Calvi- » puyés de bonnes preuves. L'Anglois
niste touchât » les lut avec autant de plaisir que d'at-
la preuve des » tention, & les remettant à son ami,
miracles: » il lui dit : Que cette méthode de prou-
 » ver les faits est admirable & sûre ! Si
 » tous les miracles publiés par l'Église
 » Romaine étoient fondés sur des Au-
 » thentiques & des monumens aussi
 » incontestables, nous ne pourrions y
 » rien opposer de raisonnable, & nous
 » nous garderions bien de les tourner
 » en ridicule, & d'en faire la matière
 » des reproches les plus humilians. Sça-
 » chez, lui repartit le Prêlat, que de
 » tous les miracles dont la preuve vous
 » a paru portée jusqu'à la démonstra-
 » tion, il n'en est pas un seul dont la
 » vérité ait été assez démontrée au ju-
 » gement de la Sacrée Congrégation
 » pour mériter son approbation. Le
 » Calviniste surpris de cette réponse,

[a] *Lib. 6, in vitâ ejusdem Sancti ab ipso conscrip:â.*

» convint qu'il n'y avoit que la plus
» maligne & la plus aveugle préven-
» tion qui pût porter à accuser l'Église
» Romaine d'un défaut de prudence ou
» d'équité dans la conduite qu'elle tient
» dans les Causes des Saints, & qu'il ne
» lui seroit jamais venu dans l'esprit
» qu'elle usât de tant de précautions
» dans l'examen de leurs miracles. »

Revenons, Mr., à notre difficulté,
& disons en premier lieu qu'il semble
que certaines maladies causées par
l'imagination peuvent être naturelle-
ment guéries par les efforts d'une ima-
gination contraire. Des exemples fa-
vorisent cette opinion. Thomas de
Vega (a) en raporte un dans la per-
sonne d'un homme qui dans la chaleur
d'une violente fièvre qui lui causoit
du délire, demanda qu'on lui permît
de se baigner dans cet étang; (il mon-
troit le pavé de sa chambre); car je
suis assuré, disoit-il, que je sortirai
de l'eau plein de santé. Le Médecin
qui ne manquoit pas de complaisance,
acquiesça à sa demande. Le malade
après s'être tourné & retourné, & s'être
roulé plusieurs fois sur le pavé de son

*Certaines
maladies
causées par
l'Imaginatio
peuvent être
guéries par
la force d'une
Imagination
contraire.*

*On confir-
me cette opi-
nion par des
exemples.*

[a] *In Commentar. in Artem Medicam Galeni,*
cap. 84.

LET. CLXXI. appartement , en disant : J'ai maintenant l'eau à la hauteur des genoux , elle me vient actuellement jusq' à l'aîne , j'y suis désormais enfoncé jusq' au cou ; s'écria avec un visage riant : je suis guéri. Et en effet la fièvre le quitta. Ce qu'Alexandre Trallian (*a*) raconte d'une certaine femme n'est pas moins curieux , & revient directement à notre sujet. Cette femme s'étoit imaginée qu'elle avoit dévoré un serpent : on lui fit prendre un vomitif ; & comme on avoit eu soin de jeter un serpent parmi les matières qu'elle avoit rendues par la force du remède , elle crut effectivement qu'elle l'avoit vomi & qu'elle en étoit dégagée. Celui qui s'étoit figuré qu'il avoit sept petits passereaux ou moineaux dans le corps , étoit encore la triste victime de l'extravagance de son imagination ; & s'il fut délivré de l'incommodité qu'il ressentoit de se croire devenu comme le nid de ces petits oiseaux , il en fut redevable à la vertu d'une idée contraire ; un Médecin qui portoit un moineau caché dans sa manche , persuada au malade imaginaire qu'il le lui avoit fait sortir par le nez , & qu'il en alloit

[*a*] *Lib. 2. cap. 17.*

être ainsi de tous les autres. Il le crut, & le crut si bien qu'il se trouva guéri. Donat (a) cite au long un grand nombre de semblables exemples.

Nous disons, en second lieu, que l'imagination peut causer des évacuations & des vomissemens & procurer par-là la santé. N'a-t-on pas vu des personnes qui vomissoient, ou dont le ventre devenoit plus que libre, au souvenir des nausées auxquelles elles étoient sujettes? N'y en a-t-il pas d'autres chez qui la vue d'une purgation suffit pour opérer tout l'effet que le Médecin en attendoit? Schot (b) assure avoir vu un jeune homme qui, accablé d'une grosse fièvre, recouvra la santé à la faveur d'une sueur qui lui survint pour avoir caulé, quoiqu'assez modestement.

Différens effets de la force de l'Imagination, par rapport à la santé.

Nous disons, en troisiéme lieu, que la vertu naturelle de l'imagination peut s'étendre au point de réprimer dans un corps la vivacité des douleurs qui l'accablent. Souvenez-vous, Mr. de ce que nous avons déjà raconté avec Saint Augustin, du Prêtre Rés-

Vertu de l'Imaginatio par rapport à la vivacité des douleurs qu'on peut souffrir dans son corps.

[a] De medicâ historiâ, mirabili, lib. 2, cap. 1.

[b] In physicâ curiosâ, part. 1, lib. 3, pag. 465.

LET. CLXXI. titut dont les sens s'aliénoient quand il vouloit, (& on le prioit souvent de le vouloir); en sorte que couché par terre, il contrefaisoit si bien le mort, qu'il se rendoit insensible aux vives impressions du feu même. Medina (a) se sert de ce fait pour établir la force de l'imagination sur le propre corps de celui dont l'imagination agit. Verdries [b] prouve la même thèse par un autre fait rapporté par Pechlin (c). Il dit qu'un goutteux avoit ressenti quelque soulagement dans le fort de son mal, & qu'il en étoit redevable, non à la vertu des remèdes ou des lénitifs, mais aux charmes de la musique.

Ce que l'Imagination peut dans les grosses maladies.

Nous disons, en quatrième lieu, que dans les grosses maladies l'imagination peut procurer, non pas tout-à-coup, mais peu à peu la santé. La raison qu'en donne Sennert, c'est que l'imagination est propre à exciter certaines affections dans l'ame. Ces affections mettent les humeurs & les es-

[a] *De rectâ in Deum* 134.

Fide, lib. 2, pag. 69.
à tergo.

(b) *De Æquilibrio mentis & corporis*, pag.

[c] *Observat.* 29, lib. 3, de *cantûs vi in animam & corpus.*

prits animaux en mouvemens, & ces LIT. CLXXI.
mouvemens contribuent beaucoup à
furmonter la violence de la maladie.
Il ajoûte que la confiance qu'a un ma-
lade dans l'habileté de son Médecin
& dans l'efficace de ses remèdes, pro-
duit la gaieté, & la gaieté la chaleur;
d'où il conclut que la digestion se fait
mieux, que les humeurs peccantes se
consument plus aisément, & que le
retour de la santé n'est pas éloigné. Il
est donc bon que les malades s'égaient,
& qu'ils s'efforcent d'imiter Alphonse
Roi d'Arragon, qui, au rapport d'An-
toine de Palerme, se trouvant fort mal
à Capouë, & se montrant peu sensi-
ble à tout ce qu'on imaginoit pour le
recréer, prit tant de plaisir à la lec-
ture de Quinte-Curce que le Méde-
cin de Palerme s'avisa de lui faire, que
sa santé se rétablit parfaitement.

*La gaieté
contribue à
la santé des
malades.*

Nous disons enfin qu'il peut arriver
qu'un malade se guérisse sur le champ
par un effet extraordinaire de son ima-
gination: mais si la chose arrivoit, la
rechute ou la métastase suivroit de près,
selon Zacchias (a) & Medina (b). Ce

*Il n'est
peut-être pas
naturellemens
impossible
qu'un mala-
de recouvre
subitement
la santé par*

[a] *Quest. Medico-
Legal., lib. 4, tit. 1,
quest. 3, num. 10.*

[b] *De rectâ in Deum un effort d'i-
magination.*

LET. CLXXI. dernier assure avoir vu à Salamanque plusieurs malades parmi le peuple , qui se trouvoient effectivement toulagés au toucher d'un certain enfant qui possédoit , disoit - on , & croyoient - ils , le don des guérisons , mais qui retomboient dans leur premier état , dès que leur imagination reprennoit son assiette ordinaire.

Les exemples cités ne préjudicient en rien à la vérité des guérisons naturelles. Tous les exemples qu'on vient de produire n'ont rien qui puisse préjudicier à la vérité des guérisons miraculeuses , puisque celles - ci ne sont réputées telles , qu'autant que la maladie étoit dangereuse , & qu'il étoit difficile ou impossible d'en guérir ; puisqu'on exige que le malade fût au fort de son mal , & que la santé lui ait été rendue subitement & indépendamment de tout secours humain , & sans qu'elle ait été précédée d'aucune crise , & suivie de rechute ou de métastase.

On expose le nœud de la difficulté. Tout le nœud de la difficulté consiste donc à sçavoir si une guérison qui porte tous ces caractères , peut être le fruit naturel de l'imagination.

St. Thomas en donne le dénouement. St. Thomas , Mr. , nous en donne le dénouement , lorsqu'il enseigne (a) que l'imagination peut agir sur certai-

(a) 3. Part. *quæst.* 13 , *art.* 3.

nes affections du corps qui dépendent d'elle, & non sur les autres dispositions corporelles qui n'ont avec elle aucune relation. Elle auroit beau être vive & forte, elle ne changera jamais la figure de la main ou du pied, ou de quelqu'autre partie du corps. J'étois Promoteur de la Foi, (c'est notre Eminentissime Écrivain qui parle) quand dans la Cause du B. Jean de Prado, on proposa comme miraculeuse la guérison d'une violente goutte fixée, & accompagnée d'une douloureuse convulsion dans tous les membres, & d'une impuissance absolue de les remuer; j'insinuai donc qu'on pouvoit douter si au lieu de rapporter cette guérison au miracle, on ne devoit pas plutôt l'attribuer à l'imagination du malade qui se la représentoit comme assurée, tant étoit vive la confiance qu'il avoit dans l'intercession du Serviteur de Dieu. Mais Lancisi ayant examiné par ordre de Clément XI. le doute que j'avois fait naître, rassura ceux qui opinoient pour le miracle. Il soutint constamment que l'imagination seule ne pouvoit rien sur les maux qui ne provenoient pas du simple mouvement des esprits, mais de

LET. CLXXI. la mauvaise disposition ou organisation d'un corps impuissant, desséché & immobile dans quelqu'une de ses parties. La Sacrée Congrégation approuva le miracle, & Clément XI. confirma son Décret le 17 Mars 1712.

Il paroît que les maux qui affligent les parties solides du corps ne peuvent être ni causés, ni guéris par la force de l'Imagination.

On distingue trois principes de nos maladies.

Il paroît, par cet extrait de l'opinion raisonnée du célèbre Lancisi, que l'imagination ne suffit pas pour causer ni guérir les maux qu'on peut ressentir dans les parties solides de son corps. Donnons un peu plus de jour à cette physique particulière, en distinguant trois principes différens de nos maladies. Les esprits animaux sont le premier, les fluides le second, & les solides le troisième. Les maladies qui proviennent du premier principe, sont trop légères pour constituer la matière d'un miracle, quand bien même on supposeroit qu'on en auroit été subitement guéri par l'agitation qu'une imagination vivement frappée a excitée dans les fibres. Quant aux maux qui naissent des fluides, ou le vice de ces fluides consiste dans leur qualité, ou dans leur quantité. Si le vice est dans leur qualité, la force naturelle de l'imagination est insuffisante pour le surmonter tout-à-coup.

Si le défaut se trouve dans la quantité, & si le mal est sérieux, on ne voit pas que l'imagination y puisse remédier sur le champ, si ce n'étoit à la faveur d'une crise. Supposé même qu'il ne soit pas survenu de crise, & que le malade cependant ait subitement recouvré la santé, la rechute qui suivroit de près ne permettroit pas de compter sa guérison au nombre des miracles.

Pour ce qui concerne les maladies qui ont leur source dans les parties solides, il n'en est aucune qui, ni à l'instant ni à la suite des tems, puisse céder aux efforts de l'imagination, quelque mouvement que ces efforts excitassent dans les esprits & dans les fibres. Il faut cependant excepter le cas où le vice des solides proviendrait de celui des fluides; car alors les maladies qu'on attribue à la troisième cause que nous avons indiquée, se rapporteroient à la seconde.

L'Imagi-
-ation ne
peut rien con-
-tre les maux
qui provien-
-nent du vice
des parties
solides du
corps.

Je vous avoue, Mr., que j'entre-vois ici un embarras dont je désespérerois de me pouvoir tirer, si je n'étois assuré de trouver une puissante ressource dans la sçavante plume de notre Eminentissime Auteur. Je n'ai pas

Il n'est pas
aisé de concil-
-lier ce qu'on
vient de dire
avec ce qui
a été dit ail-
-leurs.

LET. CLXXI. oublié qu'en parlant ailleurs des guérisons miraculeuses, nous avons rapporté des histoires & des faits qui prouvent que l'imagination exerce quelquefois un subit & souverain empire, non-seulement sur les maux qui ont leur principe dans le cours des esprits & des fluides, mais sur ceux même qui ont leur siège dans les parties solides. Les muets, les sourds & les boiteux, tous attaqués sans doute dans le genre nerveux & solide, nous ont fourni des exemples que le prompt recouvrement de la parole, de l'ouïe, du mouvement, n'étoit pas un bienfait signalé dont on ne pût être redevable à l'activité de l'imagination : or quel moyen de concilier ces exemples avec ce que nous venons de dire de l'impuissance de l'imagination, par rapport aux maladies causées par le vice des parties solides ?

On concilie ce qu'on vient de dire avec ce qui avoit - déjà été dit. Voici, Mr., ce que notre Eminentissime Écrivain, qui ne cherche pas à éluder la difficulté, juge à propos d'y répondre. Nous avons, dit-il, rapporté plusieurs guérisons merveilleuses attribuées à la force de la faculté imaginative ; mais nous les avons rapportées sur la bonne - foi d'autrui, &

& sans prétendre nous rendre garants de la vérité des faits. Que si les Lecteurs prévenus en faveur de notre Ouvrage, les ont crus par la raison que nous les y avions inférés; nous les prions instamment de faire attention que les exemples que nous avons cités, n'a-voient eu lieu que dans l'hypothèse d'une violente colère ou d'une crainte excessive de la mort, & non de la confiance seulement d'obtenir la santé par l'intercession de quelque Serviteur de Dieu. Or personne n'ignore que les impressions de la colère & de la crainte, de la mort surtout, ne soient bien plus vives & plus efficaces que celles que causent la confiance, la joie & l'espérance; parce que les mouvemens de celles-ci se trouvent tempérés par une certaine crainte de ne pas obtenir ce qu'on desire, crainte qui accompagne presque toujours l'espérance. » Qui sçait, disoit David (a), en demandant la santé de son fils; » si le Seigneur ne me l'accordera point, & s'il ne lui sauvera point la vie! Il est vrai que St. Jacques recommande à ceux qui prient de prier avec foi & sans aucun doute: *Postuletis*

Les sentimens qu'excite la colère ou la crainte sont bien plus vifs que ceux qui sont excités par la confiance.

L'espérance est presque toujours accompagnée de quelque crainte.

[a] 2. Reg. 12, v. 22.

LIT. CLXXI. *autem in fide & nihil hæsitans (a)*; mais selon Suarès (b), l'Apôtre ne prétend pas par-là exclure toute crainte & toute défiance, parce qu'on peut se défier non de Dieu, mais de soi-même, & craindre de demander mal ou de demander ce qui ne seroit pas pour nous un véritable bien.

L'espérance étant donc fort susceptible de crainte, & la crainte d'espérance, il n'est pas aisé d'espérer avec excès, ni de craindre excessivement en espérant. Mais rien de plus violent, de plus impétueux & de plus surprenant, que les sentimens & les mouvemens qu'excitent la colère, & la crainte séparée de l'espérance. Cette vérité n'exige point d'autre preuve, que celle de se rappeler le portrait de ces hommes qu'on a vu se livrer à l'une ou à l'autre de ces deux passions. Leur tyrannie est telle qu'elles peuvent causer de violentes maladies, & même des morts subites. On n'en a que trop d'exemples, dont quelques-uns sont rapportés par Valère Maxime (c), Pline (d), Reges

*La colère
& la crainte
font des pas-
sions les plus
violentes.*

[a] *Epist. Cathol. rom. 2, lib. 1, cap. 24, cap. 1, v. 6.*

[c] *Lib. 7, cap. 25.*

[b] *De Religione ;*

[d] *Lib. 7, cap. 32.*

(a), Livius (b) & Verdries (c). Mais où trouver un malade qui envisageant la santé comme prochaine, par la grande confiance qu'il a dans l'intercession d'un Serviteur de Dieu, & qui se réjouissant par avance d'un bienfait qu'il n'a pas encore reçu, mais qu'il espère obtenir, éprouvé dans son corps des agitations semblables à celles qu'on apperçoit dans un homme irrité, ou effrayé du péril imminent de la mort? preuve évidente que ce seroit raisonner mal que de conclure des effets de la colère, ou de la crainte, à ceux de la confiance ou de l'espérance.

On ne doit pas conclure des effets de la colère, ou de la crainte, à ceux de la confiance.

On en sera tout-à-fait convaincu par un exemple cité par Sennert (d): il parle d'un goutteux, qui par ses forfaits avoit mérité de perdre la vie. Pendant qu'on le conduisoit, ou plutôt qu'on le portoit au supplice, on lui vint annoncer que le Prince avoit bien voulu lui donner grace. Cette nouvelle, d'autant plus agréable qu'el-

On cite un exemple propre à en convaincre.

43, 57.

mentis & corporis, pag.

(a) *Quest. 79, nume-* 113.

20 24 & 25.

[d] *Operum tom. 4.*

(b) *Histor. lib. 22. in tract. de Arthritide,*

(c) *De Æquilibrio quest. 10.*

le étoit inespérée, fit dans tout le corps du goutteux condamné une révolution si subite & si salutaire, qu'il recouvra sur le champ la liberté de ses mains & de ses pieds dont il avoit perdu depuis longtems l'usage; & on le vit à l'heure même agir & marcher avec toute l'aisance que lui permettoit la parfaite santé dont il venoit d'entrer en possession, & qu'il conserva pendant le cours de plusieurs années. Or qui pourra se figurer que ce criminel dévoré de la goutte, l'auroit été subitement, si on lui avoit annoncé seulement qu'un favori du Prince s'intéressoit pour sa grâce, mais qu'on ignoroit encore qu'elle seroit la réponse du Prince? L'impression que fait sur nous la joie de se voir à couvert d'un grand mal qui menace de près, est donc incomparablement plus vive que celle qui naît de l'espérance d'un grand bien qu'on peut obtenir, mais que peut-être on n'obtiendra pas.

*Première
Objection.*

Dira-t-on que rien n'empêche que la véhémence de nos desirs, jointe à la force de l'imagination, ne soit portée à ce degré de violence capable d'exciter dans les humeurs & les esprits

& la Canonisation des Béatifiés. 485

animaux les émotions qui produisent dans un homme irrité, ou extrêmement intimidé, les étranges effets que nous y avons remarqués? Mais quand bien même on conviendrait que la chose fût possible; il demeureroit toujours incertain si les maladies qui ont trouvé leur remède dans un excès de colère, ou de crainte, appartiennent à la première, ou à la seconde, ou à la troisième classe des causes que nous leur avons assignées, & si la guérison étoit proprement instantanée, & n'avoit été précédée d'aucune crise. Car les Historiens, en rapportant les faits que nous avons rapportés après eux, n'entrent point dans toutes ces explications, qu'on exige cependant à la rigueur avant de prononcer pour le miracle en matière de guérisons.

LET. CXXXI.

Réponse.

Dira-t-on encore qu'il y a de la différence entre obtenir la santé par la ferme espérance qu'on a conçue de la rétablir par la vertu d'un remède naturel, & la rétablir par la grande confiance qu'on a dans l'intercession d'un Serviteur de Dieu ou d'un Bienheureux? Dans le premier cas, la guérison, quelque prompte qu'on la sup-

*Seconde
Objection.*

LXX. CLXXI.

pose , n'a sans doute rien de miraculeux , parce qu'elle est l'effet subit d'une crise survenue : mais il n'en est pas ainsi du second cas. La crise qui est intervenue , & qui a tout - à - coup surmonté le mal , a été un moyen naturel que Dieu a suscité pour recompenfer la foi du malade , & manifester la sainteté du Serviteur de Dieu dans les mérites duquel il avoit placé sa confiance.

Réponse.

Nous ne nions pas que la seconde guérison soit différente de la première ; nous convenons même volontiers que considérée en elle-même , & telle qu'elle paroît aux yeux de Dieu , elle peut être un véritable miracle : mais passera - t - elle pour miraculeuse aux yeux de l'Église? C'est sur quoi on ne peut compter régulièrement ; parce que l'Église ne jugeant point de ce qui ne se voit pas , & voyant une crise , mais ignorant quelle en est la cause , ou suspend son jugement , ou prononce en faveur de la nature. D'où nous devons conclure que l'imagination n'opère point de miracles , & que les miracles approuvés ne s'attribuent jamais à sa force & à sa vivacité , mais à l'opération de Dieu qui y concourt ,

*L'Imagi -
nation est
incapable
d'opérer des
miracles , &
les miracles
approuvés ne
se rapportent
jamais à l'Imagination.*

dit Bordon (a), d'une manière spéciale & surnaturelle; & alors ils deviennent, selon le Cardinal de Lugo (b) & Comptonius (c), un témoignage incontestable de la sainteté de celui qui les a opérés après sa mort.

Je voudrois bien, Mr., pouvoir terminer ici le cours de mes Lettres; mais je vous ai promis de vous dire un peu de tout ce qui est contenu dans un Ouvrage qui dit beaucoup, sans rien dire d'inutile: ce seroit donc manquer à ma parole que de ne pas toucher les questions qui concernent le culte qu'on peut ou que l'on doit rendre aux Bienheureux & aux Saints. Ces questions même font comme le couronnement de l'édifice dont nous avons exposé les fondemens; & j'espère qu'en passant sous vos yeux, elles ne démentiront point l'axiôme qui dit que *la fin couronne l'œuvre*. Je suis, &c.

[a] De *Miraculis*, [c] *In suo cursu theologi-*
medis. 3, *quest.* 15. *log.*, tom. 2, *disput.* 7.

(b) De *Fide*, *disput.* *sect.* 6.

2, *num.* 22.

A P P R O B A T I O N.

J'Ai lu, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le Tome cinquième *DES LETTRES CURIEUSES, UTILES ET THÉOLOGIQUES SUR LA BEATIFICATION ET CANONISATION DES SAINTS.* Le Texte répond parfaitement à la grande capacité de l'Auteur dont on donne l'Abrégé.

TAMPONNET, Doyen de la
Faculté de Théologie de Paris.

T A B L E

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

L E T T R E CXXXIX. De la vue miraculeusement rendue aux Aveugles , page	1.
L E T. CXL. De l'usage de la parole rendu miraculeusement aux Muets , & de l'ouïe aux Sourds , page	17.
L E T. CXLII. De la guérison miraculeuse des Boiteux , de ceux qui ne peuvent marcher , & des Bossus , page	31.
L E T. CXLIII. De la guérison miraculeuse des Paralytiques , page	41.
L E T. CXLIII. De la guérison miraculeuse des Epileptiques , page	54.
L E T. CXLIV. De la guérison miraculeuse de la Manie & de l'Hydrophobie , page	63.
L E T. CXLV. De la guérison miraculeuse de l'Hydropisie & de l'Empyème , page	81.
L E T. CXLVI. De la guérison miraculeuse des Plaies , p.	94.
L E T. CXLVII. De la guérison miraculeuse de la Lèpre , du Cancer , de la Gangrène & de quelques autres maladies , page	103.
L E T. CXLVIII. De la guérison miraculeuse de la Fièvre , page	125.
L E T. CXLIX. Des Fièvres Symptomatiques , page	136.
L E T. CL. De la guérison de différentes maladies opérée miraculeusement , page	150.
L E T. CLI. De l'Enfantement miraculeux . page	168.
L E T. CLII. Du miracle qui se fait en ressuscitant les Morts , page	176.

LET. CLIII.	Elle est une suite de la précédente ,	page	186.
LET. CLIV.	Des Miracles négatifs ,	page	206.
LET. CLV.	De la Multiplication & de la Conversion ou Transmutation des choses ,	page	210.
LET. CLVI.	Des Miracles qui s'opèrent sur les élémens , les créatures irraisonnables & les plantes ,	page	233.
LET. CLVII.	De quelques miracles qui se font dans la région de l'air & dans celle de la terre .	page	250.
LET. CLVIII.	Elle est une suite de la précédente ,	page	261.
LET. CLIX.	De la sueur & des larmes de sang qui coulent , celles-là du corps , celles-ci des yeux des Serviteurs de Dieu , & de la splendeur & de la lumière qui paroissent quelquefois sur leur visage ,	page	274.
LET. CLX.	Elle est une suite de la précédente ,	page	285.
LET. CLXI.	Sur la longue abstinence du boire & du manger : doit-on l'attribuer au miracle ? & comment ?	page	306.
LET. CLXII.	De certains miracles spirituels ,	page	325.
LET. CLXIII.	De l'expulsion des Démon des corps des Possédés ,	page	339.
LET. CLXIV.	Elle est une suite de la précédente ,	page	355.
LET. CLXV.	De l'incorruptibilité des Cadavres ,	page	369.
LET. CLXVI.	Elle est une suite de la précédente ,	page	385.
LET. CLXVII.	Sur ce qu'on doit penser par rapport au miracle de certaines qualités des cadavres , & du sang & de la liqueur qui en content , aussi bien que de la bonne odeur qu'ils exhalent ,		
	Des Cadavres qui se tiennent debout , assis ou à genoux ,	p.	397.
LET. CLXVIII.	Elle est une suite de la précédente .		
	Des liqueurs qu'on voit quelquefois couler des Corps , des Reliques & des tombeaux des Saints , & de la bonne odeur qu'ils exhalent ,	page	414.
LET. CLXIX.	Des Apparitions des Bienheureux & des Saints , & si on doit les mettre au nombre des miracles ,	page	428.
LET. CLXX.	De l'Imagination & de sa force ,	page	446.
LET. CLXXI.	Elle est une suite de la précédente ,	page	465.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA DU QUATRIÈME VOLUME.

- P**age 11, note inférieure (a), ligne 4, *immaculatam*, lisez, *immaculatam*.
- page 15, lig. 28, & p. 274, lig. 18, *Clugni*, lisez, *Cluni*.
- P. 23, lig. 15, *qu'ils veulent*, lisez, qu'ils veuillent.
- Page 133, ligne 9 & 17, *Magdelene*, lisez, *Magdeleine*.
- Item, page 315, ligne 5, & ailleurs.
- P. 136, à la note inférieure (a), lisez, *Matt. 5, v. 12*.
- P. 184, à la note inférieure, 2e. colonne, lig. 2, *nolle quiescere*, lisez, *noli quiescere*.
- P. 187, à la note inférieure [a], lisez, *in Annal., ad an. 420*.
- P. 191, la note [a], mise à la 2e. lig., doit être placée à la 3e., après le mot, exemple.
- P. 204, ligne dernière, *meriirs*, lisez, *méritoires*.
- P. 206, ligne 8, de, lisez, *des*.
- P. 215, note inférieure (b), lig. 2, *quida spirituale*, lisez, *quida spiritualis*.
- P. 216, ligne dernière, *préposés*, lisez, *proposés*.
- P. 261, lig. 9, par St. St. Thomas, lisez, par St. Thomas.
- P. 272, ligne 3, lisez, *tacitis*.
- P. 281, à la not. marg., & de consulter, lisez, *est de consulter*.
- P. 286, à la note inférieure (a), *sed in dubium*, lisez, *sed ne in dubium*. A la même page, ligne 4, *le Cardinal*, lisez, *le Cardinal Bona*.
- P. 312, ligne 12, *les extérieurs*, lisez, *les sens extérieurs*.
- P. 307, ligne 10, *Mattœuccius (a)*, retranchez cette note.
- P. 332, à la note inférieure (e), *Goncalous*, lisez, *Gonzalus*.
- P. 355, à la note marginale *, *en Brenne*, lisez, *en Braine*.
- P. 358, ligne 24, *person sonnes*, lisez, *personnes*.
- P. 364, à la note marg., l. 4, *pretendues*, lisez, *prétendues*.
- P. 365, à la note marginale, ligne 11, *mauvis Anges*, lisez, *mauvais Anges*.
- P. 378, ligne 16, *qui les les ont*, lisez, *qui les ont*. *Ibidem*, ligne 20, & en plusieurs autres endroits, *Prologomene*, lisez *partout*, *Prolégomène*.

- P. 387, à la note inférieure (a), *lisez*, 2. t. D. Thom.,
quæst. 95, art. 3, disput. 2.
- P. 390, ligne 1, quelqu-unes, *lisez*, quelques-unes.
- P. 414, ligne 22, témoignées, *lisez*, témoignages.
- P. 427, à la note marg., lig. 4, oa morale, *lisez*, ou morale.
- P. 431, à la note marg., l. 16, en trois en trois, *lisez*, en trois.
- P. 440, ligne 9, Lycantropie, *lisez*, Lycantrophie.
- P. 448, ligne 26, huit livres en tiers, *lisez*, entiers.
- P. 449, note margin., qui édificioient, *lisez*, qui déificioient.
- P. 452, ligne 2, (c), *lisez*, (a), ligne 9, (d), *lisez*, (b),
ligne dernière (a), *lisez*, (c).
- P. 457, à la note inférieure (a), parcem immutationem,
lisez, corporem immutationem.
- P. 462, à la note inférieure [a], 4 Reg., cap. 13, v. 18,
lisez, v. 21.
- P. 477, ligne 3, d'un Religieuse, *lisez*, d'une Religieuse.
- P. 498, ligne dernière, horantius, *lisez*, hortantius.
- P. 508, à la note marginale, comme miraculeuse, *lisez*,
comme non-miraculeuse.
- P. 513, à la 2de. note margi., ligne pénult., recouvroit,
lisez, recouvreroit.
- P. 188, & ailleurs, aux notes inférieures, quolibeto, *lisez*
partout, quodlibeto.
- P. 176, & ailleurs, aux not. infér., asterum, *lisez*, actuum.
- P. 291, à la note inférieure [d], & page 282, ligne 25,
Savonarola, *lisez*, Savanarola.
- P. 310, note inférieure, & ailleurs, Cardinal de Laurza,
lisez partout, de Laurca.